

COLLECTION  
HUBERT GUERRAND-HERMÈS

I. VENTE DU SOIR



Sotheby's  
EST. 1744

Sotheby's

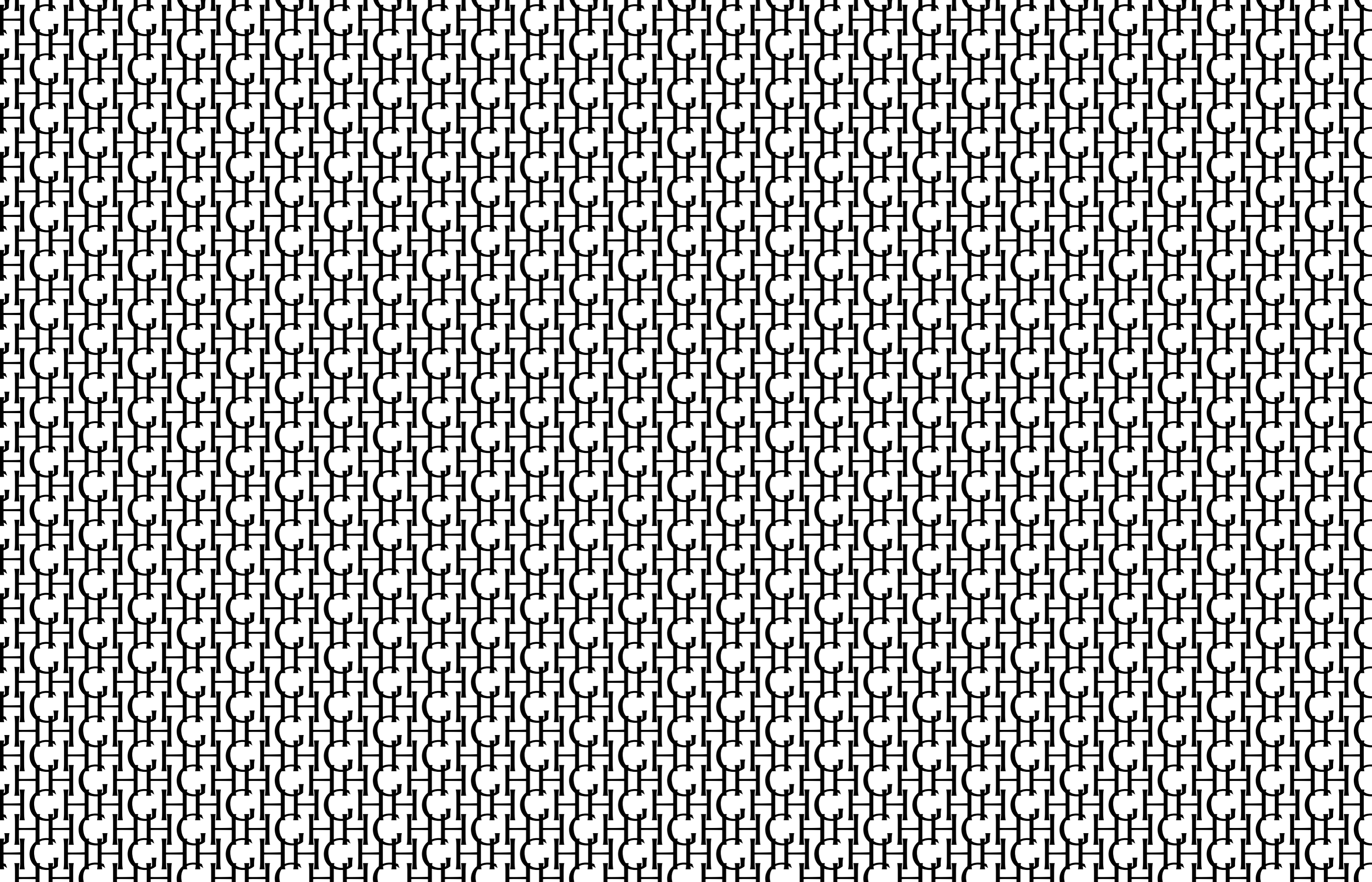
PARIS

COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS VENTE DU SOIR

13 DÉCEMBRE 2023 PF2343

PARIS | 13 DÉCEMBRE 2023

Sotheby's  
EST. 1744





LOTS 6 ET 7

# COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS

## I. VENTE DU SOIR

**VENTE À PARIS**  
**13 DÉCEMBRE 2023**  
17H00

**COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS**  
**VENTE DU SOIR**  
13 décembre 2023  
17h Lots 1 à 61

**COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS**  
**L'HÔTEL DE LANNION**  
14 décembre 2023  
14h - Lots 101 à 332

**COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS**  
**AUTOUR DE LA DUCHESSE DE BERRY I**  
15 décembre 2023  
SESSION I - 10h30 - Lots 400 à 547  
SESSION II - 14h30 - Lots 550 à 649

**COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS**  
**AUTOUR DE LA DUCHESSE DE BERRY II**  
Vente en ligne du 11 au 18 décembre 2023  
Lots 700 à 921

**COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS**  
Vente en ligne du 11 au 19 décembre 2023  
Lots 1000 à 1175

76, rue du Faubourg Saint-Honoré  
Paris, France  
+33 1 53 05 53 05  
sothebys.com  
FOLLOW US @SOTHEBYS  
#SOTHEBYSHGH

## EXPOSITION

Samedi 9 décembre  
11h – 19h

Dimanche 10 décembre  
14h – 18h

Lundi 11 décembre  
10h – 18h

Mardi 12 décembre  
10h – 18h

## UNE PARTIE DES LOTS SERA AUSSI VISIBLE

Mercredi 13 décembre  
10h – 18h

Jeudi 14 décembre  
10h – 18h

Vendredi 15 décembre  
10h – 18h

Vente dirigée par Aurélie Vandevoorde, Aurélie Massou, Jeanne Calmont, Pierre Mothes, Stéphanie Denizet, Anne-Claire Strillou.

Agrément du Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères Publiques n° 2001-002 du 25 octobre 2001.

Pour connaître les modalités d'enchères pour cette vente, veuillez consulter notre site internet / For details on how to bid in the sale, please go to : [sothebys.com/howtobid](https://sothebys.com/howtobid)

**Sotheby's** EST. 1744

TO LEARN MORE ABOUT  
THE PROPERTY IN THIS  
SALE, PLEASE VISIT  
[SOTHEBYS.COM/PF2343](https://SOTHEBYS.COM/PF2343)



## SOTHEBY'S FRANCE

**Mario Tavella**  
Président, Sotheby's France  
Chairman, Sotheby's Europe

**Marie-Anne Ginoux**  
Directrice générale

**Pierre Mothes**  
Vice-président

**Auréli Vandevoorde**  
Vice-présidente

**Florent Jeanniard**  
Chairman  
Vice-président

**Thomas Bompard**  
Vice-président

**Olivier Fau**  
Vice-président

**Anne Heilbronn**  
Vice-présidente

**Stefano Moreni**  
Vice-président

## SPÉCIALISTES

### ART CONTEMPORAIN ET ART IMPRESSIONNISTE

**Stefano Moreni**  
Vice President France  
Senior Director,  
Senior International Specialist  
+33 (0) 1 5305 5338  
stefano.moreni@sothebys.com

**Auréli Vandevoorde**  
Vice President France  
Senior Director, Head of Department  
+33 (0) 1 5305 5356  
aurélie.vandevoorde@sothebys.com

**Thomas Bompard**  
Vice President France,  
International Senior Specialist,  
Head of Department  
+33 (0) 1 5305 5391  
thomas.bompard@sothebys.com

**Armance Gay**  
Associate Specialist  
+33 (0) 1 5305 5274  
armance.gay@sothebys.com

**Joséphine Viat**  
Cataloguer  
+33 (0) 1 5305 5327  
josephine.viat@sothebys.com

### MOBILIER ET ARTS DÉCORATIFS

**Louis-Xavier Joseph**  
Responsable de la vente de l'hôtel de Lannion  
et vente de la duchesse de Berry  
Director, Head of department  
+33 1 53 05 53 04  
louis-xavier.joseph@sothebys.com

**Brice Foisil**  
Responsable vente du soir  
Senior director  
International Senior Specialist  
+33 1 53 05 53 01  
brice.foisil@sothebys.com

**Marine de Cenival**  
Head of sale co-chef de projet  
+33 1 53 05 53 72  
marine.decenival@sothebys.com

**Richard Hird**  
Vice President  
Specialist, European Ceramics and glass  
+1 212 894 1442  
richard.hird@sothebys.com

### COLLECTIONS

Céline Deruelle  
Chef de projet  
+33 1 53 05 53 11  
celine.deruelle@sothebys.com

### TABLEAUX ANCIENS ET DU XIXE SIÈCLE

**Olivier Lefeuvre**  
Senior Director  
Head of Department  
+33 1 53 05 53 24  
olivier.lefeuvre@sothebys.com

**Côme Rombout**  
Specialist  
+33 1 53 05 53 84  
come.rombout@sothebys.com

**Clémence Enriquez**  
Associate specialist  
+33 1 53 05 53 94  
clemence.enriquez@sothebys.com

### DESSINS ANCIENS

**Gregory Rubinstein**  
Head of Old Master and  
Early British Drawings, Worldwide  
+ 44 207 293 5417  
gregory.rubinstein@sothebys.com

**Claire Anderson**  
Specialist  
+44 207 293 5333  
claire.anderson@sothebys.com

### ORFÈVRE ET OBJETS DE VITRINES

**Thierry de Lachaise**  
Senior director, Head of department  
+33 1 53 05 53 20  
thierry.de.lachaise@sothebys.com

**Juan Pinedo**  
Associated Cataloger  
+33 (0) 1 53 05 53 21  
juan.pinedo@sothebys.com

## 20TH CENTURY DESIGN

**Florent Jeanniard**  
Chairman, Co-Worldwide Head of Design  
+ 33 1 53 05 52 69  
florent.jeanniard@sothebys.com

**Susan Pierce**  
Department Coordinator  
Deputy Director  
+33 1 53 05 52 52  
susan.pierce@sothebys.com

## RENSEIGNEMENTS

**Référence de la Vente**  
PF2343 "HGH"

**Enchères Téléphoniques & Ordres d'achat**  
+33 (0) 1 53 05 53 48  
fax +33 (0) 1 53 05 52 93/94  
bids.paris@sothebys.com

Les demandes d'enchères téléphoniques  
doivent nous parvenir 24 heures avant la vente.

**Enchères dans la Salle**  
+33 (0) 1 53 05 53 05

**Administrateur de la Vente**  
Marion Doireau  
marion.doireau@sothebys.com

Céline Deruelle  
+33 1 53 05 53 11  
celine.deruelle@sothebys.com

**Paiements, Livraisons et Enlèvement**  
Tel + 33 1 (0) 53 05 53 81  
Fax + 33 1 (0) 53 05 52 11  
frpostsaleservices@sothebys.com

**Service de Presse**  
Romain Monteaux-Sarmiento  
Head of Integrated Communication  
romain.monteaux-sarmiento@sothebys.com

Melica Khansari  
melica.khansari@sothebys.com  
+44 207 293 5164

**Remerciements**  
Caroline Lescure-Hebrard  
Ulysse Gaunet  
Marion Doireau  
Léopold Nicolas  
Axelle Jalenques  
Diane Nardone

**Prix des catalogues**  
vente du soir & l'hôtel Lannion : 25€+25€  
vente Autour de la duchesse de Berry : 30 €



J'ai rencontré Hubert Guerrand-Hermès pour la première fois lors d'un voyage consacré aux châteaux écossais organisé par Laure de Beauvau-Craon : j'eus le plaisir de découvrir un homme charmant, issu d'une dynastie où le raffinement règne en maître, à l'insatiable curiosité et à l'élégance naturelle, ce qui fit naître en moi l'intuition que je me tenais face à un collectionneur passionné.

Collectionneur, Hubert Guerrand-Hermès l'aura été sans relâche. Au sein de l'élégant hôtel de Lannion, il a patiemment réuni les réalisations des plus fameux menuisiers et ébénistes avec des provenances royales et prestigieuses, les portraits les plus admirables, les reliures les plus raffinées et bien évidemment une formidable collection consacrée à sa plus grande passion, la duchesse de Berry. Il vouait un véritable culte - quasiment une obsession - à cette princesse rebelle dont l'existence est digne des plus grands romans. À ce propos, j'ai gardé le vif le souvenir d'Hubert assis au premier rang de notre salle des ventes de Bond Street, enchérissant avec pugnacité et un plaisir non dissimulé lors d'une vente dédiée à la duchesse.

Éclectique et avisé, son œil ne s'est pas cantonné aux arts classiques. Bien au contraire il a su embrasser pleinement l'art de son temps et constituer une importante collection contemporaine menée par des œuvres de Pierre Soulages, François-Xavier Lalanne et Lucio Fontana.

Ces derniers mois, en préparant la vente, nos équipes ont eu l'immense plaisir de s'entretenir avec les proches d'Hubert Guerrand-Hermès ainsi qu'avec de nombreuses personnalités qui l'ont côtoyé.

C'est à leur contact que j'ai pleinement réalisé la richesse de son caractère et de son existence.

Bibliophile averti, amoureux de la nature, chasseur réputé, mélomane chevronné, mécène, gastronome, érudit, homme du monde, chacun de leurs récits dresse le portrait d'un personnage hors du commun et hors du temps...

Grâce à eux, j'ai ainsi pu imaginer Hubert s'entretenir avec François-Joseph Graf afin de choisir les boiseries et les dorures destinées à redonner vie à l'hôtel de Lannion, parcourir l'Europe aux côtés de Thaddaeus Ropac pour rencontrer Anselm Kiefer, Georg Baselitz et Tony Cragg ou encore partager ses dernières découvertes sur la vie trépidante de la duchesse de Berry avec Laure Hillerin.

Je les remercie profondément pour leur écrits précieux dans les trois catalogues qui sont devant vous, tout comme je remercie Ferrante Lucchesi Palli et les amis d'Hubert qui nous ont livré leurs souvenirs de cet esthète à qui nous souhaitons rendre un vibrant hommage.

Aujourd'hui, il est temps pour nous de tourner une page avec élégance et panache pour donner une nouvelle vie à cette collection d'exception.

Mario Tavella  
Président Sotheby's France et Europe

## EN SOUVENIR D'HUBERT GUERRAND-HERMÈS

Hubert Guerrand-Hermès était un esthète expérimenté réputé pour sa vivacité d'esprit, son goût irréprochable et son insatiable curiosité. Quand il contemplait une œuvre, il s'immergeait complètement dans l'univers de l'artiste. J'ai rencontré Hubert au Festival de Pâques de Salzbourg et c'est notre passion commune pour la musique classique qui nous a rapprochés. Cette amitié cultivée pendant plus de trente ans était animée d'une profonde admiration mutuelle et cimentée par l'amour de l'art. Je me souviens des nombreux dîners et fêtes qu'il donnait dans son magnifique hôtel particulier de la rue de Lille, un trésor historique abritant la vaste collection qu'il ne cessait d'enrichir sans contrainte d'époque ni de genre.

Hubert possédait les meilleures qualités d'un esprit universel et sa curiosité sans bornes l'a amené à explorer des centres d'intérêt qui ne se limitaient pas aux classiques. Amateur de Verdi et de Mozart, il n'en appréciait pas moins les interprétations musicales contemporaines. Son immense bibliothèque incluait à la fois des ouvrages d'auteurs classiques et contemporains. Les dîners somptueux qu'il organisait rue de Lille réunissaient des artistes, des esthètes et des amateurs d'art de toutes sortes ; des bribes de souvenirs proustiens me rappellent que la générosité d'Hubert emplissait ces soirées de joie de vivre.

Collectionneur avide s'aventurant souvent en dehors de sa zone de confort, Hubert se plongeait toujours dans l'histoire d'un artiste pour comprendre l'ensemble de son œuvre. Après avoir visité l'exposition d'Anselm Kiefer au Grand Palais en 2007, il m'a demandé de lui présenter l'artiste et nous l'avons rencontré dans son atelier à Barjac.

La soif d'art et de culture d'Hubert l'a vu partir en expédition aux quatre coins du globe. Quand il rentrait à Paris, il me délectait souvent d'histoires sur les artistes qu'il avait découverts à l'étranger. Il était si avide de connaissances que même la barrière de la langue n'a pu l'empêcher d'échanger avec Georg Baselitz, qu'il admirait profondément, dans une longue conversation animée lors d'un dîner que j'ai donné en 2013. Il est ensuite devenu un grand collectionneur de l'œuvre du peintre.

Un autre bon souvenir me revient d'une exposition Tony Cragg en 2013, où nous avons discuté de l'importance de l'art extérieur et de la forme. Hubert a ensuite rencontré Tony Cragg à l'occasion d'un dîner que je donnais à Salzbourg et lui a fait part de son désir de visiter son atelier en Rhénanie. Bien que cette visite n'ait jamais eu lieu, il a acquis une autre imposante sculpture de 2010, *Accurate Figure*, une œuvre intrigante composée de vagues monumentales de bronze poli. C'est l'un des nombreux chefs-d'œuvre de la collection d'Hubert, qui reste le témoin de son goût raffiné et le plus grand des hommages à un homme extraordinaire qui a hissé la vie au rang d'art.

## REMEMBERING HUBERT GUERRAND HERMÈS

Hubert Guerrand Hermès was a worldly aesthete known for his sharp wit, impeccable taste, and relentless curiosity, always fully immersing himself in an artist's world when contemplating a work. I met Hubert in Salzburg during the yearly Easter festival and we bonded over our shared enthusiasm for classical music. Cultivated over three decades, our friendship was inhabited by a deep mutual admiration and cemented by the love of art. I remember numerous dinners and gatherings in his spectacular house on rue de Lille, a historical jewel where his vast art collection thrived, unlimited by eras and constraints of genre.

Hubert harnessed the best qualities of a Renaissance man, and his boundless curiosity led him to explore his interests beyond the classics. A lover of Verdi and Mozart, he nonetheless embraced contemporary musical interpretations, and his extensive library boasted works by classical masters as well as contemporary authors. Hubert's sumptuous dinners on rue de Lille brought together artists, aesthetes, and art enthusiasts of all sorts, and in Proustian bursts of memories I remember Hubert's generosity, which imbued these evenings with a joyous embrace of life.

An avid collector who often ventured outside his comfort zone, Hubert delved into an artist's background to understand his entire oeuvre. After exploring Anselm Kiefer's exhibition at the Grand Palais in 2007, he asked me to introduce him to the artist, and we visited Kiefer's studio in Barjac.

Hubert's appetite for art and culture led him on expeditions around the globe, and upon his return to Paris he would often delight me with stories regarding the artists he had discovered abroad. He sought knowledge so passionately that even a language barrier could not stop him from engaging Georg Baselitz, whom he deeply admired, in a lengthy, animated conversation, at a dinner I hosted in 2013. He then became a great collector of this artist's work.

Another fond memory comes to mind from a 2013 Tony Cragg exhibition, where we discussed the significance of outdoor art and form. Hubert later met Tony Cragg during a dinner I hosted in Salzburg, and expressed his desire to visit the artist's studio in the Rhineland. Although the visit never materialised, he went on to acquire another imposing sculpture from 2010, *Accurate Figure*, an intriguing standing work of monumental smooth bronze waves. It is one of the many masterpieces in Hubert's collection, a testament to his refined taste and the greatest homage to an extraordinary man who elevated life to an art form.

Thaddaeus Ropac



THIS PAGE  
LOT 17

## SOMMAIRE

**3**  
INFORMATIONS SUR LA VENTE

**5**  
SPÉCIALISTES

**14**  
COLLECTION HUBERT GUERRAND-HERMÈS  
VENTE DU SOIR : LOTS 1 à 61

**202**  
COMMENT ENCHÉRIR

**203**  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLICABLES  
AUX ACHÉTEURS

**212**  
GUIDE DE L'ACHÉTEUR DANS UNE VENTE AUX  
ENCHÈRES DE SOTHEBY'S

**218**  
EXPLICATION DES SYMBOLES

**222**  
INDEX  
COPYRIGHT

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LA VENTE, NOUS VOUS  
INVITONS À CONSULTER  
[SOTHEBYS.COM/PF2343](https://www.sothebys.com/PF2343)

TO LEARN MORE ABOUT  
THE PROPERTY IN THIS  
SALE, PLEASE VISIT  
[SOTHEBYS.COM/PF2343](https://www.sothebys.com/PF2343)







1

## SAM SZAFRAN

1934 - 2019

### Escalier

signé  
pastel sur papier  
79 x 34,5 cm ; 31 1/8 x 13 9/16 in.  
Exécuté en 2002.

signed  
pastel on paper  
Executed in 2002.

#### PROVENANCE

Galerie Hopkins - Custot, Paris

#### EXPOSITION

Paris, Galerie Hopkins-Custot, *Sam Szafran*, avril - juin 2008;  
catalogue, p. 61, illustré

⊕ 40 000-60 000 €  
332 000-498 000 HK\$





2

## ALBERTO GIACOMETTI

1901 - 1966

Lampe *Tête de femme*, le modèle  
créé vers 1933-1934

Bronze patiné  
Signé *Giacometti* sur la base  
Hauteur : 51 cm ; 20 1/8 in.

Patinated bronze  
Signed *Giacometti* on the base

### PROVENANCE

Collection Francis et George Gruber  
Puis par descendance  
Vente Millon, Paris, 24 novembre 2010, lot 142

### BIBLIOGRAPHIE

Françoise Francisci, *Diego Giacometti, Catalogue de l'oeuvre*,  
Paris, 1986, p. 26-27

Daniel Marchesseau, *Diego Giacometti*, Paris, 1986, p. 11 et 35  
*Diego Giacometti, Möbel und Objekte aus Bronze*, catalogue  
d'exposition, Museum Bellerive, Zurich, 16 juin – 4  
septembre 1988, p. 30

Jean-Michel Frank, *un décorateur dans le Paris des années  
30*, catalogue d'exposition, Fondation Pierre Bergé – Yves  
Saint Laurent, Paris, 2 octobre 2009 – 3 janvier 2010, p. 122

Ce lot est accompagné d'un certificat d'authenticité de la  
Fondation Alberto et Annette Giacometti et est répertorié  
dans sa base de données sous le numéro AGD 4570

This lot is sold with a certificate of authenticity from the  
Alberto and Annette Giacometti Foundation and is recorded  
in the database under the number AGD 4570

⊕ 70 000-100 000 €  
585 000-830 000 HK\$





3

FRANÇOIS-XAVIER  
LALANNE

1927-2008

*Petit Mouflon de Pauline, 1994*

Bronze patiné  
Monogrammé *FxL*, numéroté *1/8*, daté *1994* et avec le  
cachet *Landowski Fondateur* au revers  
43,2 x 39,5 x 12,5 cm ; 17 x 15 ½ x 4 7/8 in.

Patinated bronze  
Monogrammed *FxL*, numbered *1/8*, dated *1994* and with the  
foundry mark *Landowski Fondateur* on the underside

**PROVENANCE**

JGM Galerie, 1996

**BIBLIOGRAPHIE**

François-Marie Banier et Jean-Gabriel Mitterrand, *Claude  
et François-Xavier Lalanne, vol.1, François-Xavier Lalanne*,  
Montreuil, 2018, p. 63 pour le modèle

⊕ 70 000-100 000 €  
585 000-830 000 HK\$





4

## GERHARD RICHTER

b.1932

### Sans titre

signé et daté 3.Nov.1995 sur le montage ; signé et daté  
3.Nov.1995 au dos

huile sur papier contrecollé sur papier  
41,3 x 29,1 cm ; 16¼ x 11⅞ in. (oeuvre) ;  
57,5 x 57,5 cm ; 22⅝ x 22⅝ in. (total)  
Exécuté en 1995.

Cette oeuvre est accompagnée d'un certificat d'authenticité.

signed and dated 3.Nov.1995 on the mount ; signed and  
dated 3.Nov.1995 on the reverse  
oil on paper laid down on paper  
Executed in 1995.

This work is accompanied by a certificate of authenticity.

#### PROVENANCE

Marian Goodman Gallery, New York  
Connaught Brown, Londres  
Collection particulière  
Galerie Hopkins, Paris

⊕ 60 000-90 000 €  
498 000-750 000 HK\$





5

## ANTONY GORMLEY

b.1950

### Small prop (Small Blockworks series)

fonte de fer  
104 x 24 x 29,5 cm ; 40 15/16 x 9 7/16 x 11 5/8 in.  
Exécuté en 2013.

cast iron  
Executed in 2013.

#### PROVENANCE

Galerie Thaddeus Ropac, Salzbourg

⊕ 150 000-200 000 €  
1 250 000-1 660 000 HK\$

*“La façon dont un objet est interprété ou ressenti par le spectateur ne me concerne pas. Mon sentiment est que si je parviens à cristalliser correctement la partie minérale, l’engagement émotionnel et intellectuel du spectateur sera l’autre moitié de l’équation.”*

(Antony Gormley in Cat. exp., Londres, Hayward Gallery,  
*Antony Gormley : Blind Light*, 2006, p. 43)



*Small prop* fait partie de la série Small Blockworks, sur laquelle Gormley a travaillé entre 2013 et 2020. Jouant avec des unités de fer, "avec la liberté d'un enfant voyant la hauteur que peuvent atteindre ses blocs de bois" (Antony Gormley, "Proppers", *Antonygormley website*), l'artiste explore dans cette série sa technique à petite échelle, parallèlement aux Blockworks grandeur nature.

Bien qu'elle soit d'apparence élémentaire, cette sculpture explore quelque chose de plus complexe. L'artiste utilise des blocs de fonte comprimés, superposés ou juxtaposés pour donner la sensation d'un corps. L'instabilité de la construction s'assimile à un état mental, et reflète les explorations approfondies de Gormley sur les relativités de la posture et du langage corporel et sur la manière dont ils peuvent être interprétés différemment d'un spectateur à l'autre. Si, dans d'autres œuvres, l'artiste cherche à reconstruire la masse humaine en unités pixelisées ou en poutres imbriquées, dans cette sculpture, il réduit le nombre de blocs de fer à l'essentiel, tout en continuant à véhiculer une aura anthropomorphique.

Franchissant les frontières entre l'être humain et l'environnement bâti, Gormley traduit et réanime l'existence corporelle en formes architecturales et tectoniques, évoquant un gratte-ciel ou une colonne en porte-à-faux. Le fer comprimé, dense et inorganique, est ainsi moulé en une silhouette vitale et empathique qui s'étend librement dans le cosmos. Pour donner de la stabilité, mais aussi un aspect plus humanoïde, il y a un pied étendu qui s'inscrit parmi les autres blocs et fonctionne comme une base.

*Small prop*, se profilant majestueusement dans l'espace dans une position dynamique et tout en équilibre, interpelle émotionnellement et mentalement les spectateurs et parle leur propre langage. Par le biais de matériaux, de gestes et de relations spatiales, l'artiste s'efforce de donner forme à ce qui est le moins visible et le plus profond : la sensation d'occuper un corps qui, à son tour, habite le monde.







6

## LUCIO FONTANA

1899 - 1968

### Concetto Spaziale

signé et daté 60 ; signé, daté 1960 et titré au dos  
huile sur toile  
33 x 41 cm ; 13 x 16 1/8 in.  
Exécuté en 1960.

signed and dated 60 ; signed, dated 1960 and titled on the  
reverse  
oil on canvas  
Executed in 1960.

#### PROVENANCE

Collection particulière, Milan  
Sothebys, Milan, *Art Moderna e Contemporanea*,  
26 novembre 1996, lot 183  
Collection particulière, Milan  
Galerie De Jonckheere, Genève

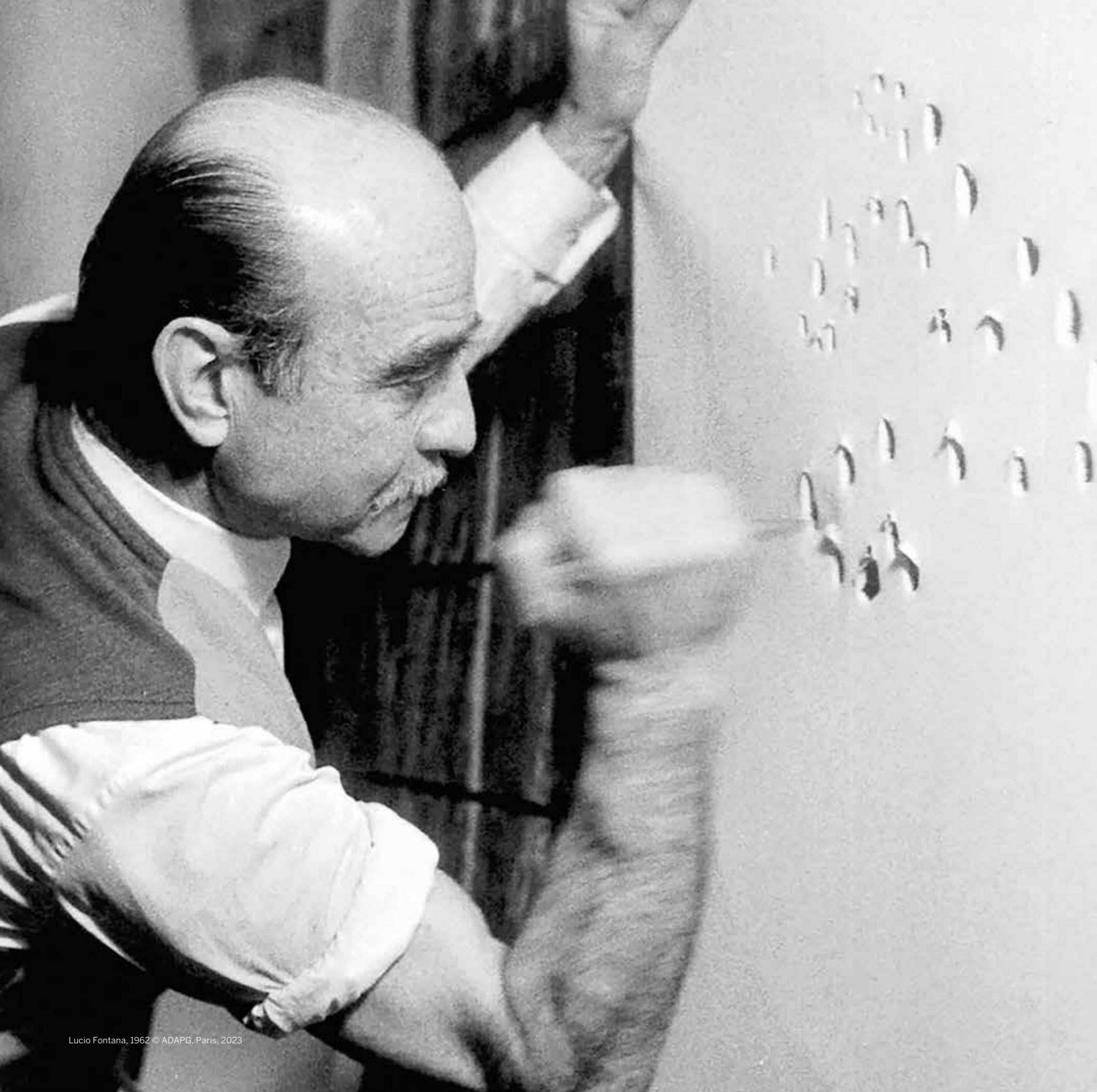
#### BIBLIOGRAPHIE

Enrico Crispolti, *Lucio Fontana, Catalogo Ragionato di  
Sculture, Dipinti, Ambientazioni*, Milan, 2006, p. 429,  
no. 60 0 80, illustré

⊕ 300 000-500 000 €  
2 500 000-3 320 000 HK\$







Cette œuvre, datant de 1960, est l'un des premiers exemples d'*Olii*, sur lequel Fontana a travaillé tout au long des années 1960. En combinant ses *buchi* (trous) emblématiques, qu'il expérimentait déjà depuis la fin des années 1940, et des graffitis subtils, avec un empâtement dense de peinture à l'huile, Fontana réunit dans cette toile à la fois ses recherches spatiales et son intérêt pour la matière. Les trous disséminés sur la toile, qui dans les œuvres précédentes étaient plus délicats et ordonnés, s'insèrent librement dans l'épaisse couche de pigment, prenant des formes et des dimensions excentriques. Une incision ronde circonscrit également ces traces, nous donnant une idée de l'épaisseur de la matière. Il ne semble plus suffire à Fontana de chercher "une dimension au-delà de la peinture" (propos cités par Crispolti dans *Traccia per l'opera di Lucio Fontana*, p. 141), mais il veut affronter la matière qui se trouve entre lui et l'infini, en la manipulant et en lui opposant l'impétuosité de son signe.

Un autre aspect frappant de cette œuvre est la couleur or. À cette époque, l'artiste commence à travailler avec des peintures métalliques, dorées ou argentées, et ses œuvres prennent un nouvel éclat. Pour Fontana, l'or évoque en particulier une dimension céleste et le système solaire. Il déclare cette attraction envers ce qui est doré et héliocentrique : "L'or est aussi beau que le soleil" (Lucio Fontana, cité dans L. Massimo Barbero (éd.), *Lucio Fontana : Venice/New York*, cat. ex., Solomon R. Guggenheim Museum, 2006, p. 24). Au-delà de ces références, l'or inscrit également l'œuvre de Fontana dans l'histoire plus large de l'art italien, qui fait un usage intensif de cette couleur. Du Moyen Âge au Baroque, la dorure et les fonds d'or sont utilisés pour les représentations sacrées, ainsi que pour les éléments décoratifs des somptueuses églises et palais. En outre, l'action de Fontana consistant à marquer et à gratter une surface dorée semble pousser à l'extrême ce qui était le travail au poinçon (*punzonatura*) et de gravure des artistes italiens des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Si cette pratique ornementale servait autrefois à décorer les auréoles, les vêtements et d'autres éléments décoratifs, Fontana, à l'aide d'outils similaires tels qu'une pointe métallique, la perturbe. Il élimine en effet toute dimension figurative et pousse le geste à l'extrême, jusqu'à percer le support lui-même. Cependant, le désir de suggérer quelque chose de supra-mondain et de cosmique, à travers un jeu énigmatique d'ombre et de lumière, demeure.

Ce *Concetto Spaziale*, en outre, pour ces mêmes caractéristiques, semble anticiper ce qui sera la série des dites *Venezie*, que Fontana exécute l'année suivante, en 1961, d'abord exposée à *Arte e Contemplazione* au Palazzo Grassi dans la Sérénissime, puis à New York, à la galerie Martha Jackson. Dans cette série grandiose, l'artiste a capturé la ville lagunaire et sa splendeur vénéto-byzantine, en utilisant la même technique que dans cette œuvre : peinture à l'or et gravures, en l'enrichissant parfois d'éléments supplémentaires. Cette série a été suivie par celle de *New York*, où l'artiste a décidé de travailler le cuivre ou l'aluminium directement. Cette évolution progressive, de la peinture métallique au métal comme support, semble donc préfigurée dans cette toile.

Sublime par sa surface percée et dorée, cette œuvre n'est pas seulement l'un des premiers indices de l'apogée artistique de Fontana, mais, reprenant des modèles du passé, elle établit une nouvelle iconographie et ouvre une autre dimension spatiale et matérielle dans l'œuvre de l'artiste.

PROVENANT DU BOUDOIR  
DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE  
AU CHÂTEAU DE VERSAILLES





Élisabeth Vigée Le Brun, *Portrait de Marie Antoinette, reine de France*, circa 1788, inv. 85.90, New Orleans Museum of Arts



O. Wegener, *comtesse Greffulhe*, 1899, inv. 2005.100.62 / The Met



7

CHAISE ROYALE EN NOYER SCULPTÉ ET DORÉ D'ÉPOQUE LOUIS XVI, ESTAMPILLE DE GEORGES JACOB, VERS 1784-1785 PROVENANT DU BOUDOIR DE MARIE-ANTOINETTE AU CHÂTEAU DE VERSAILLES

A LOUIS XVI GILT WALNUT ARMCHAIR, STAMPED BY GEORGES JACOB, CIRCA 1784-1785, FROM THE BOUDOIR OF THE QUEEN MARIE-ANTOINETTE AT VERSAILLES

Le dossier plat encadré de brandons avec des enroulements de feuilles de lierre, surmonté d'un cartouche orné de têtes d'aigle, coq et cornes d'abondance garnies de fruits, au revers une étoile à cinq branches avec perles et draperies ; la ceinture sculptée d'un ruban torsadé, avec rangs de perles et culots ; reposant sur des pieds en forme de carquois ; recouverte de soie lilas brodée ; estampillée G.JACOB ; (reprise à la dorure)

Haut. 92 cm, larg. 50 cm, prof. 45 cm

The back framed with brandons and ivy leaf scrolls, surmounted by a cartouche adorned with eagle heads, roosters and cornucoppia, on the reverse a five-pointed star with pearls and drapery; the belt sculpted with a twisted ribbon, with rows of pearls and bows; resting on quiver-shaped legs; covered with embroidered lilac silk; stamped G.JACOB; (gilding restored)

Estimation sur demande  
Estimate on request

**PROVENANCE**

Livrée pour le boudoir de la reine Marie-Antoinette (ou Cabinet de la Méridienne) vers 1784-1785  
Très probablement vente révolutionnaire à Versailles entre août 1793 et août 1794  
Collection du comte et de la comtesse Greffuhle, Paris à la fin du XIXe siècle, puis par descendance vente Me Binoche, le 6 mars 2000, lot 115

**BIBLIOGRAPHIE**

V. Noce, « Le temps retrouvé à Drouot », article dans le quotidien *Libération*, le 6 mars 2000



détail de l'estampille de Georges Jacob





Vue du Cabinet de la Méridienne en 2023

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Graul, *Das XVIII Jahrhundert Dekoration und Mobiliar*, Berlin 1903  
 Comte de Salverte, *Les ébénistes du XVIIIe siècle*, 1923  
 Le Fuel, *Georges Jacob (1739-1814)*, Paris, 1923  
 Baulez, *Cinq ans d'enrichissement du patrimoine national 1975-1980*, Paris, 1981, n°69  
 M. Beurdeley, *La France à l'encan 1789-1799*, Fribourg, 1981  
 M. Beurdeley, « Vente du mobilier royal de Versailles », cat. expo. *De Versailles à Paris, le destin des collections royales*, Paris, 1989  
 D. Meyer, *Le mobilier de Versailles*, Vol. 2, Dijon 2002, n° 69  
 C. Baulez, « Le Garde-Meuble de la Reine », cat. expo. *Louis XVI et Marie-Antoinette à Compiègne*, 2006  
 F. Didier « La restauration du cabinet de la Méridienne », *Versalia*, n°20, 2017  
 E. Caude, « Remeublement du boudoir de la Reine ou cabinet de la Méridienne. Projet de restitution des soieries brochées et brodées », *Versalia*, n°20, 2017  
 C. Baulez, « Les ventes révolutionnaires », *Versalia*, n°24, 2021  
 Vidéo :  
 Youtube : La Restauration des Tissus du Cabinet de la Méridienne par Elisabeth Caude  
 Georges Jacob, menuisier, reçu maître en 1765.

#### Une histoire mouvementée

##### GARDE-MEUBLE DE LA COURONNE ET GARDE-MEUBLE PRIVÉ DE LA REINE

En marge de l'officiel Garde-meuble de la Couronne, d'autres plus confidentiels dédiés à l'ameublement des appartements privés du roi, de la reine et de la famille royale connurent un essor dans les dernières années de la monarchie. Pierre-Charles Bonnefoy-Duplan qui gérait le garde-meuble privé de la reine agissait à partir de 1784 en totale indépendance vis-à-vis de l'imposante administration à la tête de laquelle Thierry de Ville d'Avray venait de succéder à Pierre-Elisabeth de Fontanieu.

C'est à ce garde-meuble privé que l'on doit des commandes éblouissantes attestant du luxe extrême dans lequel la reine aimait s'entourer et qui affirmait ainsi son goût le plus personnel.

##### LE BOUDOIR DE LA REINE OU LE CABINET DE LA MÉRIDienne : L'INTIME DES APPARTEMENTS PRIVÉS

Imaginé en 1781 selon les plans et les dessins de l'architecte Richard Mique pour la plus exigeante de ses commanditaires, Marie-Antoinette, le petit boudoir de 10 mètres carrés, situé à l'arrière de la chambre à coucher de la souveraine, au premier étage du corps central sud du château connut une restauration architecturale en 2015 qui se poursuivit avec la restitution des tissus jusqu'à son inauguration et ouverture au public en juin 2023.

Pièce intime, elle connut au début des années 1780 deux meubles qui ne furent pas retenus par la reine, son garde-meubles privé commanda donc un troisième meuble qui fut livré vers 1784-1785 et dont une paire de fauteuils demeure à ce jour l'unique témoignage conservé *in situ* (acquisition en 1980, inv. V. 5183-5184).

##### LA LIVRAISON VERS 1784-1785

Malheureusement le journal des livraisons du garde-meuble privé de la reine administré par Bonnefoy-Du Plan disparaît en 1792. Cet inventaire général des meubles de la reine à Versailles, Trianon, aux Tuileries à Compiègne et Fontainebleau qui aurait grandement facilité le travail des historiens s'est perdu ; les causes de la disparition de ces documents demeurent inconnues, on a évoqué une destruction volontaire de Bonnefoy-Du Plan pour ne pas accabler la reine lors de son procès en lui évitant ainsi une confrontation avec les dépenses somptuaires liées à son train de vie. Auraient-ils été confisqués par les commissaires chargés de la saisie du mobilier ou tout simplement détruits dans la tourmente révolutionnaire ? Cette disparition a suscité de nombreux rêves, mythes et dérivés.

##### LES VENTES RÉVOLUTIONNAIRES DE 1793-1794

Afin de pallier les dépenses abyssales générées par la situation politique et les guerres aux frontières, de grandes ventes aux enchères furent organisées à Versailles. Dès le mois de janvier 1793, la Convention nationale décrète que « pour le mobilier somptueux des derniers tyrans de la France...il sera procédé au recollement général des inventaires et à la vente des meubles courants estimés valoir moins de mille livres. Les objets de plus de mille livres seront adjugés après extinction des feux. Pour les objets de plus de mille livres, il sera dressé un catalogue descriptif, lequel sera affiché, distribué et inséré dans les journaux ». Plus de 17.000 lots seront ainsi dispersés entre le 25 août 1793 et le 11 août 1794, c'est dans une de ces vacations que le mobilier du boudoir de la reine est mis à l'encan.

La publication d'E. Caude et les notes de C. Baulez permettent d'établir que ce mobilier a été vendu le 10 octobre 1793 sous le n°2991 et qu'il comprenait une banquette avec coussins, une bergère, deux fauteuils, une chaise, un autre fauteuil (sans autre précision), un tabouret de pied et un écran. Toutefois la disparition des archives du garde-meuble privé de la reine ne permet pas d'établir avec certitude que le nombre de pièces mises à l'encan lors de la vente précitée fut identique à celui qui composait ce meuble.

L'ensemble est adjugé au citoyen Rocheux pour le citoyen Hébert de Paris, certainement l'un des frères Eberts, négociants originaires de Strasbourg et « gros acheteurs » selon les minutes de vente de Versailles, intermédiaires auprès des cours du Nord, d'Allemagne et de Russie qui évacuaient vers l'Alsace une marchandise précieuse qu'ils revendaient à une riche clientèle étrangère désireuse de se meubler avec le faste de Versailles.





Ecran livré pour le boudoir de la reine à Versailles, vers 1784-1785



Chaise livrée pour le boudoir de la reine à Versailles vers 1784-1785, à Berlin vers 1900. Localisation inconnue.



Fauteuil livré pour le boudoir de la Reine à Versailles vers 1784-1785, à Berlin vers 1900

### La chaise Greffuhle et le reste du meuble, des accents proustien et prussien

Ce meuble, ou tout au moins une grande partie avait rejoint la Prusse et plus précisément une résidence « Badelogierhaus » gérée par la famille Schröder dans une station thermale de la principauté de Waldeck et Pyrmont où séjourna Louise de Prusse. Cette résidence dans un lieu de cure prisé de la haute aristocratie allemande et d'Europe centrale se devait de posséder un ameublement raffiné par égard aux visiteurs qu'elle accueillait. Cet ensemble fut ensuite cédé, un siècle plus tard au musée des Arts décoratifs de Berlin qui l'acquies en 1895 peu de temps après le déménagement de la famille Schröder pour Hanovre.

Le Kunstgewerbemuseum, sous la plume de R. Gault publia un ouvrage sur le mobilier du XVIIIe siècle en 1903, dans les pages consacrées à cet ensemble qu'il indiquait provenir de l'ameublement de la reine à Versailles il mentionna l'existence d'une chaise dans la collection du comte Greffuhle à Paris (*op. cit.* p.108). A cette date, la bergère et le tabouret de pied ne sont pas mentionnés et leurs traces perdues. H. Le Fuel (*op. cit.*) publie en 1923 dans sa monographie sur Georges Jacob le détail des pièces conservées au musée de Berlin, trois fauteuils, une chaise, un écran, un canapé dont le tissu qui les garnissait avait été préservé : « *sauf ce canapé, tous les autres sièges sont encore garnis de leur ancienne soierie où, en de grêles arabesques fleuries, sont encastrés des médaillons chinois* » comme on peut le voir sur l'illustration d'un fauteuil reproduit dans le portefeuille n°492 de la bibliothèque du musée des arts décoratifs de Berlin.

Le bois du canapé était indiqué en trop mauvais état et seule sa couverture semble avoir été conservée, reproduite sur une photographie en noir et blanc de l'*Album Maciet* appartenant au musée des Arts décoratifs de Paris.

La question se pose de savoir pourquoi la chaise qui deviendra « la chaise Greffuhle » a été séparée de l'ensemble vendu en 1793, faisait-elle partie de la livraison initiale et ensuite déplacée dans une autre pièce en raison de l'exiguïté du boudoir ? Le boudoir de la reine à Versailles est une pièce de toute petite dimension, environ 10m2, on peut aisément admettre qu'un élément du meuble ait pu être remis pour faciliter la circulation dans cet espace réduit. Cette chaise, séparée du reste de l'ensemble, a pu être placée dans une pièce adjacente et commencer ainsi son chemin à part, apportant ainsi un élément de réponse à sa non-appartenance au lot 2991 dans la vente d'octobre 1793. Il s'agit d'une hypothèse impossible à vérifier mais assise sur l'appartenance certaine de cette chaise avec le meuble livré pour le cabinet de la Méridienne fondée sur la comparaison du répertoire ornemental mais aussi sur l'incomparable travail réalisé par le sculpteur tant sur cette

chaise que sur les deux fauteuils connus. On peut ajouter qu'un seul des deux fauteuils possède la fameuse étiquette, mais comme la chaise les deux sont de Georges Jacob. L'énigme existe et si nous n'en connaissons pas la réponse document à l'appui, la conséquence heureuse est qu'une chaise, devenue orpheline a finalement pu nous parvenir aujourd'hui sans que le moindre doute puisse mettre en cause son authenticité.

Si ce faisceau d'indices permet de rattacher cette chaise avec le meuble livré pour le boudoir de la reine, de présenter une hypothèse expliquant « sa mise à l'écart » et donc le fait qu'elle ne fut pas vendue dans le même lot que meuble en octobre 1793, nous ne connaissons pas l'origine de son entrée dans la collection Greffuhle. Deux possibilités peuvent néanmoins être avancées, la première, une acquisition par le comte Henry Greffuhle vers 1880 pour l'hôtel particulier de la rue d'Astorg où son épouse avait ouvert un salon qui accueillait les grandes figures du Paris artistique et littéraire. Grand collectionneur de maîtres anciens il avait aussi un goût prononcé pour les arts décoratifs français et donc la volonté de façonner un cadre idéal pour le salon de sa femme. La comtesse Greffuhle née princesse de Caraman-Chimay, égérie du Paris mondain et artistique de la fin du XIXe siècle inspira Marcel Proust dont la plume lui donna les traits de la duchesse de Guermantes. Une autre éventualité est celle d'une origine Caraman-Chimay par le biais de Madame Tallien issue d'une riche famille espagnole, femme de conviction et compagne de Barras, la « reine du Directoire » qui fut ensuite proche de Gabriel-Julien Ouvrard, un riche fournisseur aux armées avant d'épouser en 1805 Joseph de Riquet Caraman-Chimay.

Si « la chaise Greffuhle » connut la vie feutrée des salons parisiens, le mobilier conservé Outre-Rhin survécut en partie au chaos.

On perd la trace de ce meuble lors de la destruction de Berlin en 1945, entre les ruines et le pillage quasi systématique des œuvres d'art, très bien organisé notamment par les soviétiques dès le mois d'avril, (voir G. Milton, *Berlin, année zéro*, 2022), il semblait perdu à jamais.

Après la tourmente de 1793 et le cataclysme de 1945, deux fauteuils miraculés réapparaissent et sont finalement acquis par Versailles en 1980 (inv. V. 5183-5184), ils rejoignent leur destination première, le boudoir de Marie-Antoinette (illustré dans D. Meyer, *op. cit.* n°69). Une étiquette inscrite à l'encre *Boudoir de la Reine à Versailles* confirme l'origine royale et versaillaise de ces fauteuils et par extension celle de la chaise provenant de la collection Greffuhle dont le décor est scrupuleusement identique. Un ambitieux projet de restitution des soieries pour les fauteuils est en cours, précisément détaillé dans la publication d'E. Caude (*op. cit.*).





#### Le « prototype » du Belvédère décliné pour les appartements privés de la reine

Le meuble destiné au boudoir de la reine livré vers 1784-1785 emprunte plusieurs caractéristiques stylistiques dont l'origine semble être le mobilier livré en 1781 pour le pavillon du Belvédère ou salon du Rocher. Jacques Gondouin, dessinateur du mobilier de la Couronne avait fait réaliser par Gilles-François Martin une maquette en cire qui permettait de visualiser différentes options. Le projet définitif une fois accepté, le menuisier François II Foliot et surtout le sculpteur, Babel (ou Nicolas-Quinibert Foliot selon Christian Baulez), pouvait se mettre à la tâche et réaliser plus rapidement des gabarits conformes aux choix de la maquette. Ce mobilier composé de huit fauteuils en bergère et huit chaises fut considéré à la pointe de la mode et influença les choix des sièges destinés à meubler les appartements de différentes résidences royales par l'intermédiaire du garde-meuble privé de la reine.

On retrouve sur notre chaise les montants du dossier en forme de brandon, une ceinture arrondie ornée d'un ruban torsadé alors que la ceinture du meuble du Belvédère figurait des enroulements en spirale de feuilles de myrte. Sur le mobilier livré en 1786 pour le Boudoir de Marie-Antoinette à Fontainebleau, ce sont des pieds en carquois identiques qui soutiennent la même ceinture à motif de ruban torsadé et perles dont la finesse de la sculpture évoque la dentelle. Une autre livraison, effectuée pour Compiègne, reprend la même thématique ornementale avec pour Fontainebleau et Compiègne un nombre de chaises identique : deux. A Chantilly, quatre chaises (inv. OA319 à 322) provenant très certainement d'un meuble livré pour Marie-Antoinette à Versailles possèdent également les mêmes montants de dossier et pieds en carquois.

Jacob ne fut pas le seul menuisier à utiliser ces motifs sculptés d'un raffinement extrême reprenant les bases d'un même répertoire décoratif décliné de manière variable, ils attestent néanmoins d'une homogénéité de goût, celui de la reine dans le courant des années 1780 qui perdurera jusqu'à la fin de la décennie.

#### Le Temps retrouvé ou une postérité enfin méritée ?

La conception même de cet ensemble, la virtuosité de sa réalisation, sa prestigieuse provenance font de cette chaise le témoignage éloquent d'un savoir-faire inégalé au firmament des livraisons de Jacob. Quand il évoque les ouvrages de Jacob, le comte de Salverte écrit que « les plus extraordinaires furent ceux destinés au boudoir de la Reine à Versailles et dont la décoration comportait des torches et des carquois, attributs de l'Amour, des sphinx, images du Mystère, des épagneuls, symboles de la Fidélité, des motifs à têtes de coqs et à têtes d'aigles, emblèmes de la France et de l'Autriche ». Au-delà du jeu plaisant des allégories, cette chaise interpelle par la finesse, la délicatesse et la qualité inouïe de sa sculpture, qu'une restauration remarquable dans les règles de l'art a permis de préserver, où la dorure fait ressortir ce travail exceptionnel en tout point identique à celui de la paire de fauteuils aujourd'hui conservée à Versailles. La soie qui la recouvre est directement inspirée de l'étude menée pour le projet de restitution des soieries d'origine qui furent très certainement réalisées par la maison « Desfarges et Compagnie, fabricants à Lyon ». L'assise et le dossier de la chaise sont recouverts d'une soie au décor semblable à celui retrouvé à l'arrière du dossier d'un des fauteuils de Versailles.

Il s'agit d'un pur chef d'œuvre commandé pour la reine Marie-Antoinette selon ses goûts les plus raffinés, destiné à un lieu intime et privilégié qui, malgré les bouleversements de son histoire, de 1793 à nos jours continue de déchaîner les passions, et pour lequel une version encore plus rocambolique des *Mémoires d'une bergère* de Philippe Jullian pourrait être envisagée.



Fauteuil livré pour le pavillon du Belvédère de Marie-Antoinette au Petit Trianon en 1780. copyright Sotheby's





8

## PIERRE ANTOINE LEMOINE

vers 1605 - 1665

### Nature morte aux grappes de raisins, figues et grenade

Huile sur toile

Signé en bas à droite P.A. IEMOINE AC[ADEMICUS] (selon  
C. Salvi)

82,3 x 68,8 cm ; 32<sup>3</sup>/<sub>8</sub> by 27<sup>1</sup>/<sub>8</sub> in.

Oil on canvas

Signed lower right P.A. IEMOINE AC[ADEMICUS] (as per C. Salvi)

#### PROVENANCE

Morceau de Réception de Lemoine à l'Académie royale de

peinture et de sculpture, livré le 1<sup>er</sup> août 1654

Don de l'Académie au cardinal Mazarin, 1656

Collection Mazarin jusqu'en 1661

Palais Mazarin, 1670

Vente Collections Lazzaroni, Nice (?), 16-21 juin 1952

Vente anonyme, Paris, Hôtel Drouot, 10 avril 1992, lot 39

Vente anonyme, Tajan, Paris, 17 décembre 1997, lot 315

#### EXPOSITION

Bordeaux, Musée des Beaux-Arts, *Les raisins du silence, chefs-d'œuvre de la nature morte européenne du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles*, juin-août 1999, n° 14

#### BIBLIOGRAPHIE

Très probablement J. de Cosnac, *Les richesses du Palais Mazarin, Inventaire inédit dressé après la mort du Cardinal Mazarin en 1661*, Paris, 1885

M. Faré, *Le grand siècle de la nature morte en France, Le XVII<sup>e</sup> siècle*, Fribourg et Paris, 1974, p. 184

*Les Peintres du roi 1648-1793*, cat. exp., Tours, Musée des Beaux-Arts – Toulouse, Musée des Augustins, 2000, p. 223, repr.

C. Salvi, *D'après Nature - La nature morte en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Tournai, 2000, p. 132-133, repr. p. 133

100 000-150 000 €

830 000-1 250 000 HK\$





Fig. 1 Pierre-Antoine Lemoine, *Nature morte aux raisins, plat de pêches et potiche chinoise sur un entablement en pierre* (Collection Louis Grandchamp des Raux : Le choix de l'élégance © Art Digital Studios / Sotheby's)



Fig. 2 Pierre-Antoine Lemoine, *Fruits sur un entablement avec un vase de Delft à décor chinois* (Millon & Associés, Paris, 3 décembre 2001, lot 65)

Avec sa réapparition aux enchères en 1992, ce tableau faisait redécouvrir Pierre-Antoine Lemoine (parfois orthographié Lemoyne), un artiste important du XVII<sup>e</sup> siècle français, l'un des représentants majeurs du domaine de la nature morte, qui avait été oublié au fil des siècles. Si la personnalité et la vie de Pierre-Antoine Lemoine avaient été évoquées dès 1974 par Michel Faré (voir M. Faré, *Le grand siècle de la nature en France, Le XVII<sup>e</sup> siècle*, Fribourg et Paris, 1974, p. 84), il fallut en effet attendre la réapparition de la présente œuvre pour comprendre l'importance de l'artiste, dont les œuvres restent aujourd'hui rarissimes. C'est dire à quel point la présence ici de cette *Nature morte aux grappes de raisins, figues et grenade*, à la fois chef-d'œuvre de l'artiste et son morceau de Réception à l'Académie, constitue un événement pour les amateurs de peinture du Grand Siècle.

Fils de musicien et musicien lui-même, Pierre-Antoine Lemoine naît aux alentours de 1605, et mourra en 1665. L'on ne connaît que peu de détails de sa vie personnelle, et ni sa formation, ni sa carrière ne nous sont connues avec précision. Quant aux œuvres qui sont parvenues jusqu'à

nous, elles sont – à ce jour – en très petit nombre. Seuls quatre tableaux signés (*Nature morte aux raisins, plat de pêches et potiche chinoise sur un entablement en pierre*, Vente Collection Louis Grandchamp des Raux : Le choix de l'élégance, Sotheby's en association avec Artcurial, Paris, 26 mars 2015, lot 8, fig. 1 et *Fruits sur un entablement avec un vase de Delft à décor chinois*, vente Millon & Associés, Paris, 3 décembre 2001, lot 65, fig. 2), et quelques autres à lui attribués, témoignent du talent et de l'importance de ce peintre qui, en son temps, fut célèbre.

Il fut ainsi membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture dès 1654, à la suite d'une Réception qui fut semble-t-il houleuse, principalement car Lemoine faisait partie de la maîtrise, l'une de ces anciennes corporations que l'Académie supplantait et qu'elle cherchait à affaiblir. Charles Le Brun et Eustache Le Sueur furent apparemment, les principaux opposants à son admission...

En dépit de cet épisode, Lemoine semble avoir poursuivi une carrière fructueuse, travaillant ainsi pour des commanditaires

prestigieux comme le chancelier Séguier, dont il est chargé « d'orner le logis », et jouira en son temps et par la suite d'une réputation d'excellence dans son domaine.

Si, comme le rappelle Claudia Salvi, cette *Nature morte aux grappes de raisins, figues et grenade* constitue « un événement très important pour l'histoire de la nature morte en France au XVII<sup>e</sup> siècle » (Claudia Salvi, *op. cit.*, p. 132), elle est aussi doublement importante au sein même du corpus des œuvres peintes de Lemoine (restreint aujourd'hui, mais qui de son vivant devait bien entendu être beaucoup plus étendu). Elle est en effet son morceau de Réception à l'Académie, mais plus encore, elle fut choisie par ses pairs pour être offerte, en 1656, au cardinal Mazarin (fig. 3), en même temps que le *Reniement de saint Pierre* d'un des frères Le Nain (probablement Antoine ou Louis, morts en 1648, plutôt que Mathieu, qui décèdera en 1677, bien que le tableau lui soit parfois attribué ; Paris, Musée du Louvre, inv. RF 2008 56) : « Afin de témoigner à son Eminence de notre gratitude, il lui sera présenté le tableau de fruits fait par

M. Lemoine et celui de Saint Pierre de défunt M. Lenain » (cit. par C. Salvi, *ibidem.*). Il s'agissait alors, pour l'honorable mais toute jeune institution, d'une manœuvre politique afin d'obtenir de celui-ci un espace au sein des galeries du palais du Louvre pour y loger.

Choisir cette œuvre de Lemoine comme présent pour le cardinal, qui fut sans conteste l'un des collectionneurs les plus prestigieux et les plus avisés de son temps, n'est donc pas anodin, et témoigne de l'importance désormais accordée par les académiciens à leur confrère et à ses œuvres.

Le tableau de Lemoine n'apparaît pas dans l'inventaire des biens de Mazarin établi par Colbert en 1653, puisque le tableau n'a pas encore été exécuté. Mais il apparaît en revanche dans celui de 1661, sous le numéro 1048 : « Un autre fait sur toile représentant quantité de raisins, grenades, figues et autres fruits, hault de deux pieds six pouces et large de deux pieds, garni de sa bordure en bois doré. Prisé la somme de 150 livres ».





Fig. 3 Robert Nanteuil d'après Pierre Mignard, *Cardinal Jules Mazarin assis dans la galerie de son palais* (inv. 2000.416.90 © The Metropolitan Museum, Gift of Lev Tsitrin)



Fig. 4 Michelangelo Cerquozzi, *Nature morte aux fruits* (collection particulière © Sotheby's)

Dans cette *Nature morte aux grappes de raisins, figues et grenade*, le peintre s'éloigne des canons nordiques du genre, tout comme des exemples de la nature morte française dont le plus important représentant est alors Pierre Dupuis. Il est peut-être plus influencé par certaines œuvres italiennes, et en particulier de Michelangelo Cerquozzi, auteur d'une œuvre à la composition étonnamment proche (vente Sotheby's Londres, 7 juillet 2005, lot 173 ; fig. 4), à tel point qu'on peut se demander laquelle des deux précède l'autre et lequel des deux artistes a pu voir la composition de son confrère (si la version de Cerquozzi revient toutefois bien à ce dernier...). Lemoine offre une vision tout-à-fait singulière et fascinante d'une nature débordant de vitalité, mettant en scène un assemblage dense de fruits – grappes de raisins suspendues, figues, grenade ouverte – dont la mise en place dans un espace restreint est magistralement orchestrée par le peintre. En dépit de la multitude d'éléments qui la composent, l'œuvre se présente sans

confusion, dans un espace maîtrisé et ordonné par les effets de lumière, mais également par la répartition des effets de matière et de couleur.

Utilisant, comme dans les autres œuvres que nous connaissons de lui, un fond bleu sombre et indéterminé sur lequel se détachent les fruits, éclairés par une lumière vive et irréaliste, Lemoine développe une gamme colorée qui lui est propre et qui définit son style : une palette volontairement froide, métallique, qui ciselle les éléments de la composition à la manière d'une pièce d'orfèvrerie. A cela il associe un réalisme, un vérisme marqué dans le traitement des fruits dont la fraîcheur fascine le spectateur.

Offrant une vision à part de la nature morte française du XVIIe siècle, Lemoine fait ici preuve, de façon magistrale, d'une singularité – voire d'une étrangeté – et d'une sophistication qui dépassent les conventions de son temps et font de cette œuvre une image d'une grande modernité.





9

CARTEL D'APPLIQUE EN BRONZE DORÉ  
D'ÉPOQUE LOUIS XV SIGNÉ ST GERMAIN,  
VERS 1750

LOUIS XV GILT-BRONZE BRACKET CLOCK,  
SIGNED ST GERMAIN CIRCA 1750

surmonté d'une figure de Diane et agrémenté de putti,  
la monture signée *SM* et *ST GERMAIN*, le cadran signé  
*HERBAULT A PARIS*, le mouvement signé *Herbaut à Paris*,  
No 321

Haut. 100 cm, larg 48 cm

topped by a Diana figure and with putti, the mount signed  
*SM* and *ST GERMAIN*, the dial signed *HERBAULT A PARIS*,  
the movement signed *Herbaut à Paris*, No 321

#### PROVENANCE

Vente Sotheby's Monaco, 27-28 Juin 1998, lot 286.

Jean-Joseph de Saint Germain, fondeur, reçu maître en 1748  
Louis-François Herbault, horloger, reçu maître en 1743.

Plusieurs versions de ce cartel sont connues, avec des  
variantes sur la position des putti. Certaines versions ne  
comportent pas de putti (H. Ottomeyer, et P. Pröschel,  
*Vergoldete Bronzen*, Munich, 1986, vol. I, fig. 2.5.3, p. 114 et  
2.5.4 p. 115).

Le modèle avec Diane est présent dans l'inventaire après  
décès de Saint Germain en 1747 "un cartel à diane pour  
model prisé la somme de cent livres" (Arch. Nat. Min. Cent.  
ét/XXVIII/305 14 décembre 1747).

Pour un modèle très proche voir vente Sotheby's Londres, 6  
juillet 2010, lot 30.

25 000-40 000 €  
208 000-332 000 HK\$



COMMODE A PALMES  
CROISEES ET BRANCHES  
DE LIERRE PAR CRESSENT





10

COMMODE À PALMES CROISÉES ET  
BRANCHE DE LIERRE EN PLACAGE DE BOIS  
SATINÉ, BOIS DE ROSE ET BRONZE DORÉ  
D'ÉPOQUE LOUIS XV, VERS 1740-1750,  
PAR CHARLES CRESSENT

A LOUIS XV GILT-BRONZE MOUNTED  
BLOODWOOD AND TULIPWOOD VENEERED  
COMMODE "À PALMES CROISÉES ET  
BRANCHES DE LIERRE", CIRCA 1740-1750,  
BY CHARLES CRESSENT

ouvrant à deux tiroirs et deux vantaux latéraux, marqueterie  
géométrique, riche ornementation de bronze doré, dessus  
de mabre brèche d'Alep  
Haut. 92 cm, larg. 162 cm, prof. 66 cm

opening with two drawers and two lateral doors, with a  
parquetry, with a rich gilt-bronze mounts ornamentation,  
with a brèche d'Alep marble top

#### PROVENANCE

Ancienne collection La Rochefoucauld d'Estissac;  
Collection privée, Paris

#### BIBLIOGRAPHIE

*Merveilles des Flandres*, Hachette-Réalités, 1973, P. 229  
A. Pradère, *Charles Cressent*, Paris, 2003, p. 278, illustr. 110.

Cette commode à palmes croisées et branches de lierre  
est répertoriée dans l'ouvrage d'Alexandre Pradère qui en  
compte au moins huit avec ces mêmes bronzes et avec  
une marqueterie géométriques provenant de collections  
prestigieuses telles que la collection Ortiz, la collection  
Wildenstein, le château de Pregny ou encore l'ancienne  
collection de Montesquiou.

Il s'agit d'un modèle particulièrement abouti, combinant  
les caractéristiques de cet ébéniste majeur : une structure  
typique avec des portes latérales, avec une marqueterie  
pleine de contrastes que vient relever une ornementation de  
bronze doré originale illustrant toute la créativité de Charles  
Cressent.

• 120 000-150 000 €  
1 000 000-1 250 000 HK\$







II

## FRANÇOIS-XAVIER LALANNE

*Singe SI et Singe SII, 1992-1995*

Bronze patiné  
Monogrammés FxL, l'un inscrit SI et numéroté B 7/8,  
l'autre inscrit SII et numéroté B 3/8, chacun avec le cachet  
*Clementi Fondateur* au dos  
Chacun : 75 x 14,5 x 24 cm ; 29 ½ x 5 ¾ x 9 ½ in.

Patinated bronze  
Monogrammed FxL, one inscribed SI and numbered B 7/8,  
the other inscribed SII and numbered B 3/8, each with the  
foundry mark *Clementi Fondateur* on the back

### PROVENANCE

JGM Galerie, Paris, 1996

### BIBLIOGRAPHIE

Daniel Marchesseau, *Les Lalanne*, Paris, 1998, p. 134 pour le modèle

*Lalannes*, catalogue d'exposition, Galerie Mitterrand, Paris, 12 décembre 2015 - 5 mars 2016, p.16

François-Marie Banier et Jean-Gabriel Mitterrand, *Claude et François-Xavier Lalanne*, vol.3, La Maison-atelier de Claude et François-Xavier Lalanne, Montreuil, 2018, pp. 24, 49 et 53  
*Les Lalanne à Trianon*, catalogue d'exposition, Château de Versailles, Versailles, 19 juin - 7 novembre 2021, pp. 38-39 et 132

*Lalanne : bestiaires*, catalogue d'exposition, Musée d'art moderne Richard-Anacréon, Granville, 14 mai - 13 novembre 2022, n.p

⊕ 1 000 000-1 500 000 €  
8 300 000-9 450 000 HK\$





12

PARAVENT À SIX FEUILLES, MANUFACTURE DE LA SAVONNERIE, PREMIER QUART DU XVIIIÈME SIÈCLE, REPRÉSENTANT DES FABLES D'APRÈS LES CARTONS DE FRANÇOIS DESPORTES POUR LES SCÈNES ANIMALIÈRES ET DE CLAUDE III AUDRAN, COMPOSÉ DE DEUX PARAVENTS À TROIS FEUILLES TISSÉES ENTRE 1711 ET 1740

A LOUIS XV SIX-LEAF SCREEN, MANUFACTORY OF THE SAVONNERIE, FIRST QUARTER OF 18TH CENTURY, REPRESENTING THE FABLES OF LA FONTAINE, AFTER THE DESIGNS BY FRANÇOIS DESPORTES FOR THE ANIMAL SERIES AND CLAUDE III AUDRAN, MADE WITH TWO THREE-LEAF SCREENS WEAIVED BETWEEN 1711 AND 1740

tissé en laine, chaque feuille représentant une fable, pour l'un, *La Cigogne et le Renard*, *Le Renard et la Cigogne*, *Le Loup et l'Agneau*; pour l'autre, *Le Lièvre et la Tortue*, *Le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*, *Le Loup et l'Agneau*; le cartouche central dans un encadrement feuillagé avec rinceaux et éventails ornés de culots dans le haut et le bas Haut. 145 cm, haut. de la tapisserie 130 cm, larg. d'un panneau 55,5 cm

woven from wool, each leaf representing a fable, for one, *La Cigogne et le Renard*, *Le Renard et la Cigogne*, *Le Loup et l'Agneau*; for the other, *Le Lièvre et la Tortue*, *Le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*, *Le Loup et l'Agneau*; le cartouche central dans un encadrement feuillagé avec rinceaux et éventails ornés de culots dans le haut et le bas

**PROVENANCE**

Galerie Adriano Ribolzi, Monte-Carlo, 2000

40 000-60 000 €  
332 000-498 000 HK\$

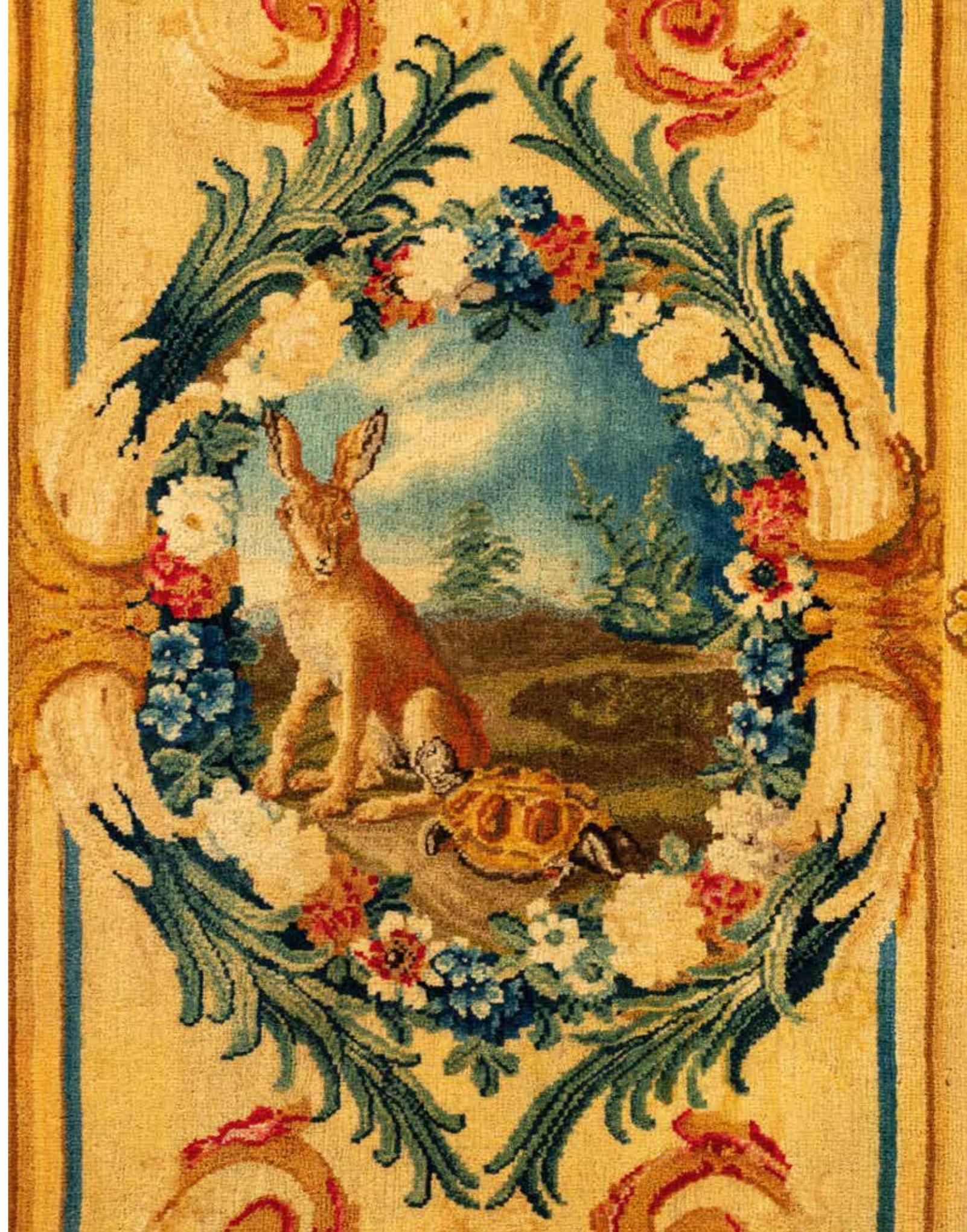
Les cartouches sont tirés des *Fables* d'Esopé, poète grec du VIIIe siècle avant J-C qui a inspiré Jean de La Fontaine. Selon Pierre Verlet, les feuilles sont issues du troisième modèle, où le centre est occupé par un sujet tiré des fables « entouré d'une guirlande de fleurs au naturel et rinceaux », avec deux motifs en forme d'éventails disposés en haut et en bas de chaque panneau, décrit dans le registre de fabrication : « Neuf morceaux faisant dix-huit feuilles de paravent sur fond chamois représentant au milieu de chaque feuille un sujet des fables d'Esopé dans un cartouche entouré d'une guirlande de fleurs au naturel et rinceaux, et à chaque bout un ornement en forme d'éventail à godrons ornés de culots, chaque morceau ayant 1 aune 1 huit de haut sur 1 aune 1/16 de large... » (B.N., ms. Fr. 7830, f°5 – 013308).

Les scènes animalières seraient l'œuvre de François Desportes (1661-1743), peintre qui, dès la fin du XVIIe siècle, travailla pour de grands décors comme la Ménagerie de Versailles, Marly, Meudon, la Muette ou Chantilly. Installé dans les galeries du Louvre, il a également fourni des cartons pour la manufacture de la Savonnerie et plus tard pour celle des Gobelins. Les éléments décoratifs auraient quant à eux été imaginés par Claude III Audran, lui aussi fournisseur de cartons pour la manufacture. La confrontation avec d'autres paravents possédant des compositions identiques permet d'avancer que deux feuilles pourraient avoir été réalisées sous le règne de Louis XV. Les feuilles étaient tissées sous la direction de Dupont à la manufacture, 132 feuilles furent réalisées entre 1711 et 1720, tandis que la production se poursuivait après la Régence et évoluait vers des compositions encore plus axées sur un réalisme animalier.

**Œuvres comparables**

Parmi les exemplaires répertoriés, il convient de citer celui à six feuilles provenant de l'ancienne collection Jacques Doucet, sa vente, troisième partie, galerie Georges Petit, les 7-8 juin 1912, lot 341, présenté comme d'époque Régence; celui provenant de la collection Hubert Stern illustré dans l'ouvrage de P. Verlet (*op. cit.*) sur la Savonnerie à Waddesdon Manor, les deux possèdent des caractéristiques communes au notre, notamment pour la fable du loup et de l'agneau où le ressaut du ruisseau est identique sur une des feuilles alors qu'il n'existe plus sur la seconde.

Un paravent à quatre feuilles provenant de la collection Blumenthal a été vendu à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1932, lot 145; un autre dans l'ancienne collection de Madame von Pannwitz.











13

## ALEXANDRE-FRANÇOIS DESPORTES

1661 - 1743

### Autoportrait en chasseur dans un paysage

Huile sur toile  
99 x 131,7 cm ; 39 by 51 7/8 in.

Oil on canvas

#### PROVENANCE

Collection de la comédienne de la Comédie-Française,  
Charlotte Desmares, Châtillon, en 1746  
Collection du peintre Jean-François de Troy, avant 1764  
Sa vente, M<sup>e</sup> Remy, Paris, 9-13 avril 1764, lot 130  
Vente anonyme, Dufour, Paris, 12 mars 1821, lot 14  
Vente anonyme, M<sup>e</sup> Ionesco, Neuilly, 6 juillet 1982, lot 10  
(comme Attribué à Desportes)  
Vente anonyme, Tajan, Paris, 17 décembre 1997, lot 316  
Où acquis par Monsieur Hubert Guerrand-Hermès

#### EXPOSITION

Paris, Fondation Mona Bismarck et Gien, musée international  
de la chasse, *Alexandre-François Desportes (1661-1743)*,  
*Tableaux de chasse*, mars-octobre 1998, n° 54

#### BIBLIOGRAPHIE

G. de Lastic, *Catalogue raisonné de l'œuvre peint et dessiné de  
François Desportes*, mémoire de l'Ecole du Louvre, 1969, n° 4  
P. Jacky, 'L'autoportrait en chasseur (1699) d'Alexandre-  
François Desportes au Musée du Louvre', dans *La revue du  
Louvre et des Musées de France*, Paris, 1997, n° 3, p. 60-61, fig.2  
P. Jacky, catalogue de l'exposition *Visages du Grand Siècle*.  
*Le portrait français sous le règne de Louis XIV*, Nantes et  
Toulouse, 1997, p. 203  
P. Jacky, *François Desportes (1661-1743)*, thèse de doctorat,  
Université de Paris IV Sorbonne, 1999, tome III, p. 523-524  
G. de Lastic et P. Jacky, *Desportes*, Saint-Rémy-en-l'Eau,  
2010, vol. II, p. 81, n° P 350

100 000-150 000 €  
830 000-1 250 000 HK\$





Fig. 1 Alexandre François Desportes, *Portrait de l'artiste en chasseur*, huile sur toile © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Stéphane Maréchalle

Ce magnifique autoportrait réalisé vers 1698 est antérieur à celui conservé aujourd'hui au Musée du Louvre (fig. 1) qui fut le morceau de Réception d'Alexandre-François Desportes pour son entrée à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Rappelé en France par Louis XIV en 1694 après un séjour en Pologne, Desportes se présente à l'Académie en 1699 et est reçu comme « peintre d'animaux » grâce à son *Autoportrait en chasseur*.

Ce tableau, première pensée très aboutie pour le tableau du Louvre est remarquable par sa grande liberté d'exécution. L'artiste dispose librement et joyeusement tous les éléments qu'il souhaite voir figurer dans une composition qui doit le représenter. Il se peint assis simplement mais confortablement, devant son cheval, montrant un paysage à la nature chatoyante et à l'horizon lointain, entre un épagneul et un lévrier. Sont disposés devant lui, son fusil, une poire à poudre, un sac à plomb et le fruit de sa chasse réussie : un faisan, une perdrix grise, une perdrix rouge, un col-vert, un lièvre et une autre perdrix en partie cachée. Le spectateur est conquis par l'aisance et la maîtrise technique du peintre mais également par son plaisir non dissimulé à se représenter jouissant des passions de son existence.

Desportes est surtout célèbre pour ses peintures animalières, ses natures mortes et ses scènes de chasse, il a pourtant connu, avant son entrée tardive à l'Académie, à 37 ans, une première carrière de portraitiste à la cour du roi Jean Sobieski de Pologne dont il fit le portrait ainsi que ceux de toute la famille royale. Son talent de portraitiste lui vient probablement, comme l'affirme Pierre Jacky, d'une formation acquise auprès de François de Troy. On retrouve d'ailleurs dans le soin apporté au traitement des tissus la manière caractéristique du célèbre portraitiste.

Cette composition est également la première d'une figure en pied dans un paysage dans l'œuvre de Desportes. Par ailleurs, les repentirs, le fait que l'artiste se choisisse comme modèle et l'absence de signature semblent indiquer qu'il s'agit, comme Pierre Jacky le propose, d'une œuvre que l'artiste a réalisée d'abord pour lui-même. A la différence du spectaculaire tableau du Louvre, bien structuré et répondant à des contraintes imposées, cet autoportrait apparaît comme une œuvre à la fois très libre et profondément sincère.

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il il trônait parmi les tableaux de Charlotte Desmares de la Comédie-Française jusqu'à aujourd'hui, ce tableau a tenu une place d'honneur dans la collection d'amoureux de la nature et de la chasse.





14

## JEAN RANC

1674 - 1735

### Portrait de Jean-Louis de Roll Montpellier (1689-1761) en chasseur

Huile sur toile  
Inscrit et daté au dos de la toile *peint par J. Ranc / 1710* [11 ?]  
146 x 114,6 cm ; 57½ by 45½ in.

Oil on canvas  
Inscribed and dated on the reverse *peint par J. Ranc / 1710* [11 ?]

#### PROVENANCE

Vente anonyme, Christie's, Monaco, 15 juin 1990, lot 17  
(comme Ecole française du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le  
titre *Portrait d'un chasseur, assis et ganté de blanc, dans un  
vaste paysage*)  
Vente anonyme, Christie's, Monaco, 22 juin 1991, lot 152  
(sous le titre *Portrait d'un chasseur, assis et ganté de blanc,  
dans un vaste paysage*, vendu 200.000 francs)  
Galerie Colnaghi, Londres, 1993  
Vente anonyme, Christie's, Paris, 8 novembre 2005, lot 322  
(sous le titre *Portrait d'un chasseur*)  
Où acquis par Monsieur Hubert Guerrand-Hermès

#### BIBLIOGRAPHIE

S. Perreau, 'Les années parisiennes de Jean Ranc', dans  
*L'Estampille l'objet d'art*, janvier 2012, p. 43, repr.  
M. Hilaire, S. Perreau et P. Stépanoff, catalogue d'exposition  
*Jean Ranc, Un Montpelliérain à la cour des rois*, Montpellier,  
Musée Fabre, janvier-avril 2020, p. 170, fig. 1

Jean Louis de Roll-Montpellier est ici représenté vêtu en  
chasseur. Tenant d'une main assurée son fusil et portant à  
l'épaule une besace, il se tient fièrement devant un paysage  
duquel se détache en arrière-plan, dans une touche de  
lumière, un plateau de gibier.

Au dos, on peut lire le nom de l'artiste suivi de la date 1710 ;  
si Jean Ranc ne signe ni ne date toutes ses œuvres, ces  
inscriptions pourraient néanmoins être de sa main (pour  
un exemple de toile signée au dos, voir par exemple les  
*Portraits de Pierre Gaudron* et de *Jeanne Catillon* aujourd'hui  
en collection particulière). La date indiquée est en tout cas  
cohérente dans la vie du peintre.

En 1710, les qualités de portraitiste de Jean Ranc lui  
assurent déjà un grand succès : en 1703, c'est comme  
portraitiste qu'il est d'ailleurs reçu à l'Académie royale ; ce  
sera également en tant que portraitiste officiel de la cour  
d'Espagne qu'il entrera au service du roi Philippe V de 1722  
jusqu'à la fin de sa vie.

Né à Montpellier, Jean Ranc a d'abord étudié auprès de  
son père, Antoine Ranc, dont l'atelier avait notamment  
accueilli Hyacinthe Rigaud au début de son apprentissage;  
renommé pour sa riche collection de maîtres anciens et  
tout particulièrement des écoles du Nord, Antoine Ranc voit  
également passer parmi ses élèves Jean Raoux ou encore les  
frères Verdier.

Mais c'est bien Hyacinthe Rigaud que Ranc va rejoindre à  
Paris au début des années 1690, une dizaine d'années après  
l'installation de son maître ; auprès de lui, Ranc parfait son  
style et reste dans son entourage jusqu'à son départ en  
Espagne.

Notre élégant portrait témoigne du vocabulaire propre  
que Ranc a su développer : le regard pénétrant du modèle  
s'éloigne ainsi des figures plus hiératiques de Rigaud. La  
dureté du regard est contrebalancée par le traitement  
porcelainé des carnations, rehaussées de rouge dans les  
joues et les lèvres, et par de longs et fins sourcils conférant  
au visage son harmonie. La pose décontractée du modèle se  
détache des modèles plus rigides de ses contemporains.  
La composition est construite de façon presque géométrique  
autour du fusil tenu par des mains aux longs doigts effilés.  
Motif central de la composition, il fait preuve du soin  
méticuleux de l'artiste pour rendre l'arme avec le plus  
de réalisme possible ; Ranc a pu s'inspirer pour cela des  
nombreux portraits en chasseur alors en vogue. En ce début  
du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie souhaite être représentée dans  
tout son faste. Mais si le portrait ostentatoire en chasseur  
permet au modèle de montrer l'élévation de son rang dans la  
société, il est aussi un moyen pour le peintre d'exposer tout  
son talent dans les genres du portrait, mais également de la  
nature morte.

Ainsi, notre composition n'est pas sans rappeler celle du  
*Portrait de chasseur* de Santerre aujourd'hui conservé au  
musée de la chasse à Paris (dépôt du musée du Louvre, inv.  
3900), ou même bien sûr celle de l'*Autoportrait de Desportes  
en chasseur*, présenté dans cette vente (voir lot précédent),  
dont Ranc a pu admirer les œuvres à l'Académie.

Ranc se singularise néanmoins par sa touche vigoureuse  
et lisse, et la présence théâtrale qu'il donne à son modèle,  
héritage probable des peintres flamands dont il est entouré  
durant tout son apprentissage. Se détachant d'un fond  
sombre, les camaïeux bruns des drapés de l'habit du  
modèle semblent jouer avec les rehauts de blanc éclairant la  
composition. C'est d'ailleurs cette virtuosité que retiendront  
ses contemporains, et notamment Michael Huber dans ses  
*Notices générales des graveurs : divisés par nations et des  
peintres rangés par écoles*, dans lesquelles Jean Ranc se  
démarque par « ses draperies flottantes et par son goût pour  
les ornements » (Dresde, 1787, p. 624).

30 000-50 000 €  
249 000-415 000 HK\$





15

## FRANÇOIS-XAVIER LALANNE

1927 - 2008

Paire de *Sangliers topiaires*,  
le modèle créé en 1994

Bronze patiné, treillage métallique peint et bases en acier inoxydable et métal patiné

Chacun monogrammé *FxL* et estampillé *LALANNE*, l'un numéroté *4/8 A* et l'autre *4/8 B* sur le museau  
Chacun : 116 x 133 x 50 cm ; 45 3/8 x 52 3/8 x 19 3/4 in.

Patinated bronze, painted metal trellis and stainless steel and patinated metal bases

Each monogrammed *FxL* and stamped *LALANNE*, one numbered *4/8 A* and the other *4/8 B* on the muzzle

### PROVENANCE

JGM Galerie, 1996

### EXPOSITION

Parc du château de Bagatelle, Paris, 12 mars - 2 août 1998

### BIBLIOGRAPHIE

Robert Rosenblum, *Les Lalanne*, Genève, 1991, p. 68  
Daniel Marchesseau, *Les Lalanne*, Paris, 1998, p. 43 et 118  
Daniel Abadie, *Lalanne(s)*, Paris, 2008, p. 145 et 175  
*Les Lalanne à Trianon*, catalogue d'exposition, Château de Versailles, Versailles, 19 juin - 7 novembre 2021, p. 61 et 133

⊕ 100 000-150 000 €  
830 000-1 250 000 HK\$



Sanglier in situ





16

## JACOB PHILIPP HACKERT

1737 - 1807

### Chasse aux sangliers

Huile sur toile

Signé et daté en bas au centre *Ph.Hackert,p.1786*65,7 x 98 cm ; 25<sup>7</sup>/<sub>8</sub> by 38<sup>3</sup>/<sub>8</sub> in.

Oil on canvas

Signed and dated lower centre *Ph.Hackert,p.1786*

#### PROVENANCE

Probablement exécuté par Hackert en 1786 pour le comte

Andrej Kyrillowitsch Rasumowsky

Vente anonyme, Piasa, Paris, 5 décembre 2001, lot 38

#### BIBLIOGRAPHIE

C. Nordhoff, *Jakob Philipp Hackert, Briefe (1761-1806)*,

Göttingen, 2012, p. 431

Jacob Philipp Hackert est, avant les générations néoclassiques et romantiques, le plus grand représentant pour la peinture de paysage en Allemagne.

Né à Prenzlau, dans le Brandebourg, formé à Berlin, sa carrière sera essentiellement européenne, Hackert séjournant en Suède puis en France et s'installant enfin, en 1768, en Italie, où se déroulera l'essentiel de sa carrière et où il décèdera. Il y gagnera la réputation d'être l'un des meilleurs paysagistes de sa génération, recevant des commandes prestigieuses et nombreuses de la part des aristocrates européens, principalement ceux ayant effectué le Grand Tour.

Après Rome, où il reste jusqu'en 1786, c'est à Naples qu'il s'installe, à la demande du roi Ferdinand IV de Bourbon, qui le charge de représenter, entre autres, tous les ports du royaume des Deux-Siciles pour décorer son Palais de Caserte, une entreprise qui devait assurer au peintre un confort et une aisance financière considérables.

C'est pour ce même commanditaire et ce même palais que Hackert exécuta, en 1786, la première version de cette composition (Caserte, Palazzo Reale ; inv. 1977/78 ; C. Nordhoff et H. Reimer, *Jakob Philipp Hackert 1737-1807 – Verzeichnis seiner Werke*, 1994, vol. II, cat. n° 191 ; repr. vol. I ill. 95

Selon Claudia Nordhoff, le site représenté serait en fait un domaine de chasse près de Venafrò, au nord de Naples, où le roi Ferdinand IV disposait d'un petit pavillon de chasse. La rivière dans laquelle les veneurs ont installé les filets est le Volturno ou un de ses affluents, non loin de Venafrò, et les chasseurs ont pris position sur le pont, afin de tirer les sangliers rabattus dans le piège ainsi dressé. Hackert lui-même fut présent lors de cette battue, puisqu'il en fait mention dans une lettre adressée par lui au comte Andrej Kyrillowitsch Rasumowsky et datant du 6 février 1786, dans laquelle il précise que le roi le voulait à ses côtés à cette occasion (Nordhoff, *op. cit.*, 2012, p. 97).

C'est d'ailleurs à Rasumowsky qu'Hackert semble avoir destiné cette seconde version de l'œuvre. En effet le peintre Wilhelm Titel, qui partagea l'atelier de Hackert à Florence en 1806, durant la dernière année de son existence, rapporte dans ses souvenirs qu'Hackert aurait envoyé au comte Rasumowsky un « morceau de chasse » au milieu duquel était représenté un pont sur lequel figuraient des petits personnages tirant sur des sangliers nageant dans une rivière. La description, trop précise pour être fortuite, comme le fait qu'Hackert ait mentionné, en 1786, la chasse à Rasumowsky, laisse peu de doute sur l'identité de la présente œuvre et de celle évoquée par Titel.

L'on y retrouve les caractéristiques principales des œuvres de l'artiste : une composition nettement lisible favorisant une lecture immédiate de la scène représentée, et surtout un goût du détail, une minutie dans la représentation de chaque élément, qui furent considérés de son temps comme une forme de réalisme, décrite par Goethe, qui le rencontra à Naples en 1787, comme « une incroyable capacité à capturer la nature » (« ungläubliche Meisterschaft, die Natur abzuschreiben »).

Nous remercions Madame Claudia Nordhoff d'avoir confirmé l'authenticité de cette œuvre, d'après photographies, et pour son aide dans la rédaction de cette notice.

We are grateful to Mrs Claudia Nordhoff who endorsed the authentication of this painting based on photographs, and for her help in the redaction of this entry.

30 000-50 000 €  
249 000-415 000 HK\$







17

## ALEXANDRE-FRANÇOIS DESPORTES

1661 - 1743

### Hallali de cerf

Huile sur toile

Signé et daté en bas vers la droite *Desportes / 1705*  
97,1 x 130,3 cm ; 38¼ by 51¼ in.

Oil on canvas

Signed and dated towards lower right *Desportes / 1705*

#### PROVENANCE

Collection de la comédienne de la Comédie-Française,

Charlotte Desmares, Châtillon, en 1746

Collection du peintre Jean-François de Troy

Sa vente, M<sup>e</sup> Remy, Paris, 9-13 avril 1764, lot 131

Christian Larpin, Paris

Où acquis par Monsieur Hubert Guerrand-Hermès, février 1998

#### BIBLIOGRAPHIE

P. Jacky, 'L'autoportrait en chasseur (1699) d'Alexandre-François Desportes au Musée du Louvre', dans *La revue du Louvre et des Musées de France*, Paris, 1997, n° 3, p. 61

P. Jacky, *François Desportes (1661-1743)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV Sorbonne, 1999, tome III, p. 579-580

G. de Lastic et P. Jacky, *Desportes*, Saint-Rémy-en-l'Eau, 2010, vol. II, p. 110, n° P 443

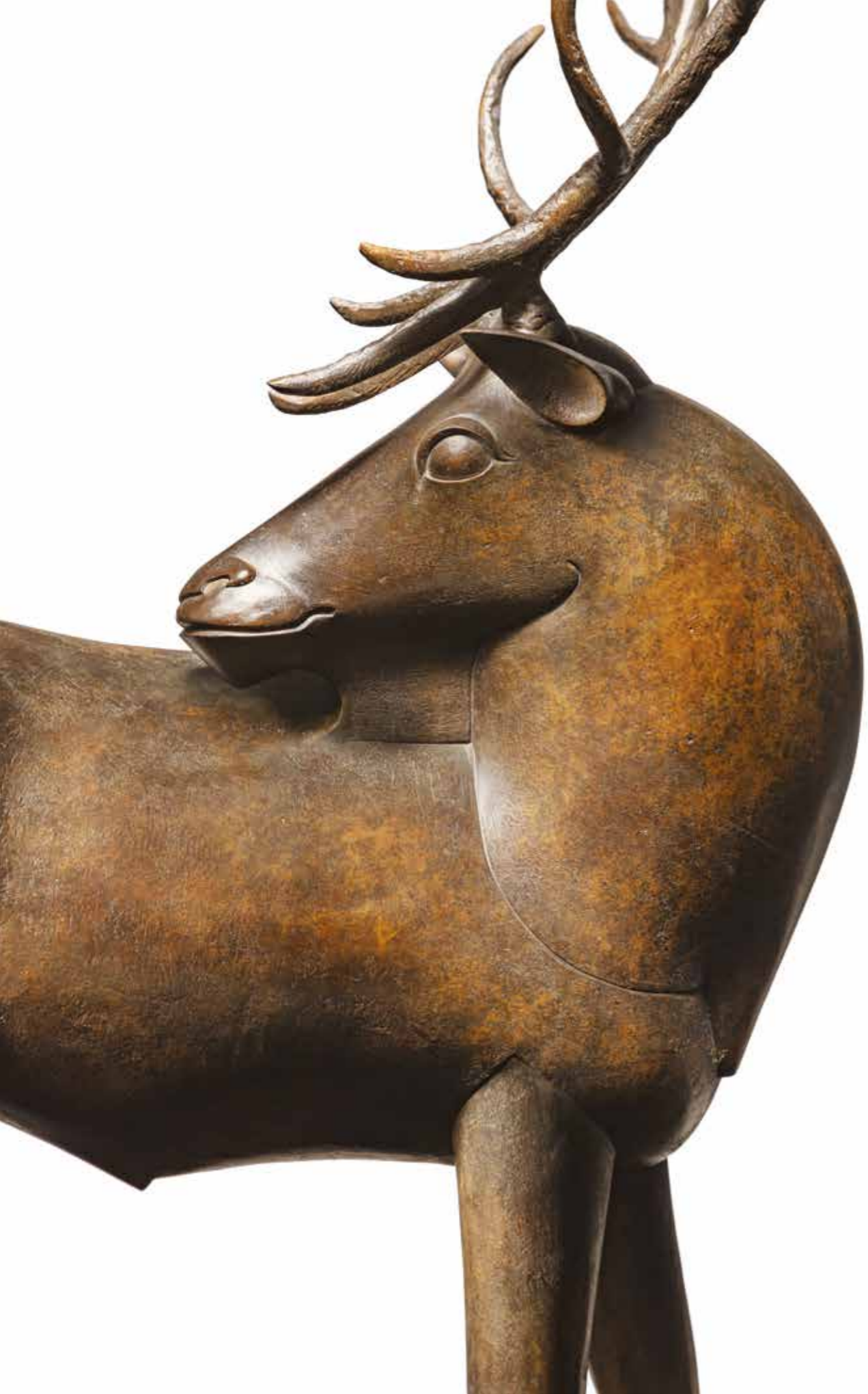
Alexandre François Desportes apprend son métier auprès de Nicasius Bernaert, peintre flamand de scènes de chasse et d'animaux, avec qui il participe à la réalisation de nombreux décors pour les châteaux d'Anet ou de Versailles. Malgré cet apprentissage, il devient portraitiste pour la cour du roi Jean Sobieski, en Pologne, et ce n'est qu'à son retour en France en 1696, qu'il se consacre exclusivement à l'art cynégétique. En effet, avant son entrée à l'Académie, Desportes est logé au Louvre et est pensionné par Louis XV, féru de chasse, qui le nomme Peintre de sa vénerie et lui permet de participer à toutes les chasses. Desportes est reçu à l'Académie en 1699 et nommé Conseiller en 1704.

Cet *Hallali de cerf* daté de 1705 est typique de l'art de Desportes. Âgé de 44 ans, l'artiste est au sommet de son art et concentre dans ce tableau tous les éléments qui forcent l'admiration des amateurs de peinture jusqu'à aujourd'hui. Desportes peint à plusieurs reprises ce sujet, comme le signale Pierre Jacky dans son catalogue raisonné consacré à l'artiste : notamment en 1702 pour le Grand Dauphin au château de Meudon. Il reprend d'ailleurs quelques motifs de cette précédente composition notamment le chien au premier plan. La représentation de l'ultime affrontement qui conclut de manière épique une chasse permet à l'artiste de déployer tout son savoir-faire et son talent pour représenter les animaux au plus près de la nature. Le dynamisme de la scène impressionne par la vigueur de la composition, sa clarté et sa puissance. De même, le réalisme des postures, la diversité des gueules et des pelages et les raccourcis des animaux témoignent de la parfaite connaissance du peintre de l'anatomie animale. L'on distingue l'influence des modèles flamands comme Frans Snyders ou Paul de Vos héritée de son maître, mais Desportes apporte au genre une singularité propre aux artistes français classiques en plaçant la terrible scène dans un paysage lumineux et paisible. Tout au long de sa carrière, Desportes décore un grand nombre de résidences royales et princières. Ce spectaculaire tableau de Desportes faisait partie, aux côtés de son premier autoportrait, de la collection de la célèbre comédienne de la Comédie-Française, Charlotte Desmares. La comédienne et son protecteur, le banquier Hogguer, réaménagent à partir de 1708 la folie de Châtillon, connue aujourd'hui, sous le nom de la folie Desmares. Notre tableau a pu faire partie de la collection qui ornaient cette demeure, avec deux autres grandes chasses de l'artiste.

50 000-70 000 €  
415 000-585 000 HK\$







18

**FRANCOIS-XAVIER  
LALANNE**

1927-2008

Wapiti, petit modèle, 1995

Bronze patiné  
Monogrammé *FxL*, estampillé *LALANNE*, numéroté 3/8 et  
daté 95 sous le ventre  
72,5 x 45 x 33,3 cm ; 28½ x 17¾ x 13⅛ in.

Patinated bronze  
Monogrammed *FxL*, stamped *LALANNE*, numbered 3/8 and  
dated 95 under the belly

**PROVENANCE**

JGM Galerie, 1996

**BIBLIOGRAPHIE**

Robert Rosenblum, *Les Lalanne*, Genève, 1991, p. 59

⊕ 150 000-200 000 €  
1 250 000-1 660 000 HK\$



19

## PABLO PICASSO

1881 - 1973

### Baigneuse

signé *Picasso* et daté 13.6.68. (en bas à gauche)  
encre de Chine et huile sur papier contrecollé sur toile  
46 x 24,6 cm; 18 1/8 x 9 3/4 in.  
Exécuté le 13 juin 1968.

signed *Picasso* and dated 13.6.68. (lower left)  
India ink and oil on paper laid down on canvas  
46 x 24,6 cm; 18 1/8 x 9 3/4 in.  
Executed on June 13, 1968.

#### PROVENANCE

Collection particulière  
Galerie Cazeau-Béraudière, Paris  
Acquis auprès du précédent par le propriétaire actuel en 2002

#### EXPOSITION

Balingen, Stadthalle, *Pablo Picasso, Metamorphoses of the Human Form. Graphic Works, 1895-1972*, 2000, no. 116, reproduit dans le catalogue np. (sous le titre *Bathers on the Beach*)

#### BIBLIOGRAPHIE

Christian Zervos, *Pablo Picasso, Œuvres de 1937 à 1939*, Paris, 1958, vol. 9, no. 163, reproduit p. 79

⊕ 150 000-200 000 €  
1 250 000-1 660 000 HK\$



© Succession Picasso, 2023.



20

## JEAN DUBUFFET

1901 - 1985

### Element bleu X

signé et daté 68  
transfert sur polyester  
99,5 x 54 x 10 cm ; 39<sup>3</sup>/<sub>16</sub> x 21<sup>1</sup>/<sub>4</sub> x 3<sup>15</sup>/<sub>16</sub> in.  
Exécuté le 27 juin 1967.

signed and dated 68  
transfert on polyester  
Executed on June 27, 1967.

#### PROVENANCE

Galerie Beyeler, Bâle / Galerie Jeanne Bucher, Paris  
Pace Wildenstein, New York  
Collection Mr. et Mrs. Richard Thompson, New York  
Collection Gérard Oury (acquis auprès du précédent vers 1970)  
Artcurial, *Collection Gérard Oury*, 20 avril 2009, lot 37

#### EXPOSITION

Paris, Galerie Jeanne Bucher, *Jean Dubuffet. Peintures monumentées*, 12 décembre 1968 - 8 janvier 1969, catalogue, illustré

#### BIBLIOGRAPHIE

Max Loreau, *Catalogue des travaux de Jean Dubuffet, Fascicule XXIII: Sculptures peintes*, Lausanne, 1972, p. 78, no. 58, illustré

⊕ 80 000-120 000 €  
665 000-1 000 000 HK\$





21

## PIERRE SOULAGES

1919 - 2022

Peinture 130 x 162 cm,  
28 février 1970

signé ; signé, inscrit et daté 28-2-70 au dos  
huile sur toile  
130 x 162 cm ; 51½ by 63¾ in  
Exécuté le 28 février 1970.

signed ; signed, inscribed and dated 28-2-70 on the reverse  
oil on canvas  
Executed on February 28, 1970.

### PROVENANCE

Knoedler and Co, New York  
Collection particulière, Los Angeles  
Galerie de France, Paris,  
Mme Manijeh Ghiai, Paris  
Sotheby's Paris, *Contemporary Art*, 8 décembre 2009, lot 17

### EXPOSITION

Pittsburgh, Museum of Art, Carnegie institute, *Pittsburg International Exhibition of Contemporary Art*, 30 octobre 1970 - 10 janvier 1971 ; catalogue  
College Park, University of Maryland Art Gallery, *Pierre Soulages*, 10 février - 12 mars 1972 ; catalogue, illustré  
Hambourg, Deichtorhallen, *Pierre Soulages, Malerei als Farbe und Licht*, 16 mars - 18 août 1997 ; catalogue, p. 46, illustré

### BIBLIOGRAPHIE

Pierre Encrevé, *Soulages - L'Oeuvre complet Peintures - II, 1959-1978*, Paris, 1995, p. 223, no. 647, illustré

⊕ 600 000-800 000 €  
4 980 000-6 650 000 HK\$

*Peinture 130 x 162 cm, 28 février 1970* est une œuvre majeure qui fait partie d'une série sur laquelle l'artiste travaille entre 1969 et 1970. C'est au cours de ces années que le maître français radicalise sa peinture, réduisant drastiquement sa palette au noir et blanc. Avec leur palette achromatique et leurs élégantes touches de peinture, les œuvres de cette série immédiatement reconnaissable incarnent une transition cruciale dans la pratique de Soulages entre ses premières œuvres, plus lâches, plus picturales et expressives, et ses dernières œuvres, plus rigoureuses et graphiques.

Le noir dont est imprégné le pinceau s'étale sur un fond blanc, traçant de larges bandes qui, de parallèles, s'entrelacent en larges nœuds et semblent ne pas se limiter au périmètre de la toile. Elles évoquent la calligraphie orientale et ne sont pourtant pas déchiffrables, mais leur rôle semble être de dynamiser la surface de la toile. Il s'agit plutôt ici de macrographies qui, à certains égards, rappellent et font évoluer les signes graphiques que l'artiste avait déjà expérimentés à la fin des années 1940 avec le brou de noix. Ici, les volumineux arcs curvilignes poussent avec une force gestuelle élémentaire qui invite à des associations avec les contemporains de Soulages de l'école de New York, Franz Kline et Robert Motherwell. Soulages est profondément inspiré par les monolithes et les menhirs rocheux sculptés qui abondent près de sa ville natale de Rodez, dans le sud de la France, et il admire également la simplicité et la grandeur de l'architecture cistercienne. Par son sens imposant de la solidité et de la force, *Peinture 130 x 162 cm, 28 février 1970* semble rendre hommage à ces anciennes formes minérales verticales.

Le noir et le blanc séduisent l'artiste dès son enfance : « J'aimais beaucoup les arbres l'hiver, sans feuilles. Je

faisais des traces noires sur le papier, de la neige. Je rendais le blanc du papier plus blanc en mettant du noir. » (Propos recueilli par Fabrice Bousteau et Solène de Bure cité dans Emmanuelle Lequeux, "Au Commencement Était Le Noir", *Beaux Arts Magazine*, no. 462, Dec. 2022, p. 70). Le blanc frappant de l'arrière-plan offre un contraste visuel éblouissant avec les coups de pinceau lumineux d'un noir de minuit qui plongent vers le bas, semblant maîtriser une gravité métaphorique dans cette peinture étonnamment dramatique. En 1970, année même de l'exécution de *Peinture 130 x 162 cm, 28 février 1970*, Soulages élabore les raisons de sa fascination pour les deux couleurs : « Le noir est la couleur qui s'oppose le plus à tout ce qui l'entoure. Un tableau en noir et blanc n'a rien à voir avec ce qui l'entoure, qui est toujours coloré ». (Catherine Millet, "Pierre Soulages, la peinture au présent", *Art Press*, no. 34, Paris, février 1980).

Présentée à l'influente exposition internationale d'art contemporain de Pittsburgh en 1970 au Carnegie Institute de Pittsburgh, *Peinture 130 x 162 cm, 28 février 1970* est un exemple remarquable de la production mature de Soulages. Comme on peut le lire dans le catalogue raisonné de l'artiste, « dès la première toile de la série, *Peinture 130 x 162 cm, 19 octobre 1969* aujourd'hui au Musée Salvador Allende de Santiago et qui sera reprise de façon très proche mais avec un noir plus opaque dans la *Peinture 130 x 162 cm, 28 février 1970*, Soulages atteint une sorte de perfection dans ce type d'une simplicité hiératique » (Pierre Encrevé *Soulages, l'œuvre Complet, Peintures II, 1959-1978*, ed. Seuil, Paris, 1995, p. 204).

Dans un jeu de bichromie, de graphisme et de clair-obscur, cette œuvre est le résultat exceptionnel du renouvellement que Soulages apporte à sa peinture entre 1969 et 1970.





22

## ANSELM KIEFER

b.1945

### Palmsondagen

peinture à l'huile, émulsion, laque, feuille de palmier et terre  
sur panneau  
285 x 140 cm ; 112<sup>3</sup>/<sub>16</sub> x 55<sup>1</sup>/<sub>8</sub> in.  
Exécuté en 2006.

oil paint, emulsion, shellac, palm leaf and soil on board  
Executed in 2006.

#### PROVENANCE

Galerie Thaddeus Ropac, Londres

⊕ 150 000-200 000 €  
1 250 000-1 660 000 HK\$





Cette œuvre de grande envergure, datée de 2006, est un résultat original des recherches de Kiefer dans le vaste répertoire de l'iconographie biblique. Comme son titre, *Palmsondagen*, l'indique, elle reprend en effet l'épisode du Nouveau Testament du dimanche des Rameaux, où Jésus entre triomphalement à Jérusalem, acclamé par le peuple.

Kiefer a exploré à plusieurs reprises cet épisode de la liturgie chrétienne et d'autres versions monumentales ont été exposées notamment à la Tate Gallery de Londres, à l'Art Gallery of Ontario de Toronto et à la Art Gallery of New South Wales à Sidney. Le fil conducteur de cette recherche est le palmier : un symbole ambigu et puissant. La nature et les plantes fascinent depuis longtemps Kiefer. Non seulement dans sa bibliothèque il possède des traités de botanique et d'herboristerie, mais conserve dans son atelier de Barjac des restes végétaux et d'objets naturels collectés au cours de ses voyages. Mais ici il ne s'agit pas de simple passion pour ces éléments organiques, son choix est ciblé et porte avec elle une connotation stratifiée.

Depuis l'époque gréco-romaine, cette plante représente en effet l'immortalité et la régénération, ainsi que la victoire, à la fois militaire et sur la mort. En particulier, dans la tradition chrétienne, cette plante qui repousse même après avoir perdu ses feuilles, symbolise la Passion et la Résurrection en même temps. Toutefois dans cette œuvre, la feuille blanche

et sèche au centre de l'œuvre ne montre que des signes de détérioration et de souffrance. De même, le sol craquelé et stérile et le fond évanescent de couleur terne ont une dimension dramatique et ne semblent pas prêts à accueillir le défilé triomphal évoqué par le titre.

Avec de la peinture à l'huile, de l'émulsion, de la gomme-laque, des feuilles et de la terre, Kiefer reconstitue un scénario apocalyptique, où une tempête destructrice semble être passée. La poussière et les résidus sableux semblent se déposer sur la surface et recouvrir d'oubli les hérauts d'un triomphe passé. L'inscription à peine lisible suggère au spectateur un épisode lointain ou un espoir futur. La prophétie de Esaïe dans l'Ancien Testament semble alors resonner en filigrane : « *Aperiatu terra et germinat salvatorem... rorate caeli desuper, et pluant iustum* » (« que la terre s'ouvre et fasse naître un sauveur .... Que les nuages d'en haut fassent pleuvoir la justice sur la terre », Esaïe 45.8).

Suspendue entre mort et résurrection, entre oubli et mémoire, entre éléments naturels et paysages ancestraux, cette œuvre s'ouvre sur une perspective cosmique et semble attendre un retour, un renouveau. « Les ruines, pour moi, c'est le commencement », déclare l'artiste, « Avec les débris, on peut construire de nouvelles idées. Ce sont les symboles d'un commencement ».







23

## YVES KLEIN

1928 - 1962

### Victoire de Samothrace

signé des initiales et daté 62 sur une des ailes ; numéroté 19/175 au dos ; numéroté 19/175 sur la base  
pigment IKB sur plâtre et base en pierre  
47 x 27 x 26 cm ; 18½ x 10¾ x 10¼ in.  
Conçue en 1962 et réalisée en 1973, cette oeuvre est le numéro 19 d'une édition de 175 exemplaires.

signed with the initials and dated 62 on one of the wings ;  
numbered 19/175 on the back ; numbered 19/175 on the  
underside

IKB pigment on plaster, rock base  
Conceived in 1962 and executed in 1973, this work is  
number 19 from an edition of 175.

#### PROVENANCE

Collection Patrice Trigano, Paris  
Christie's, *Collection Patrice Trigano Itinéraire d'une Passion*,  
5 juillet 2005, lot 190

#### BIBLIOGRAPHIE

Paul Wember, *Yves Klein*, Cologne, 1969, p. 97, no. RP7,  
illustré (le plâtre original)  
Jean-Paul Ledeur, *Yves Klein: Catalogue raisonné des  
éditions et sculptures éditées*, Knokke-le-Zoute, 2000,  
p. 228, illustré en couleurs (un autre exemplaire)

⊕ 70 000-100 000 €  
585 000-830 000 HK\$

# COMMODE DE BVRB PROVENANT DU CHATEAU DE BELLEVUE



24

COMMODE EN PLACAGE DE SATINÉ,  
AMARANTE ET BRONZE DORÉ D'ÉPOQUE  
LOUIS XV, VERS 1750, ESTAMPILLE DE BVRB,  
PROVENANT DU CHÂTEAU DE BELLEVUE

A LOUIS XV GILT-BRONZE MOUNTED  
SATINWOOD AND AMARANTH VENEERED  
COMMODE, CIRCA 1750, STAMPED BY BVRB,  
FROM THE CHÂTEAU DE BELLEVUE

ouvrant à deux tiroirs, les montures en enroulement rocaille,  
dessus de marbre de Saint Rémy (restauré), estampillée  
*B.V.R.B.*, marque au feu du château de Bellevue  
Haut. 86,5 cm, larg. 147 cm, prof. 66 cm

opening with two drawers, with rocaille mounts, with Saint  
Rémy marble top (restored), stamped *B.V.R.B.* and with the  
stamp of château de Bellevue

## PROVENANCE

Livrée au château de Bellevue, probablement pour la  
chambre à coucher de la marquise de Pompadour où elle est  
décrite dans l'inventaire de 1757;  
Collection de l'antiquaire Bensimon, Paris, sa vente étude  
Couturier Nicolay, Paris, les 18 et 19 novembre 1981, lot 87;  
Galerie Jacques Perrin, Paris;  
Château du Champ de Bataille, Le Neubourg, vente étude  
Desbenoit, le 24 mai 1992;  
Collection Maze-Sencier, étude Carayol, Biarritz, le 8 août  
1999, lot 229

## BIBLIOGRAPHIE

P.Biver, *Histoire du château de Bellevue*, 1933

200 000-300 000 €  
1 660 000-2 490 000 HK\$



Maurice Quentin de La Tour, Portrait en pied de Madame  
de Pompadour, 1752-55, © Musée du Louvre, dist. RMN-  
Grand Palais, Photo L.Chastel



Marque du château de Bellevue





J. Rigaud, Château de Bellevue à Meudon

#### La commode au château de Bellevue

A la fin des années 1740, madame de Pompadour est la proie des pamphlétaires critiquant le train de vie de la favorite et grossissant à loisir chaque évènement. La marquise de Pompadour écrit le 27 janvier 1749 à la comtesse de Lutzelbourg, son amie : *"Vous croyez que nous ne voyageons plus, vous vous trompez, nous sommes toujours en chemin : Choisy, la Muette, le Petit Château et certain Ermitage, près de la grille du Dragon à Versailles, où je passe la moitié de ma vie. Il a huit toises de long sur cinq de large et rien au-dessus, jugez de sa beauté ; mais j'y suis seule ou avec le roy et peu de monde, ainsi j'y suis heureuse. On vous aura mandé que c'est un palais, ainsi que Meudon [Bellevue], qui aura neuf croisées de façade sur sept ; mais c'est la mode à présent de déraisonner, et sur tous les points."*

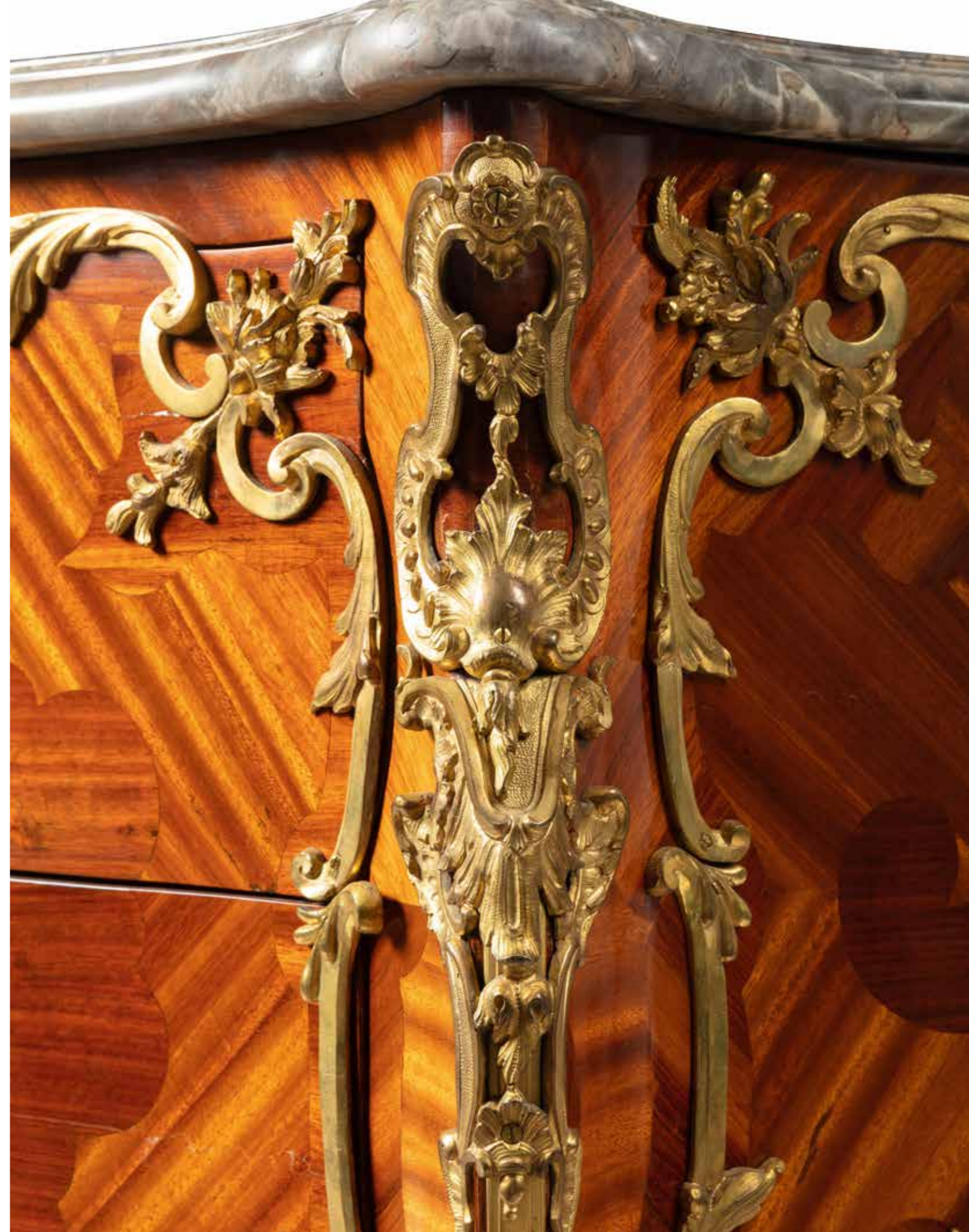
C'est à l'orée de la forêt de Meudon que madame de Pompadour fait construire en 1748 le château de Bellevue. Ce grand pavillon est l'oeuvre de Lassurance, Dulaure le décrit en 1768 dans son *Voyage Pittoresque des Environs de Paris* comme : *"élevé sur des dessins de Lassurance est de très bon goût quoique fort simple et sans Ordre d'Architecture"* ; Paul Biver soutient cependant la thèse suivant laquelle les premiers dessins concernant Bellevue étaient de la main de Gabriel.

Madame de Pompadour s'est employée à le décorer et à le meubler avec un grand raffinement en faisant appel à ses fournisseurs attitrés notamment Bernard II Vanrisamburgh pour l'ébénisterie, comme l'atteste la présence de son estampille sur cette commode ainsi que celle se trouvant sur une paire d'encoignures elles aussi avec la marque au feu de Bellevue (vente Sotheby's Paris, le 22 octobre 2008, lot 64). Un inventaire établi en 1757, l'année où la marquise

cède le château et presque tout son contenu au roi, est décrit dans la chambre de la marquise : *"Une commode de bois de violet satiné et rose en mosaïques à placage à dessus de marbre griotte d'Italie ayant par devant deux grands tiroirs fermant à clef, ornée sur le devant d'un grand cartel, écussons, chutes et pieds dorés d'or moulu longue de 4p. ½"* soit 148 cm (Arch. O1 3316). En 1763, un nouvel inventaire général des meubles fut dressé, parmi les 28 commodes en marqueterie, la première mentionnée, qui semble être la plus précieuse, est la seule dont la description coïncide avec la nôtre (exception faite du marbre) : *"Une commode à la Régence de bois violet et satiné à mosaïques et dessus de marbre griotte d'Italie, ayant des tiroirs fermant à clé, ornée de cartel, écussons, chutes et entrées de serrures et chaussons de bronze doré d'or moulu, longue de 4 pieds ½ (148 cm) sur 2 pieds de profondeur (74 cm) et 32 pouces de haut (86,5 cm)"*.

Quelques années plus tard c'est bien Gabriel qui dirige les travaux d'agrandissement. Dès 1767, deux petites ailes sont construites en rez-de-chaussée sur la cour ; elles sont rapidement englobées en 1773 dans un vaste projet qui double la surface du château. En 1775, le roi Louis XVI cède le château à ses tantes qui l'aménageront de façon somptueuse jusqu'à la fin de l'ancien régime. Bellevue sera en grande partie détruit en 1823.

L'ornementation de bronze doré présente sur cette commode appartient au répertoire de BVRB, on la retrouve sur une commode très similaire présentant une marqueterie de branchages fleuris en bois de bout sur fond de satiné vendue par l'étude Couturier Nicolaÿ à Paris le 26 mars 1984.





25

SUITE DE QUATRE FAUTEUILS À CHÂSSIS EN BOIS DORÉ DONT TROIS D'ÉPOQUE LOUIS XV, VERS 1750, ESTAMPILLE DE NICOLAS HEURTAUT, UN FAUTEUIL D'ÉPOQUE POSTÉRIEURE

A SUITE OF FOUR LOUIS XV GILTWOOD ARMCHAIRS À CHÂSSIS, THREE, CIRCA 1750, STAMPED BY NICOLAS HEURTAUT, ONE LATER

à décor de fleurettes, garniture de velours de soie bleue nuit, deux estampillés *N.HEURTAUT* et numérotés I et IIIII, un avec deux estampilles plus tardives et numéroté IV, un de style numéroté VII

Haut. 96 cm, larg. 70 cm

ornated with flowers, with a dark blue silk upholstery, two stamped *N.HEURTAUT* and numbered I and IIIII, one with later stamp and numbered IV, one style numbered VII

#### PROVENANCE

Collection de la marquise de Ganay, vente Paris, galerie Georges Petit, 10 mai 1922.

Vente Paris, galerie Georges Petit, 5 décembre 1924.

Pour deux fauteuils, vente Paris, Drouot, 30 mai 1980, lot 139 et les deux autres vente Sotheby's New York, 17 novembre 1984, lot 212.

Vente Christie's Monaco, *collection Karl Lagerfeld*, 29 avril 2000, lot 299

#### BIBLIOGRAPHIE

B.G.B Pallot, *L'Art du siège au XVIIIème siècle en France*, Paris, 1987, p. 251

Nicolas Heurtaut, menuisier, reçu maître en 1753.

Ces fauteuils faisaient partie d'un ensemble plus complet dont le canapé et l'écran avec garniture en tapisserie de Beauvais ont été vendus à Paris le 10 mai 1922 et le 5 décembre 1924.

40 000-60 000 €

332 000-498 000 HK\$



Estampille de Nicolas Heurtaut



26

## JEAN-BAPTISTE PATER

1695 - 1736

(I) Baigneurs devant une fontaine  
(II) Baigneurs et musiciens devant  
la statue de Vénus

Huile sur toile, une paire

(I) 50,5 x 60,7 cm ; 19<sup>7</sup>/<sub>8</sub> by 23<sup>3</sup>/<sub>4</sub> in. ;

(II) 50,5 x 60,2 cm ; 19<sup>7</sup>/<sub>8</sub> by 23<sup>3</sup>/<sub>4</sub> in. ;

(2)

A pair, both oil on canvas

### PROVENANCE

Collection particulière, Londres

Vente anonyme, Langham Palace

Où acquis par Martin Colnaghi, Londres

Thomas Agnews & Sons, Londres

Où acquis par Rodolphe Kann, Paris, vers 1890

Collection John Pierpont Morgan, Dover House, Londres,  
en 1907

Collection Mildred Allen, New York

Par descendance à Madame Charles Allen

Vente anonyme, Sotheby's, New York, 30 janvier 1998, lot 93

Galerie Richard Green, Londres

Auprès de qui acquis par Monsieur Hubert Guerrand-

Hermès, 2012

### BIBLIOGRAPHIE

Lady Dilke, *French Painters of the Nineteenth Century*, 1899,  
p. 98-99

W. Roberts, *Pictures in the Collection of J. Pierpont Morgan at  
Princes Gate and Dover House, London: Dutch and Flemish,  
French, Italian, Spanish*, 1907, non paginé, repr.

F. Ingersoll-Smouse, *Pater*, Paris, 1928, p. 63, n° 323 et 325,  
fig. 95-96

80 000-120 000 €

665 000-1 000 000 HK\$





« Toute la volupté raffinée du XVIII<sup>e</sup> siècle flotte dans ces scènes de la Fête galante » écrit Florence Ingersoll-Smouse dans sa monographie consacrée à Pater en 1928 (voir Bibliographie, p. 14), résumant à merveille le sentiment qui se dégage des œuvres de l'artiste, et tout particulièrement de ces deux charmantes scènes champêtres.

Pater fait d'ailleurs sa signature de ces délicates compositions où d'élégantes figures féminines côtoient une assemblée de galants admirateurs. Dans une atmosphère luxuriante, le peintre parvient à suggérer les plaisirs d'un après-midi oisif, placé sous le regard bienveillant de Vénus, déesse de l'Amour...

Pater acquiert la maîtrise de ces compositions auprès de celui même qui en inventa le genre : Antoine Watteau.

Tous deux originaires de Valenciennes, les deux peintres partagent cette culture flamande, encore bien présente dans leur ville natale tout récemment reconquise par le royaume français après avoir été longuement placée sous la domination des Pays Bas espagnols.

De onze ans son aîné, Watteau prend Pater pour élève dès 1710 à Paris, mais la cohabitation prend rapidement fin et Pater se voit contraint de retourner à Valenciennes. Il revient à Paris en 1718, ayant acquis la confiance de précieux commanditaires, notamment celle d'Edmé François Gersaint, pour qui Watteau réalisera l'enseigne de marchand. En 1721, Pater rejoint Watteau à Nogent-sur-Marne, et acquiert durant les quelques mois précédant le décès de son maître, tout le savoir-faire qui lui permettra de perpétuer le sujet des fêtes galantes et de le mener à son apogée. Pater

est en effet reçu à l'Académie royale de peinture et sculpture en 1728 comme « peintre de fêtes galantes », une catégorie récemment créée à l'initiative de son défunt maître, Watteau.

Si Pater partage avec Watteau cette tradition de la peinture flamande, et se forme dans l'atelier même de l'inventeur du genre, il développe néanmoins un style qui lui est propre, et lui vaut l'intérêt d'importants commanditaires. Après sa réception à l'Académie, le peintre reçoit en effet de nombreuses et prestigieuses commandes de familles aristocratiques et royales : Frédéric II de Prusse possèdera ainsi une quarantaine de tableaux de Pater, parmi lesquels une variante de nos *Baigneuses* aujourd'hui conservée au Nationalmuseum de Stockholm (inv. NM 874). Dans cette composition se retrouve en effet le même groupe central des quatre baigneuses, mais vu en miroir.

Pater réalise un grand nombre d'œuvres aux sujets similaires, où il reprend parfois les mêmes motifs en miroir ou agencés différemment : Ingersoll-Smouse dénombre ainsi quatre variantes figurant le groupe central des figures féminines visible dans nos deux compositions (*op. cit.*, p. 62-63, n° 318, 322, 324 et 324 bis).

Pour certaines figures, Pater s'inspire également des modèles de son maître : ainsi, dans *Baigneuses et musiciens devant la statue de Vénus*, le joueur de luth s'apparente-t-il à celui visible dans *Les charmes de la vie* de Watteau, tableau aujourd'hui conservé à la Wallace collection de Londres (inv. P410), de par son costume issu de la tradition de la Commedia dell'Arte.

Si la fluidité du pinceau de Pater ainsi que sa tonalité pastel le rapprochent de son maître, il s'en distingue toutefois par des compositions aux accents plus langoureux, s'affranchissant des sages compositions de Watteau.





27

TABLE À EN-CAS EN ACAJOU, PLACAGE D'ACAJOU ET BRONZE DORÉ D'ÉPOQUE LOUIS XVI, PAR SIMON OEBEN, LIVRÉE PAR JEAN-HENRI RIESENER POUR LE GARDE-MEUBLE ROYAL EN 1775

A LOUIS XVI GILT-BRONZE MOUNTED MAHOGANY AND MAHOGANY VENEERED TABLE À EN-CAS, BY SIMON OEBEN, DELIVERED TO THE GARDE MEUBLE ROYAL BY JEAN-HENRI RIESENER IN 1775

ouvrant à deux tiroirs, deux prises latérales, dessus de marbre blanc veiné, inscription à l'encre sous le meuble "N°2838"

Haut. 89,5 cm, larg. 49 cm, prof. 33 cm

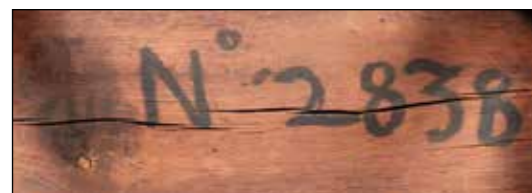
opening with two drawers, with two lateral handles, with white veined marble top, ink inscription underneath "du N°2838"

#### PROVENANCE

Livrée par Jean-Henri Riesener en octobre 1775 sur commande du Garde Meuble Royal du 27 septembre 1775 pour l'ameublement de la comtesse d'Amblimont à l'Arsenal, Galerie Adriano Ribolzi, Monte Carlo, 2005.

8 000-12 000 €  
66 500-100 000 HK\$

Ce modèle de table appartient au répertoire de Simon Oeben qui l'a largement décliné avec plus ou moins de variations dans la façade. Simon Oeben s'est illustré comme un des grands ambassadeurs du renouveau classique, son accession à la maîtrise en 1769 le place parmi les ébénistes en vogue. Il fournit à la marquise de Pompadour, puis à son frère le marquis de Marigny ainsi qu'au duc de Choiseul un nombre important de meubles réalisés dans le "goût grec" pour son château de Chanteloup comme cette table typique de ce courant artistique. Jean-Henri Riesener qui a repris l'atelier de Jean-François Oeben fait appel à lui pour honorer ses commandes de plus en plus importantes. Devenu ébéniste privilégié du roi et donc fournisseur officiel du garde-meuble de la couronne, Riesener a livré près de 700 meubles entre 1774 et 1784.



numéro du Garde-Meuble

Cette table porte le numéro à l'encre 2838, il correspond au numéro de livraison par cette administration en charge de l'ameublement des résidences royales comme l'atteste le Journal du Garde-Meuble :

*"Mémoire des ouvrages d'ébénisterie qui ont été fait et fourni au garde meuble du Roy Selon les ordres de M Le Chevalier de fontainieu Intendant et controlleur général des meubles de La Couronne Par Riesener Maitre Ebeniste pendant L'année 1775*

.../...

*ordre du 27 septembre.*

*Livré Le 28 8bre Pour Le service de Mme La comtesse d'Amblimont une table de nuit Propre en Bois des yndes, a 2 tiroirs et 2 Tablettes de marbre Blanc ornée de Portans, et entrées de Bronze en Couleur d'or, Pour La somme de ... 192 » (Archives Nationales, série O1 3624).*

*Cette description est reprise dans le registre des dépenses.*

*« Journal du Garde Meuble*

.../...

*Du 4 8bre*

*Riezener Livré par Sr Riezener*

*N° 2838 Pour Madame la Comtesse d'Amblimont a L'arsenal*

*Une table de nuit en bois d'acajou a deux tablettes de marbres blanc veiné, haute de 34 pouces, sur 18 de large et 12 profondeur avec deux tiroirs, l'un en haut et l'autre en bas avec anneaux mobiles, 2 portants par les côtés et les sabots le tout de bronzes en couleur d'or. »*

*(Archives Nationales, série O1 3310)*

Le destinataire de cette livraison est la comtesse d'Amblimont, née Anne de Chaumont Quitry, elle épouse en 1754 un officier de marine, Claude-Marguerite François Renart de Fuchsamberg qui s'illustrera entre autres lors de la guerre d'indépendance américaine. Leur union donnera naissance à Louis-Jean-Casimir, filleul de Louis XV et de Madame de Pompadour, puis à Béatrix-Étiennette qui deviendra une dame d'honneur de la princesse de Lamballe.





# LE VASE STROGANOFF



28

GRAND VASE COUVERT EN GRANIT ROSE DE L'OURAL ET BRONZE DORÉ, RUSSIE, MANUFACTURE DE PETERHOF POUR LA PIERRE, ATELIERS DE SAINT-PETERSBOURG POUR LES BRONZES, VERS 1805, PROVENANT DES COLLECTIONS STROGANOFF

A GILT-BRONZE MOUNTED URAL PINK GRANITE COVERED URN, RUSSIA, PETERHOF MANUFACTORY FOR THE STONE, WORKSHOP OF ST PETERSBURG FOR THE MOUNTS, CIRCA 1805, FROM THE STROGANOFF COLLECTION

les anses en sirènes portant le némès égyptien, la prise en graine  
Haut. 56 cm

the handles as egyptian sirens, with a fruit finial

## PROVENANCE

Collection du comte Alexandre Sergueïévitch Stroganoff, palais Stroganoff, Saint-Petersbourg, puis par descendance collection des comtes Stroganoff;  
Vente de la collection Stroganoff, Berlin, Galerie Lepke, 12-13 mai 1931, lot 142;  
Vente étude Beussant-Lefèvre, Paris, 25 avril 2003, lot 133

## BIBLIOGRAPHIE

L. Réau, « L'art français du XVIIIe siècle dans la collection Stroganov », in *Bulletin de la Société d'Histoire de l'art français*, 1931  
P. Hunter-Stiebel, *Stroganoff, the palace and collections of a Russian noble family*, New York, 2000  
I. Sychev, *Russian Bronze*, Moscou, 2003

200 000-300 000 €  
1 660 000-2 490 000 HK\$



Atelier d'A. Roslin, portrait du comte Alexandre Stroganoff, Archives Sotheby's

## Le comte Alexandre Sergueïévitch Stroganoff (1733–1811)

Issu d'une puissante famille originaire de Novgorod qui, au XVIIIe siècle, colonisa en partie l'Oural et ses fabuleux gisements de minerai, Alexandre Sergueïévitch naquit en 1733.

Dès 1768, il participa à la création de l'Académie des Arts après un premier mariage avec Anna Vorontzova en 1758, il épousa en 1771 Katherine Troubetskaïa.

Il entreprit alors un second voyage en Europe et s'installa à Paris rue de Richelieu puis rue Montmartre et enfin rue de Verneuil. Ses deux enfants Pavel Alexandrovich et Sofia naquirent à Paris.

Passionné par les arts, il se constitua alors une des plus importantes collections de tableaux, achetant dans les plus belles ventes de l'époque. Il commanda des tableaux à Hubert Robert et à Élisabeth Vigée-Lebrun, des bustes de Voltaire et Diderot au sculpteur Jean-Antoine Houdon, une paire de consoles en ébène d'un dessin très original à l'ébéniste Jacques Dubois et également chez la veuve Dulac, rue Saint Honoré. Il a notamment possédé la paire de vases de l'ancienne collection Luigi Anton Laura (vente Sotheby's, Paris, le 27 juin 2001, lot 76) ainsi que le bureau cylindre de Saunier orné d'une pendule aux Parques provenant de la collection Ribes vendu par Sotheby's à Paris le 11 décembre 2019, lot 7.

En 1801, le tsar Paul 1<sup>er</sup> nomma le comte Stroganoff Président du comité de contrôle de la construction de la cathédrale Notre-Dame de Kazan. Sur un portrait posthume réalisé en 1814, on le voit au premier plan vêtu du grand uniforme de l'Ordre de Saint-André, sa main gauche tenant un plan de l'académie des Beaux-arts, le dôme de Notre-Dame de Kazan apparaît à l'arrière-plan. Le vase en granit rose aux sirènes égyptiennes est posé sur la console en ébène et bronze doré à plateau de lapis lazuli (lot 209 de la vente de 1931) montrant ainsi son attachement à un ameublement qu'il considère comme précieux et révélateur de son goût, ce qui permettait aussi d'affirmer le savoir-faire et la compétence des manufactures impériales.

La richesse des gisements de l'Oural et la variété des pierres de couleur a permis le développement de trois tailleries impériales (Peterhof, Ekaterinbourg et Kolyvan) où les maîtres lapidaires ont perfectionné un art destiné entre autre à orner les palais impériaux. Ce vase, en granit rose s'inscrit dans cette tradition, tout comme la grande coupe supportée par une égyptienne réalisée dans les ateliers de Peterhof d'après un dessin de l'architecte Voronikhine, un proche du comte Stroganoff et aujourd'hui conservée à Pavlovsk. Le thème des figures en bronze à queue de sirène ou triton a d'ailleurs été largement utilisé pour orner des objets en pierre taillée au début du XIXe siècle en Russie. L'atelier des bronzes d'Etat créée à l'initiative du comte Alexandre Sergueïévitch Stroganoff était situé sur l'île Vassilievsky à Saint-Petersbourg et se chargeait de monter en bronze doré les pièces issues des tailleries de pierre, notamment celle de Peterhof ainsi que les meubles et objets d'art.





A.G Varnek, Portrait de Alexander Sergeevich Stroganov avec le vase, 1814

#### Le Palais Stroganoff

Bâti dès 1753 au cœur de Saint-Petersbourg sur la perspective Nevsky par l'architecte Francesco Bartoloméo Rastrelli, architecte du Palais d'Hiver, le palais Stroganoff constitue de nos jours l'un des joyaux de l'architecture pétersbourgeoise. Nettement influencé par le baroque italien, le palais, lors de sa construction, présentait un décor que l'on peut aujourd'hui trouver dans certaines églises de Bavière. Au retour du comte en Russie, il entreprit de nouveaux travaux à la fois d'agrandissement et de rénovation dans un style « antiquisant ».

C'est aux environs de 1790 que la célèbre galerie de tableaux fut construite ainsi que le cabinet de minéralogie.

#### Les ventes des Soviétiques

Sergeï Alexandrovich (1852-1923), dernier comte de la dynastie décida en 1914 d'ouvrir le palais au public. Quatre ans plus tard les bolcheviks occupèrent le quatrième étage du palais, qui devint en 1919 un musée de la ville de Pétrograd et fut par la suite rattaché à l'Ermitage. Le gouvernement soviétique, disposant de son contenu, commença à disperser les collections. Ce vase a été cédé par l'Union Soviétique dans le cadre des ventes massives d'œuvres d'art de l'entre-deux guerres réalisées pour financer le développement de l'industrie. L'absence de liquidités (devises et or) ont conduit le Politburo à envisager l'exportation pour vente d'objets d'art et d'antiquités. Ces

cessions ont été étudiées par Elena A. Osokina, « De l'or pour l'industrialisation. La vente d'objets d'art par l'URSS en France pendant la période des plans quinquennaux de Staline », in *Cahiers du Monde russe*, n°41/1, janvier-mars 2000. Les ventes commencèrent au début des années 1920 et s'amplifièrent réellement à partir de 1927 lorsque tout un mécanisme d'expropriation et de confiscation des biens fut mis en place. En 1927, le Sovnarkom propose « d'organiser l'exportation hors d'URSS d'objets d'antiquités et d'objets de luxe, à savoir : meubles anciens, objets domestiques, objets de culte, bronze, porcelaine, cristal, argent, brocart, tapis, tapisseries, tableaux, autographes, pierres fines d'origine russe, objets d'artisanat et autres ne présentant pas de valeur pour les musées ». Ce dernier point ne fut pas retenu et surtout adapté pour réaliser la vente « des objets ayant une valeur pour les musées ».

Les soviétiques orchestrèrent ainsi plusieurs ventes aux enchères où les peintures anciennes et les plus belles pièces des arts décoratifs français furent proposées en vente publique à Berlin, à la galerie Rudolph Lepke. La collection Stroganoff fut dispersée du 12 au 13 mai 1931.

*Veillez noter que le 27 juillet 2022, les États-Unis ont imposé des droits de douane sur certains produits russes. Ce lot peut être soumis à des droits de douane lors de son importation aux États-Unis. Le montant des droits de douane dus est un pourcentage de la valeur déclarée à l'entrée aux États-Unis.*





29

SECRÉTAIRE DE PENTE EN MARQUETERIE DE BOIS DE ROSE ET AMARANTE, ÉRABLE TEINTÉ ET BRONZE DORÉ, D'ÉPOQUE LOUIS XVI, VERS 1775, ESTAMPILLE DE PIERRE BOICHOD

A LOUIS XVI GILT-BRONZE MOUNTED TULIPWOOD, AMARANTH AND TEINTED MAPLE SECRÉTAIRE DE PENTE, CIRCA 1775, STAMPED BY PIERRE BOICHOD

à décor de losanges, l'intérieur avec marqueterie de fleurs, composé d'un compartiment de rangements, trois petits tiroirs et une tablette, estampillé *BOICHOD* et *JME*  
Haut. 82 cm, larg. 65 cm, prof. 41 cm

ornated with lozenges, the inside with a flowered marquetry, with three small drawers and a tray, stamped *BOICHOD* and *JME*

#### PROVENANCE

Ancienne collection Mrs J. Mildway-White ;  
Vente Christie's Londres, 20 juin 1986, lot 59 ;  
Vente Sotheby's Paris, Collection Franco Cesari, 1er juillet 2004, lot 72

#### BIBLIOGRAPHIE

*L'Estampille/L'Objet D'art*, mai 1989, fiche 225B

Pierre Boichod, ébéniste, reçu maître en 1769

Installé « A La Boule Blanche », rue du Faubourg Saint-Antoine, Pierre Boichod a travaillé pour le marchand ébéniste Migeon et Jean-François Oeben, et ce secrétaire de pente n'est pas sans rappeler la production du célèbre ébéniste et de son frère Simon. Pierre Boichod s'est illustré dans les styles Transition et Louis XVI ; le secrétaire proposé en est un parfait témoignage.

Cette marqueterie singulière se retrouve sur une table à écrire estampillée de Pierre Roussel comportant également certaines ressemblances avec notre secrétaire : panneaux central et latéraux à ressaut, encadrement de bronze doré et décrochements sur la partie inférieure de la ceinture; cette table a été vendue chez Christie's à Londres le 12 décembre 1991, lot 55.

• 20 000-30 000 €  
166 000-249 000 HK\$



SIX CHAISES DU COMTE D'ARTOIS A BAGATELLE

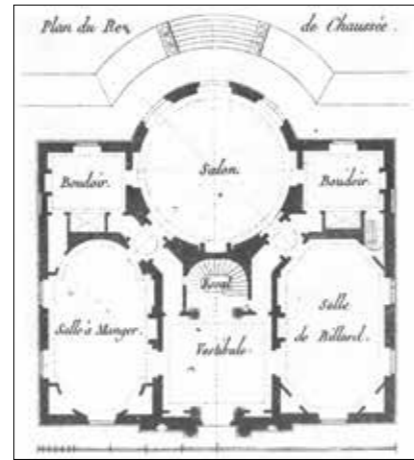




Vue du pavillon de Bagatelle



H-P Danloux, Portrait du comte d'Artois, (1757-1836), Archives Sotheby's



Plan de Bagatelle avec le salon circulaire



30

SUITE DE SIX CHAISES, À DOSSIER EN ÉVENTAIL CINTRÉ, EN NOYER DORÉ D'ÉPOQUE LOUIS XVI, LA MENUISERIE PAR GEORGES JACOB, LA SCULPTURE PAR JEAN-BAPTISTE RODE, LIVRÉES POUR LE SALON DU COMTE D'ARTOIS AU PAVILLON DE BAGATELLE EN 1778

A SUITE OF SIX LOUIS XVI GILTWOOD CHAIRS, STAMPED BY GEORGES JACOB, THE SCULPTURE BY JEAN-BAPTISTE RODE, DELIVERED FOR THE SALON OF THE COUNT OF ARTOIS AT THE BAGATELLE PAVILION IN 1778

le dossier sculpté d'une double frise de feuilles d'eau et laurier, la ceinture arrondie en léger biseau, reposant sur des pieds fuselés à cannelures surmontés de feuilles d'eau, recouverte de soie jaune (usée), estampillée G.JACOB, marque au feu de Bagatelle, B couronné et la marque au feu du comte d'Artois, AT / GM ; (reprise à la dorure et équerres de renfort) Haut. 90 cm, larg. 50 cm (6)

the back carved with a double frieze of water leaves and laurel, the waist slightly beveled, resting on tapered fluted legs surmounted by water leaves covered with yellow silk (worn), stamped G.JACOB, Bagatelle stamp, B crowned and the stamp of the Count of Artois, AT / GM; (gilding and reinforcing brackets)

**PROVENANCE**

Six des seize chaises livrées pour le salon du comte d'Artois au pavillon de Bagatelle en 1778; Collection du comte de la comtesse Greffuhle, Paris puis par descendance vente Me Binoche, le 6 mars 2000, lot 89; Galerie Maurice Segoura, Paris

**BIBLIOGRAPHIE**

Hector Le Fuel, *Georges Jacob*, Paris, 1923  
Leben, « An armchair and folding screen for the comte d'Artois at Bagatelle » in *Furniture History Society*, vol. XLIII, 2007

200 000-300 000 €  
1 660 000-2 490 000 HK\$



Fauteuil de Bagatelle, commandé par le comte d'Artois à Georges Jacob, 1778, © Waddesdon Manor



Georges Jacob, menuisier, reçu maître en 1765.

### Bagatelle

Né d'un pari très audacieux entre le comte d'Artois, frère du roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, celui de créer en un temps record un havre dédié à la douceur de vivre. Idéalement situé, non loin de la résidence parisienne du prince au Temple, à proximité du territoire de chasse du bois de Boulogne, de la plaine des Sablons où il s'adonne aux courses de chevaux, à distance respectable de Versailles et de ses plaisirs, l'ancienne bâtisse de Bagatelle permettra d'abriter après des travaux colossaux cette nouvelle résidence d'agrément imaginée par le comte d'Artois. Le pavillon de Bagatelle fut réalisé en moins de neuf semaines sous la supervision de l'architecte Belanger ambassadeur de l'avant garde néo-classique. Les travaux débutèrent en septembre 1777 et se terminèrent à la fin de mois de novembre de la même année. Les aménagements des jardins et de la décoration intérieure se prolongèrent jusqu'en 1781.

Constitué du pavillon proprement dit et d'un autre bâtiment regroupant les communs, l'architecture imaginée par Belanger proposait des solutions pratiques et astucieuses : comme une villa palladienne aux formes de temple, encadrée par les communs, Bagatelle est composé de bâtiments et de cours qui conduisent au pavillon du prince, isolé et dominant le site.

Le plus jeune frère du roi affirma à travers cette réalisation son goût affirmé pour un style néoclassique sans austérité mêlant un répertoire guerrier et un raffinement extrême que l'on retrouve dans l'ameublement et la décoration intérieure.

Dans un *Almanach Parisien en faveur des Etrangers et des Voyageurs* rédigé par la veuve Duchesne et publié à Paris en 1788, la beauté des lieux est soulignée : « le salon de forme ronde, & dont le haut est terminé en coupole. Il est décoré de glaces et arabesques. La richesse de l'ameublement répond à la magnificence du décors »

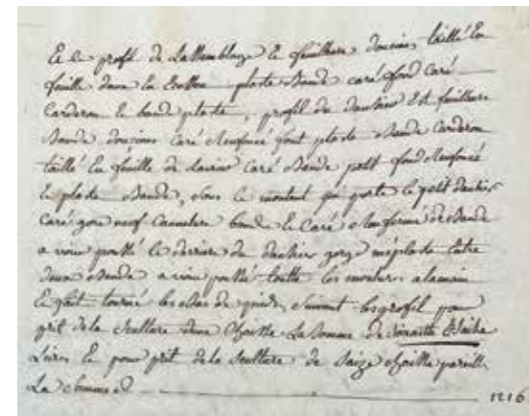
### Des sièges de forme nouvelle

Cette suite de chaises possède les marques au feu du garde-meubles du comte d'Artois, AT/GM ainsi que le B surmonté d'une couronne pour Bagatelle, ce qui permet d'en établir la destination initiale. En effet, la multiplication des demeures du frère du roi a généré la création d'un garde-meuble et l'apposition de différentes marques permettait d'en distinguer les lieux d'origine. Comme pour le Temple (T couronné), Bagatelle reçut un B surmonté d'une couronne. L'ensemble des sièges commandé par Mr. Jubault, l'un des premiers valets de chambre du comte d'Artois responsable du garde-meubles pour l'ameublement de Bagatelle en 1778, fut réalisé par les menuisiers attirés du prince à savoir Jean-Baptiste Boulard et Georges Jacob. Le premier réalisa huit causeuses et un écran tandis que Jacob fournit pour le salon de Bagatelle huit fauteuils, un paravent à quatre feuilles et seize chaises, dont six constituent ce lot.

Comme pour sur le fauteuil, le dossier est mouluré et travaillé afin que la série de sièges puisse être vue de l'arrière ce qui suggère une disposition en cercle dans la

pièce, la forme légèrement cintrée du dossier permettant quant à elle de suivre harmonieusement le contour circulaire des murs lorsqu'ils n'étaient pas utilisés. La publication d'Ulrich Leben (*op. cit.*) sur le fauteuil appartenant à cette série et conservé à Waddesdon Manor nous renseigne sur les différentes étapes de la réalisation qu'il faut étendre à celles des chaises. Les bois quittent l'atelier de Georges Jacob pour être sculpté par Jean-Baptiste-Simon Rode avant d'être dorés par Daniel Aubert puis garnis par le tapissier Nau avec un velours d'Italie vert anglais.

Décrites à la suite des fauteuils dans le mémoire de Jacob, *Seize chaises, de même forme que les fauteuils ci-dessus* (c'est-à-dire nouvelle) ; cintré en plan et élévation ; les pieds corniers et les dossiers débardillés ; à 30 livres celui du sculpteur Rode en précise la description avec une infime minutie



Toujours selon Ulrich Leben, provenant de la livraison de Jacob en 1788 et aujourd'hui connus, outre le fauteuil et le paravent à quatre feuilles de Waddesdon, la série de six chaises provenant de la collection Greffuhle, il existe une autre suite de six chaises dans une collection privée.

Ce modèle de chaise d'un genre nouveau a certainement servi de modèle à la série de seize chaises appartenant à la collection Wrightsman (voir F. J. B. Watson, *The Wrightsman collection*, vol. 1, n°49, p. 71). L'emploi de l'acajou, la référence à la maison Jansen et l'utilisation d'un velours gaufré vieil or plaident pour une reprise du modèle des six chaises Greffuhle par cette grande maison de décoration dans les années 1950.







31

## HUBERT ROBERT

1733 - 1808

### Projet pour l'aménagement de la place de la Concorde et l'édification de l'Arc de Triomphe avec vue sur les Champs-Élysées

Huile sur toile

Signé et daté en bas vers le centre sur la margelle de la fontaine H.ROBERT.1808

59,8 x 72 cm ; 23½ by 28¾ in.

Oil on canvas

Signed and dated towards lower centre on the fountain edge H.ROBERT.1808

#### PROVENANCE

Galerie Cailleux, Paris, en 1973

Vente anonyme, Sotheby's, Paris, 23 juin 2004, lot 37

Où acquis par Monsieur Hubert Guerrand-Hermès

#### EXPOSITION

Paris, Galerie Cailleux, *Autour du néoclassicisme*, 1973, n° 46

#### BIBLIOGRAPHIE

M. Roland-Michel, 'L'Art du Dix-huitième Siècle, A Taste for Classical Antiquity in Town-Planning Projects: Two Aspects of the Art of Hubert Robert', dans *The Burlington Magazine*, vol. 114, n° 836, novembre 1972, p. iv-v, pl. 4

Peint en 1808, année de la mort du peintre, le *Projet pour l'aménagement de la place de la Concorde et l'édification de l'Arc de Triomphe avec vue sur les Champs-Élysées* illustre à la fois l'un des derniers témoignages artistiques d'Hubert Robert ainsi qu'un reflet historique des projets urbanistiques du début du siècle.

L'organisation de la place de la Concorde telle qu'elle est décrite sur cette toile est déterminée par deux ambitions. La première consiste à effacer les événements de la Révolution française tandis que la seconde est animée par le désir d'ériger un monument à la gloire napoléonienne (voir l'article consacré à ce sujet par Marianne Roland Michel).

Alors que la présence des *Chevaux de Marly* est attestée dans le paysage parisien de l'époque puisqu'apportés en 1794, cette description de la place de la Concorde est à attribuer en partie à l'imaginaire de l'artiste : sa silhouette est soulignée par la séduisante colonnade devant laquelle prend place une fontaine à la scénographie travaillée. La ligne de fuite décalée offre une percée vers un arc de triomphe qui n'était alors pas érigé.

Il est à noter cependant que le travail d'Hubert Robert ne relève pas d'une entière fantaisie puisqu'il reflète les préoccupations du Paris de l'époque et celles d'un peintre informé. En réalité, l'artiste illustre ici les différents dessins d'architecte, textes et projets qui furent envisagés à cette époque, mettant à l'honneur à la fois sa curiosité et son imagination éclectique. A ce titre, en 1806 l'Empereur envisageait d'y placer une fontaine monumentale dont le coût fut estimé à 1 200 000 francs. Plusieurs projets furent soumis à l'étude et la vision d'Hubert Robert en est peut-être une résurgence.

Deux des plans Napoléoniens d'aménagement urbanistique parmi les principaux projets étudiés pour la capitale concernent la place de la Concorde et l'érection d'un monument à la gloire des armées. C'est ce dernier projet qui fait l'objet d'une compétition en 1798 mais ne se concrétise qu'en février 1806 avec le choix de la place de l'Etoile comme écrin. Le rapport de la Commission souligne : « un arc de triomphe y formerait de la manière la plus majestueuse et la plus pittoresque le superbe point de vue que l'on a du château impérial des Tuileries [...] quoiqu'éloigné, il serait toujours en face du Triomphateur. » A travers la construction de sa composition peinte, Hubert Robert réaffirme cette idée de « superbe point de vue » qui forme l'horizon.

Dans un album conservé en collection privée se trouve un dessin d'Hubert Robert dont le recto et le verso présentent des études (dont le tracé est plus ou moins détaillé) pour un arc flanqué des *Chevaux de Marly*. Le monument est de large envergure, imposant et son architecture ainsi que certains groupes de figures sculptées rappellent des éléments similaires à l'Arc de Triomphe tel qu'il a été érigé.

Captivante car elle dépasse le simple caprice architectural, cette œuvre illustre les réflexions de l'époque, à la fois en matière d'urbanisme mais également politique avec l'exaltation du sentiment patriotique en architecture. Elle offre également un témoignage émouvant de la production du peintre peu de temps avant sa disparition.

50 000-70 000 €

415 000-585 000 HK\$





32

## JEAN-HONORÉ FRAGONARD

Grasse 1732 - 1806 Paris

### Le martyre de saint André

Localisé et daté en bas à droite *Rome 1774*  
Pointe de pinceau et lavis brun sur pierre noire  
369 x 289 mm

Point of the brush and brown wash over black chalk;  
inscribed and dated, lower right: *Rome 1774*

#### PROVENANCE

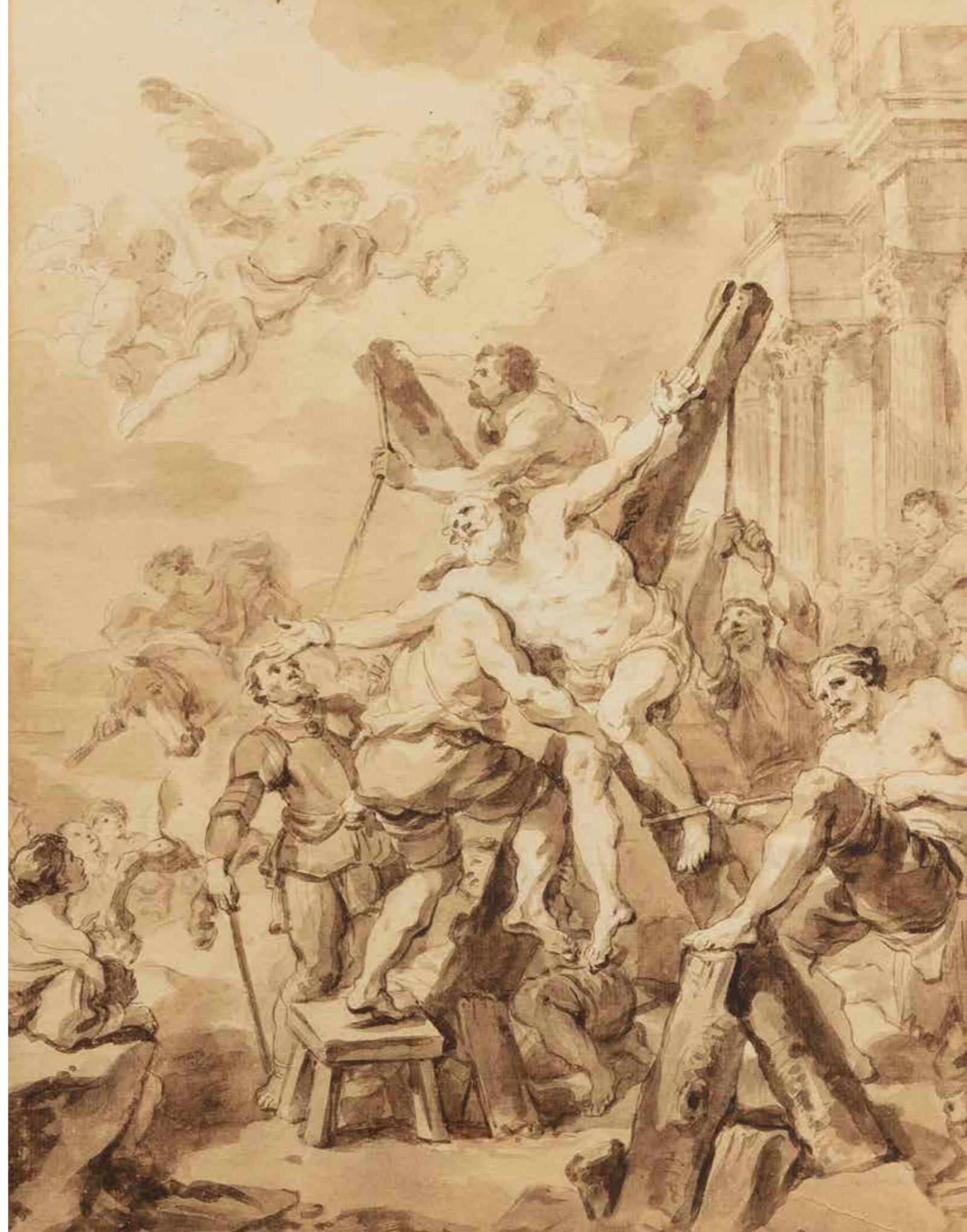
Collection du duc de Chabot  
Sa vente, Paris, 10-15 décembre 1787, lot 271 (sous le titre  
*Deux dessins d'après les tableaux de Calabrese qui sont en  
Italie*, 181 livres à Constantin)  
Collection de Monsieur de Bièvres  
Sa vente, Paris, 23 février 1790, lot 32 (vendu avec un autre  
dessin sous le même numéro, *Saint Pierre retiré de la prison  
par l'Ange*)  
Collection de Monsieur de Silvestre  
Sa vente, Paris, 28 février 1811, lot 329 (avec quatre autres  
dessins)  
Collection Georges Bourgarel  
Sa vente, Paris, 13 novembre 1922, lot 43 (comme Ecole  
Française du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la manière de Fragonard)  
Collection Seymour de Ricci  
Vente anonyme, Beaussant Lefèvre, Paris, 10 juin 2009, lot 56

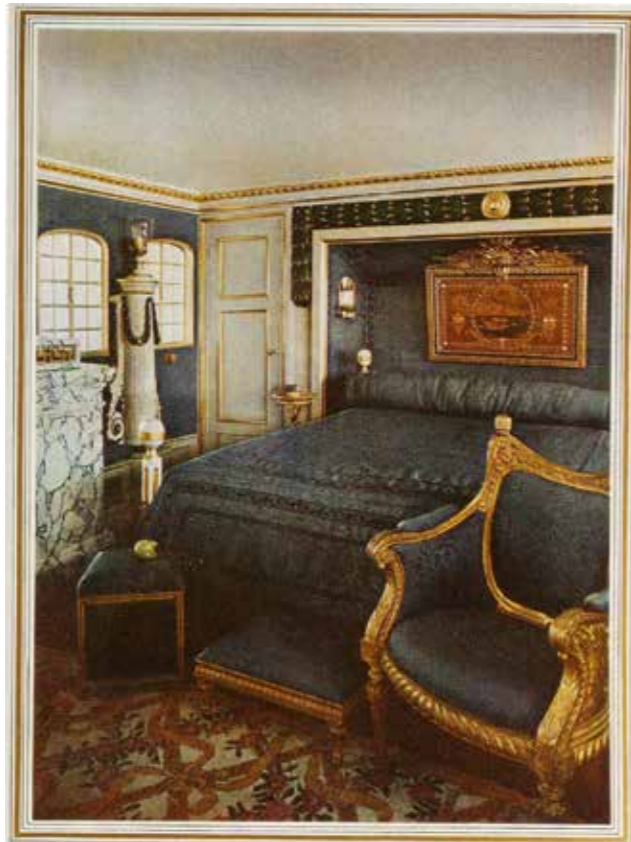
#### EXPOSITION

Paris, Pavillon de Marsan, *Fragonard*, 1921, n° 224  
Paris, Musée des Arts Décoratifs, *Les artistes Français en  
Italie de Poussin à Renoir*, 1934, n° 450  
Paris, Gazette des Beaux-Arts, *De Watteau à Prud'hon*, 1956,  
n° 117  
Grasse, Musée Fragonard, *Fragonard*, 1957, n° 40  
Charleroi, *Fragonard-David-Navez*, 1957, n° 31

Les journaux du banquier Pierre-Jacques-Onésyme Bergeret  
(1715-1785), en compagnie duquel Fragonard effectua sa  
seconde visite en Italie, rapportent qu'ils ont vu et admiré les  
fresques de Mattia Preti représentant des scènes du *Martyre  
de saint André* dans l'église romaine de Sant'Andrea della  
Valle le 9 décembre 1773. Un autre dessin de Fragonard,  
représentant une autre scène du cycle, est également connu  
(voir *Fragonard*, cat. expo., New York, Metropolitan Museum  
of Art, 1987-88, p. 368, fig. 3).

12 000-18 000 €  
100 000-150 000 HK\$





Chambre d'Arturo Lopez-Willshaw sur le yacht Gaviota IV, décoré par Georges Jeffroy



33

PAIRE DE GAINES EN BOIS REDORÉ ET RECHAMPI D'ÉPOQUE LOUIS XVI, VERS 1780, DANS LE GOÛT DE JEAN-CHARLES DELAFOSSE

A PAIR OF LOUIS XVI REGILT AND LACQUERED WOOD PEDESTALS, CIRCA 1780, IN THE TASTE OF JEAN-CHARLES DELAFOSSE

en forme de colonne décorée de guirlandes  
Haut. 144 cm, larg. 57 cm.

the stem as a column with garlands

**PROVENANCE**

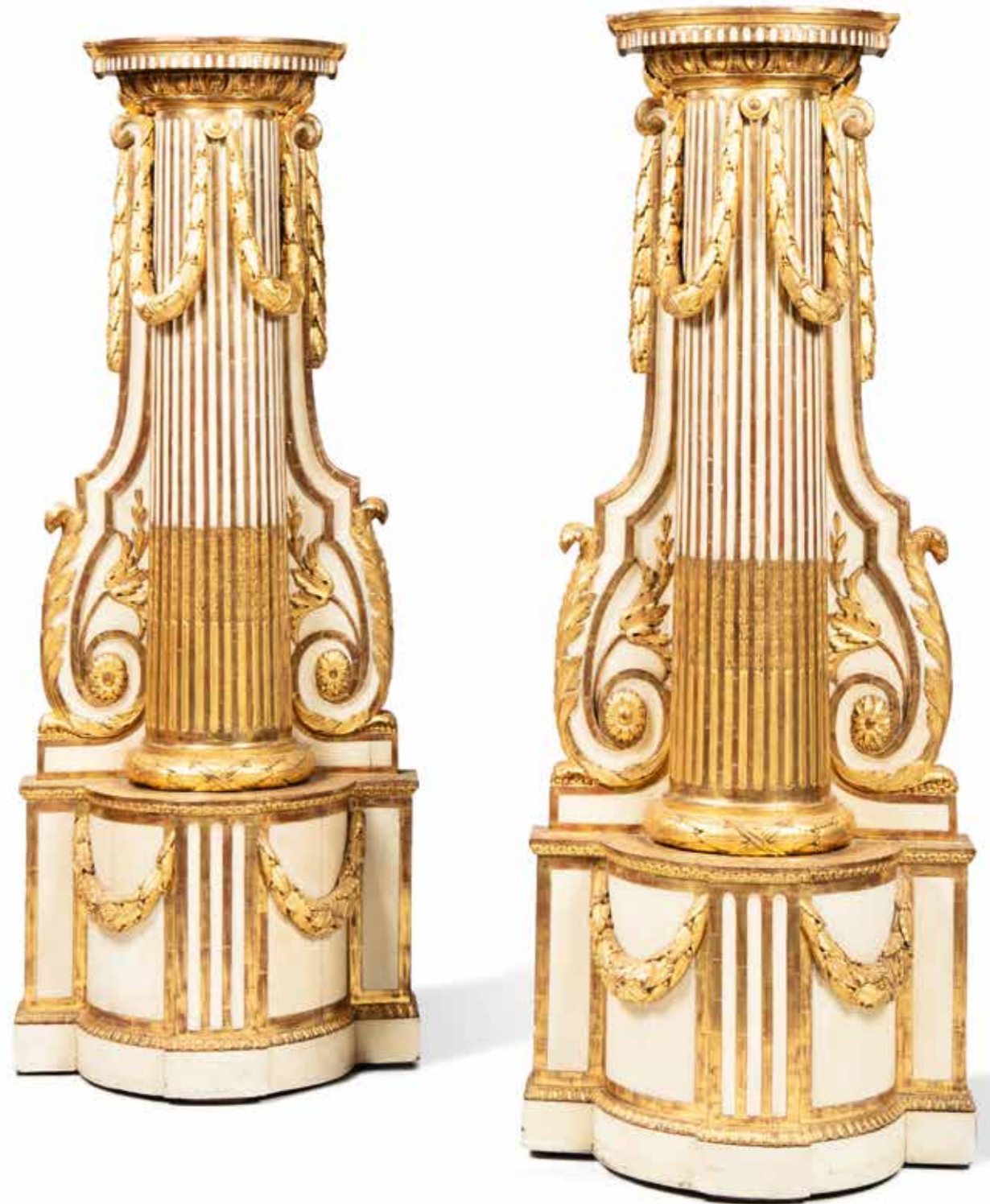
Galerie Renard, Beaulieu sur Mer  
Galerie Adriano Ribolzi, Monte Carlo

**BIBLIOGRAPHIE**

Galerie Renard, Beaulieu sur Mer  
P. Arizzoli-Clementel, *Georges Jeffroy (1905-1971), une légende du grand décor français*, Paris, 2016, p. 60 (ill.)

Un ensemble de quatre gaines dans le même goût mais de style était exposé sur le yacht la Gaviotta, propriété de d'Arturo Lopez Willshaw puis a fait partie de la collection de Robert de Balkany, ensemble ensuite vendu chez Sotheby's Paris, le 27 novembre 2018, lot 146.

15 000-25 000 €  
125 000-208 000 HK\$





34

FAUTEUIL EN BOIS DORÉ D'ÉPOQUE LOUIS XVI, VERS 1780, ATTRIBUÉ À JEAN-BAPTISTE CLAUDE SENÉ

A LOUIS XVI GILTWOOD ARMCHAIR, CIRCA 1780, ATTRIBUTED TO JEAN-BAPTISTE CLAUDE SENÉ

à dossier plat, colonnes détachées et sculpté de motifs de bretté et fleurettes, garniture de soie chenillée ; (reprise à la dorure)

Haut. 96 cm, larg. 63 cm

with a flat back, detached columns, sculpted with flowers, with a pink silk upholstery; (gilding refreshed)

Ce fauteuil possède des ornements sculptés assez originaux qui se retrouvent sur un meuble de Jean-Baptiste Sené, composé d'un canapé à dossier plat et quatre fauteuils (lot 127A), quatre chaises à dossier cintré (lot 127B) et quatre voyeuses (lot 127C) qui fut vendu par Sotheby's à Monaco, le 15 juin 1981. Un second canapé faisait partie de la collection de Madame Douine, dispersée en avril 1934, lot 114. Ces rapprochements permettent de rattacher ce fauteuil à un mobilier de salon réalisé par Jean-Baptiste Sené à la fin des années 1780.

15 000-25 000 €

125 000-208 000 HK\$



Canapé provenant d'un important mobilier de salon, ancienne collection de Madame Douine





35

PENDULE PYRAMIDE EN BRONZE DORÉ ET PANNEAUX DE VERRE PEINT D'ÉPOQUE LOUIS XVI, VERS 1775-1780, LES BRONZES PROBABLEMENT PAR FRANCOIS VION

A LOUIS XVI GILT-BRONZE AND PAINTED GLASS PYRAMIDAL CLOCK, CIRCA 1775-1780, THE BRONZES PROBABLY BY FRANÇOIS VION

à motif de scènes galantes et cariatides à l'antique, avec inscription *Donné par la roi Charles Albert au comtre de Seissel, juillet 1840 et offert comme souvenir reconnaissant ses bons amis pce et até Cornelissen en mai 1853*, mouvement numéroté 4537, dans un écrin en bois avec plaquette ER 35 I. 35

Haut. 63 cm

ornated with scenes galantes and cariatides, with inscription *Donné par la roi Charles Albert au comtre de Seissel, juillet 1840 and offert comme souvenir reconnaissant ses bons amis pce et até Cornelissen en mai 1853*, movement numbered 4537, in a wood box inscribed ER 35 I. 35

**PROVENANCE**

Probablement des collections des princes de Savoie à Turin, Charles Albert, roi de Sardaigne, Collection Victor de Seyssel, Collection R Cornelissen, Collection Rothschild, Collection Edouard, baron de Rothschild, Vente Nicolay, 26 juin 2002, lot 142.

30 000-50 000 €  
249 000-415 000 HK\$

Le décor de cette pendule réalisé « à la Glomy » en polychromie peint sur verre avec des parties gravées sur feuilles d'or est caractéristique d'une technique qui permet de souligner nombre de détails et surtout de le préserver d'une manière inaltérable. Apposés sur un fond métallique argenté, les différents cartouches alternent entre sujets galants et grisailles à la manière de Sauvage. Les médaillons ovales dans le goût de Baudouin illustrent des sujets galants comme « Les lignes de la main », « La tendre découverte », « Les oiseaux chéris », « La collation surprise » tout comme le répertoire aux attributs de l'Amour, cœur, carquois, torches enflammées plaident pour un cadeau de mariage. Les draperies, pieds en griffe présents sur cette pendule évoquent des éléments caractéristiques du bronzier François Vion. Elle proviendrait des collections de la Famille de Savoie au palais royal de Turin. Comme l'indique l'inscription sur la base, elle fut offerte par Charles Albert, roi de Sardaigne en 1840 au comte de Seyssel, marquis d'Aix. Victor de Seyssel avait épousé Antonia Drake del Castillo, dont la sœur mariée à R. Cornelissen, reçurent de lui cette pendule.





36

PENDULE EN TERRE CUITE, FIN XVIIIÈ-DÉBUT XIXE SIÈCLE, ATTRIBUÉE À JOSEPH-CHARLES MARIN

A TERRA COTTA MANTEL CLOCK, LATE 18TH-EARLY 19TH CENTURY, ATTRIBUTED TO JOSEPH CHARLES MARIN

décorée de quatre enfants représentant les Saisons avec leurs attributs, le cadran émaillé signé *BARANCOURT Paris*, au dos une étiquette de l'Exposition Universelle de 1900, numérotée 4735, sur une base assortie en velours

adorned with four children as the Season with their attributes, the enamelled dial signed *BARANCOURT Paris*, with a label for the Exposition Universelle de 1900, numbered 4735, on an assorted velvet base

**PROVENANCE**

Exposition Universelle de 1900,  
Vente étude Klotz, Ader, Paris, 21 juin 1935, lot 25,  
Vente étude Piasa, Paris, 23 juin 2000, lot 37.

10 000-15 000 €  
83 000-125 000 HK\$



J-C Marin, Le Roy, Pendule en terre-cuite, fin XVIIIe  
© Waddesdon Manor

Ce modèle des quatre saisons en terre cuite est attribué à Joseph-Charles Marin (1759-1834), élève de Clodion. Nous connaissons d'autres pendules similaires dont une conservée dans les collections de Waddesdon Manor (*The James A. de Rothschild Collection at Waddesdon Manor: Furniture, Clocks and Gilt Bronzes*, 1974, pl. 1, p. 131).

Cette œuvre est à rapprocher également du *Modèle pour un monument commémorant l'ascension en ballon des physiciens Charles et Robert*, par Clodion, conservé au Metropolitan Museum of Art, New York notamment dans le traitement des putti.

Notre pendule représente avec virtuosité différentes attitudes juvéniles des allégories de la gourmandise, le sommeil et la dispute. Cette pendule s'inscrit dans la nouvelle attention portée à l'enfant en cette fin de XVIIIe siècle, avec les textes des philosophes des Lumières tel de Rousseau, qui en fait un être à part entière, doué d'émotions, de sentiments qui lui sont propres. Des esquisses de Marin figurant des groupes d'enfants se disputant sont également répertoriées dans une collection privée. Ainsi, l'une de ces sculptures reprend le même thème que notre pendule avec des des enfants se disputant, par gourmandise, une grappe de raisins.

Joseph-Charles Marin (1759-1834) est un artiste important de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle. De son vivant, il ne connaît pas la célébrité que tardivement en remportant le Grand Prix de Sculpture en 1801. Il est, avant cette date, surtout connu comme l'élève et l'assistant de Pajou puis de Clodion, malgré des envois personnels aux différents Salons. La date de 1801 marque le début de sa carrière officielle, les commandes, notamment étatiques affluent. Malheureusement, au retour de son Grand Tour à Rome, les commandes se tarissent et il ne retrouve jamais le succès.





37

## GIOVANNI DOMENICO TIEPOLO

Venise 1727 - 1804

### La rencontre de Zachée et de Jésus

Signé en bas à droite à la plume et encre brune *Dom.o Tiepolo f*  
Plume et encre brune, lavis sépia sur pierre noire dans un encadrement à la plume et encre brune  
458 x 356 mm

Pen and light brown ink and wash over black chalk, within brown ink framing lines;  
signed lower right in pen and brown ink: *Dom.o Tiepolo f*

#### PROVENANCE

Roger Cormier, Tours  
Sa vente, Paris, Galerie Georges Petit, 30 avril 1921, lot 15  
Vente anonyme, Sotheby's, Londres, 21 juin 1978, lot 40 (acheté par Adolphe Stein)  
Allemagne, collection particulière  
Londres, Colnaghi, Katrin Bellinger, avril 2011 (Salon du dessin)

#### BIBLIOGRAPHIE

A. M. Gealt et G. Knox, *Domenico Tiepolo, A New Testament*, Bloomington et Indianapolis, 2006, p. 412, n° 168, repr.

50 000-80 000 €  
415 000-665 000 HK\$

Mêlant érudition, raffinement et humour, le présent dessin est un excellent exemple de la narration visuelle de l'Ancien Testament par Giandomenico. Il s'agit d'un cycle très ambitieux de la fin des années 1780 lorsque l'artiste a déjà pratiquement abandonné la peinture.

*La rencontre de Zachée et de Jésus* fait partie du cycle de la Grande série biblique, comprenant plus de trois cents feuilles. Il présente un épisode moins connu du Nouveau Testament, relaté uniquement par Luc.

Dans cette composition, Giandomenico représente une rencontre entre le pêcheur Zachée, vu de dos, et Jésus. A l'arrière-plan, encadrant la scène, l'on aperçoit les murs majestueux de Jéricho.

Zachée, un riche collecteur d'impôts, souhaitait voir Jésus, mais étant de courte stature il décida de grimper sur un sycomore. Cet épisode spécifique de l'histoire est illustré par Giandomenico dans le dessin précédent du cycle, aujourd'hui conservé en collection privée, dans lequel Zachée, élégamment habillé, reçoit de l'aide pour descendre de l'arbre.<sup>1</sup>

Dans cette scène, le Christ informe Zachée de son intention de lui rendre visite. Le peuple proteste car Jésus s'apprête à entrer dans la maison d'un pécheur. Toutefois, Zachée promet de donner la moitié de ses biens aux pauvres et de rembourser quatre fois les personnes dont il a profité.

L'incroyable créativité de Giandomenico, combinée à l'étude des textes et à la représentation théâtrale des événements bibliques, font de ces scènes un ensemble extraordinaire. Dans ce dessin, la composition remplie de figures enturbannées et de divers personnages au premier plan, est contrastée par la robustesse des murs de la ville de Jéricho.

On ne sait rien de la destination initiale ni de l'étendue de la série, mais il est probable qu'elle ait été encore plus vaste, car certaines scènes bibliques habituelles manquent encore à l'appel. La série a très probablement été réalisée pour la satisfaction et la piété personnelles de l'artiste et non dans le cadre d'une commande.

<sup>1</sup> Gealt et Knox, *op. cit.*, p. 410, n° 167, repr.





38

## MARCO RICCI

Belluno 1676 - 1730 Venice

### Paysage aux cavaliers

Tempera sur vélin maroufflé sur panneau  
Porte au dos à la craie bleue le numéro 136  
308 x 460 mm

Tempera on kidskin laid down on panel;  
bears numbering on the backing in blue chalk: 136

#### PROVENANCE

Agnews Gallery, Londres, mars 2011

18 000-22 000 €  
150 000-183 000 HK\$

Marco Ricci, le neveu de Sebastiano, est un peintre déjà réputé lorsqu'en 1708 il entame un voyage à Londres avec Giovanni Antonio Pellegrini (1675-1741) à la demande du duc de Manchester, où il travaille au théâtre de Haymarket en tant que décorateur de théâtre. Il retourne à Londres durant quelques années en 1712, probablement avec son oncle Sebastiano avant de revenir à Venise en 1716.

Ce paysage, à la tempera sur vélin, ainsi que les trois dessins suivants, sont caractéristiques de l'œuvre de Marco Ricco. Ces petites vues bucoliques étaient très recherchées de son vivant et collectionnées avec enthousiasme par les connaisseurs, particulièrement par l'aristocratie anglaise et la bourgeoisie aisée.

Anton Maria Zanetti, dans sa publication *Della Pittura Veneziana e delle Opere Pubbliche de' Veneziani maestri* (Venise 1771), mentionne que Ricci peignait à la tempera sur vélin.<sup>1</sup>

Voir lots suivants

1. Zanetti, *op. cit.*, p. 442



39

## MARCO RICCI

1676 - 1730

### Vue animée d'un estuaire avec un bateau de pêche et un village fortifié

Tempera sur vélin maroufflé sur panneau  
308 x 460 mm

Tempera on kidskin laid down on panel

#### PROVENANCE

Londres, Agnews Gallery, mars 2011  
Collection particulière, Autriche  
Collection particulière, France

18 000-22 000 €  
150 000-183 000 HK\$





40

**MARCO RICCI**

Belluno 1676 - 1730 Venice

**Paysage montagneux avec une cascade**

Tempera sur vélin maroufflé sur panneau  
Porte au dos à la craie bleue le numéro 135  
308 x 460 mm

Tempera on kidskin laid down on panel;  
bears numbering on the backing in blue chalk: 135

**PROVENANCE**

Agnews Gallery, Londres, mars 2011  
Collection particulière, Autriche  
Collection particulière, France

18 000-22 000 €  
150 000-183 000 HK\$



41

**MARCO RICCI**

Belluno 1676 - 1730 Venice

**Paysage au moulin**

Tempera sur vélin maroufflé sur panneau  
Porte au dos à la craie bleue le numéro 134  
308 x 460 mm

Tempera on kidskin laid down on panel;  
bears numbering on the backing in blue chalk: 134

**PROVENANCE**

Agnews Gallery, Londres, mars 2011

18 000-22 000 €  
150 000-183 000 HK\$



42

IMPORTANTE TERRINE COUVERTE, SA DOUBLURE ET SON PRÉSENTOIR PAR ROBERT-JOSEPH AUGUSTE, PARIS, LE PRÉSENTOIR ET LE COUVERCLE 1779-1780, LA TERRINE ET LA DOUBLURE 1780-1781

AN IMPORTANT COVERED TUREEN, LINER AND STAND, ROBERT-JOSEPH AUGUSTE, PARIS, STAND AND COVER 1779-1780, TUREEN AND LINER 1780-1781

la terrine de forme ovale, reposant sur quatre pieds en enroulement à attaches feuillagée, le corps appliqué de guirlandes de fleurs et feuilles, les anses feuillagée, la partie supérieure du corps ornée d'une frise de feuilles d'eau, le bord orné d'une frise de feuillages, le couvercle à décor de canaux, la prise en fruit grenu, le présentoir à bord feuillagé orné de quatre médaillons de fleurs, le centre du présentoir, l'intérieur du couvercle et la doublure gravés d'armoiries timbrées d'une couronne de duc  
Haut. 36 cm ; larg. 52.6 cm ; 8450 g

the oval-shaped tureen resting on four scrolled feet with foliage attachments, the body applied with garlands of flowers and leaves, foliage handles, the upper part of the body decorated with a frieze of water leaves, the rim decorated with a foliage frieze, the top of the body decorated with a water leaves frieze, the rim decorated with a foliage frieze, fluted cover decorated, fruit-shape finial, the stand with foliage rims, decorated with four medallions of flowers, the centre of the stand, the inside of the cover and the liner engraved with a coat-of-arms with a Duke's coronet

**PROVENANCE**

Probablement commandé par Miguel Álvares Pereira de Melo, 5e duc de Cadaval (1765-1808)  
Puis par descendance à Nuno III Alvares Pereira de Melo, 6e duc de Cadaval (1799-1837)  
Par descendance à Maria da Piedade Ivares Pereira Melo, 7e duchesse de Cadaval (1827-1898)  
Par descendance à Jaime Alvares Pereira de Melo, 8th Duke de Cadaval (1844-1913)  
Puis par descendance à sa fille Dona Maria José Álvares Pereira de Melo (1893-1947) qui épousa en 1917, le comte Carlo Brandolini (1887-1942)  
Puis par descendance à son fils, le comte de Brandolino Brandolini (1918-2005) qui épousa Cristina Agnelli en 1947;  
Collection Doutor Jevanal Esteves;  
Silva's Leiloeiros, Lisbonne, 13-14 mai 1997, lot 163

50 000-80 000 €  
415 000-665 000 HK\$





Cette terrine est gravée au armes des ducs de Cadaval. Les ducs de Cadaval étaient intimement liés à la maison royale du Portugal et politiquement orientés vers la France. Descendant d'une branche cadette de la maison de Bragance, un de leurs ancêtres, Francisco de Melo, marquis de Ferreira (1588-1645), avait joué un rôle déterminant dans l'accession de Joao IV au trône du Portugal. En reconnaissance de ce rôle et d'autres grands services rendus à la couronne, le roi a créé le fils de Francisco, âgé de 10 ans, premier duc de Cadaval en 1648. Le premier duc devint très proche de la reine du Portugal, Marie-Françoise de Savoie-Nemours, arrière-petite-fille du roi Henri IV de France ; il épousa en premières noces Marie Angélique Henriette de Lorraine, elle-même petite-fille d'Henri IV. Le troisième duc, Jaime (1684-1749), après son mariage avec Luisa, fille naturelle du roi Pedro II de Portugal, épousa une autre princesse française de la maison de Lorraine, Henriette Julienne Gabrielle (1722-61), fille de Louis, prince de Lambesc.

Cette famille a été férue d'orfèvrerie française. Un ensemble de toilette en argent de 19 pièces, Paris 1738/39, au poinçon d'Alexis Loir et d'autres, conservé au Detroit Institute of Arts, aurait été un cadeau de mariage pour Henriette lors de leur mariage.

La tradition veut que la soupière ou terrine présentée aujourd'hui a été commandée par le 5e duc de Cadaval (1765-1808), qui avait hérité du titre en 1771. Il épouse en 1791 Marie Madeleine de Montmorency-Luxembourg (1778-1833), dont la mère a été dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette.

A cette époque, le service à la française était de rigueur dans toutes les Cours; les pièces de forme étaient ainsi présentées au centre de la table avec d'autres pièces comme les moutardiers, huiliers et salières. Les terrines allaient très souvent par paires, entourant le pot-à-oille qui lui pouvait être seul. Notre terrine a donc au moins une pièce jumelle : du même modèle et des mêmes dates a été vendue par Bonhams, Londres, le 18 juin 2014, lot 152. Celle-ci est passée en vente chez Christie's, Collection Monsieur and Madame François, 9 juin 2011, lot 50.

Le pot-à-oille par R-J. Auguste de ce modèle, avec la même provenance est aussi connu. Il a fait partie de la collection de Sir Joseph Hotung, vendue par Sotheby's Londres, le 07 décembre 2022, lot 32 (prix obtenu 119 700 GBP).

On trouve aussi d'autres pièces du service comme une paire de candélabres à quatre lumières avec les armoiries Cadaval, par le fils de Robert-Joseph Auguste, Henry, a été proposée par Christie's, New York, 11 avril 1995, lot 157.

Robert-Joseph Auguste est né à Valenciennes en 1723 (d'après les recherches de Xavier Duquesne et Yves Carlier, contrairement à l'idée généralement admise jusqu'ici de sa naissance à Mons dans le Hainaut). Il est le fils de Christophe-Auguste, « bourgeois » de Paris. Il obtient sa maîtrise en 1757, à 34 ans, âge très avancé pour un orfèvre. Il a déjà travaillé plus de dix ans auprès d'autres orfèvres mais également pour des marchands-merciers comme Lazare Duvaux. Ainsi, en 1755, il participe à la réalisation d'une paire de salière-poivrière en or anthropomorphes, acquise par la marquise de Pompadour. Auguste est très tôt renommé pour la qualité de sa sculpture et de sa ciselure et, dans les années 1760, il diversifie encore sa production en réalisant également des objets en or. On lui doit notamment le calice en or de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe livré entre 1755-1760 au décor encore rocaille (conservé en l'église de Radmirje en Slovénie). L'orfèvre est un proche du marquis de Marigny, directeur des Bâtiments du roi et frère de la marquise de Pompadour, qui sera même présent au mariage de l'orfèvre en 1758. Grâce à son talent et à ses relations, il reçoit de nombreuses commandes de la Cour où son style est très apprécié. A partir des années 1770, Auguste se fait le spécialiste du style émergent du néoclassicisme et multiplie les commandes dans toutes les Cours d'Europe : Suède, Danemark, Russie, Portugal, Hanovre et bien sûr Versailles. Il est nommé « Orfèvre ordinaire du roi » en 1777 et ne se retire que dans les années 1785-1786, laissant l'atelier à son fils Henry, avant de mourir en 1805. Fabuleux orfèvre et sculpteur au style inimitable, sa production est bien documentée grâce aux nombreux dessins et correspondances qu'il échange avec les marchands et les commanditaires des pièces. Ses plus belles réalisations sont aujourd'hui conservées dans les musées du monde entier comme le musée du Louvre, le Metropolitan Museum de New York, l'Ermitage de Saint Petersburg ou encore le Museu de Arte Antigua de Lisbonne, mais elles se retrouvent également dans toutes les grandes collections privées du XXème siècle.

Il est clair qu'Auguste a pu produire des services aussi vastes pour ses différents clients en réutilisant des dessins et des moulages, qu'il s'agisse de formes ou de détails. Les motifs et les formes de cette terrine sont très similaires à ceux du service d'Ekaterinoslav. Les supports des soupières épousent la même forme ovale avec un panneau ciselé séparé par des fleurs et des pieds légèrement en saillie en forme de chapiteaux. En outre, les seaux du service d'Ekaterinoslav présentent le même langage décoratif que ceux des ducs de Cadaval comme on peut le voir dans le rafraîchissoir aussi aux armes Cadaval de 1781, et celui dans l'exemplaire non poinçonné, ayant fait partie de la collection de Monsieur et Madame Riahi, vendus par Christie's Londres, le 6 décembre 2012, lot 34.





43

RARE PAIRE DE VASES COUVERTS À FOND MOUCHETÉ CORAIL EN PORCELAIN DE SÈVRES DE L'ÉPOQUE LOUIS XV, VERS 1773

A RARE PAIR OF LOUIS XV SÈVRES HARD-PASTE PORCELAIN 'MOUCHETÉ CORAIL' BACKGROUND COVERED VASES, CIRCA 1773

en forme d'urne, à décor de cartouches polychromes représentant des pêcheurs russes d'après Jean-Baptiste Le Prince, sur un fond à décor doré de volutes de feuillages et de campanules sous une frise d'arabesques de feuillages ; anses à enroulement rejoignant une frise de godrons au col, au-dessus d'une frise de perles ; l'épaulement à décor d'une guirlande de feuilles de chêne et de glands (motif répété sur le pied) ; le bas de la panse à motif de feuillage doré ; bases carrées et couvercles en bronze doré Louis XVI. Marque en bleu aux L entrelacés, lettre date U et marque de peintre Pc non identifiée en rouge-de-fer pâle ; (une anse restaurée, quelques usures à la dorure) Hauteur totale 39,8 cm, larg. 17 cm

urn-shaped, decorated with polychrome cartouches depicting Russian fishermen after Jean-Baptiste Le Prince, on a gilded background of foliage scrolls and bellflowers under a frieze of foliage arabesques; scrolled handles joining a frieze of gadroons at the neck, above a frieze of pearls; the shoulder decorated with a garland of oak leaves and acorns (motif repeated on the foot); the bottom of the body with an ormolu foliage motif; Louis XVI ormolu square bases and lids with blue with interlaced L marks, date letter U and unidentified painter's mark Pc in pale iron-red; (one handle restored, some wear to the gilding)

PROVENANCE

Abbé Joseph-Marie Terray  
Vente posthume décembre 1778-20 janvier 1779, lots 45-47  
André-Pierre Haudry de Soucy (1736-1815)  
Henry Bingham Mildmay (1828-1925), banquier  
Sa vente après décès, Christie's Londres, 23 juin 1893, lot 102 (adjudgé 135£). La garniture est ensuite divisée mais nos vases:  
Vente étude Ader, Couturier, Laurin, Galerie Charpentier, collection Mrs R..., 5 décembre 1956, lot 31  
Mallet & Son (Antiques), Londres, 1979  
Collection privée, Boston  
Vente Sotheby's New York, 20 mai 1989, lot 102  
Galerie Jean Lupu, Paris  
Vente Sotheby's Paris, Collection F. Cesari, 29 juin 2004, lot 71

BIBLIOGRAPHIE

*The Connoisseur*, Mars 1979, p.7, (reproduits)  
Letitia Roberts, "Abbé Terray's Sèvres garniture", dans *Mélanges en souvenir d'Elisalex d'Albis*, Paris 1999, pp. 96-102  
P. Kjeller, *Objets montés du Moyen Age à nos jours*, Paris, 2000, p.129



deux vases en porcelaine de Sèvres, 1773, don de Mr et Madame Charles C. Paterson, 1962. The Preservation Society of Newport County

En 1999, Letitia Roberts publie un article sur la garniture réalisée pour l'abbé Terray. Elle démontre que nos deux vases, l'un des premiers essais de Sèvres en porcelaine à pâte dure et à fond corail, faisaient partie d'une garniture de cinq vases livrés au Contrôleur Général des Finances, l'Abbé Terray, la veille de Noël 1773. Ces vases sont mentionnés dans les archives au prix de 600 livres chacun.

Terray avait été nommé par Louis XV en 1769 à la fonction la plus importante de France ; en 1773-1774 il devint également Directeur Général des Bâtiments, date à laquelle il décida de déposer les collections royales alors à Versailles à la Grande Galerie du Louvre. C'est également à cette époque qu'il constitua ses collections personnelles de peintures et de sculptures.

A sa mort en 1778, Terray avait accumulé des dettes considérables, et de ce fait sa collection fut vendue aux enchères avec cette annonce : L'Amateur qui avoit formé ce Cabinet, vouloit encourager les Artistes ses Contemporains ; et, sans refuser son admiration aux ouvrages des Anciens, contribuer, autant qu'il le pouvoit, à la splendeur des Arts en France. La garniture fut divisée en trois lots, tous acquis par le Président Haudry, probablement André Pierre Haudry de Soucy, Président du Parlement de Paris et Fermier Général de 1768 à 1781. Personne ne sait ce que devint la collection du Président Haudry qui fut guillotiné pendant la Révolution.

La garniture réapparaît à la fin du XIXe siècle lors de la vente de la collection du banquier Henry Bingham Mildmay en 1893 chez Christie's à Londres, sous le numéro 102: « [OLD SEVRES PORCELAIN] A GRAND GARNITURE : consisting of a campana-shaped centre-vase and cover, painted with Oriental figures, and a trophy in two large medallions, on salmon-coloured ground richly gilt with flowers and scrolls, and with raised dolphins, the lower part with white and gold spiral flutings, and bulrushes in relief ; a pair of oviform vases and covers, with goat's head handles ; and a pair of smaller ditto with acanthus foliage handles - the centre vase 24 in. high, the others 18 in. high ». La garniture est ensuite divisée, le vase Triton et les vases "à têtes de boucs" étant donnés en 1962 à la Preservation Society of Newport County et nos vases étant vendus en 1956 dans une vente aux enchères.

Nos vases portent la marque de Sèvres et de son doreur. En revanche, aucune trace de peintre, ce qui ne permet pas d'attribuer un artiste en particulier. Cependant dans l'article de L. Roberts, elle note que les autres vases portent la marque M pour Jean-Louis Morin, peintre actif à la manufacture de Sèvres entre 1754 et 1787. Il est célèbre pour ses scènes maritimes mais officiait également comme peintre de figures, d'oiseaux et de fleurs. Au regard de l'homogénéité des peintures et des scènes entre les cinq vases de la garniture, il ne serait pas incongru d'attribuer la peinture de nos vases à Jean-Louis Morin.

40 000-60 000 €  
332 000-498 000 HK\$





Johann Heinrich Engelbert Neumann, Portrait de Alexandra Pavlovna, Grande Duchesse de Russie (1783-1801 et d'Elena Pavlovna, Grande Duchesse de Russie (1784-1803), 1849, Huile sur toile, 101,5 cm x 94,5 cm, Vente Sotheby's, Londres, 31 Mai 2006, Lot 16



44

IMPORTANTE PAIRE DE PLATS ET CLOCHES TRIANGULAIRES EN ARGENT DU SERVICE DE MECKLENBURG-SCHWERIN, APPAREMMENT NON POINÇONNÉES, ATTRIBUÉES À CARL GUSTAV HALLMUTH SAINT-PÉTERSBOURG VERS 1774

AN IMPORTANT PAIR OF SILVER TRIANGULAR COVERED DISHES FROM THE MECKLENBURG-SCHWERIN SERVICE, APPARENTLY UNMARKED, ATTRIBUTED TO CARL GUSTAV HALLMUTH SAINT PETERSBURG CIRCA 1774

aux angles cannelés et mouvementés, le couvercle bombé le bord à décor de feuilles de laurier et de rinceaux ondulés sommés de rosaces, la prise du couvercle en forme d'acanthé nouée par un ruban, le plat et le couvercle gravés d'une couronne princière et d'un écusson, chaque base et chaque couvercle gravés de numéros d'inventaire et d'un poids Haut. 19 cm ; Larg. 30.5 cm ; 4 214.7 g

with reeded and undulating corners, the domed covers with laurel borders and waved scroll matting and paterae above, the cast acanthus calyx surmounted by a ribbon-tied foliate finial, the dish and cover engraved with a Princely crown and crest, each base and cover engraved with inventory numbers and scratchweights

**PROVENANCE**

Commandée par Catherine la Grande, impératrice de Russie (1729-1796);  
Puis par descendance à Paul Ier, empereur de Russie (1754-1801)  
Hélène, sa fille, qui épousa Friedrich-Ludwig, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin (1778-1819) en 1799 ;  
Galerie Dr. Phil. Hans Rudolph, Hambourg, 4-5 octobre 1951, lot 82;  
The Charsky Collection;  
Christie's New York, 1 octobre 2003, lot 225

30 000-40 000 €  
249 000-332 000 HK\$



Cette paire de cloches est gravée aux armes de la maison de Mecklembourg. Cette maison est la seule des familles régnantes d'Allemagne à avoir une origine slave. Elle descend de Niklot, prince païen des Obotrites (mort en 1160), dont le petit-fils Heinrich Borwin Ier a été fait prince de l'Empire en 1170 et prince de Mecklembourg en 1179. Mecklembourg est un petit État relativement pauvre et disposant d'une influence politique réduite jusqu'au règne de Christian Ludwig I (1683-1756). Le duc avait épousé en 1714 Gustave Karlonie de Mecklembourg-Strelitz (mort en 1748), dont la nièce Charlotte épousera plus tard George III d'Angleterre.

L'une des principales passions de Christian Ludwig I était la chasse dans les vastes forêts du Mecklembourg, réputées pour leurs excellents cerfs et leurs énormes sangliers. L'autre passion était l'art. Son intérêt pour l'art l'a amené à rassembler une importante collection de peintures de renommée mondiale, qui est toujours conservée au musée de la capitale, Schwerin. Inspiré par sa passion pour la chasse, il s'est également tourné vers la collection de natures mortes, de scènes de chasse ou des animaux exotiques. C'est pour cette raison qu'il s'est attaché les services de Jean-Baptiste Oudry (1686 - 1755), l'un des meilleurs et des plus célèbres peintres animaliers de son époque. Il a participé à la conception du chef d'œuvre d'orfèvrerie : la Machine d'Argent. Cette dénomination a été attribuée pour la première fois à cette sculpture par Jean-Baptiste Oudry, qui servait d'intermédiaire entre François-Thomas Germain et le commanditaire, Christian Louis II, duc de Mecklembourg.

Le prince Friedrich (1717 -1785) succède à son père en tant que duc régnant en 1756 et devient connu sous le nom de "le Pieu". Le duc Friedrich choisit d'abord de vivre dans un petit pavillon de chasse, Klenow, dans le but de créer une nouvelle résidence ducale somptueuse qui devait s'appeler Ludwigslust en l'honneur de son père. Il y construisit un magnifique château avec un grand parc ainsi qu'une imposante église classique entourée d'une ville résidentielle. Son mariage resta sans enfant et son neveu, le duc Friedrich Franz I (1756 - 1837), lui succéda.

Friedrich Franz Ier acheva la décoration de Ludwigslust et y tint sa cour tout au long de sa vie. Son fils Friedrich Ludwig épouse en 1799 la grande-duchesse Elena Pavlovna, fille de Paul Ier et de Marie Feodorovna de Russie. C'est par le biais de ce mariage que le service de table russe en argent de style néoclassique, connu sous le nom de "service de Mecklembourg-Schwerin", est entré dans la famille. La mort précoce d'Elena en 1803 est commémorée par un mausolée néoclassique édifié à Ludwigsburg. Après le congrès de Vienne en 1815, Friedrich Franz Ier devint grand-duc de

Mecklembourg-Schwerin. Le Grand-Duc Paul Friedrich succède à son grand-père en 1837. La dynastie a cessé de régner le 14 novembre 1918 quand Friedrich Franz IV, dernier grand-duc régnant de Mecklembourg, renonce au trône.

Ce service fut initialement commandé par la tsarine Catherine II de Russie. Différents orfèvres, russes et français, participèrent à son exécution à partir de 1770. Le fils de la Grande Catherine, Paul, en hérite puis le transmet à sa fille Hélène qui épouse Friedrich-Ludwig, Grand-Duc de Mecklembourg-Schwerin en 1799, qui meurt d'ailleurs seulement cinq mois plus tard. Le service a été complété vers 1904, lors du mariage de Friedrich Franz IV, Grand-Duc de Mecklembourg-Schwerin avec Alexandra, Princesse Royale de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Un certain nombre de pièces de ce service, dont le présent lot, ont été vendues à Hambourg à la Galerie Dr. Hans Rudolph les 4 et 5 octobre 1951, lots 75-83. Cette vente comprenait une paire de plats carrés de conception similaire, par Carl Gustav Hallmuth, Saint-Pétersbourg, 1774, et des assiettes à diner françaises et russes, par Just Nicolaus Lundt et Nikifor Moschtjalkin, Saint-Pétersbourg, 1775-1993.

D'autres pièces sont connues :

Un plat et une cloche en vermeil, vers 1770, ont été vendus chez Christie's, New York, le 26 octobre 2001, lot 36. Une paire de plats à viande, 1774, ont été proposés chez Christie's, Londres, le 23 novembre 1999, lot 67. Une paire de cloches avec les présentoirs poinçonnés par Carl Gustav Hallmuth sont passées en vente le 24 mai 2018 à Christie's lot 476.

Des ajouts allemands au service, vers 1904, ont été vendus chez Christie's, Londres, le 31 mars 1998, lots 116-119.

Une paire identique à celle-ci à son double, aussi non poinçonné, dans vente de la collection Patiño, chez Sotheby's Paris, 22 septembre 2010, lot 364 (vendus pour 144,750eur).

*Please note that on 27 July 2022 the United States imposed import tariffs on certain Russian goods. This lot may be subject to a tariff upon import into the United States. The amount of the import tariff due is a percentage of the value declared upon entry into the United States.*

Veuillez noter que le 27 juillet 2022, les États-Unis ont imposé des droits de douane sur certains produits russes. Ce lot peut être soumis à des droits de douane lors de son importation aux États-Unis. Le montant des droits de douane dus est un pourcentage de la valeur déclarée à l'entrée aux États-Unis.





45

EXCEPTIONNELLE MÉNAGÈRE DE 718 PIÈCES EN ARGENT ET VERMEIL AU CHIFFRE DU PRINCE LOUIS GALITZINE, PAR KELLER, PARIS, VERS 1900

la spatule et le bouton ciselés de feuillages, gravée du monogramme LG timbré d'une couronne princière (à l'exception de huit pièces), pour le prince Louis Galitzine, dans son coffre en bois à neuf tiroirs comprenant :

- 72 fourchettes de table (dont 24 en vermeil)
- 24 cuillères de table (12 en vermeil)
- 72 couteaux de table (24 en vermeil)
- 24 fourchettes à poisson (dont 12 en vermeil)
- 24 couteaux à poisson (dont 12 en vermeil)
- 54 fourchettes à entremets (dont 36 en vermeil)
- 36 cuillères à dessert (dont 18 en vermeil)
- 42 couteaux à fruit (dont 24 en vermeil)
- 42 couteaux à fromage (dont 24 en vermeil)
- 48 fourchettes à gâteau en vermeil
- 48 couteaux à gâteau en vermeil
- 24 cuillères à café en vermeil
- 24 cuillères à thé en vermeil
- 12 pinces à asperge
- 24 pelles à glace en vermeil
- 18 fourchettes à huître
- 12 cuillères à ragoût (dont 3 en vermeil)
- 12 fourchettes de service (dont 3 en vermeil)
- 6 cuillères à sauce (dont 2 en vermeil)
- 3 cuillères de service à salade (dont une en vermeil)
- 3 fourchettes de service à salade (dont une en vermeil)
- 3 fourchettes de service à poisson (dont une en vermeil)
- 3 couteaux de service à poisson (dont un en vermeil)
- 2 ramasse-miettes (dont un en vermeil)
- 12 pelles à sel (dont 3 en vermeil)
- 9 pièces à bonbon
- 3 louches en vermeil
- 3 pelles de service à sorbet en vermeil
- 3 couteaux de service à sorbet en vermeil
- 3 cuillères à saupoudrer en vermeil
- 3 pelles à gâteau en vermeil
- 4 cuillères à moutarde (dont une en vermeil)
- 6 couteaux de service à fromage en vermeil
- 3 pinces de service à asperge
- 12 salières (dont 3 en vermeil)
- 6 poivriers balustres (dont 2 en vermeil)
- 3 saupoudroirs en vermeil
- 4 moutardiers (dont un en vermeil)
- 12 pièces à hors-d'oeuvre en argent (718 pièces)

AN EXCEPTIONAL 718-PIECES SILVER AND SILVER-GILT FLATWARE SERVICE WITH THE CYPHER OF PRINCE GALITZINE, KELLER, PARIS, CIRCA 1900

the spatula and pommel chased with foliage, engraved with the monogram LG stamped with a princely crown (except eight pieces), for Prince Louis Galitzine, in its wooden box with nine drawers comprising:

- 72 table forks (24 silver-gilt)
- 24 table spoons (12 silver-gilt)
- 72 table knives (24 silver-gilt)
- 24 fish forks (12 silver-gilt)
- 24 fish knives (12 silver-gilt)
- 54 dessert forks (36 silver-gilt)
- 36 dessert spoons (18 silver-gilt)
- 42 fruit knives (24 silver-gilt)
- 42 cheese knives (24 silver-gilt)
- 48 silver-gilt cake forks
- 48 silver-gilt cake knives
- 24 silver-gilt teaspoons
- 12 asparagus tongs
- 24 silver-gilt ice cream scoops
- 18 oyster forks
- 12 stew spoons (3 silver-gilt)
- 12 serving forks serving forks (3 silver-gilt)
- 6 sauce spoons (2 silver-gilt)
- 3 salad serving spoons (one silver-gilt)
- 3 salad serving forks (one silver-gilt)
- 3 fish serving forks (one silver-gilt)
- 3 fish serving knives (one silver-gilt)
- 2 crumb tray (one silver-gilt)
- 12 salt spoons (3 silver-gilt)
- 9 candies
- 3 silver-gilt ladles
- 3 silver-gilt sorbet serving shovels
- 3 silver-gilt sorbet serving knives
- 3 silver-gilt sorbet serving knives
- 3 silver-gilt sprinkling spoons
- 3 silver-gilt cake shovels
- 4 mustard spoons (one silver-gilt)
- 6 silver-gilt serving cheese knives
- 3 asparagus tongs
- 12 salt cellars (3 silver-gilt)
- 6 baluster pepper shakers (2 silver-gilt)
- 3 silver-gilt sugar-casters
- 4 mustard pots (one silver-gilt)
- 12 silver serving pieces (718 pieces)

• 30 000-40 000 €  
249 000-332 000 HK\$





46

PAIRE DE FLAMBEAUX EN ARGENT AUX TROPHÉES DE CHASSE PAR LOUIS-JOSEPH LENHENDRICK, PARIS, 1749-1750

A PAIR OF SILVER HUNTING TROPHY CANDLESTICKS, LOUIS-JOSEPH LENHENDRICK, PARIS, 1749-1750

les bases circulaires chantournées, ciselées par intervalles de coquilles, de volutes et de lauriers, les centres cannelés en forme de dôme appliqués d'armoiries postérieures, les fûts balustres appliqués d'un chien, d'un sanglier et d'un trophée de musique, avec bobèches en argent

on shaped-circular bases, chased at intervals with shells, scrolls and laurels, the domed fluted centres applied with later coat-of-arms, the balustered stem applied with a dog, a wild boar, and a music trophy, with silver nozzles

Cette magnifique paire est très certainement unique dans la grande production de flambeaux en argent par Louis-Joseph Lenhendrick. Il s'agit vraisemblablement d'une commande prestigieuse.

Si cette paire de flambeaux a été réalisée vers 1750, les armoiries ont été appliquées vers 1847 à la suite de l'alliance d'Eugène Raffard de Marcilly (1822-1889) qui épousa le 29 septembre 1847 Anne Denise Joséphine Marie (dite Nancy) Poisson (1823-1919).

Eugène Raffard de Marcilly fut sous-préfet de Péronne en 1853, puis préfet du second Empire, chevalier de la Légion d'honneur. Il était, notamment propriétaire de la villa Bijou à Monaco, où il se retira les dix dernières années de sa vie. Ils habitaient à Paris au 3 rue Béranger dans le 3e arrondissement. Il était fils de Bénigne Raffard de Marcilly (1786-1850) colonel d'artillerie. Il était officier de la Légion d'Honneur, chevalier de Saint Louis et chevalier de l'ordre de Saint Ferdinand d'Espagne et de Louise Clémentine Clémentine d'Herbel.

Nancy Poisson était la fille du célèbre mathématicien Siméon Denis Poisson (1781-1842) baron Poisson en 1821, pair de France en 1837, élu à l'Académie des Sciences en 1812, Commandeur de la Légion d'honneur en 1837. Il avait été diplômé de l'école Polytechnique en 1798 et avait épousé Anne de Bardi (1792-1873).

Sotheby's remercie vivement Bernard Causse pour sa précieuse contribution.

**PROVENANCE**

Vente Christie's, Genève, 8 mai 1979, lot 178; Galerie Kugel, Paris, vers 1998

25 000-35 000 €  
208 000-291 000 HK\$







47

**JEAN-CLAUDE FARHI**  
1940 - 2012

Table à jeux Backgammon, 1970

Polyméthacrylate  
Dimensions fermées :  
75,5 x 123 x 67 cm ; 29 3/4 x 48 3/8 x 26 3/8 in.  
Dimensions ouvertes :  
75,5 x 160 x 67 cm ; 29 3/4 x 63 x 26 3/8 in.

Polymethacrylate

**PROVENANCE**

Collection Jean-Claude Farhi  
Galerie Yves Gastou, Paris, 2012  
Acquis directement auprès de la précédente

**BIBLIOGRAPHIE**

Pour le modèle :  
Pierre Restany, *Farhi*, Paris, 1995, p.70  
Delphine Antoine, *Yves Gastou : antiquaire du futur*, Paris,  
2011, p.278  
Patrick Farvadin et Guy Bloch-Champfort, *Les décorateurs  
des années 60-70*, Paris, 2015, p. 35  
Pierre Passebon, *Jacques Grange : œuvres récentes*, Paris,  
2021, p. 244

Ce lot est accompagné d'un certificat d'authenticité de Jean-  
Claude Farhi

This lot is sold with a certificate of authenticity from Jean-  
Claude Farhi

⊕ 20 000-30 000 €  
166 000-249 000 HK\$

48 No Lot



49

## PABLO PICASSO

1881 - 1973

### Profil gauche d'un homme barbu

situé *Juan les Pins* et daté 9 Aout XXXI (en bas à droite)  
encre de Chine sur papier  
32,5 x 25,5 cm; 12 3/4 x 10 in.  
Exécuté le 9 août 1931.

situated *Juan les Pins* and dated 9 Aout XXXI (lower right)  
India ink on paper  
32,5 x 25,5 cm; 12 3/4 x 10 in.  
Executed on August 9, 1931.

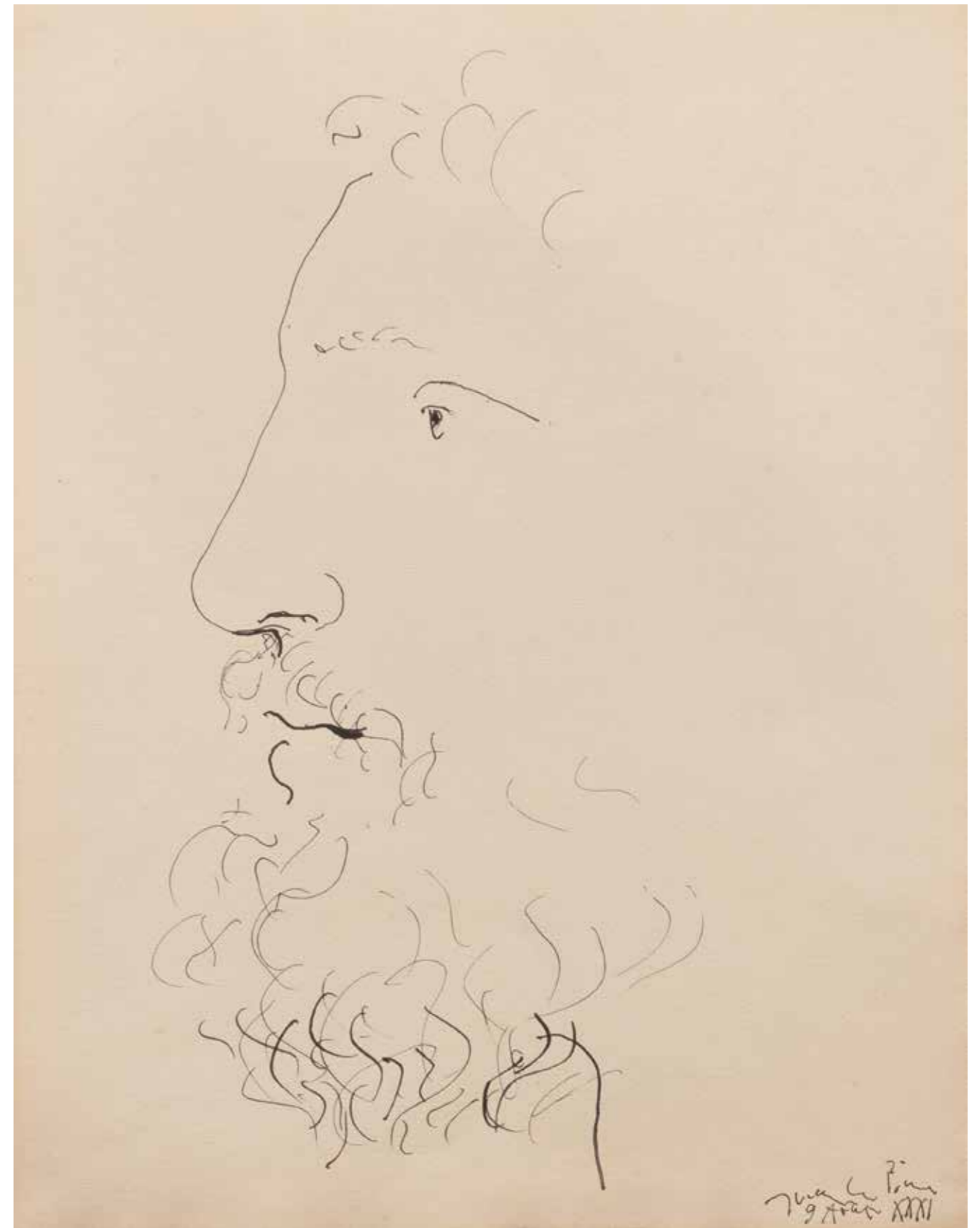
#### PROVENANCE

Galerie Di Meo, Paris  
Cristal Art, Paris  
Acquis auprès du précédent par le propriétaire actuel en 2011

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par Maya Picasso.

The authenticity of this work has been confirmed by Maya Picasso.

⊕ 40 000-60 000 €  
332 000-498 000 HK\$



© Succession Picasso, 2023.



50

## JOAN MIRÓ

1893 - 1983

### Personnage avec un chien

signé *Miró* (en bas à droite); titré *Personnage avec un chien*  
et daté 7 X 1977 (au dos)

encre de Chine et crayon de cire sur carton

39,7 x 58,5 cm; 15<sup>5</sup>/<sub>8</sub> x 23 in.

Exécuté le 7 octobre 1977.

L'authenticité de cette œuvre a été confirmée par l'ADOM.

signed *Miró* (lower right); titled *Personnage avec un chien*  
and dated 7 X 1977 (on the reverse)

India ink and wax crayon on cardboard

39,7 x 58,5 cm; 15 5/8 x 23 in.

Executed on October 7, 1977.

The authenticity of this work has been confirmed by ADOM.

#### PROVENANCE

Galerie Bérès, Paris

Acquis auprès du précédent par le propriétaire actuel en 2011

⊕ 50 000-70 000 €

415 000-585 000 HK\$





J.M.W. Turner  
82



51

## JEAN DUBUFFET

1901 - 1985

### Site avec trois personnages

signé et daté 82

acrylique et collage de papier sur papier maroufflé sur toile  
68,2 x 100,5 cm ; 26<sup>7</sup>/<sub>8</sub> x 39<sup>9</sup>/<sub>16</sub> in.  
Exécuté le 11 septembre 1982.

signed and dated 82

acrylic and paper collage on paper laid down on canvas  
Executed on September 11, 1982.

#### PROVENANCE

Pace Gallery, New York  
Waddington Galleries, Londres  
Mr and Mrs George Bloch, Hong Kong  
Waddington Galleries, Londres

#### EXPOSITION

Londres, Waddington Galleries, *Jean Dubuffet - A retrospective*, 5 - 29 octobre 1983, catalogue, p. 49, no. 47, illustré  
Hong Kong, Hong Kong Museum of Art, *Modern Art from the collection of Mary and George Bloch*, 20 mars - 5 mai 1987, catalogue, p. 135, no. 64

#### BIBLIOGRAPHIE

Max Loreau, ed., *Catalogue des travaux de Jean Dubuffet, Fascicule XXXV, Sites aléatoires*, Paris, 1984, p. 74, no. 143, illustré

⊕ 120 000-180 000 €  
1 000 000-1 500 000 HK\$



*Site avec trois personnages* est un aboutissement de la série des *Sites Aleatoires*, composée d'environ 150 peintures de 67 x 100 cm exécutées entre février et septembre 1982 par Jean Dubuffet. Cette dernière phase de sa carrière « a été exceptionnellement productive, des groupes d'œuvres se succédant à intervalles réguliers. Durant ces années, il s'attache davantage à évoluer vers la représentation de paysages purement mentaux que physiques... » (Christine Burger in Raphael Bouvier, Jean Dubuffet : *Metamorphoses of Landscape*, Basel, 2016, p. 194). Se détachant progressivement de la manipulation matérielle, il explore ainsi quelque chose de plus abstrait : la perception et le sentiment de l'espace où nous vivons.

En marquant la couche de peinture blanche de signes noirs, cursifs et irréguliers, il construit un lieu mental indéfini, tendant vers l'abstraction. Les gribouillis s'étendent sur toute la surface et semblent dépasser le périmètre de la toile, comme dans une peinture murale. L'artiste semble ici renouer avec son ancienne passion pour le graffiti et la cacographie, ou « graphisme crétin » - comme il l'appelait (Lettre de J. Dubuffet à J. Paulhan, 11 mai 1944), qu'il avait explorée notamment dans les *Messages* du milieu des années 1940, où le tracé de la main devenait grossier et disgracieux.

Ancrés dans une dimension plus figurative, en revanche, trois personnages apparaissent au premier plan. Comme si cette présence humaine avait été artificiellement imposée au paysage élémentaire et indéfini, elles sont peintes dans des tons roses sur des morceaux de papier rapportés et collés sur le fond. Leurs traits sont grotesques et leurs proportions improbables, empêchant une réelle personnalisation des silhouettes. Monochromes, stylisés et peu naturels dans leurs mouvements, ils semblent aussi être le fruit de l'imagination.

« Il n'y a pas lieu de distinguer entre un lieu prétendument réel et une simple fantaisie, puisque tout ce que nous croyons voir est toujours et en tout cas arbitrairement une production de l'esprit » nous explique Dubuffet (J. Dubuffet, *Prospectus et tous écrits suivants III*, Éditions Gallimard, Paris 1995, p. 436). D'une synthèse impeccable, oscillant entre le réel et l'imaginaire, cette œuvre est un résultat original du génie de l'artiste et semble suivre sa conviction que « l'art ne commence qu'à partir de mal dessiner » (*Bâtons rompus*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1986, p. 23).



Jean Dubuffet, 1976 © Archives Fondation Dubuffet, Paris. Photo Kurt Wyss © ABAGP, Paris, 2023



52

## TONY CRAGG

b.1949

### Accurate Figure

signé et porte le tampon de fondeur *SCHMACKE DUSSELDORF*  
bronze  
188 x 76 x 81 cm ; 74 x 29<sup>15</sup>/<sub>16</sub> x 31<sup>7</sup>/<sub>8</sub> in.  
Exécutée en 2010, cette oeuvre est le numéro 1 d'une édition  
de 5 exemplaires.

stamped with the artist's signature and bears the foundry mark  
*SCHMACKE DUSSELDORF*  
bronze  
Executed in 2010, this work is number 1 from an edition of 5.

#### PROVENANCE

Galerie Thaddeus Ropac, Londres

⊕ 150 000-250 000 €  
1 250 000-2 080 000 HK\$

"Il y a cette idée que la sculpture est statique, voire morte, mais je suis tout à fait à l'opposé de cela... Lorsque je fais de la sculpture, je cherche un système de croyance ou d'éthique dans le matériau. Je veux que ce matériau ait une dynamique, qu'il pousse, qu'il bouge et qu'il grandisse."

Tony Cragg dans *Conversation with Robert Ayers, 'Interview with Tony Cragg'*,  
Artinfo, 16 mai 2007





53

## GEORG BASELITZ

b. 1938

### Zwilling II

signé, titré et daté 13.III.2 au dos  
huile sur toile  
147 x 113 cm ; 57 $\frac{7}{8}$  x 44 $\frac{1}{2}$  in.  
Exécuté en 2000.

signed, titled and dated 13.III.2 on the reverse  
oil on canvas  
Executed in 2000.

#### PROVENANCE

Galerie Thaddaeus Ropac, Paris

120 000-180 000 €  
1 000 000-1 500 000 HK\$







54

## GERMAINE RICHIER

1902 - 1959

Juin 1940

signé sur la base

bronze

98,5 x 34 x 28 cm ; 38¾ x 13¾ x 11 in.

Exécutée en 1940, cette oeuvre est le numéro 1 de l'édition originale de 3 exemplaires.

signed on the base

bronze

Executed in 1940, this work is number 1 from the original edition of 3.

### PROVENANCE

Collection Nelly et Werner Bär, Suisse (acquis auprès de l'artiste en 1941)

Christie's, Paris, 9 décembre 2010, Art contemporain, lot 134

### EXPOSITION

Winterthur, Kunstmuseum, René Auberjonois, *Gemälde und Zeichnungen - Germaine Richier, Plastiken*, novembre-décembre 1942, no. 170, catalogue, illustré

Genève, *Galerie Georges Moos, Germaine Richier*, mars-avril 1946, no. 2 Londres, *Anglo French Art Centre, Sculptures of Germaine Richier, engravings studio of Roger Lacourière*, septembre 1947, no. 1

Winterthur, *Kunstmuseum, Die Plastiksammlung Werner Bär*, septembre-novembre 1951, no. 73, catalogue, illustré  
Zürich, *Kunsthhaus ; Bern, Kunstmuseum, Sammlung Werner und Nelly Bär*, août-novembre 1959, no. 84, catalogue, illustré  
Zürich, *Kunsthhaus, Germaine Richier*, juin-juillet 1963, no. 3

### LITERATURE

Pierre Francastel, *La nouvelle sculpture, Richier Germaine, Les sculpteurs célèbres*, Paris, 1954, pp. 316, 320 et 399, illustré (un autre exemplaire)

*Cat. Exp. Saint-Paul-de-Vence, Fondation Maeght, Germaine Richier, Rétrospective, catalogue d'exposition*, 1996, p. 36, no. 6, illustré (un autre exemplaire)

120 000-180 000 €

1 000 000-1 500 000 HK\$





55

## ANSELM KIEFER

b.1945

### Stack of books

plomb  
146 x 150 x 160 cm ; 57 1/2 x 59 1/16 x 63 in.  
Exécuté en 2010.

lead  
Executed in 2010.

#### PROVENANCE

Galerie White Cube, Londres

⊕ 80 000-120 000 €  
665 000-1 000 000 HK\$

“Dans cette bibliothèque massive, que nous serions bien en peine de manier, seule notre imagination est capable de tourner les pages et traversant le crépuscule, elle tombe alors de la pleine lumière du jour à la nuit la plus noire. Quand il fait des livres, Kiefer privilégie les formats imposants, qui se mesurent à la grandeur de l'homme, à la taille du lecteur.”

Werner Spies, Extrait du discours prononcé à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix de la Paix à Anselm Kiefer, lors de la Foire du livre de Francfort en 2018





56

PAIRE DE BIBLIOTHÈQUES EN BOIS DE ROSE,  
BOIS DE VIOLETTE, AMARANTE ET BRONZE  
DORÉ D'ÉPOQUE LOUIS XVI, VERS 1774,  
ESTAMPILLE DE NICOLAS PETIT

A PAIR OF LOUIS XVI GILT-BRONZE  
MOUNTED TULIPWOOD, KINGWOOD AND  
AMARANTH BIBLIOTHÈQUES, CIRCA 1774,  
STAMPED BY NICOLAS PETIT

en placage de bois de rose, amarante et bois fruitiers,  
ouvrant à deux portes vitrées, la façade ornée de rubans  
torsadés feuillagés, les côtés avec des panneaux en  
marqueterie de fleurs ; les montants à pans coupés ;  
ornementation de bronze doré : frise d'entrelacs et rosaces,  
estamped *N.PETIT* and *JME* on the back of each  
Height. 81¾in, width. 58½in, depth. 12¼in

A partly Louis XVI gilt-bronze mounted mahogany, ebony  
and amaranth veneered console desserte, circa 1775-1780,  
stamped by Martin Carlin, and a later one en suite

**PROVENANCE**

Collection de Lady Ursula Vernon  
Vente Sotheby's Londres, 25 mars 1966, lot 114.  
Vente Sotheby's New York, 19 octobre 2002, lot 102.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

A. Droguet, *Nicolas Petit*, Paris, 2001

• 80 000-120 000 €  
665 000-1 000 000 HK\$





Paire d'armoires en placage de bois de satiné, Nicolas Petit, vers 1775, Christie's



Détail d'une armoire



Meuble d'appui en marqueterie par Nicolas Petit, vers 1775, archives Sotheby's

Cette paire de bibliothèques est exceptionnelle à plus d'un titre dans la production de Nicolas Petit. Sa grande qualité d'exécution, et la recherche ornementale qui la caractérise, place notre paire dans les réalisations les plus travaillées et prestigieuses de cet ébéniste. La marqueterie florale, caractéristique de son style, est d'une grande finesse, encadrant délicatement les portes. Elle ne se contente pas de venir orner les panneaux de bois comme des tableaux mais habille le meuble par leur forte présence, notamment sur les deux portes. L'ornementation de bronze doré, en toute sobriété, permet quant à elle au décor marqueté de s'exprimer pleinement, venant simplement le souligner et le rehausser.

Mais ce qui est le plus original et rare dans la production de Petit est leur style. Ces bibliothèques, que l'on peut dater vers 1774-1775, correspondent à un des premiers exemples de meubles de Petit de style Louis XVI. En effet, son corpus se compose essentiellement d'ouvrages réalisés dans le style Louis XV ou dans le style Transition Louis XV - Louis XVI. Les meubles les plus connus de l'ébéniste sont ses commodes de style Transition. Ici, les formes galbées ont laissé la place à des lignes droites. Le peu de profondeur de ces meubles et les angles à pans coupés leurs confèrent une finesse rare pour des bibliothèques de style Louis XVI, habituellement plus massives. Dans ce même esprit, les montures de frises et urnes grecques qui caractérisent ses commodes Transition laissent la place à une ornementation beaucoup plus sobre jouant sur les motifs de marqueterie et les alternances de teintes d'essences de bois. Quelques discrets éléments rappellent tout de même le goût de Nicolas Petit pour l'art rocaille. C'est le cas notamment des entrées de serrure en bronze doré dont la forme mouvementée se retrouve sur plusieurs autres meubles de cet ébéniste, comme une paire d'armoires d'époque Louis XVI (Christie's Monaco, 13 décembre 1997, lot 213).

Notre paire de bibliothèques fait partie d'un ensemble de meubles que l'on peut considérer comme exceptionnel dans la production de Nicolas Petit. Anne Droguet, dans son ouvrage de référence sur l'ébéniste, envisage quatre niveaux différents de production : le mobilier courant, le mobilier confortable, le mobilier riche et enfin le mobilier de luxe. Pour la réalisation de ce dernier ensemble l'ébéniste soigne la finition des bâtis, exploite la richesse des veines et des couleurs de placages et emploie une abondance de bronzes dorés qui finissent le meuble en le structurant. Même si, dans notre cas, les montures de bronze doré se font discrètes, c'est pour mieux faire ressortir la préciosité du bois et la qualité de la marqueterie qui permettent de faire rentrer ces deux meubles dans cette catégorie dite du mobilier de luxe.

Ce modèle de bibliothèques n'est pas isolé de la production de Nicolas Petit puisque l'on connaît, en collection privée (ancienne collection Segoura), un meuble d'appui à décor de vases fleuris sur socle, où l'on retrouve les mêmes encadrements d'ornements végétaux en marqueterie formés de tiges et de branches de lauriers entremêlés, terminant par des fleurs. Ce meuble appartenait à la célèbre collection de Lady Baillie, il faisait partie de la collection dispersée par Sotheby's à Londres le 13 décembre 1974, lot 267.

Nicolas Petit (1732-1791, reçu maître en 1761) est né dans le nord de la France, le 31 mai 1732. Il s'établit rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris, vers 1753. Il acquiert rapidement une importante renommée du fait de sa production très variée, se composant de nombreux meubles, toujours de grande qualité, faisant usage de placages, parfois en frisage, et de marqueterie. Il commence par travailler pour des marchands-merciers et d'autres ébénistes mais développe aussi une clientèle propre composée de noms importants, notamment le duc d'Orléans et le duc de Bouillon. Le corpus de Nicolas Petit, comparé aux autres ébénistes de son époque, est très conséquent et varié puisque plus de 500 meubles sont aujourd'hui référencés. Malgré l'abondance de sa production, la qualité des bois et le soin apporté à la finition permettent de classer ses réalisations parmi les plus belles du XVIIIe siècle.







57

CONSOLE DESSERT EN PLACAGE D'ACAJOU, ÉBÈNE, AMARANTE ET BRONZE DORÉ EN PARTIE D'ÉPOQUE LOUIS XVI, VERS 1775-1780, ESTAMPILLE DE MARTIN CARLIN, ET UNE CONSOLE EN SUITE D'ÉPOQUE POSTÉRIEURE

A PARTLY LOUIS XVI GILT-BRONZE MOUNTED MAHOGANY, EBONY AND AMARANTH VENEERED CONSOLE DESSERT, CIRCA 1775-1780, STAMPED BY MARTIN CARLIN, AND A LATER ONE EN SUITE

es pieds réunis par une entretoise, la ceinture ornée d'une tête d'Apollon et de cornes d'abondance, dessus de marbre blanc veiné gris, estampillé deux fois *M. CARLIN* et *JME*, inscription au dos au crayon *B...e* et une étiquette *EXPOSITION RETROSPECTIVE/DE LYON/1464*; avec des modifications consistant principalement à la transformation de la tablette centrale en un tiroir, entretoise replaquéée et probablement surmontée d'un vase à l'origine: (certaines bronzes rapportés)

Haut. 97,2 cm, larg. 137 cm, prof. 53,3 cm

the legs joined by a stretcher, the frieze decorated with Apollo's and cornucoppias, with a grey veined white marble top, stamped twice *M. CARLIN* and *JME*, inscription to the reverse in pencil *B...e* and a label *EXPOSITION RETROSPECTIVE/DE LYON/1464*; with late alterations consisting principally of the transformation of the central breakfront tablet of the frieze into a drawer; stretcher veneered and probably originally with a vase: (some gilt-bronze mounts added later)

Height. 37¼in, width. 54 in, depth. 21 in

#### PROVENANCE

L'une

Madame de Polès, Paris, traditionnellement faisant partie de la vente Me. Lair Dubreuil, galerie Georges Petit, Paris, 22-24 juin 1927 mais absente du catalogue

Madame Richard Wallace, vente Galerie Charpentier, 17 décembre 1949, lot 41

Vente Sotheby's New York, Jamie Ortiz-Patino, 20 mai 1992, lot 74

Vente Christie's New York, Magnificent French furniture formerly from the collection of Monsieur and Madame Riahi, 2 novembre 2000, lot 29

La seconde réalisée vers 2000 dans un atelier parisien comme pendant à la première

#### EXPOSITION

Lyon, Exposition Rétrospective de Lyon, n°1464.

#### BIBLIOGRAPHIE

J. Nicolay, *L'art et la Manière des Maîtres-Ebenistes Français au XVIIIe siècle*, Paris, 1956, p. 91, illustr. fig.J.

50 000-70 000 €

415 000-585 000 HK\$



Martin Carlin, ébéniste, reçu maître en 1766.

Les bronzes qui ornent ces consoles appartiennent au répertoire de Carlin, les chutes se retrouvent sur la commode de l'ancienne collection D. Riahi (illustrée dans F. M. Ricci, *Quelques chefs-d'œuvre de la Collection Djahanguir Riahi Paris, 2000*, p 211-215) un secrétaire vendu à Paris, Galerie Charpentier, le 17 décembre 1949, lot 40 et une commode à vantaux provenant de la collection A. Ojeh vendue par Sotheby's à Monaco, les 25-26 juin 1979, lot 50. Riesener a ensuite utilisé le modèle sur le secrétaire à abattant livré pour Marie-Antoinette à Versailles en 1780 (voir P. Hughes, *The Wallace Collection, Catalogue of Furniture*, Londres, 1996, vol. II, pp. 969-979).

L'une de ces consoles a appartenu à de grandes collections, Polès, Patiño puis Riahi. L'entretoise a été modifiée à une époque indéterminée, avant les années 1950 puisqu'elle apparaît sous sa forme actuelle dans la publication de J. Nicolay en 1956. Il s'agit d'un meuble élégant, avec une ceinture cintrée mise en valeur par le contraste des bois employés et l'ornementation de bronze doré. Hubert Guérand-Hermès a souhaité faire réaliser pour la décoration de l'hôtel de Lannion un pendant qu'il a fait exécuter dans un atelier d'ébénisterie parisien.



58

## LOUIS LÉOPOLD BOILLY

1761 - 1845

(I) Deux sœurs jouant avec un oiseau  
(II) Jeune mère serrant dans ses bras son enfant

Huile sur panneau, une paire  
(I) 29,7 x 19,3 cm ; 11¾ by 7⅝ in. ;  
(II) 29,8 x 19,4 cm ; 11¾ by 7⅝ in.  
(2)

A pair, both oil on panel

### PROVENANCE

Collection Adrien Girardon (1789-1855) et son épouse Pauline, née Bellier de Presles (1798-1824)  
Collection Pierre-Gustave Girardon (1821-1887)  
Collection Louis Girardon  
Collection Alain Girardon  
Par descendance, domaine des Husseaux  
Vente anonyme, Beaussant-Lefèvre, Paris, 20 juin 2008, lots 48 et 49  
Galerie Saint-Honoré Art Consulting, Paris  
Où acquis par Monsieur Hubert Guerrand-Hermès, mars 2011

### BIBLIOGRAPHIE

P. Marmottan, *Le Peintre Louis Boilly (1761-1845)*, Paris, 1913, p. 250 (sous le titre Deux sœurs jouant avec un oiseau)  
E. Bréton et P. Zuber, *Boilly. Le peintre de la société parisienne de Louis XVI à Louis-Philippe*, Paris, 2019, vol. II, p. 539, n° 314 P et 315 P

Une grande douceur se dégage de ces deux compositions formant pendant, décrivant chacune un instant de la vie quotidienne : dans le premier, deux jeunes femmes tantôt décrites comme une mère et sa fille, tantôt décrites comme deux sœurs, donnent la becquée à un oiseau. Dans le second, une jeune mère serre tendrement son enfant dans ses bras.

Datées par Etienne Bréton et Pascal Zuber de 1795-1796, ces scènes à double lecture, qui ont valu quelques ennuis à Boilly sous la Terreur, font alors déjà le succès de Boilly auprès de sa clientèle parisienne. Le sujet de la jeune femme donnant la becquée à un oiseau permet en effet bien souvent de dissimuler une allusion grivoise ; en pendant ici avec une tendre scène d'une mère avec son enfant, il est plus probablement une ode à la maternité ; un demi-siècle auparavant, Boucher avait ainsi utilisé ce même motif et mis en valeur les qualités maternelles d'Alexandrine Lenormand d'Etioilles, fille de Madame de Pompadour dans un œuvre aujourd'hui conservée aux châteaux de Versailles et de Trianon (inv. V2019.29).

Boilly se détache des compositions traditionnelles en éclairant les protagonistes de ses scènes intimes d'une lumière théâtrale, prétexte à un subtil jeu de lumière maîtrisé par le peintre. D'un pinceau fin et précis, Boilly se fait une spécialité du rendu des drapés aériens et de la représentation des étoffes aux reflets moirés, rendant presque perceptible le bruissement des jupes de soie...

Installé dès 1785 à Paris, Boilly expose au Salon de Paris à partir de 1793 des portraits, des trompe-l'œil mais aussi des scènes de vie quotidienne qui lui valent sa renommée et de nombreuses commandes. Commencée sous l'Ancien Régime, c'est en effet après la Révolution puis sous l'Empire que la longue carrière de l'artiste connaît son apogée.

Si l'on ne connaît pas exactement le parcours de ces tableaux depuis leur création, on les retrouve très rapidement dans la collection d'Adrien François Girardon (1789-1855), fils d'un riche avocat au Parlement. A sa mort, son épouse les conserve précieusement dans leur propriété drômoise ; les œuvres seront ensuite précieusement transmises de générations en générations, restant dans la même famille jusqu'au tout début du XXIe siècle.

50 000-70 000 €  
415 000-585 000 HK\$







59

## ALFRED DE DREUX

1810 - 1860

### Lady Alice et Lady Blanche Egerton avec trois chiens

Huile sur toile  
101,2 x 145,1 cm ; 39<sup>7</sup>/<sub>8</sub> by 57<sup>1</sup>/<sub>8</sub> in.

Oil on canvas

#### PROVENANCE

Francis Egerton, 1st Earl of Ellesmere, Worsley Hall, Lancashire  
Vente du Earl of Ellesmere, Christie's Manson and Woods,  
Londres, 18 octobre 1946, lot 10 (vendu 441 guineas à  
Marshall Spink)  
Galerie Tooth, Londres (selon Marie-Christine Renaud, 2008)  
Galerie Wildenstein & Co. Inc., New York  
Où acquis le 9 juin 1955  
Vente anonyme, Christie's, New York, 1er juin 2001, lot 77  
Galerie Richard Green, Londres  
Où acquis par Monsieur Hubert Guerrand-Hermès, 2011

#### EXPOSITION

Londres, Royal Academy of Arts, 1850, n° 577  
Santa Barbara, Santa Barbara Museum of Art ; San  
Francisco, The California Palace of the Legion of Honor ;  
Kansas City, William Rockhill Nelson Gallery of Art, The  
Horse in Art, juillet-novembre 1954, n° 30

#### BIBLIOGRAPHIE

Santa Barbara News-Press, 11 juillet 1954  
M.-C. Renaud, *Alfred de Dreux : Le cheval, passion d'un  
dandy parisien*, Paris, 1997, p. 98, repr. et p. 163  
M.-C. Renaud, *L'univers d'Alfred De Dreux 1810-1860, suivi  
du catalogue raisonné*, Arles, 2008, p. 15, inv. McR 47

150 000-250 000 €  
1 250 000-2 080 000 HK\$



Alfred De Dreux est l'un des peintres les plus élégants de sa génération. Son oncle, le peintre Pierre-Joseph Dedreux-Dorcy, proche de Géricault, l'emmène souvent visiter l'atelier de l'auteur du célèbre Derby de 1821 avant son décès prématuré en 1824 et la reprise de son atelier par Léon Cogniet. C'est d'ailleurs auprès de ce dernier que De Dreux fait son apprentissage. Sûrement marqué par l'approche naturaliste et moderne de Géricault du monde équestre, il fait des chevaux son sujet de prédilection. Né dans une famille aisée, fils d'un architecte, De Dreux a facilement accès à son sujet pour s'exercer. À l'âge de 21 ans, il expose pour la première fois au Salon de Paris de 1831 et son travail séduit rapidement de nombreux amateurs en France mais aussi en Angleterre. De Dreux gagne rapidement en assurance et en maîtrise développant un style propre qui rivalise avec ses homologues Degas, Géricault, Stubbs ou encore Vernet. Devenu un portraitiste recherché sous la Monarchie de Juillet, il représente souvent, comme dans notre tableau, ses élégants modèles à cheval dans des paysages, accompagnés de leurs chiens préférés. Dans les années 1840, De Dreux est apprécié de la famille royale française et en 1842, l'État français lui commande le *Portrait équestre du duc Ferdinand d'Orléans* (musée des Beaux-Arts de Bordeaux, Bx E 73) exposé au Salon des artistes français en 1844. Il se rend la même année en Angleterre pour peindre la visite de Louis-Philippe à la reine Victoria à Windsor. L'estampe réalisée par Eugène Ciceri, d'après ce tableau, est largement diffusée et contribue à la popularité du peintre.

Il n'est donc pas étonnant que Francis Egerton s'adresse à lui pour réaliser le portrait de ses deux filles Lady Alice et Lady Blanche Egerton. Premier comte d'Ellesmere (1800-1857), le père des modèles eut avec son épouse, Harriet Catherine, fille aînée de Charles Greville, Troisième duc de Portland, cinq fils et deux filles. Lady Alice épousera le 25 juillet 1854 George Henry, Troisième comte de Strafford et Lady Blanche épousera le 27 décembre 1865 John William, Septième comte

de Sandwich. Le commanditaire de ce tableau a hérité d'une grande fortune, homme d'État et poète de premier plan, il fait ses études à Eton et Oxford. Après avoir été capitaine dans le South Staffordshire Yeomanry, il a été député de Bletchingley, dans le Surrey, de 1822 à 1826 puis député du Sutherland, en 1826 et 1831, du South Lancashire, en 1835 et 1837, et en 1841-1846. Il a également occupé divers postes, notamment conseiller privé pour l'Irlande en 1828, secrétaire à la guerre en 1830. En 1846, il est nommé vicomte de Brackley et comte d'Ellesmere. De 1837 à 1843, il fait bâtir sur les plans d'Edward Blore un grand manoir de style élisabéthain, Worsley Hall, dans les environs de Manchester où ce tableau trônait sûrement à une place de choix.

L'année de la réalisation de notre charmant double portrait De Dreux peignait également les *Portraits du duc de Chartres et du comte de Paris en Écossais*, (Sotheby's New York, 2 février 2019, lot 797) les petits-fils du roi Louis-Philippe. En effet, De Dreux, suivant la famille d'Orléans exilée dans le Surrey en Angleterre, après l'abdication du trône de France par Louis-Philippe en 1848, se met au service d'Henri d'Orléans, duc d'Aumale, l'oncle des deux princes, entre 1850 et 1852. Peignant vraisemblablement les deux tableaux dans un même élan, De Dreux accorde au portrait des deux sœurs Egerton le même charisme et la même élégance qu'à celui des deux frères mais substitue à l'espièglerie enfantine de la fratrie, le charme juvénile des deux sœurs.

Ce spectaculaire et charmant double portrait équestre a été exposé à la Royal Academy en 1850. De nombreux visiteurs ont pu admirer le talent avec lequel De Dreux rend la vérité de l'anatomie des chevaux et des chiens, la luminosité de sa palette ainsi que son habileté à retranscrire le charme élégant de ses modèles. Cet admirable tableau qui concentre tous les talents du peintre compte sûrement parmi ses chefs-d'œuvre et a contribué à faire de De Dreux l'un des principaux peintres équestres de son époque.





60

LOUIS ROBERT  
HEYRAULD ET  
DOMINIQUE ADOLPHE  
GRENET DE JOIGNY

Actif à Paris 1847 - 1880 ; 1821 - 1885

Les Champs-Élysées

Signé et daté en bas à gauche *Louis. Heyraud. 1859 /  
Paysage par Mons : Grenet*  
107 x 183,5 cm ; 42 $\frac{1}{8}$  by 72 $\frac{1}{4}$  in.

Signed and dated lower left *Louis. Heyraud. 1859 / Paysage  
par Mons : Grenet*  
Oil on canvas

**PROVENANCE**

Comte de Rochefort, Paris, dans les années 1950

**EXPOSITION**

Paris, Salon de 1859, n° 1470

**BIBLIOGRAPHIE**

Santa Barbara News-Press, 11 juillet 1954  
M.-C. Renauld, *Alfred de Dreux : Le cheval, passion d'un  
dandy parisien*, Paris, 1997, p. 98, repr., et p. 163  
M.-C. Renauld, *L'univers d'Alfred De Dreux 1810-1860, suivi  
du catalogue raisonné*, Arles, 2008, p. 15, inv. McR 47

40 000-60 000 €  
332 000-498 000 HK\$



Dominique-Adolphe Grenet de Joigny, peintre de paysages, étudie dans l'atelier de Léon Cogniet et expose au Salon dès 1845. Louis Heyraud est quant à lui peintre de chevaux et cavaliers ; élève de Paul Delaroche, il expose au Salon à partir de 1847.

Tout deux collaborent pour réaliser cette œuvre monumentale peignant la Haute société de ce milieu du XIXe siècle. Dans sa signature, Grenet précise avoir réalisé le paysage, tandis que les figures équestres ont été laissées au pinceau de Heyraud.

Défilant sur la célèbre promenade parisienne, les personnalités se croisent, rivalisant d'élégance : l'une à cheval, l'autre à pied, d'autres encore en tandem, en phaéton ou bien en coupé... Les Champs-Élysées, clos par l'Arc de Triomphe plongé dans la brume au lointain, s'étendent sur

toute la partie inférieure de la composition, encadrés par les Chevaux de Marly faisant écho aux cavaliers qu'ils dominent. Les rangées d'arbres semblent se prolonger à l'infini, sous un ciel invitant à la promenade.

Toute l'élégance et la sophistication du XIXe siècle se retrouvent ici, concentrées dans une composition magistrale qui lui valut d'être exposée au Salon de Paris, en 1859 : nul doute qu'elle y reçut un accueil favorable.

Le cadre porte encore plusieurs étiquettes permettant d'identifier les principales personnalités représentées : l'on peut ainsi reconnaître le marquis de La Tour du Pin, le baron Haussmann, ou encore le duc de Gramont-Caderousse. Il serait tentant d'y voir également la présence de la duchesse de Berry...





61

## YAYOI KUSAMA

b. 1929

### Infinity nets

signé, daté 2004 et titré (chacun)

acrylique sur chaussure

24,5 x 23,5 x 10 cm ; 9 5/8 x 9 1/4 x 3 15/16 in. (chacun)

Exécuté en 2004.

Cette oeuvre est accompagnée d'une carte d'enregistrement  
délivrée par YAYOI KUSAMA Inc.

signed, dated 2004 and titled (each)

acrylic on shoe

Executed in 2004.

This work is accompanied by a registration card issued by  
YAYOI KUSAMA Inc.

30 000-50 000 €

249 000-415 000 HK\$





## COMMENT ENCHÉRIR



### 1. RECHERCHER

Rendez-vous sur [sothebys.com](https://sothebys.com) ou sur l'application Sotheby's pour rechercher des œuvres qui vous intéressent.

### 2. S'ENREGISTRER

Enregistrez-vous afin d'enchérir.

### 3. ENCHÉRIR

Enchérissez avant et pendant la vente où que vous soyez.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENREGISTREMENT ET LA PARTICIPATION AUX ENCHERES

[bids.paris@sothebys.com](mailto:bids.paris@sothebys.com)

FR +33 (0)1 53 05 53 48 fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94

[sothebys.com/bidonline](https://sothebys.com/bidonline) SUIVEZ-NOUS @SOTHEBYS

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX ACHETEURS pour les ventes à Paris

### 1. Généralités

Dans les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, « nous », « notre » et « nos » font référence à Sotheby's (France) S.A.S. et « vous », « votre » et « vos » font référence aux Enchérisseurs et aux Acheteurs. Si vous êtes un mandataire agissant au nom d'un mandant, les termes « vous », « votre » et « vos » désignent conjointement le mandant et le mandataire. Les termes commençant par une majuscule auront la signification indiquée à l'Article 2.

Les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs sont les conditions générales applicables aux Enchérisseurs et aux Acheteurs dans nos ventes aux enchères à Paris (à la fois dans nos ventes aux enchères publiques en salle de vente et dans nos ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne). Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs incluent la Garantie d'Authenticité et toutes autres conditions supplémentaires qui sont expressément stipulées comme étant applicables à une vente, et qui peuvent être modifiées par toute annonce ou notification orale ou écrite avant ou pendant la vente. Nos relations et celles du Vendeur avec les Acheteurs et les Enchérisseurs concernant les Lots proposés dans le cadre d'une vente sont régies par les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et les déclarations, garanties et indemnités expresses données par le Vendeur. En ce qui concerne une vente, le cas échéant, toute référence de notre part aux « Conditions Générales de Vente » ou aux « Conditions de Garantie » doit être comprise comme désignant respectivement les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et la Garantie d'Authenticité. Nous agissons comme mandataire du Vendeur, sauf indication contraire dans le Catalogue, et un contrat de vente est conclu directement entre le Vendeur et l'Acheteur. Dans certains cas, qui seront indiqués dans le Catalogue, Sotheby's peut être propriétaire d'un Lot et/ou peut avoir un intérêt juridique, bénéficiaire ou financier dans un Lot en tant que créancier garanti ou autre.

En vous inscrivant à une vente aux enchères, y compris par l'intermédiaire de nos Plateformes en Ligne, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

Nous pouvons occasionnellement modifier ces Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, à notre seule discrétion, sans vous en notifier ou en notifier le Vendeur, en publiant ces modifications sur le site Internet de Sotheby's à l'adresse <http://www.sothebys.com/>. Il est de votre responsabilité et de celle du Vendeur de vérifier périodiquement les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs en cliquant sur le lien « Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs » correspondant au lieu de vente concerné. Vous saurez si ces Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs ont été révisées depuis votre dernière consultation en vous référant à la date de « Dernière Modification » au bas de cette page. Si vous n'acceptez pas les actuelles Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, vous devez vous abstenir de vous inscrire pour enchérir dans une vente aux enchères.

### 2. Définitions

**Acheteur** : désigne la personne enregistrée comme l'acquéreur d'un Lot.

**Catalogue** : désigne la liste des Lots proposés dans une vente aux enchères ainsi que les informations qui y sont associées, disponibles sur notre site Internet, toute application du Groupe Sotheby's et, dans certains cas, en version papier.

**Commission d'Achat** : pour les Lots vendus aux enchères, désigne la commission que l'Acheteur doit payer à Sotheby's dans le cadre du Prix d'Achat. Le taux de la Commission d'Achat est susceptible d'être modifié à tout moment. Le taux actuel de la Commission d'Achat pour toutes les ventes aux enchères, à l'exception des ventes de vins et spiritueux, est de 26% du Prix d'Adjudication sur la tranche inférieure ou égale à 800.000 €, de 20% sur la tranche supérieure à 800.000 € jusqu'à 3.500.000 € inclus, et de 13,9% sur la tranche supérieure à 3.500.000 €. Pour les ventes aux enchères de vins et spiritueux, le taux de Commission d'Achat est de 24% du Prix d'Adjudication pour tous les Lots. La Commission d'Achat est soumise à toute TVA applicable et/ou taxe locale de vente « sales tax » ou de consommation « use tax » applicable.

**Commission de Frais Généraux** : pour les Lots vendus aux enchères, désigne les frais que l'Acheteur doit payer à Sotheby's dans le cadre du Prix d'Achat, couvrant une part de nos frais généraux liés à nos installations et à nos coûts administratifs. Le taux de la Commission de Frais Généraux est susceptible d'être modifié à tout moment. Le taux actuel de la Commission de Frais Généraux est de 1% du Prix d'Adjudication. La Commission de Frais Généraux est soumise à toute TVA applicable et/ou taxe locale de vente « sales tax » ou de consommation « use tax » applicable.

**Contenu Associé** : en ce qui concerne un NFT, désigne les métadonnées (à l'exclusion des conditions juridiques qui y sont intégrées ou référencées), le contenu, l'actif numérique et/ou l'élément physique associé(s) à un NFT.

**Enchérisseur** : désigne toute personne physique ou morale inscrite pour enchérir dans une vente.

**Frais d'Achat** : désignent tous les frais ou dépenses, majorés de toute TVA applicable, qui nous sont dus par l'Acheteur pour l'achat d'un Lot.

**Garantie d'Authenticité** : désigne la garantie, telle que définie à l'Article 15, et conformément au décret n° 81-255 du 3 mars 1981 (décret Marcus), que nous donnons à l'Acheteur d'un Lot. En cas de vente, le cas échéant, toute référence par nous aux « Conditions de Garantie » doit être comprise comme signifiant la Garantie d'Authenticité.

**Groupe Sotheby's** : désigne la société Sotheby's Holdings UK Limited et toutes les entités dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital social émis ; chaque entité du Groupe Sotheby's est une « Société Affiliée ».

**Lot** : désigne un bien (ou un ensemble de biens) présentés en vente. Un Lot peut être ou inclure un NFT (ou plus d'un NFT), et le terme « NFT » peut être utilisé pour désigner un tel Lot.

**NFT** : désigne un jeton numérique non fongible établi sur une blockchain.

**Série** : désigne un groupe de Lots d'un même type et d'une même quantité de vin. Il peut y avoir des divergences entre les différents Lots d'une Série en ce qui concerne le niveau, l'état ou autre, comme indiqué dans les descriptions du Catalogue pour chaque Lot.

**Plateformes en Ligne** : désignent nos sites Internet, toute application du Groupe Sotheby's, et tout autre moyen en ligne par lequel nous permettons aux Enchérisseurs d'enchérir sur les Lots de nos ventes.

**Prix d'Achat** : pour les Lots vendus aux enchères, désigne le Prix d'Adjudication auquel s'ajoutent la Commission d'Achat, la Commission de Frais Généraux, le tout majoré de la TVA applicable et/ou taxe locale de vente « sales tax » ou de consommation « use tax » applicable, ainsi que tout droit de suite applicable mis à la charge de l'Acheteur.

**Prix d'Adjudication** : pour les Lots vendus aux enchères, désigne le « prix marteau » d'un Lot, c'est-à-dire le dernier montant accepté par le commissaire-priseur lorsqu'il a adjugé le Lot ou celui affiché par le système d'enchères en ligne de Sotheby's, ou dans le cas d'une vente de gré à gré à l'issue d'enchères infructueuses, le prix d'achat convenu.

**Prix de Réserve** : désigne le Prix d'Adjudication minimum confidentiel au-dessous duquel un Lot ne peut être vendu.

**Sotheby's (France) S.A.S.** : désigne la société dont le siège social est situé au 76, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France. Cette société est un « opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (OVV) » régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce français, qui doit respecter les obligations déontologiques définies dans le recueil approuvé par arrêté du ministère de la Justice en date du 30 mars 2022.

**TVA** : désigne la Taxe sur la Valeur Ajoutée ou taxe sur les produits et service applicable, ou tout autre prélèvement ou taxe similaire tenant lieu de Taxe sur la Valeur Ajoutée ou de taxe sur les produits et services applicable, selon le cas, au taux en vigueur.

**Vendeur** : désigne toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) pour le compte de laquelle (lesquelles) nous proposons un Lot à la vente. Lorsqu'une Société Affiliée possède un Lot, Sotheby's agit en qualité de Vendeur.

### 3. Les Lots

- Tous les Lots sont proposés à la vente tels quels, dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Vous reconnaissez que l'ancienneté et la nature de nombreux Lots mis en vente impliquent que ceux-ci ne soient pas nécessairement en parfait état. Les descriptions dans le Catalogue et les rapports d'état peuvent faire référence à des imperfections d'un Lot ou Contenu Associé, mais les Lots ou Contents Associés peuvent avoir d'autres défauts non expressément mentionnés dans le Catalogue ou le rapport d'état. Les photographies d'un Lot ne sont fournies qu'à des fins d'identification et ne présentent pas nécessairement des informations exhaustives sur l'état réel d'un Lot ou du Contenu Associé.
- Vous acceptez la responsabilité d'effectuer vos propres inspections et investigations sur les Lots qui pourraient vous intéresser. Vous devez inspecter un Lot avant d'enchérir afin de déterminer et de vous satisfaire de son état, de sa taille, de sa description, et de prendre connaissance de ses éventuelles réparations et/ou restaurations, le cas échéant. Sotheby's accepte les enchères sur les Lots uniquement dans ces conditions. Des rapports d'état peuvent être disponibles pour vous aider lors de l'inspection des Lots. Les Lots peuvent être exposés aux fins d'inspection en personne dans nos locaux ou à un autre endroit et les informations relatives à leur inspection seront disponibles sur notre site Internet. Pour tout Lot NFT, en plus de ce qui précède, vous êtes seul responsable de l'examen et de l'inspection du contrat intelligent (*smart contract*), s'il est disponible, avant votre achat.
- Vous reconnaissez que notre connaissance de chaque Lot dépend en partie des informations fournies par le Vendeur, et que nous ne sommes pas en mesure et n'effectuons pas des vérifications (*due diligence*) exhaustives sur chaque Lot. Les informations qui vous sont fournies concernant un Lot, y compris les estimations, les indications dans le Catalogue, les rapports d'état, ou les informations relatives

à l'ancienneté du coloriage à la main dans les cartes, atlas ou livres, sont uniquement des opinions et non des déclarations de fait, et dépendent, entre autres, de l'état du Lot, des recherches, examens et analyses qui ont été effectués ou seraient réalisables eu égard des circonstances, du consensus des spécialistes, du degré des connaissances historiques et scientifiques et des résultats de la recherche, au moment de la préparation de la vente. Toute estimation ne doit pas être considérée comme une prédiction du prix de vente ou de la valeur d'un Lot et peut être révisée à notre entière discrétion.

(d) Si le Lot est un NFT, l'Acheteur reconnaît et accepte que nous ne sommes pas experts en technologies de l'information ou en données, et qu'en participant à la vente aux enchères de NFT, ou en achetant ou en acquérant de toute autre manière le NFT, il accepte que les NFT soient soumis à des risques technologiques inhérents qui peuvent affecter leurs performances actuelles ou futures. L'Acheteur reconnaît et accepte en outre que la caractérisation et le régime réglementaire régissant les NFT, les cybermonnaies et la technologie *blockchain* demeurent incertains et indéterminés. Enfin, l'Acheteur reconnaît et accepte que son achat et/ou sa réception du NFT soient conformes aux lois et règlements en vigueur dans sa juridiction, mais que de nouvelles réglementations ou normes sont susceptibles de remettre en cause la vente ou la revente du NFT.

(e) Si le Lot est un NFT, vous reconnaissez et acceptez que le NFT puisse être soumis à des redevances de revente, y compris à une Société Affiliée, en application du contrat intelligent (*smart contract*) ou d'une autre solution technique, sur toute revente ultérieure du NFT. Lors d'une telle revente de votre part, vous pourriez être amené à percevoir et reverser au tiers approprié une redevance, le cas échéant, et vous êtes responsable de tous les frais de réseau et/ou les frais de transaction (*gas fees*) qui peuvent s'appliquer à de tels paiements ainsi que des taxes applicables imposées par la loi.

(f) Nous pourrions, sans que notre responsabilité puisse être engagée pour quelque motif que ce soit, retirer tout Lot d'une vente aux enchères ou annuler la vente aux enchères de tout Lot, que ce soit avant ou pendant la vente aux enchères, et nous ne serons pas responsables envers vous des réclamations, causes d'action, responsabilités, dommages, pertes ou dépenses liées à ce retrait ou à cette annulation.

(g) Sauf indication contraire, tous les Lots sont proposés à la vente avec un Prix de Réserve. Le Prix de Réserve d'un Lot ne peut être supérieur l'estimation basse de ce Lot. Dans le cadre d'une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, vous reconnaissez et acceptez que nous puissions, à notre seule discrétion et avec l'accord du Vendeur réduire le Prix de Réserve pendant la vente aux enchères.

(h) Les Lots proposés à la vente seront identifiés par un numéro de Lot attribué dans le Catalogue. Sauf indication contraire, les enchères doivent portées individuellement pour chaque Lot.

(i) Intentionnellement omis.

(j) L'Acheteur est seul responsable de l'identification et de l'obtention de toute autorisation nécessaire à l'exportation et/ou l'importation d'un Lot ou concernant les armes à feu ou les espèces en voie d'extinction, ainsi que tout autre autorisation relative à un Lot acheté. Tous les symboles ou avis figurant dans le Catalogue reflètent notre opinion raisonnable au moment du Catalogage et sont mentionnés

à titre purement informatif. Sans préjudice à l'Article 3(k), ni nous ni le Vendeur ne faisons de déclaration ou ne donnons de garantie quant au fait qu'un Lot soit soumis à des restrictions d'exportation ou d'importation ou à des embargos. Le refus d'un permis ou d'une licence ne justifiera pas l'annulation ou la résiliation de la vente ni n'exusera un quelconque retard de paiement. Nous ne livrerons pas d'arme à feu à un Acheteur à moins que celui-ci n'ait préalablement fourni une preuve, à notre satisfaction, du respect du présent Article.

#### (k) EXCLUSION DE GARANTIES :

(i) Tous les Lots sont proposés à la vente « EN L'ÉTAT », sans aucune garantie, déclaration ou assurance de notre part ou de celle du Vendeur, à l'exception (a) des déclarations et garanties expresses données par le Vendeur et (b) de la Garantie d'Authenticité, que nous fournissons à l'Acheteur en tant que mandant. Nous et le Vendeur déclinons toutes les garanties implicites, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité marchande et l'adéquation à un usage particulier, sauf dans la mesure où ces obligations ne peuvent être exclues par la loi. Ni nous ni le Vendeur ne faisons de déclaration ou de garantie quant à l'existence d'un droit d'auteur sur un Lot.

(ii) Dans le cas des NFT, outre ce qui précède, et à l'exception des déclarations et garanties expresses données par le Vendeur et de la Garantie d'Authenticité, que nous accordons à l'Acheteur en tant que mandant, ni nous ni le Vendeur ne faisons aucune déclaration ou garantie quant à ce qui suit : (1) l'existence ou l'absence de droit d'auteur relatif au NFT ou au Contenu Associé ; (2) la nature, le caractère, le contenu, l'état, le comportement, le fonctionnement, la performance, la sécurité, l'intégrité, les métadonnées, la persistance, la qualité, les détails techniques ou les termes du contrat intelligent (*smart contract*), du NFT ou du Contenu Associé, y compris, mais sans s'y limiter, toute autre itération de celui-ci ; (3) le fait que le contrat intelligent (*smart contract*), le NFT, le Contenu Associé ou le mécanisme de livraison du NFT ne contient pas de vulnérabilités, de virus, de logiciels malveillants ou d'autres composants nuisibles, ou que l'un d'eux fonctionnera comme tout Enchérisseur ou Acheteur s'y attend ou sans erreur ou faute ; (4) le caractère unique du Contenu Associé ; (5) le fait que le NFT est fiable, correctement programmé, compatible avec votre système informatique ou celui d'autrui, à jour, exempt d'erreurs, compatible avec votre portefeuille électronique ou répondant à vos exigences, ou que les défauts du NFT peuvent être ou seront corrigés ; ou (6) l'exactitude ou la fiabilité de toute simulation ou vidéo décrivant la performance prévue du NFT ou du Contenu Associé, qu'elle soit affichée sur notre site Internet ou sur toute autre plateforme.

#### 4. Déclarations et garanties de l'Acheteur

(a) En vous inscrivant à une vente aux enchères et en acceptant ainsi d'être lié par les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, vous déclarez et garantissez à nous et au Vendeur qu'à tout moment :

(i) vos enchères sur tout Lot sont véritables et ne sont pas le produit d'une collusion ou de tout autre accord anticoncurrentiel et sont par ailleurs conformes à toute loi relative au droit de la concurrence applicable ;

(ii) votre exécution en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs n'a pas violé et n'enfreindra aucune loi, règlement ou code applicable dans quelque juridiction que ce soit ;

(iii) en ce qui concerne les Lots de boissons alcoolisées, lorsque la loi applicable l'exige, vous êtes dûment titulaire d'une licence, d'un permis ou autrement autorisé à acheter, recevoir, posséder et/ou faire transporter des boissons alcoolisées ;

(iv) votre achat d'un Lot et, si vous agissez en tant que mandataire pour le compte d'un mandant, l'arrangement entre vous et votre mandant, ne facilitera pas les délits fiscaux ;

(v) vous n'avez aucune connaissance ou raison de suspecter que (1) les fonds servant à l'achat d'un Lot sont liés au produit d'une activité criminelle, ou (2) vous ou votre mandant, le cas échéant (ou, si vous êtes une personne morale, toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) détenant un intérêt bénéficiaire ou un droit de propriété en vous), faites l'objet d'une enquête, d'une inculpation ou d'une condamnation, à titre principal ou accessoire, de tout crime de blanchiment d'argent ou sanctions commerciales, d'activité terroriste, de fraude fiscale ou d'acte en violation de toute loi anti-corruption ;

(vi) vous et/ou votre mandant, le cas échéant, n'êtes pas détenu(s) (entièrement ou partiellement), contrôlé(s) ou agissant pour le compte d'une personne morale ou d'une personne physique qui : (1) fait l'objet de sanctions, embargos ou autres restrictions commerciales dans toute juridiction, y compris ceux administrés et appliqués par les États-Unis, l'Union européenne ou l'un de ses états membres, le Royaume-Uni, le Conseil de sécurité des Nations Unies ou toute autre autorité compétente en matière de sanctions (collectivement, les « **Sanctions** »), ou (2) situé(s), organisé(s) ou résidant dans un pays ou territoire faisant l'objet de sanctions (y compris la Crimée, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, la Russie et Biélorussie)

(collectivement, les « **Territoires Sanctionnés** ») :

(vii) vous (et votre mandant, le cas échéant) êtes actuellement en conformité, et au cours des cinq dernières années, vous vous êtes conformé aux lois applicables en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, de terrorisme, ou de corruption ;

(viii) le Prix d'Achat ne sera pas financé directement ou indirectement par ou par toute personne faisant l'objet de Sanctions ou située, organisée ou résidant dans un Territoire Sanctionné ;

(ix) aucune partie directement ou indirectement impliquée dans l'achat n'est l'objet de Sanctions, ni n'est détenue (entièrement ou partiellement) ou contrôlée par une personne physique ou morale faisant l'objet de Sanctions ou autrement située, organisée ou résidant dans un Territoire Sanctionné, sauf autorisation écrite expresse de l'autorité gouvernementale compétente pour l'achat et avec le consentement écrit préalable exprès de Sotheby's ;

(x) si vous agissez en tant que mandataire pour le compte d'un mandant, vous avez pris des mesures raisonnablement conçues pour assurer le respect des lois en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme ou la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, en effectuant une vérification diligente (*due diligence*) appropriée sur votre mandant et en examinant la source des fonds. Vous conserverez et mettrez à disposition sur demande les documents attestant d'une telle vérification (*due diligence*) pendant au moins cinq ans après l'achat, et toutes les commissions qui vous sont payables pour cette vente ont été autorisées par votre mandant ;

(xi) votre achat n'entraînera pas (ou n'aura pas pour conséquence) que nous, les Vendeurs ou quiconque viole les lois en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, de terrorisme ou de corruption ; et

(xii) vous avez tout pouvoir, sans avoir besoin d'aucun acte supplémentaire ni de demander une autorisation quelconque, pour conclure et exécuter un contrat d'achat avec le Vendeur et pour faire ces déclarations et garanties ; si vous êtes une personne morale, la personne physique qui en hérite en votre nom est autorisée à le faire et la personne morale est régulièrement constituée ou formée, existe valablement et est en règle dans la juridiction où elle est constituée ou formée.

(b) Nous pouvons, à notre seule discrétion, annuler la vente d'un Lot si nous déterminons raisonnablement que (i) l'une des déclarations ou garanties de l'Acheteur est inexacte, incomplète ou violée ; (ii) l'une des déclarations ou garanties du Vendeur est inexacte, incomplète ou violée ; ou (iii) la vente a engagé ou pourrait engager notre responsabilité ou celle du Vendeur.

#### 5. Indemnisation

Vous devez nous indemniser et nous garantir, ainsi que chaque Société Affiliée, nos dirigeants et employés respectifs, ainsi que le Vendeur, contre toute réclamation, cause d'action, responsabilité, dommages, pertes et dépenses (incluant notamment les honoraires raisonnables de conseil et d'avocat), résultant de ou en relation avec toute inexactitude, incomplétude ou violation de l'une de vos déclarations ou garanties en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs dans toute la mesure permise par la loi.

#### 6. Enchères

(a) Vous devez créer un compte et fournir les renseignements demandés afin de pouvoir enchérir. Nous pouvons exiger des références financières, des garanties, des dépôts ou d'autres sûretés, que nous jugeons nécessaires ou appropriés.

(b) Pour enchérir sur un Lot comprenant un NFT, vous devez disposer d'un portefeuille électronique capable de prendre en charge et d'accepter le NFT.

(c) Pour enchérir sur tout Lot désigné comme « Lot Premium », vous devez remplir une demande de pré-inscription requise pour les Lots Premium. Nous devons recevoir votre demande au moins 3 jours ouvrables avant la vente aux enchères, et notre décision d'accepter ou non votre demande sera définitive. Les enchères en ligne peuvent ne pas être disponibles pour les Lots Premium.

(d) Sotheby's conseille aux Enchérisseurs de placer leurs enchères directement, soit en personne en assistant à la vente aux enchères publique en salle de vente (si applicable), soit par l'intermédiaire de nos Plateformes en Ligne. Si vous choisissez d'enchérir ou de participer à une vente aux enchères organisée par l'intermédiaire d'une Plateforme en Ligne, il vous incombe de prendre connaissance de toutes les notifications et annonces communiquées en salle de vente, qui seront accessibles sur les Plateformes en Ligne.

(e) Le Département des Enchères peut également accepter les ordres d'achat écrits et les enchères téléphoniques, lorsqu'ils sont disponibles. Un ordre d'achat écrit correspond à un ordre d'achat maximal soumis par un Enchérisseur avant une vente aux enchères publiques en salle de vente, qui sera exécuté au nom de l'Enchérisseur par le commissaire-priseur au palier d'enchère le plus bas possible, tel que déterminé à la discrétion du

commissaire-priseur, et jamais pour plus que le montant maximum de l'ordre d'achat soumis par l'Enchérisseur. Lorsqu'ils sont disponibles, les ordres d'achat écrits et les enchères téléphoniques sont proposés à titre gracieux et sans frais supplémentaires, aux risques et périls de l'Enchérisseur et sous réserve de nos autres engagements au moment de la vente aux enchères. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-exécution d'ordres d'achat écrits ou d'enchères téléphoniques.

(f) Pour certaines ventes, les Enchérisseurs sont autorisés à soumettre par l'intermédiaire de la Plateforme en Ligne une enchère maximale avant le début d'une vente aux enchères publiques en salle de vente (une « **Enchère Anticipée** »). Les Enchères Anticipées seront exécutées en votre nom automatiquement jusqu'à votre enchère maximale prédéfinie en réponse aux autres enchères placées sur le Lot, y compris les enchères placées par nous au nom du Vendeur, jusqu'au montant du Prix de Réserve (le cas échéant). L'enchère la plus élevée sera visible par tous les Enchérisseurs ; la valeur et le statut de votre Enchère Anticipée ne seront visibles que par vous, sauf s'il s'agit de l'enchère la plus élevée.

A l'ouverture de la vente aux enchères publiques en salle de vente, le commissaire-priseur débutera les enchères au niveau de l'enchère la plus élevée enregistrée sur la Plateforme en Ligne. Le système continuera d'enchérir pour votre compte pendant la vente aux enchères publiques en salle de vente jusqu'au plafond de votre enchère maximale enregistré, ou vous pourriez également continuer à enchérir personnellement par l'intermédiaire de la Plateforme en Ligne à des paliers supérieurs au plafond que vous aviez enregistré.

(g) Toutes les enchères se feront dans la devise du lieu de la vente. Par courtoisie envers les Enchérisseurs, un tableau de conversion des devises est utilisé dans de nombreuses salles de vente aux enchères publiques, à titre d'information uniquement. Les Enchérisseurs en ligne ne pourront pas voir le tableau convertisseur de devises qui peut être affiché dans la salle de vente.

(h) Nous nous réservons le droit de refuser ou de révoquer l'autorisation d'enchérir avant ou pendant une vente pour toute raison. Pour les ventes aux enchères publiques en salle de vente avec enchères en personne, nous pouvons refuser l'admission à la vente aux enchères. Pour les ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne, nous nous réservons également le droit de désactiver votre compte à tout moment avant, pendant ou après une vente aux enchères.

(i) Pour les ventes aux enchères publiques en salle de vente avec Enchères Anticipées et les ventes aux enchères effectuée exclusivement en ligne, vous pouvez annuler une enchère, après l'avoir placée, uniquement si (i) la description ou le rapport d'état du Lot a été révisé(e) de manière significative après que l'enchère a été placée ; ou (ii) une notification concernant le Lot a été publiée sur notre site Internet après que l'enchère a été placée. En dehors des circonstances limitées susmentionnées, vous convenez que toute enchère que vous placez, quel qu'en soit le moyen, est définitive et vous ne serez pas autorisé à modifier ou à retirer votre enchère. Pour toutes les ventes, si votre enchère est retenue, vous acceptez irrévocablement de payer l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables. Nous ne sommes pas responsables des erreurs que vous faites ou qui sont commises par l'intermédiaire de votre compte Sotheby's en enchérissant sur un Lot.

#### 7. Déroulement de la vente

(a) Une vente aux enchères est par nature rapide et les enchères peuvent progresser très rapidement. Lors d'une vente aux enchères publiques en salle de vente, le commissaire-priseur débutera et fera progresser les enchères aux niveaux et par paliers qu'il juge appropriés (y compris par référence à toute Enchère Anticipée placée). Le commissaire-priseur à toute latitude pour faire varier les paliers d'enchères dans la salle de vente et au téléphone, mais les Enchérisseurs utilisant les Plateformes en Ligne peuvent ne pas être en mesure de placer une enchère d'un montant autre que celui du palier d'enchère de l'enchère précédente.

(b) Dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, les enchères s'ouvrent à un montant égal ou inférieur à l'estimation basse du Lot et augmentent par paliers d'enchères que nous déterminons. Nous pouvons faire varier le niveau des paliers d'enchères pendant une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne. La vente des Lots se clôturera séquentiellement, soit par le système d'enchères en ligne, soit, dans certains cas, par un commissaire-priseur en direct. Si la vente est clôturée par le système d'enchères en ligne, la vente des Lots se clôturera séquentiellement à intervalles de 30 secondes ou d'une minute (tel qu'indiqué sur la page de la vente), à moins qu'une enchère ne soit enregistrée dans la minute qui précède l'heure de clôture prévue d'un Lot, auquel cas la vente de ce Lot sera prolongé de deux minutes à compter de l'heure de la dernière enchère enregistrée, ces prolongations pouvant être répétées pendant une période maximale de deux heures. Cette prolongation de la vente d'un Lot est sans effet sur l'heure de clôture des enchères pour tout autre Lot. Il en résulte que la chronologie de clôture de vente des Lots peut être différente de l'ordre numérique des Lots.

(c) En ce qui concerne les Séries, à la discrétion de commissaire-priseur, l'adjudicataire du premier lot d'une Série aura la possibilité, mais pas l'obligation, d'acheter dans un ordre consécutif un ou plusieurs des Lots restants de la Série, chacun au même Prix d'Adjudication que le premier Lot. Si des Lots de la Série ne sont pas adjugés, le commissaire-priseur ouvrira les enchères sur le Lot invendu suivant de la Série, et l'adjudicataire de ce Lot aura la possibilité, mais pas l'obligation, d'acheter dans l'ordre consécutif un ou plusieurs des Lots restants de la Série, chacun au Prix d'Adjudication nouvellement établi.

(d) Le commissaire-priseur (ou, dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, le système d'enchères en ligne) peut ouvrir les enchères sur un Lot en portant une enchère au nom du Vendeur en dessous du Prix de Réserve. Le commissaire-priseur peut également enchérir au nom du Vendeur, jusqu'à concurrence du Prix de Réserve, en portant des enchères successives ou consécutives sur un Lot, ou en portant des enchères en réponse à celles d'autres Enchérisseurs ; dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, ces enchères seront comptabilisées dans le nombre total d'enchères affichées sur la Plateforme en Ligne.

(e) Le commissaire-priseur (ou, dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, le système d'enchères en ligne) peut refuser ou rejeter toute enchère, y compris les enchères qui ont été précédemment acceptées, retirer tout Lot, ou ouvrir ou poursuivre les enchères (y compris après la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur ou, dans une vente



aux enchères effectuée exclusivement en ligne, la clôture d'un Lot). Si le Prix de Réserve pour un Lot n'est pas atteint, le commissaire-priseur peut retirer le Lot de la vente, et le commissaire-priseur ou le système d'enchères en ligne annoncera que le Lot retiré a été « passé », « retiré », « rendu au propriétaire », « invendu », « racheté » ou l'équivalent.

(f) Si une erreur ou une réclamation concernant les enchères survient avant la clôture de la session de vente aux enchères, nous pouvons, à notre seule discrétion, refuser toute enchères, retirer un Lot, déterminer qui est l'Acheteur, poursuivre ou ouvrir les enchères, annuler la vente d'un Lot, ou remettre en vente et revendre un Lot (y compris après la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur ou, dans une vente aux enchères exclusivement en ligne, la clôture d'un Lot), et prendre toute autre mesure que nous jugeons raisonnablement appropriée. En cas de réclamation, notre procès-verbal de vente sera absolu et définitif. En cas de divergence entre les enregistrements en ligne ou les messages qui vous sont fournis et notre procès-verbal de vente, notre procès-verbal de vente prévaudra. Dans le cas où nous déciderions d'annuler la vente d'un Lot ou de le remettre en vente et le revendre à la suite d'une erreur ou d'une réclamation concernant les enchères, nous informerons l'Acheteur de cette décision dès que raisonnablement possible.

(g) Sous réserve de l'Article 7(e), l'Acheteur sera : dans une vente aux enchères publiques en salle de vente, l'Enchérisseur le plus offrant accepté pour un Lot à la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur ; dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, l'Enchérisseur le plus offrant accepté pour un Lot à la clôture de ce Lot ; dans le cas d'un Enchérisseur enchérissant en tant que mandataire, le mandant de cet Enchérisseur sera l'Acheteur. Cela signifie que, sous réserve de l'Article 7(e), le contrat de vente entre l'Acheteur et le Vendeur est conclu à la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur dans une vente aux enchères publiques en salle de vente, ou à la clôture d'un Lot dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, l'Acheteur devient alors responsable du paiement de l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables. Le contrat de vente entre le Vendeur et l'Acheteur d'un Lot sera définitif à l'issue de la vente aux enchères.

(h) Toute vente de gré à gré de Lots sera réalisée conformément aux présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

## 8. Paiement

### (a) Généralités

(i) Les Acheteurs seront facturés après la vente. Pour les Enchérisseurs en ligne, les informations d'achat figurant sous l'onglet « My Bids » de l'application Sotheby's et dans la section « Account Activity » de « My Account » sur notre site Internet sont fournies uniquement pour votre commodité. En cas de divergence entre les informations d'achat en ligne et la facture que nous vous envoyons à la suite de la vente, la facture prévaudra. Nous pouvons traiter les paiements par l'intermédiaire de prestataires de services tiers, qui peuvent publier des règles de fonctionnement relatives au paiement sur leurs sites Internet respectifs et modifier ces règles de temps à autre. Pour les paiements par carte de crédit, vous nous autorisez, ainsi que nos prestataires de services tiers, à débiter

immédiatement le mode de paiement que vous avez choisi pour tous les montants qui vous sont présentés lors du processus de paiement et d'achat.

(ii) Pour les Lots vendus aux enchères, la Commission d'Achat et la Commission de Frais Généraux seront ajoutées au Prix d'Adjudication pour chaque Lot et sont payables par l'Acheteur dans le cadre du Prix d'Achat.

(iii) L'Acheteur doit également payer dans le cadre du Prix d'Achat toute taxe de vente « *sale tax* » applicable, taxe d'utilisation « *use tax* » compensatoire, TVA, taxe à la consommation, taxe sur les produits ou services ou autres taxes indirectes, taxe de luxe, droits d'accise et droits ou tarifs douaniers (collectivement, les « **Taxes** »), ainsi que tout droit de suite applicable, sur l'achat d'un Lot, lorsque la loi applicable l'exige. Sotheby's percevra toutes Taxes et droit de suite applicables sur l'achat d'un Lot lorsque la loi applicable l'exige. L'Acheteur doit payer l'intégralité du Prix d'Achat sans aucune déduction de taxes de quelque nature que ce soit, à moins qu'une telle déduction ne soit exigée par la loi. Dans un tel cas, le montant dû à Sotheby's par l'Acheteur sera porté à un montant qui, après déduction de ces taxes, laisse un montant égal au Prix d'Achat.

(iv) Le paiement du Prix d'Achat d'un Lot et de tous Frais d'Achat est dû par l'Acheteur dans la devise de la vente concernée (sauf dans la mesure permise à l'Article 8(b)) immédiatement après la clôture de la vente aux enchères, nonobstant toute exigence de licence d'exportation ou d'importation ou d'autres permis. L'obligation de l'Acheteur de payer l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables est absolue et inconditionnelle et n'est soumise à aucune exception, compensation ou demande reconventionnelle de quelque nature que ce soit.

(v) Nous n'accepterons pas de paiement provenant d'une source autre que l'Acheteur. Si vous êtes inscrit pour enchérir en tant que société, votre société devra payer tout achat au nom de la société par l'intermédiaire d'un mode de paiement accepté. Le paiement partiel pour un Lot n'est pas autorisé.

(vi) La propriété d'un Lot acheté ne sera pas transférée à l'Acheteur tant que nous n'aurons pas reçu l'intégralité du Prix d'Achat en fonds disponibles. Nous ne délivrerons le Lot à l'Acheteur ou au mandataire de l'Acheteur qu'après avoir reçu l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'achat applicables en fonds disponibles de la part de l'Acheteur et que l'Acheteur et son mandataire (le cas échéant) nous ait fourni une identification appropriée, à moins que nous ne soyons empêchés par un événement indépendant de notre volonté. Toute délivrance anticipée n'affecte pas le transfert de propriété ou l'obligation inconditionnelle de l'Acheteur de payer l'intégralité du Prix d'achat et des Frais d'Achat applicables.

**(b) Paiement en cybermonnaie** : pour les Lots éligibles au paiement en cybermonnaies, le paiement peut également être effectué uniquement dans le respect des conditions énoncées ci-dessous. Tout autre mode de paiement en cryptomonnaie ne sera pas accepté.

(i) Nous accepterons le paiement en cybermonnaie uniquement pour les Lots désignés comme éligibles dans le Catalogue ou par toute annonce ou notification orale ou écrite avant ou pendant la vente, et uniquement dans les cybermonnaies suivantes : Bitcoin (BTC), Ether (ETH) et USD Coin (USDC).

(ii) Le montant à payer en cybermonnaie sera égal à la conversion, à la date du paiement, du montant

qui a été facturé en euros par Sotheby's. Tous les frais et commissions liés à l'exécution de la transaction sur la *blockchain* sont à la charge de l'Acheteur.

(iii) Tout paiement en cybermonnaie doit être effectué dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la facture de notre part, et le paiement doit être effectué entre 9h00 et 00h00 Heure de l'Est (EST), du lundi au vendredi (à l'exclusion des jours fériés aux États-Unis d'Amérique).

(iv) Le paiement doit être effectué à partir d'un compte ou d'un portefeuille électronique à votre nom conservé sur l'une des plateformes suivantes : (1) Coinbase Custody Trust ; (2) Coinbase, Inc. (y compris les comptes Coinbase, Coinbase Pro and Coinbase Prime) ; (3) Fidelity Digital Assets Services, LLC ; (4) Gemini Trust Company, LLC ; ou (5) Paxos Trust Company, LLC. Les paiements partiels à partir de plusieurs portefeuilles électroniques ne seront pas acceptés et nous pouvons vous demander de fournir les documents requis afin de confirmer que vous possédez le portefeuille électronique utilisé pour effectuer le paiement.

(v) Les paiements en cybermonnaie ne seront acceptés que conformément à l'Article 8(b). Si vous effectuez un paiement en cybermonnaie autre que conformément à l'Article 8(b), y compris lorsque nous déterminons à notre seule discrétion que l'une de vos déclarations et garanties est inexacte, incomplète ou violée, nous pouvons, à notre seule discrétion, vous retourner ces fonds et vous tenir responsable de tous les frais de tiers (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de réseau, les taxes, les frais de transfert, etc.), et nous pouvons vous demander de payer en monnaie fiduciaire de la vente. De plus, si nous vous remboursions des Taxes et que vous avez payé ces Taxes en utilisant la cybermonnaie, vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons vous rembourser, à notre seule discrétion, (1) le(s) même(s) montant(s) de la même cybermonnaie que vous nous avez payés en règlement de ces Taxes ; (2) le(s) montant(s) en monnaie fiduciaire que nous vous avons facturés pour ces Taxes ; ou (3) l'équivalent en monnaie fiduciaire au moment où le remboursement est effectué ou des montants de cybermonnaie que vous avez payés pour ces Taxes. En aucun cas, vous n'aurez le droit de recevoir une appréciation de la valeur de la cybermonnaie que vous nous avez fournie en guise de paiement dans le cadre d'un remboursement.

(vi) Une fois que vous initiez une transaction en cybermonnaie, la transaction ne peut pas être annulée ; cela est inhérent à la nature des cybermonnaies et non à une politique établie par nous. Il est de votre responsabilité de vérifier que vous avez envoyé le montant correct à l'adresse correcte du portefeuille électronique.

(vii) Si vous effectuez un paiement en cybermonnaie à partir d'un portefeuille ou d'un compte électronique, vous déclarez et garantissez ce qui suit : (1) vous êtes le titulaire effectif du portefeuille électronique et propriétaire du montant en cybermonnaie utilisé pour effectuer le paiement ; (2) le portefeuille électronique et le compte qui lui est associé ne sont pas directement ou indirectement hébergés, opérés ou autrement contrôlés par une personne faisant l'objet de Sanctions ou située, résidente ou organisée dans un Territoire Sanctionné ; (3) la cybermonnaie ou tout autre actif comptabilisé dans ce portefeuille électronique ou le compte qui lui est associé utilisé pour l'enchère ou l'achat ne provient pas d'une personne faisant l'objet de Sanctions ou située, résidente ou

organisée dans un Territoire Sanctionné ; et (4) votre paiement en cybermonnaie n'entraînera pas (ni n'est susceptible d'entraîner) pour Sotheby's, les Vendeurs ou toute autre personne une violation des mesures de Sanctions, ni des règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, la corruption, ni plus généralement de toute loi applicable. Nous pouvons, à notre seule discrétion, refuser le paiement en cybermonnaie de tout Acheteur si nous déterminons raisonnablement que l'une des déclarations ou garanties de l'Acheteur est, ou serait à la suite d'un tel paiement, inexacte, incomplète ou violée.

(viii) Nous n'aurons aucune responsabilité pour tout paiement effectué par vous en cybermonnaie qui ne serait pas reçu par Sotheby's pour quelque raison que ce soit.

(ix) Vous reconnaissez les risques inhérents à l'utilisation de la cybermonnaie, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de matériel, de logiciels et de connexions Internet défectueux ou insuffisants ; le risque d'introduction ou d'intrusion de codes ou de logiciels malveillants ; le risque de piratage ou d'accès non autorisé à votre portefeuille électronique ou aux informations qui y sont stockées, ou de vol ou de détournement de fonds ; la volatilité et les taux de change instables ou défavorables ; et le risque d'interventions réglementaires et/ou de traitement fiscal défavorables en relation avec les transactions dans ces cybermonnaies. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de ce qui précède.

### 9. Conséquences d'un retard ou d'un défaut de paiement

**(a)** Si l'Acheteur, sans accord préalable, ne paie pas l'intégralité du Prix d'Achat d'un Lot et des Frais d'Achat applicables en fonds disponibles dans les cinq jours suivant la vente aux enchères, l'Acheteur sera en défaut de paiement. Dans un tel cas, sans préjudice des droits ou recours dont le Vendeur peut disposer, nous pouvons à notre seule discrétion exercer un ou plusieurs des droits ou recours suivants à l'égard de chaque Lot pour lequel l'Acheteur n'a pas payé intégralement, en plus de tous les autres droits ou recours dont Sotheby's ou le Vendeur disposent en vertu de la loi :

**(i)** entreposer le Lot dans nos locaux ou, si le Lot est un NFT, dans notre portefeuille électronique ou celui du Vendeur, ou ailleurs aux seuls risques et frais de l'Acheteur ; **(ii)** annuler la vente du Lot ;

(iii) compenser tout montant dû à l'Acheteur par une Société Affiliée avec tout montant impayé par l'Acheteur concernant le Lot ;

(iv) affecter tout paiement qui nous est fait par l'Acheteur au paiement du Prix d'Achat et des Frais d'Achat pour ce Lot ou tout autre Lot acheté par l'Acheteur, ou à toute différence sur la revente d'un Lot conformément au paragraphe (viii) ci-dessous, ou à tout dommage subi par nous en raison d'une violation de contrat par l'Acheteur ;

(v) rejeter les enchères futures de l'Acheteur ou soumettre ces enchères, au paiement d'un dépôt ;

(vi) facturer des intérêts au taux annuel effectif global de 6% au-dessus du taux de base de la HSBC Bank plc, mais en aucun cas supérieur au taux maximum autorisé par la loi, à partir de la date à laquelle le paiement est dû jusqu'à la date à laquelle le Prix d'Achat et les Frais d'Achat applicables et tout intérêt y afférent sont reçus en fonds disponibles ;

(vii) exercer un droit de rétention sur tout bien de l'Acheteur qui est en la possession d'une Société Affiliée, auquel cas nous informerons l'Acheteur de l'exercice d'un tel droit de rétention, et nous pourrions par la suite prendre les mesures pour que ce bien soit vendu et que le produit de la vente soit affecter au montant impayé ;

(viii) remettre en vente le Lot sur répétition des enchères (*folle enchère*) aux frais de l'Acheteur lors d'une vente aux enchères avec des estimations et un prix de réserve fixés à notre discrétion, et dans le cas où le produit de cette revente obtenu serait inférieur au montant du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables pour ce Lot, l'Acheteur (*fol enchérisseur*) restera redevable de la différence ainsi que de tous les frais encourus pour la remise en vente du Lot.

(ix) engager une procédure judiciaire pour recouvrer le Prix d'Achat et les Frais d'Achat pour ce Lot, ou pour réclamer des dommages et intérêts en raison de la violation du contrat par l'Acheteur, ainsi que les intérêts et les frais de cette procédure sur la base d'une indemnisation complète ; et

(x) communiquer le nom et l'adresse de l'Acheteur au Vendeur afin de permettre au Vendeur d'engager une procédure judiciaire pour recouvrer les montants dus et les frais de justice, et dans ce cas, nous prendrons des mesures raisonnables pour en informer l'Acheteur avant de communiquer ces informations au Vendeur.

**(b)** Si l'Acheteur ne paie pas tout ou partie du Prix d'Achat d'un Lot et que nous choisissons de verser au Vendeur une partie ou la totalité du produit de la vente, nous aurons tous les droits que le Vendeur aurait autrement contre l'Acheteur pour un tel montant, que ce soit en vertu de la loi ou en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

### 10. Enlèvement et livraison des achats

**(a)** Les dispositions du présent Article 10(a) s'appliquent à tous les Lots (ou parties de Lots), à l'exception des NFT :

(i) L'Acheteur est tenu d'organiser l'enlèvement des Lots achetés au plus tard 30 jours calendaires suivant la date de vente, ou le cas échéant, dans le délai stipulé dans les informations de vente pertinentes disponibles sur notre site Internet.

(ii) L'emballage et la manutention sont réalisés aux risques de l'Acheteur. Nous déclinons toute responsabilité pour tout acte ou omission de la part de manutentionnaires ou de transporteurs tiers.

(iii) Si vous demandez à Sotheby's de vous aider à expédier un Lot acheté, à l'exception des Lots qui sont des Vins & Spiritueux, nous vous transmettrons un devis de transport indiquant les frais de transport payables par l'Acheteur (le « **Devis de Transport** »). Pour les Acheteurs sollicitant une expédition à l'international, le Devis de Transport ne comprendra pas les taxes ou droits de douane, et vous reconnaissez et acceptez qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de payer tous les droits, frais, taxes, et tarifs douaniers internationaux dus à l'entité gouvernementale appropriée ou qui autrement doivent être payés avant l'expédition et/ou la livraison, y compris les frais de tiers nécessaires pour permettre l'expédition. Une fois que vous avez accepté le Devis de Transport et que nous avons reçu l'intégralité du Prix d'Achat, des Frais d'Achat applicables et du montant indiqué dans le Devis de Transport avant la date limite de paiement, nous organiserons l'expédition du Lot à l'adresse

que vous avez indiquée sur votre compte après la vente. Les Lots achetés ne peuvent pas être livrés à des boîtes postales, et nous ne sommes pas en mesure d'organiser la livraison aux endroits spécifiés comme zones exclues dans le calculateur de frais de transport disponible sur la Plateforme en Ligne. Si vous demandez la livraison d'un Lot à une telle destination, nous nous réservons le droit de vous demander de récupérer le Lot dans notre lieu d'entreposage ou d'organiser la livraison du Lot par un transporteur tiers.

(iv) Pour les Lots qui sont des Vins & Spiritueux entreposés au lieu d'entreposage de notre partenaire tiers, la facture transmise par Sotheby's à l'Acheteur précisera les modalités d'enlèvement et de transport de ces Lots. Si vous demandez la livraison de Lots qui sont des Vins & Spiritueux vers une destination pour laquelle le transport ne peut pas être assuré par notre partenaire tiers, nous nous réservons le droit de vous demander de récupérer ces Lots au lieu d'entreposage de notre partenaire tiers ou d'organiser la livraison du Lot par un transporteur tiers.

(v) Si l'Acheteur paie le Prix d'Achat et les Frais d'Achat mais n'enlève pas le Lot dans les 30 jours calendaires suivant la vente aux enchères, nous entreposerons le Lot aux frais et risques de l'Acheteur au lieu de stockage de Sotheby's ou chez un tiers.

(vi) Si un Lot acheté n'est pas enlevé par l'Acheteur immédiatement après la vente aux enchères, le Lot sera transféré dans un lieu de stockage désigné par Sotheby's aux risques et frais de l'Acheteur, après 30 jours suivant la vente aux enchères. Si le Lot n'est pas enlevé dans un délai d'un an à compter de la fin de la période de 30 jours suivant la vente aux enchères, l'Acheteur nous autorise, suite à notre notification, à organiser la remise en vente du Lot en vente aux enchères, avec des estimations et un prix de réserve à notre discrétion, un mandat à cet effet est donné à Sotheby's par l'Acheteur en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs. Toute vente de ce type organisée par une Société Affiliée sera effectuée conformément aux Conditions Générales de Vente applicables aux Vendeurs et aux Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs applicables à la vente concernée. Si le Lot est vendu, nous serons en droit de déduire du produit de la vente tous les coûts que nous encourons pour vendre le Lot, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts d'entreposage encourus jusqu'à la revente du Lot, et tout excédent sera déposé par nous sur un compte spécifique jusqu'à ce qu'il soit reversé à l'Acheteur.

**(b)** Les dispositions du présent Article 10(b) à tous les Lots (ou parties de Lots) qui sont des NFT :

(i) Afin de recevoir le NFT, vous devez disposer d'un portefeuille électronique capable de prendre en charge et d'accepter le NFT, dont vous êtes titulaire et auquel vous avez accès. Vous reconnaissez et acceptez que tous les portefeuilles électroniques ne prennent pas en charge le stockage de jetons numériques non fongibles, et que si votre portefeuille électronique ne prend pas en charge le stockage du NFT que vous avez acheté, vous risquez de ne pas avoir accès à ce NFT. Vous reconnaissez et acceptez en outre que si vous ne nous fournissez pas une adresse de portefeuille électronique capable de prendre en charge et d'accepter le NFT dans les cinq jours ouvrables suivant la vente, nous pouvons, à notre seule

discrétion, traiter le NFT comme vous ayant été transféré aux fins de l’Article 11(a)(iii), traiter le Lot NFT comme un Lot pour lequel l’Acheteur n’a pas effectué l’intégralité du paiement aux fins de l’Article 9, et vous tenir responsable de tous les frais de tiers qui en résultent (y compris, mais sans s’y limiter, les frais de garde, les frais d’assurance, les frais de réseau, les taxes, les frais de transfert, etc.).

(ii) Nous ou le Vendeur emmétrons ou transférerons le NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié, une fois que vous aurez rempli les conditions de l’Article 8 des présentes et sous réserve de tout délai ou critère supplémentaire inclus dans le Catalogue ou les autres descriptions du Lot. Nous ou le Vendeur transférerons le NFT à l’adresse du portefeuille électronique que vous avez indiquée et ne sommes pas responsables de confirmer que vous nous avez fourni une adresse correcte ou valide. Nous et le Vendeur ne serons pas responsables de l’échec du transfert du NFT vers votre portefeuille électronique, à moins que cet échec ne résulte de l’envoi du NFT à une adresse de portefeuille électronique autre que celle que vous avez fournie.

(c) Les dispositions du présent Article 10(c) s’appliquent à tous les Lots (ou parties de Lots) qui sont des Vins et Spiritueux :

**11. Risque et responsabilité pour les Lots**

(a) Le risque et la responsabilité d’un Lot acheté seront transférés à l’Acheteur comme suit :

(i) **pour les Lots (ou parties de Lots) qui ne sont pas des NFT, achetés en vente aux enchères publiques :** à la première des dates suivantes: (1) à l’enlèvement du Lot, ou (2) le 31<sup>eme</sup> jour calendaire suivant la vente, ou le cas échéant, à l’expiration du délai spécifié dans les informations spéciales de la vente disponibles sur notre site Internet, à l’exception du risque et de la responsabilité des fûts de vins ou spiritueux qui seront transférés à l’Acheteur dès la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur. Pour tout Lot entreposé par un tiers et non disponible pour l’enlèvement dans nos locaux, vos instructions autorisant la remise à vous ou votre mandataire constitueront l’enlèvement par l’Acheteur.

(ii) **pour les Lots (ou parties de Lots) qui ne sont pas des NFT, achetés en vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne :** (1) si nous expédions le Lot à l’Acheteur (en utilisant la méthode d’expédition choisie par l’Acheteur pour le Lot), lorsque le Lot entre physiquement en possession de l’Acheteur ou du mandataire désigné par l’Acheteur ; ou (2) si l’enlèvement par l’Acheteur est possible, lorsque l’Acheteur ou le mandataire désigné par l’Acheteur enlève le Lot, à l’exception du risque et de la responsabilité des fûts de vins ou de spiritueux qui seront transférés à l’Acheteur dès la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur. En tant qu’Acheteur, vous reconnaissez que la responsabilité du Lot est à vos risques si vous choisissez d’exercer tout droit que vous pourriez avoir d’annuler le contrat d’achat du Lot (conformément à la procédure décrite à l’Article 12 ci-dessous) et que vous devez donc assurer le Lot contre toute perte ou dommage jusqu’à ce qu’il nous soit retourné.

(iii) **pour les Lots (ou parties de Lots) qui sont des NFT :** après le transfert du NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié, vous êtes dès lors responsable du stockage sécurisé du NFT dans le portefeuille électronique ou tout autre mécanisme de stockage que vous utilisez pour recevoir et/ou conserver

le NFT. Vous reconnaissez que vous êtes seul responsable de tout risque associé au transfert, à la création, à la détention, au stockage ou à l’utilisation du NFT ou du portefeuille électronique, selon le cas, y compris les défaillances ou les perturbations de réseau ; les fichiers de portefeuille électronique corrompus ; les virus, le *phishing*, le *bruteforcing*, le piratage, les failles de sécurité, les attaques de minage ou tout autre moyen d’attaque contre le NFT ; le risque de perdre l’accès au NFT en raison de la perte de clé(s) privée(s) ; l’erreur du gardien ou de l’acheteur ; l’interférence réglementaire dans une ou plusieurs juridictions ; la taxation des jetons numériques ; la divulgation d’informations personnelles ; les pertes non assurées ; l’absence de maintenance appropriée (y compris, mais sans s’y limiter, l’hébergement) ; et tout autre risque imprévu. Sotheby’s et le Vendeur déclinent toute responsabilité pour de tels risques ou pertes.

(b) Une fois le risque transféré à l’Acheteur, ce dernier nous libère irrévocablement ainsi que chaque Société Affiliée, nos et leurs dirigeants et employés respectifs, mandataires, entrepôts et le Vendeur, de toute réclamation, cause d’action, responsabilité, dommages, pertes et dépenses (incluant notamment les honoraires raisonnables de conseil et d’avocat) pour toute perte ou dommage causé au Lot.

(c) Avant le moment où le risque et la responsabilité d’un Lot acheté sont transférés à l’Acheteur conformément à l’Article 11, nous assumons la responsabilité toute perte ou dommage causé à un Lot, sous réserve des exclusions énoncées au paragraphe (d) ci-dessous. En cas de perte ou de dommage pour lequel nous avons assumé la responsabilité, nous déterminerons l’étendue de la dépréciation du Lot, le cas échéant, causée par la perte ou le dommage et indemniserons l’Acheteur au titre de cette perte jusqu’à un maximum du Prix d’Achat payé par l’Acheteur pour le Lot.

(d) Nous ne serons pas responsables de toute perte ou dommage (1) survenant pendant que le(s) Biens aura (auront) été confié(s) par nous, avec votre accord, à des prestataires extérieurs, notamment pour des travaux de restauration, de conservation, d’encadrement, de montage ou de nettoyage ; (2) causés aux encadrements ou aux verres de protection des tirages, des peintures ou d’autres œuvres planes; ou (3) causés par les variations d’hygrométrie ou de température (dans des conditions normales de conservation) ou résultant de l’usure normale du (des) Bien(s) ou de leur âge ou de vices cachés (notamment la vermoulure), ou causés par des actes de guerre, par la fission nucléaire, la contamination radioactive ou par des armes chimiques ou électromagnétiques. Si le Lot est un NFT, en plus de ce qui précède, nous ne serons pas responsables de toute perte liée à l’endommagement ou à la corruption du Contenu Associé, à l’incapacité du NFT de référencer le Contenu Associé, à la perte du Contenu Associé ou à tout autre problème de sécurité ou de persistance lié au Contenu Associé.

(e) Dès réception du paiement de notre part pour toute perte ou dommage causé à un Lot conformément au présent Article 11, vous, en votre nom et au nom de votre ou vos assureur(s), nous dégagez irrévocablement, ainsi que chaque Société Affiliée, nos et leurs dirigeants et employés respectifs, mandataires, entrepôts et le Vendeur, de toute responsabilité pour toute perte ou dommage causé à ce Lot et renoncez irrévocablement à tous les droits et réclamations que vous pourriez avoir contre

nous ou toute autre Société Affiliée, nos et leurs dirigeants et employés respectifs, mandataires, entrepôts ou le Vendeur en relation avec ce qui précède.

**12. Rétractation du Consommateur**

**(a) Annulation de l’Achat en vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne**

(i) Si vous êtes un « **Consommateur** » (c’est-à-dire une personne agissant à des fins entièrement ou principalement en dehors du cadre de votre activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) qui réside habituellement dans l’Union européenne ou au Royaume-Uni et que le Vendeur est un « **Professionnel** » (à savoir un Vendeur agissant à des fins liées à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, qu’il agisse personnellement ou par l’intermédiaire d’une autre personne agissant au nom ou pour le compte du Professionnel), alors vous avez le droit d’annuler votre achat en ligne de biens (sauf pour les biens personnalisés ou fabriqués selon les spécifications de l’Acheteur) (le « **Droit de Rétractation du Consommateur** ») pour quelque raison que ce soit pendant la période de 14 jours calendaires après que vous ou votre mandataire désigné (autre que le transporteur) avez acquis la possession physique du Lot ou, si le Lot est un NFT, après la date à laquelle vous avez émis le paiement mais avant que nous ou le Vendeur ayons initié le transfert du NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié (le « **Délai de Rétractation du Consommateur** »). Cependant, une fois que nous ou le Vendeur avons initié le transfert du NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié, vous acceptez que vous n’aurez plus le droit d’annuler la vente selon les termes du présent Article. Afin d’exercer le Droit de Rétractation du Consommateur concernant un Lot, le Consommateur doit (1) nous notifier son intention d’annuler par une déclaration claire (par exemple une lettre envoyée par courrier ou courriel ou vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation prévu à l’Article 12(c)) avant la fin du Délai de Rétractation du Consommateur, et (2) pour les Lots qui ne sont pas des NFT, nous restituer le Lot dans le même état que lorsque vous ou votre mandataire l’avez reçu, au plus tard 14 jours calendaires après la notification de l’intention d’annuler.

(ii) Vous devez nous restituer le Lot ou nous le livrer à l’adresse que nous pouvons indiquer à cet effet, sans retard injustifié et en tout état de cause au plus tard 14 jours calendaires à compter du jour suivant lequel vous nous informez de votre intention d’annuler l’achat du Lot. Ce délai est respecté si vous renvoyez le Lot avant l’expiration du délai de 14 jours calendaires. Vous devez supporter les frais directs de renvoi du Lot. Si nous avons organisé la livraison du Lot, nous estimons que le coût de retour du Lot par le même moyen est susceptible d’être similaire au coût de la livraison, mais il ne nous est pas possible d’être plus précis quant à ce coût dû aux nombreuses variables impliquées dans notre modèle commercial mondial et aux moyens par lesquels un retour pourrait être effectué.

(iii) Si les conditions stipulées ci-dessus pour l’exercice du Droit de Rétractation du Consommateur sont remplies, nous rembourserons à l’Acheteur le Prix d’Achat, s’il a été payé, majoré des frais de livraison standard, si nous sommes tenus de le faire conformément au Droit de Rétractation du Consommateur. Nous ne procéderons pas au remboursement tant que le Lot ne nous aura pas été restitué ou que vous ne nous aurez pas fourni la preuve que vous nous avez retourné le Lot.

(iv) Nous effectuerons le remboursement à l’Acheteur en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé par l’Acheteur pour la transaction initiale, sauf convention contraire expresse. Nous ne facturerons pas à l’Acheteur de frais liés au traitement du remboursement.

(v) Nous ne rembourserons pas à l’Acheteur les frais supplémentaires occasionnés si vous avez choisi un type de livraison autre que le type de livraison standard le moins coûteux que nous proposons, ni les droits d’importation que vous avez dû acquitter du fait de votre retour du Lot. Nous nous réservons le droit de déduire du remboursement le montant de toute perte de valeur du Lot causée par votre manipulation.

(vi) Si vous exercez un Droit de Rétractation du Consommateur conformément au présent Article 12 et que vous avez payé le(s) montant(s) dû(s) en utilisant la cybermonnaie, vous comprenez et acceptez que nous puissions, à notre seule discrétion, vous rembourser (1) le(s) même(s) montant(s) de la même cybermonnaie que vous nous avez payé(s) ; (2) le(s) montant(s) en monnaie fiduciaire que nous vous avons facturé(s) ; ou (3) l’équivalent en monnaie fiduciaire au moment où le remboursement est effectué du ou des montant(s) de cybermonnaie que vous avez payé(s). En aucun cas, vous n’aurez le droit de recevoir une appréciation de la valeur de la cybermonnaie que vous nous avez fournie en guise de paiement dans le cadre d’un remboursement.

**(b) Annulation des Services de Livraison**

(i) Si vous êtes un Consommateur qui réside habituellement dans l’Union européenne ou au Royaume-Uni, vous avez le droit d’annuler le contrat conclu pour tout service de livraison lié à l’achat d’un Lot (le « **Droit de Rétractation des Services** ») pour tout motif pendant la période de 14 jours calendaires après la conclusion du contrat de Services de livraison (le « **Délai de Rétractation des Services** »).

(ii) Si vous nous demandez de commencer l’exécution des services de livraison pendant le Délai de Rétractation des Services et décidez par la suite d’exercer votre Droit de Rétractation des Services pendant le Délai de Rétractation des Services, vous devez nous payer le montant proportionnel à la valeur des services qui ont été exécutés au moment où vous exercez votre Droit de Rétractation des Services. Nous procéderons au remboursement qui vous est dû au plus tard 14 jours suivant la date à laquelle nous avons été informés de votre décision d’annuler les services. Nous vous rembourserons en utilisant le même mode de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf convention contraire expresse. Nous ne facturerons pas de frais liés au traitement du remboursement.

(c) Pour exercer un Droit de Rétractation du Consommateur ou des Services, vous devez nous notifier votre intention d’annuler par une déclaration claire (par exemple, une lettre envoyée par courrier ou courriel) avant la fin du Délai de Rétractation du Consommateur ou des Services. Vous pouvez également utiliser le modèle de formulaire de rétractation suivant :

*A l’attention de : Sotheby’s [Insérer le nom de la société du Groupe Sotheby’s qui effectue la vente concernée]*

*Je/Nous\* vous notifie/notifions par la présente mon/notre intention d’annuler [mon/notre achat en ligne des biens suivants [\*]] [la prestation des services suivants [\*]].*

*Commandé(s) le [\*]/ reçu(s) le [\*]. Nom du/des Consommateur(s) :*

*Adresse du/des Consommateur(s) :*

*Signature du/des Consommateur(s) [seulement si la présente notification est faite sur support papier] :*

*Date :*

*[\*] Supprimer la mention inutile*

**13. Exclusions et limitations de responsabilité**

**(a) Généralités**

(i) Ni nous ni le Vendeur ne serons responsables à votre égard des erreurs ou omissions mineures qui pourraient être commises dans le Catalogue ou dans les autres descriptions du (des) Lot(s) sur tous autres supports. Toutefois, si, avant la vente, nous découvrons une erreur ou une omission substantielle, nous la corrigerons dans toute la mesure du possible.

(ii) Nous nous réservons le droit de retirer tout Lot avant la clôture de la vente et nous n’aurons aucune responsabilité envers vous pour un tel retrait.

(iii) Nous proposons les Plateformes en Ligne pour la commodité des clients. L’application qui permet la participation par l’intermédiaire des Plateformes en Ligne est optimisée pour la connectivité haut débit (DSL ou modem câble). Le haut débit ou d’autres contraintes de capacité Internet, les pares-feux d’entreprise et d’autres problèmes techniques échappant à notre contrôle raisonnable peuvent créer des difficultés pour certains utilisateurs, notamment, par exemple, en ce qui concerne l’accès à une vente aux enchères par l’intermédiaire des Plateformes en Ligne et le maintien de la continuité d’un tel accès. Ni nous ni le Vendeur ne serons responsables envers vous de l’impossibilité d’exécuter des enchères, par l’intermédiaire de nos Plateformes en Ligne, ou d’erreurs ou d’omissions à cet égard, y compris, mais sans s’y limiter, les erreurs ou les défaillances causées par (1) toute perte de connexion entre vous et nos Plateformes en Ligne ; (2) une panne ou un problème avec nos Plateformes en Ligne ou tous autres services techniques ; ou (3) une panne ou un problème avec votre connexion Internet, votre ordinateur, votre appareil mobile ou votre système.

(iv) Nous déclinons toute responsabilité envers vous pour tout acte ou omission en rapport avec la conduite de la vente aux enchères ou pour tout problème relatif à la vente d’un Lot, autre que ce qui est indiqué dans la Garantie d’Authenticité, ou ce qui peut être exigé par la loi applicable.

(v) Le Vendeur d’un Lot n’est pas responsable envers vous pour tout acte ou omission en relation avec tout problème relatif à la vente de ce Lot, autre qu’une violation des déclarations et garanties expresse données par le Vendeur.

(vi) À moins que nous ne soyons propriétaires d’un Lot mis en vente, nous ne sommes pas responsables de toute violation des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs par le Vendeur.

(vii) Ni vous, ni nous, ni le Vendeur ne serons tenus responsables de tout dommage spécial, consécutif, indirect, accessoire ou punitif.

(viii) Intentionnellement omis.

(ix) Sans préjudice des Articles 13(a)(i) à (viii), la responsabilité globale de Sotheby’s et du Vendeur envers vous en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs pour toute réclamation relative à un Lot n’excédera pas le montant du Prix d’Achat du Lot, sauf en cas de faute intentionnelle ou de fraude, ou en cas de décès ou de dommages corporels causés par nos actes de négligence ou omissions.

(b) Outre les conditions énoncées à l’Article 13(a) ci-dessus et sans limiter de quelque manière que ce soit l’Article 3(j) ci-dessus, les NFT sont soumis aux conditions supplémentaires du présent Article 13(b).

(i) Nous ne vendons que les droits de propriété sur le NFT et nous ne sommes en aucun cas responsables de toute revente ou vente sur le second marché du NFT ou du Contenu Associé ou de toute itération de ceux-ci. Tous droits d’auteur relatifs au NFT et au Contenu Associé, y compris, mais sans s’y limiter, les droits de reproduction de tout Contenu Associé, restent la propriété de leur(s) créateur(s), et l’achat du NFT ne constitue pas une cession de ces droits. Si vous achetez un NFT, nous vous accordons par les présentes une licence mondiale, non exclusive, non transférable et libre de droits pour utiliser, copier et afficher le NFT acheté et son Contenu Associé uniquement aux fins suivantes : (a) pour votre usage personnel et non commercial ; (b) dans le cadre d’une place de marché qui permet l’achat et la vente de votre NFT ; ou (c) dans le cadre d’un site Internet ou d’une application de tiers qui permet l’inclusion, l’implication ou la participation de votre NFT. Cette licence ne vaut que tant que vous êtes le propriétaire et le détenteur valide du NFT et son Contenu Associé. Si vous vendez ou transférez le NFT à une autre personne, cette licence sera transférée à cet autre propriétaire ou détenteur du NFT, et vous ne bénéficierez plus des avantages de cette licence. Tous les droits non expressément par les présentes sont réservés.

(ii) Vous convenez que vous ne pouvez pas, ni ne pouvez permettre à un tiers de faire ou de tenter de faire ce qui suit, dans chaque cas, sans notre consentement écrit préalable (ou, le cas échéant, celui de nos concédants de licence) : (a) modifier le Contenu Associé au NFT de quelque manière que ce soit, y compris, sans s’y limiter, les formes, les conceptions, les dessins, les caractéristiques ou les combinaisons de couleurs ; (b) utiliser le Contenu Associé au NFT pour faire de la publicité, commercialiser ou vendre le produit ou le service d’un tiers ; (c) utiliser le Contenu Associé au NFT à des fins dénigrantes ou diffamatoires qui créent des associations nuisibles ou un risque de préjudice, de dommage ou de responsabilité pour l’une des Sociétés Affiliées, par exemple, en relation avec des images, des vidéos ou d’autres formes de médias qui dépeignent la haine, l’intolérance, la violence, la cruauté ou toute autre chose qui pourrait raisonnablement être considérée comme un discours haineux ou qui porte atteinte aux droits d’autrui ; (d) vendre, distribuer à des fins commerciales (y compris, sans s’y limiter, en donnant l’espoir d’un gain commercial éventuel) ou commercialiser de toute autre manière des marchandises qui incluent, contiennent ou consistent en le Contenu Associé au NFT ; (e) tenter d’obtenir une marque, un droit d’auteur ou d’autres droits de propriété intellectuelle supplémentaires sur Contenu Associé au NFT ; (f) créer, vendre ou tenter de créer ou de vendre des intérêts fractionnés dans le Contenu Associé au NFT ; ou (g) utiliser autrement le Contenu Associé au NFT pour votre bénéfice commercial ou celui d’un tiers.

(iii) Si le Contenu Associé au NFT contient des droits d’auteur, des secrets commerciaux, des marques, du savoir-faire, des brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle reconnu dans un pays ou une juridiction dans le monde (collectivement, les « **Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers** ») (par exemple, une licence de droits de propriété intellectuelle d’un titulaire de droits, tels que des droits d’interprétation musicale ou des droits de

- publicité), vous reconnaissez et acceptez ce qui suit : (a) vous n'aurez pas le droit d'utiliser ces Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers de quelque manière que ce soit, sauf s'ils sont incorporés dans le Contenu Associé au NFT, et sous réserve de la licence et des restrictions contenues dans les présentes ; (b) selon la nature de la licence accordée par le titulaire des Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers, il se peut que nous devions (et nous nous réservons le droit de) d'imposer des restrictions supplémentaires sur votre capacité à utiliser le Contenu Associé ; (c) dans la mesure où nous vous informons de ces restrictions supplémentaires, il vous incombe de respecter toutes ces restrictions à compter de la date de réception de la notification, et tout manquement à cette obligation sera considéré comme une violation de la licence contenue dans les présentes ; (d) le titulaire susmentionné possède et conserve tous les droits, titres de propriété et intérêts relatifs aux Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers, à l'exception des licences expressément accordées en vertu des présentes ; et (e) le concédant de licence de ces Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers sera un tiers bénéficiaire (mais pas une partie) des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et aura le droit de les faire appliquer à votre encontre en ce qui concerne ces Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers.
- (iv) Le transfert de propriété d'un NFT ne garantira pas l'accès continu au Contenu Associé auquel il se rapporte et vous reconnaissez et acceptez en outre les risques associés à l'achat, à l'utilisation, au transfert et à la possession de NFT, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes, les défaillances ou les perturbations des télécommunications, du réseau, du serveur ou de la *blockchain* ; le risque de perdre l'accès au NFT en raison de clé(s) privée(s) ou de mot(s) de passe perdu(s) ou oublié(s) ou de fichiers de portefeuille électronique corrompus ; les adresses incorrectement saisies ou les transactions incorrectement réalisées ; les virus, le *phishing*, le *brute forcing*, le piratage, les failles de sécurité, les attaques de minage ou tout autre moyen d'attaque de cybersécurité ; l'erreur du gardien ou de l'Acheteur ; l'interférence réglementaire dans une ou plusieurs juridictions ; la taxation des jetons numériques ; la divulgation d'informations personnelles ; les pertes non assurées ; et tout autre risque imprévu.
- (v) Ni vous, ni nous, ni le Vendeur ne serons responsables de tout dommage spécial, consécutif, indirect, accessoire ou punitif, y compris, le cas échéant, les dommages liés à l'un des risques ou caractéristiques exclus énoncés dans l'Article 13(b)(iii). Outre ce qui précède, nous ne serons pas responsables de toute perte, quelle qu'elle soit, liée à l'endommagement ou à la corruption du Contenu Associé, à l'incapacité du NFT à référencer le Contenu Associé, à la perte du Contenu Associé ou à d'autres problèmes de sécurité ou de persistance liés au Contenu Associé.
- (vi) Vous avez une compréhension suffisante des NFT, des portefeuilles électroniques et autres mécanismes de stockage, des cybermonnaies, de la technologie *blockchain* et de l'utilisation, des caractéristiques, des fonctionnalités, de la programmation et/ou d'autres caractéristiques matérielles de tout ce qui précède, pour bien comprendre et accepter ces Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et les exclusions et limitations de responsabilités et risques décrits dans les présentes, ou vous avez consulté des conseillers professionnels concernant ce qui précède, de sorte que

toute participation de votre part à la vente aux enchères de tout NFT constitue une acceptation éclairée de ces exclusions et limitations de responsabilités et de ces risques.

#### 14. Protection des données

- (a) Nous conserverons et traiterons vos informations personnelles et pourrions les partager avec une Société Affiliée pour une utilisation telle que décrite dans, et en accord avec, notre Politique de Confidentialité publiée sur notre site Internet <https://www.sothebys.com/en/privacy-policy?locale=en> ou disponible sur demande par courriel à [enquiries@sothebys.com](mailto:enquiries@sothebys.com).
- (b) Nous pouvons filmer les ventes aux enchères ou les autres activités dans les locaux de toute Société Affiliée et ces enregistrements peuvent être transmis sur Internet par l'intermédiaire de notre site Internet ou autres Plateformes en Ligne ou réseaux sociaux. Les enchères en ligne et par téléphone peuvent être enregistrées et vous consentez à cet enregistrement.

#### 15. GARANTIE D'AUTHENTICITÉ

- (a) Sous réserve des conditions suivantes, Sotheby's fournit la Garantie d'Authenticité en son nom à l'Acheteur, que le Lot est authentique. Les Acheteurs doivent se référer au « Glossaire des Termes », s'il existe, pour une explication de la terminologie utilisée dans la description de tout Lot au Catalogue. Aucun Lot ne sera considéré comme non authentique du seul fait de tout accident et/ou travaux de restauration et/ou modification de quelque nature que ce soit (y compris tout repeint ou surpeint). Nonobstant toute disposition contraire au présent Article 15, en ce qui concerne les NFT, sauf indication contraire sur la page du Lot concerné sur notre site Internet, la description concerne la paternité du Contenu Associé, s'il existe.
- (b) La Garantie d'Authenticité est accordée pour une période de cinq ans suivant la date de la vente aux enchères (la « **Période de Garantie** »), sauf disposition contraire de l'Article 15(h) ci-dessous.
- (c) La Garantie d'Authenticité est accordée uniquement au profit de l'Acheteur et ne peut pas être transférée à un tiers.
- (d) Pour faire valoir la Garantie d'Authenticité, l'Acheteur doit :
- (i) nous notifier par écrit dans les 3 mois suivant la réception de toute information amenant l'Acheteur à remettre en cause l'authenticité ou l'attribution d'un Lot, et en tout état de cause au plus tard à l'expiration de la Période de Garantie, en précisant le numéro de Lot et la date de la vente dans laquelle il a été acheté, et en fournissant toutes les informations en possession de l'Acheteur à l'appui de sa réclamation ; et
- (ii) nous restituer le Lot ou, à notre discrétion, au Vendeur ou à un tiers, dans le même état qu'à la date de la vente à l'Acheteur et être en mesure de transférer la propriété du Lot, libre de tout intérêt ou réclamation de tiers survenu après la date de la vente.

En outre, nous pouvons également exiger de l'Acheteur qu'il obtienne à ses frais les rapports de deux experts indépendants, et ayant une compétence reconnue dans le domaine concerné, d'un commun accord entre nous et l'Acheteur. Nous ne serons pas liés par de tels rapports et nous nous réservons le droit de solliciter des avis d'experts supplémentaires à nos frais.

(e) Nous nous réservons, à notre entière discrétion et en notre nom, le droit de rejeter une réclamation au titre de la Garantie d'Authenticité si :

- (i) la description du Lot au Catalogue était conforme aux opinions des savants et des experts, qui sont généralement acceptées et connues ou exprimées en privé, à la date de la vente, ou la description du Lot indiquait qu'il y avait un conflit entre ces opinions ;
- (ii) la seule méthode permettant d'établir que le Lot n'était pas authentique à la date de la vente aurait consisté à utiliser des moyens ou des procédés qui n'étaient pas alors généralement disponibles ou acceptés, dont le coût était déraisonnable ou dont l'utilisation n'était pas pratique, ou qui étaient susceptibles de causer des dommages ou une perte de valeur pour le Lot ;
- (iii) la manière dont le Lot est dit ne pas être authentique, n'est due qu'aux dommages, à la restauration, aux travaux de modification de toute nature (notamment les repeints ou les surpeints) présents au moment de la vente, ou à l'incapacité du fabricant, du constructeur ou des archives concernées de confirmer l'authenticité ou l'attribution d'un Lot ; ou
- (iv) la manière dont la description du Lot est incorrecte n'entraîne pas une perte de valeur significative du Lot.
- (f) Sous réserve de ce qui précède, si nous déterminons raisonnablement que le Lot n'est pas authentique, nous veillerons à ce que la vente soit résolue et que l'Acheteur soit remboursé du Prix d'Achat dans la devise de la vente.
- (g) La résolution de la vente et le remboursement du Prix d'Achat constituent l'unique recours de l'Acheteur dans le cadre de la Garantie d'Authenticité et se substituent à tout autre recours dont l'Acheteur pourrait disposer en droit ou en équité.
- (h) Dispositions complémentaires spécifiques aux Lots des ventes aux enchères de bijoux, vins et spiritueux, thé et livres et manuscrits :
- (i) En ce qui concerne les Lots contenant des pierres précieuses, du jade ou des perles, la Garantie d'Authenticité correspond au fait que les pierres précieuses, du jade ou les perles sont authentiques ou d'origine naturelle, et la Période de Garantie pour toute réclamation selon laquelle les pierres précieuses, le jade ou les perles ne sont pas authentiques ou d'origine naturelle est de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères.
- (ii) En ce qui concerne les Lots vendus dans une vente aux enchères de Vins & Spiritueux ou de Thé, la Garantie d'Authenticité correspond au producteur et au millésime (et pour le Thé, au type), tels qu'indiqués dans la description du lot, et la Période de Garantie est de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères.
- (iii) En ce qui concerne les Lots vendus dans le cadre d'une vente aux enchères de Livres & Manuscrits, la Garantie d'Authenticité comprend également une garantie en faveur de l'Acheteur, pour une Période de Garantie de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères, que, sous réserve des dispositions de l'Article 15(c)-(g), le texte et/ou les illustrations du Lot ne sont pas substantiellement altérés. Sous réserve des exceptions suivantes, si nous déterminons raisonnablement que le texte ou les illustrations d'un Lot sont substantiellement altérés, nous ferons en sorte que la vente soit annulée et que l'Acheteur soit remboursé du Prix d'Achat dans la devise de la vente. Nous nous réservons le droit de rejeter une réclamation en vertu du présent Article 15(h) si :

- (1) le Lot comprend un atlas, un livre extra-illustré, un volume avec la tranche peinte, une publication périodique ou une gravure ou un dessin ;
- (2) dans le cas d'un manuscrit, le Lot n'a pas été décrit dans le Catalogue comme étant complet ;
- (3) le défaut faisant l'objet de la réclamation était mentionné dans la description du Lot ou le bien faisant l'objet de la réclamation a été vendu sans désignation au sein d'un Lot ;
- (4) le défaut faisant l'objet de la réclamation n'est pas un défaut du texte ou de l'illustration, tel que, mais sans s'y limiter, des détériorations de la reliure, des taches, des rousseurs, des trous de vers marginaux, l'absence de feuilles blanches ou de faux-titres ou d'autres éléments n'affectant pas l'intégralité du texte ou de l'illustration, l'absence de liste de planches, de publicités encartées, d'annulations ou de tout volume, supplément, annexe ou planches publiés ultérieurement ou une erreur dans l'énumération des planches, ou est fondé sur l'ancienneté du coloriage à la main dans les cartes, atlas ou livres ; ou
- (5) le défaut du texte ou des illustrations n'entraîne pas une perte de valeur significative du Lot.

(i) Afin d'éviter tout doute, la Garantie d'Authenticité ne limite pas les droits ou les recours dont l'Acheteur peut disposer en vertu de la loi applicable et qui ne peuvent être exclus ou limités par les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

#### 16. Divers

- (a) Vous nous fournirez, à notre demande, une preuve d'identité et toute information supplémentaire requise pour se conformer à nos exigences d'identification des clients (*Know Your Client*), à la loi applicable, ou pour prouver votre pouvoir à adhérer aux présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs. Si vous êtes un mandataire agissant au nom d'un mandant, vous devez nous divulguer l'identité de ce dernier, et nous fournir, à notre demande, une preuve d'identité et toute information supplémentaire requise, en ce qui vous concerne et en ce qui concerne le mandant, pour se conformer à nos exigences d'identification des clients (*Know Your Client*), à la loi applicable, ou pour prouver votre pouvoir d'encherir pour le compte du mandant et de contracter en son nom. Nous nous réservons le droit de vérifier l'origine des fonds reçus. Si nous n'avons pas terminé nos vérifications en matière d'exigences d'identification des clients (*Know Your Client*), de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou d'autres vérifications que nous jugeons appropriées vous concernant (ou votre mandant, le cas échéant) à notre satisfaction, ou si nous ne sommes pas satisfaits, à notre seule discrétion, des résultats de ces vérifications, nous pouvons vous interdire ou interdire votre mandant d'encherir, ne pas achever, annuler ou résilier la vente d'un Lot, y compris refuser ou retourner tout paiement, selon le cas, et prendre toute autre mesure requise ou autorisée en vertu de la loi applicable sans aucune responsabilité à votre égard.
- (b) Vous êtes personnellement responsable de vos enchères. Si vous êtes un mandataire agissant pour le compte d'un mandant, vous et votre mandant êtes liés par les termes des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et assumez conjointement et solidairement vos obligations et responsabilités en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

- (c) Nous détenons les droits d'auteur exclusifs sur toutes les images et documents écrits que nous produisons concernant chaque Lot. Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous pouvons les utiliser comme nous le jugeons approprié, dans la mesure permise par la loi, avant, pendant ou après la vente d'un Lot.
- (d) Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, y compris la Garantie d'Authenticité, ainsi que les déclarations, garanties et indemnités expressément données par le Vendeur constituent ensemble les seules dispositions applicables à la relation entre nous, le Vendeur et l'Acheteur en ce qui concerne l'objet des présentes et remplacent toutes les ententes, déclarations ou accords antérieurs ou contemporains, écrits, oraux ou implicites, relatifs à l'objet des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs. Si une partie des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs est jugée invalide ou inapplicable, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions, qui resteront en vigueur et de plein effet. Aucun acte, omission ou retard de notre part ne sera considéré comme une renonciation ou une libération de l'un de nos droits. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, la version française fait foi.
- (e) Les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs vous engagent et s'appliquent à votre profit, ainsi qu'à celui de vos héritiers, exécuteurs testamentaires, légataires, représentants, administrateurs, successeurs et ayants droits autorisés.
- (f) Vous ne pouvez pas céder vos droits ou obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs sans notre consentement écrit préalable.
- (g) Les notifications qui nous sont transmises doivent être écrites et adressées au département en charge de la vente, en mentionnant le numéro de référence spécifié pour la vente aux enchères concernée.

#### 17. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et tout ce qui s'y rapporte (incluant toutes les enchères réalisées en ligne dans une vente régie par les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs), sont soumises à la loi française. Conformément à l'article L. 321-37 du Code de commerce, le Tribunal Judiciaire de Paris est seul compétent pour connaître de toute action en justice relative aux activités de vente dans lesquelles Sotheby's est partie. En ce qui concerne toute réclamation contractuelle, les vendeurs et les acheteurs, ainsi que leurs mandataires, reconnaissent et acceptent que Paris est le lieu d'exécution des services de Sotheby's. En application de l'article L. 321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile relatives aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication. Sotheby's se réserve le droit d'ester en justice devant les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris ou de toute autre juridiction de son choix.

Dernière modification 1er février 2023

## GUIDE DE L'ACHETEUR DANS UNE VENTE AUX ENCHÈRES DE SOTHEBY’S

Les informations ci-après sont destinées à vous fournir des renseignements utiles sur la manière de participer dans une vente aux enchères de Sotheby’s. Il est recommandé à tous les enchérisseurs de lire attentivement les informations ci-après et de prendre bonne note de ce que Sotheby’s agit en qualité de mandataire du vendeur. L’attention des enchérisseurs est particulièrement attirée sur l’Article 3 des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, aux termes de laquelle ils ont la responsabilité d’examiner les lots avant d’enchérir. De plus, l’Article 3 contient des limitations et des exclusions spécifiques de leur responsabilité légale par Sotheby’s et par les vendeurs. Les limitations et exclusions de responsabilité concernant Sotheby’s sont cohérentes avec son rôle de commissaire-priseur de vastes quantités de biens d’une grande variété et les enchérisseurs doivent être particulièrement attentifs à ces Articles des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs. Il est également recommandé aux enchérisseurs potentiels de consulter notre site Internet **www.sothebys.com** pour prendre connaissance du cataloguage le plus récent des lots.

Les ventes aux enchères de Sotheby’s sont régies par les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, qui incluent la Garantie d’Authenticité (telle que définie dans les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs). Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs s’appliquent à tous les aspects de la relation entre Sotheby’s et les enchérisseurs et acheteurs potentiels ou effectifs. Il est recommandé à toute personne qui envisage d’enchérir dans une vente aux enchères de Sotheby’s de les lire attentivement. Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs peuvent être modifiées au moyen d’avis publiés sur les Plateformes en Ligne de Sotheby’s (telles que définies ci-dessous), affichés en salle de vente ou d’annonces effectuées par le commissaire-priseur.

Sotheby’s vous rappelle que les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques sont précisées dans un recueil qui a été approuvé par arrêté ministériel en date du 30 mars 2022. Ce recueil des obligations déontologiques peut notamment être consulté sur le site [www.conseildesventes.fr](http://www.conseildesventes.fr). Le commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques peut être saisi par écrit de toute difficulté en vue de parvenir, le cas échéant, à une solution amiable. Ce Guide est formé des paragraphes suivants:

- AVANT D'ENCHÉRIR** (y compris des informations sur la manière d’ouvrir votre compte et d’y accéder)
- COMMENT ENCHÉRIR** (dans les ventes aux enchères en salle et les ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne)
- PAIEMENT**
- ENLÈVEMENT / ENTREPOSAGE / EXPÉDITION / EXPORTATION DES LOTS**
- EXPLICATION DES SYMBOLES UTILISÉS**
- TVA ET AUTRES INFORMATIONS FISCALES**
- GLOSSAIRE DES TERMES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR CERTAINS TYPES DE BIENS**
- AVIS IMPORTANTS**

- AVANT D'ENCHÉRIR**

**A. Comment ouvrir un Compte Vérifié auprès de Sotheby’s**

Pour pouvoir prendre part à une vente aux enchères de Sotheby’s, vous devez avoir ouvert un compte

auprès de Sotheby’s et il faut que ce compte soit encore en existence. Dans le cadre de la procédure d’enregistrement, vous serez prié de fournir des documents d’identification valides et adéquats, qui seront vérifiés par Sotheby’s (un « Compte Vérifié »). Vous devez aussi enregistrer les références de votre carte de crédit ou de débit et votre adresse et vous devez confirmer avoir lu et accepté nos Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et le présent Guide de l’Acheteur dans une vente aux enchères de Sotheby’s. Pour ouvrir votre Compte Vérifié, veuillez suivre les instructions que vous trouverez à l’adresse suivante :

<https://www.sothebys.com/accountcreation>

Après avoir achevé la procédure d’enregistrement pour devenir titulaire d’un Compte Vérifié, vous pouvez vous inscrire sur la vente aux enchères qui vous intéresse en utilisant votre nom d’utilisateur et votre mot de passe. La procédure pour vous connecter sur votre Compte Vérifié est expliquée à l’adresse suivante :

<https://www.sothebys.com/login>

**B. La commission d’achat et la commission de frais généraux**

Le prix d’adjudication sera majoré d’une commission d’achat et d’une commission de frais généraux qui sont payables par l’acheteur et qui font partie du prix d’achat total. Veuillez vous référer aux Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs pour connaître les taux de commission d’achat et de commission de frais généraux en vigueur.

**C. Comment consulter les lots proposés à la vente**

Une fois que la vente aux enchères qui vous intéresse est ouverte sur le site Internet de Sotheby’s, les informations de vente pour chaque lot proposé dans la vente aux enchères peuvent être consultées en ligne. Pour certaines ventes aux enchères, un catalogue en format PDF est mis à votre disposition sur le site Internet.

**D. Estimations préalables à la vente**

Les estimations préalables à la vente sont fournies à titre indicatif. Nous estimons qu’une enchère se situant dans la fourchette de l’estimation basse et de l’estimation haute avant la vente d’un lot peut avoir des chances de succès. Cependant, des lots peuvent atteindre des prix d’adjudication supérieurs ou inférieurs aux estimations préalables à la vente. Nous vous recommandons de vérifier les estimations préalables à la vente avant de porter une enchère car ces estimations peuvent être révisées. Merci de prendre note que les estimations n’incluent pas la commission d’achat, la commission de frais généraux, tout droit de suite applicable et toute TVA applicable, le cas échéant.

**Les estimations préalables à la vente exprimées en devises autres que l'euro sont fournies exclusivement à titre indicatif**

Bien que la vente soit effectuée en euros, les estimations préalables à la vente sont parfois aussi indiquées dans d’autres devises. Le taux de change est le taux applicable au moment de la publication du présent Guide. Vous devez donc considérer que les estimations exprimées dans d’autres devises que l’euro sont données à titre purement indicatif.

**Ventes de vins et spiritueux**

Les enchères se font par lot. Lorsqu’un lot contient plus ou moins d’une caisse, l’estimation a été modifiée au prorata.

**E. Lots Premium**

Il y a des exigences supplémentaires pour enchérir sur certains lots importants. Une demande de pré-enregistrement doit notamment être complétée avant la vente. Il peut aussi être demandé aux enchérisseurs de fournir des références financières et une provision avant la vente. Vous voudrez bien aussi vous référer à

l’explication du symbole pour les « Lots Premium », qui se trouve ci-dessous.

**F. Etat des lots**

Tous les Lots sont proposés à la vente tels quels, dans l’état dans lequel ils se trouvent au moment de leur vente. Les acheteurs potentiels sont encouragés à inspecter les objets lors de l’exposition avant-vente, lorsqu’il y en a une. Sotheby’s peut également, à titre purement indicatif, fournir des rapports sur l’état d’un lot, et les reproductions du lot en ligne font partie du rapport d’état. Toute référence à l’état du bien dans les informations de vente en ligne ne constitue pas une description complète de l’état du bien, et l’absence d’indication sur l’état du bien dans sa description dans le catalogue ne signifie pas que le lot est exempt de défauts ou d’imperfections.. De plus, nous vous prions de vous reporter à l’Article 3 des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

**G. Sécurité des lots**

Soucieuse de votre sécurité dans ses locaux, Sotheby’s s’efforce d’exposer les objets de la manière la plus sûre. Toute manipulation d’objet non supervisée par le personnel de Sotheby’s se fait à votre propre risque.

Certains objets peuvent être volumineux et/ou lourds, ainsi que dangereux, s’ils sont maniés sans précaution. Dans le cas où vous souhaitez examiner plus attentivement des objets, veuillez faire appel au personnel de Sotheby’s pour votre sécurité et celle de l’objet exposé. Certains objets peuvent porter une mention « NE PAS TOUCHER ». Si vous souhaitez les examiner plus en détails, vous devez demander l’assistance du personnel de Sotheby’s.

**(i) Vins et spiritueux**

**Vins proposés à la vente en droits acquittés**

Sauf indication contraire, tous les lots sont proposés à la vente en droits acquittés et les enchères se font au prix en droits acquittés.

Les acheteurs sont également informés que les droits d’accises sur les alcools et les boissons alcoolisées ont été dûment acquittés sur tous les lots proposés à la vente, ainsi que les cotisations de sécurité sociale dues sur certaines catégories de boissons alcoolisées.

**Catalogage des bouteilles de vins et spiritueux anciennes**

Les vins et spiritueux sont décrits le plus précisément possible au moment de la publication du catalogue, notamment en ce qui concerne les niveaux. Cependant, ces niveaux peuvent changer entre la rédaction de la description du lot et la vente. Cela peut être causé par le vieillissement du bouchon ou par une modification de la température des conditions d’entreposage ou d’expédition des bouteilles de vins et spiritueux. De plus, les enchérisseurs potentiels sont informés qu’il existe un risque de rupture du bouchon pour les bouteilles de vins et de spiritueux qui sont anciennes. Les acheteurs doivent tenir compte des variations naturelles des niveaux et des conditions des caisses, étiquettes, bouchons et vins ou spiritueux. Sotheby’s n’acceptera aucun retour, à l’exception des cas prévus par la Garantie d’Authenticité de Sotheby’s ou autrement autorisés par la loi applicable et qui ne peuvent être exclus ou limités par le présent Guide ou les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

**Mises en garde**

Sotheby’s n’acceptera aucune négociation de prix ou de crédit après la livraison et les retours ne seront pas acceptés. En aucun cas, des lots ne pourront être remplacés par Sotheby’s ; par exemple, en cas de casse.

**(ii) Traitement et état des pierres précieuses**

Traditionnellement, les pierres précieuses ont pu faire l’objet de traitements par diverses techniques afin d’améliorer leur couleur et plus généralement

leur apparence. Il est courant que les rubis et les saphirs aient été traités par chauffage et que les émeraudes aient été traitées à l’huile ou à la résine afin d’améliorer leur couleur et leur transparence. Ces traitements, ainsi que d’autres méthodes telles que la teinture, l’irradiation, l’enduction ou l’imprégnation ont également pu être appliquées à d’autres pierres précieuses. Bien que, selon un avis largement répandu, le traitement par la chaleur a un effet permanent, les acheteurs doivent partir de l’idée que tout traitement peut ne pas avoir d’effet permanent et qu’à terme, la pierre précieuse doit faire l’objet de traitements spécifiques. Il est également rappelé aux acheteurs potentiels que, sauf si la description dans le catalogue indique expressément que la pierre précieuse est naturelle, Sotheby’s présume que les pierres précieuses ont pu faire l’objet d’un traitement sous une forme quelconque et que l’effet du traitement peut ne pas être permanent. Nos estimations préalables à la vente reflètent cette présomption.

Si Sotheby’s dispose de rapports de laboratoire contenant des informations spécifiques sur le traitement d’une pierre précieuse, ces rapports sont mis à la disposition des acheteurs potentiels qui souhaitent les consulter. Les rapports de laboratoires gemmologiques internationalement reconnus qui sont disponibles sont mentionnés dans la description des lots. Les méthodes de traitement des pierres précieuses et d’analyse scientifique pour les déceler sont en constante évolution. En conséquence, il peut avoir une absence de consensus entre les laboratoires sur la question de savoir si des pierres précieuses ont subi des traitements, ainsi que sur l’ampleur ou la durabilité de ces traitements. Les certificats et rapports de laboratoire gemmologiques mentionnés par Sotheby’s dans les descriptions dans le catalogue en ligne sont fournies uniquement à titre informatif. Sotheby’s ne garantit pas l’exactitude, les termes ou les informations figurant dans ces certificats ou ces rapports et elle n’assume aucune responsabilité en lien avec ces éléments. Veuillez également noter qu’une pierre précieuse peut faire l’objet d’évaluations différentes par des laboratoires (y compris quant à son origine et à la présence, la nature et l’ampleur de traitements) et que leurs certificats ou leurs rapports peuvent contenir des résultats différents.

Pour les diamants, Sotheby’s partage les préoccupations exprimées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies concernant la provenance potentielle des diamants non taillés de l’Angola et de la Sierra Leone. Nous nous conformerons entièrement aux résolutions du Conseil de Sécurité en la matière.

**(iii) Montres**

Toutes les montres, montres-bracelets et montres à gousset sont vendues sur la base de leur valeur décorative et historique et il ne faut donc pas s’attendre à ce qu’elles soient en état de marche. Elles sont vendues telles quelles, dans l’état dans lequel elles se trouvent lorsque vous les voyez. Elles ne pourront pas être reprises, même si elles comportent des réparations ou des éléments des pièces ne provenant pas du fabricant dont le nom figure sur la montre. Nous recommandons à nos clients de faire inspecter toutes les montres qu’ils envisagent d’acheter par un horloger qualifié avant la vente aux enchères. Vous pouvez aussi contacter un expert du Département Montres de Sotheby’s pour organiser une inspection.

Aucun démontage ne sera possible en cours d’exposition. Les acheteurs potentiels ou leurs représentants qui souhaiteraient procéder à un démontage sont priés de prendre rendez-vous avec le Département Montres au cours de la semaine précédant la vente. Les rapports d’état fournis sur demande ne sont que l’expression d’un avis et il se peut qu’ils ne détaillent pas tous les remplacements de pièces mécaniques qui ont pu intervenir, ni toutes les imperfections pouvant affecter le mouvement,

le boîtier et le cadran. Toutes les dimensions sont données à titre indicatif.

Les montres avec un boîtier étanche ont été ouvertes afin d’examiner le mouvement mais nous ne garantissons pas leur étanchéité actuelle.

Veuillez noter que nous ne garantissons pas l’authenticité des composantes individuelles des montres telles que les roues, les mains, les couronnes, les cristaux, les vis, les bracelets et les bandes de cuir, car des travaux de réparation ou de restauration ultérieurs peuvent avoir entraîné le remplacement des pièces d’origine.

Veuillez noter que les bracelets fabriqués à base de matériaux issus d’espèces menacées ou protégées telles que les alligators ou les crocodiles ne sont pas vendus avec les montres et sont présentés uniquement à des fins d’exposition. Nous nous réservons le droit de retirer ces bracelets avant l’expédition des montres. De plus, nous ne donnons aucune garantie concernant le matériau dans lequel les bracelets de montre sont fabriqués. Il est de la responsabilité de l’acheteur d’obtenir toutes les autorisations d’importation et d’exportation nécessaires, en particulier en ce qui concerne les espèces menacées et notamment vis-à-vis de l’*United States Department of Fish and Wildlife Services*.

Nous ne donnons aucune assurance ni garantie en ce qui concerne l’état des lots vendus.

**(iv) Objets électriques et mécaniques**

Tous les objets électriques et mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur artistique et décorative uniquement, et il ne faut donc pas s’attendre à ce qu’ils remplissent leur fonction ou qu’ils soient en état de marche. Il est essentiel de faire vérifier et approuver le système électrique par un électricien qualifié avant toute mise en marche.

**G. Provenance**

Dans certains cas, Sotheby’s peut fournir l’historique de propriété d’un bien si cette information présente un intérêt pour la recherche scientifique, ou si elle est de notoriété publique, ou si elle permet de mieux caractériser le bien. Cependant, l’identité du vendeur ou des précédents propriétaires d’un bien peut ne pas être divulguée pour diverses raisons. Nous pouvons ne pas inclure cette information lorsque, par exemple, la confidentialité est demandée par le vendeur ou que l’ancienneté du bien fait que l’identité de certains propriétaires antérieurs n’est pas connue.

**H. Certificats d’authenticité**

Certains fabricants ne fournissent pas de certificats d’authenticité, même sur demande. Sotheby’s n’a aucune obligation de fournir un certificat d’authenticité du fabricant à l’acheteur. Le fait qu’un fabricant ne délivre pas de certificat d’authenticité ne pourra en aucun cas constituer un motif d’annuler la vente.

**I. Tableau convertisseur**

Pour faciliter les enchères, un tableau présentant les taux de conversion est installé dans de nombreuses salles de vente. Il affiche le numéro du lot et l’enchère actuelle en euros et en devises étrangères. Tous les taux de change sont des approximations au regard des actualisations et ils ne doivent pas être considérés comme le montant précis qui figurera sur la facture. Sotheby’s n’assume aucune responsabilité pour toute erreur ou omission dans les montants en devises qui sont indiqués.

**2. COMMENT ENCHÉRIR**

En sus des paragraphes suivants, veuillez également vous référer aux Articles 6 et 7 des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs pour des informations supplémentaires sur les enchères et le déroulement de la vente aux enchères.

**A. VENTES AUX ENCHERES EN SALLE**

**Les ventes aux enchères**

Les ventes aux enchères sont ouvertes au public (sous réserve de restrictions gouvernementales pour des motifs de santé ou de sécurité). Il n’y a aucun droit d’entrée à payer pour y accéder et il n’y a aucune obligation d’enchérir. Le commissaire-priseur présente les objets proposés à la vente, qui sont désignés par le terme de “lots”, selon l’ordre de numérotation des lots dans le catalogue. Sauf indication contraire dans le catalogue de la vente, la page en ligne de la vente ou au moyen d’une annonce lors de la vente aux enchères, Sotheby’s agit comme mandataire du vendeur et ne permet pas au vendeur d’enchérir sur ses propres biens. Il est important pour tous les enchérisseurs de savoir que le commissaire-priseur peut ouvrir les enchères de tout lot en portant une enchère pour le compte du vendeur. Le commissaire-priseur peut continuer à enchérir pour le compte du vendeur jusqu’au montant du prix de réserve, en portant des enchères en réponse à d’autres enchères ou des enchères consécutives sur un lot. Une fois le prix de réserve atteint, le commissaire-priseur ne portera aucune enchère consécutive pour le compte du vendeur. Veuillez vous référer à l’Article 7 des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

**Enchérir avant le début de la vente aux enchères en salle**

Pour certaines ventes aux enchères, la vente aux enchères en salle est précédée d’une période pendant laquelle il est possible de porter des enchères en ligne. Dans un tel cas et si vous souhaitez enchérir sans pouvoir assister personnellement à la vente aux enchères en salle, ou si vous souhaitez simplement soumettre une enchère avant la vente en salle, vous pourrez le faire sur notre site Internet [sothebys.com](http://sothebys.com) ou via l’application mobile Sotheby’s App (chacun une « Plateforme en Ligne » et collectivement les « Plateformes en Ligne »). Pour ce faire, vous devez créer un compte avec Sotheby’s et fournir les informations requises. Cela fait, naviguez vers le lot que vous voulez acquérir et cliquez sur le bouton « Placer une Enchère » (*Place Bid*) pour démarrer le processus. Le montant de votre enchère doit être égal ou supérieur au montant de la mise à prix (*starting bid*) affichée sur les Plateformes Internet. Veuillez noter que Sotheby’s se réserve le droit de modifier la mise à prix avant le début de la vente aux enchères en salle.

Vous pouvez soumettre soit une « enchère anticipée » (*advance bid*) soit un « ordre d’achat » (*absentee bid*). Les deux manières de faire vous permettent de fixer votre enchère maximale pour un lot et de la placer en ligne ou par l’intermédiaire du Département des Enchères à l’adresse suivante, [bids.paris@sothebys.com](mailto:bids.paris@sothebys.com), avant la vente aux enchères en salle. Veuillez noter que les ventes font usage soit de l’enchère anticipée, soit de l’ordre d’achat mais jamais des deux simultanément. Le fait que l’enchère maximale que vous avez placée soit l’enchère la plus élevée avant la vente aux enchères en salle ne vous garantit pas qu’un autre client ne dépassera pas votre enchère avant que le commissaire-priseur ne clôture la vente de ce lot.

**Ordre d’achat**

Un ordre d’achat est une enchère maximale placée avant le début de la vente aux enchères en salle par l’intermédiaire d’une Plateforme en Ligne de la manière décrite ci-dessus dans le paragraphe « *Enchérir avant le début de la vente aux enchères en salle* », ou soumise par écrit au Département des Enchères à l’adresse suivante : [bids.paris@sothebys.com](mailto:bids.paris@sothebys.com). Le commissaire-priseur exécutera votre ordre pour votre compte durant la vente aux enchères en salle, au prix le plus bas possible tel que déterminé par le commissaire-priseur selon sa discrétion, et sans jamais dépasser le plafond d’enchère que vous

avez enregistré. Vous pourrez également continuer à enchérir personnellement au travers d'une Plateforme en Ligne pendant la vente aux enchères en salle pour aller au-delà du plafond d'enchère que vous aviez enregistré par avance, comme indiqué ci-dessous dans le paragraphe « *Enchérir en ligne pendant la vente aux enchères en salle* ».

**Enchère anticipée**

Une enchère anticipée est une enchère maximale placée avant le début de la vente en salle par l'intermédiaire d'une Plateforme en Ligne selon les modalités indiquées au paragraphe « *Enchérir avant le début de la vente aux enchères en salle* » ci-dessus, ou en soumettant par écrit un plafond d'enchère au Département des Enchères à l'adresse suivante : bids.paris@sothebys.com. Des enchères seront automatiquement portées pour votre compte jusqu'au plafond d'enchère prédéfini que vous aurez enregistré et incluant ce montant, en réponse à toute autre enchère placée sur le même lot. Si votre enchère maximale est inférieure au prix de réserve, Sotheby's peut porter des enchères en réponse pour le compte du vendeur, jusqu'au montant du prix de réserve, avant le début de la vente aux enchères en salle. Si, lorsque la vente aux enchères en salle débute, votre enchère maximale est toujours l'enchère la plus élevée, le commissaire-priseur exécutera l'enchère pour votre compte au prix le plus bas possible et sans jamais dépasser le plafond d'enchère que vous avez enregistré. Vous pourrez également continuer à enchérir personnellement au travers d'une Plateforme en Ligne pendant la vente aux enchères en salle pour aller au-delà du plafond d'enchère que vous aviez enregistré par avance, en procédant comme indiqué ci-dessous dans le paragraphe « *Enchérir en ligne dans la vente aux enchères en salle* ». L'enchère la plus élevée qui a été portée sera visible par tous les enchérisseurs. En revanche, le niveau de votre enchère maximale ne pourra être vu que par vous, ainsi que l'information selon laquelle vous êtes (ou n'êtes pas) le meilleur enchérisseur au moment de la consultation. Vous pouvez augmenter votre enchère maximale à tout moment jusqu'au début de la vente aux enchères en salle. Veuillez noter que dans certaines circonstances, un client dont l'enchère a été dépassée peut être requalifié en enchérisseur ayant porté l'enchère la plus élevée et recevra une notification par courriel ou *push* (à condition que cette fonction soit activée sur son appareil).

Si le statut de votre enchère change (qu'il s'agisse d'un ordre d'achat ou d'une enchère anticipée), vous recevrez des notifications par courriel et *push* (à condition que cette fonction soit activée sur votre appareil) avant le début de la vente aux enchères en salle. Le statut actualisé apparaîtra également sous l'onglet « My Bids » (*Mes Enchères*) dans la section « My Account » (*Mon Compte*), ainsi que sur la page en ligne de la Vente aux Enchères et la page en ligne du Lot (lorsque vous êtes connecté).

Veuillez placer vos enchères aussitôt que possible. En effet, en cas d'ordre d'achat de même niveau, le premier reçu par ordre chronologique prévaudra. Les enchérisseurs qui sont déclarés adjudicataires d'un lot en seront informés après la vente aux enchères.

**Enchérir pendant la vente aux enchères en salle**

Suite à la période permettant, le cas échéant, de porter des enchères en ligne, des enchères peuvent être placées pendant la vente aux enchères en salle, soit personnellement, soit par téléphone, soit en ligne par l'intermédiaire d'une Plateforme en Ligne.

La vitesse à laquelle une vente aux enchères progresse est variable mais en moyenne, 50 à 120 lots passent en vente par heure. Les paliers d'enchères sont, de manière générale, d'environ 10% de la précédente enchère.

Le placement d'enchères en ligne peut ne pas être disponible pour des Lots Premium.

**Enchérir en personne**

Si vous souhaitez enchérir en personne dans la salle lors de la vente aux enchères, vous devrez vous enregistrer et obtenir une raquette avant le début de la vente aux enchères en salle, soit par l'intermédiaire d'une Plateforme en Ligne, soit en contactant le service des enregistrements de raquettes. Alternativement, vous pouvez vous enregistrer pour une raquette lorsque vous entrez dans la salle. Vous devrez présenter une pièce d'identité. Si vous enchérissez pour la première fois, Sotheby's vous demandera également votre adresse, votre numéro de téléphone, votre courriel et votre signature pour pouvoir créer votre compte.

Si vous qui êtes déclaré adjudicataire d'un lot, veuillez vous assurer que votre raquette soit bien visible par le commissaire-priseur et que celui-ci annonce bien le numéro figurant sur votre raquette. Si vous avez le moindre doute quant au prix ou à l'acheteur, veuillez immédiatement attirer l'attention du commissaire-priseur sur ce point.

Tous les lots vendus seront facturés au nom et à l'adresse figurant sur le bordereau d'enregistrement de la raquette et ils ne peuvent pas être transmis à d'autres noms ou adresses.

Veuillez ne pas égarer votre raquette. En cas de perte, merci d'en informer immédiatement un des clerks de la vente.

**Enchérir par téléphone**

Dans certaines circonstances, pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 4 000 € nous offrons la possibilité d'enchérir par téléphone en direct, par l'intermédiaire d'un représentant de Sotheby's présent dans la salle. Étant donné que le nombre de lignes téléphoniques est limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 24 heures au moins avant la vente pour obtenir ce service dans la mesure des disponibilités techniques. En outre, dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que Sotheby's a bien reçu vos confirmations écrites de vos enchères téléphoniques au moins 24 heures avant la vente.Si vous enchérissez par téléphone, nous vous suggérons de donner un ordre d'achat maximum de sécurité, que nous pourrions exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre. Veuillez consulter notre site Internet sothebys.com ou contacter le Département des Enchères à l'adresse suivante, **bids.paris@sothebys.com**, avant la vente pour prendre des arrangements ou pour toute question. Les enchères portées par téléphone sont acceptées uniquement à la discrétion de Sotheby's et aux risques de l'enchérisseur. Les appels peuvent aussi être enregistrés, à la discrétion de Sotheby's. En enchérissant par téléphone, les acheteurs potentiels consentent à cet enregistrement.

**Enchérir en ligne pendant la vente aux enchères en salle**

Si vous ne pouvez pas être présent dans la salle pendant la vente aux enchères, il se peut qu'il soit possible de placer des enchères directement en ligne au travers d'une Plateforme en Ligne. Pour tout renseignement concernant l'enregistrement pour enchérir au travers d'une Plateforme en Ligne, veuillez consulter notre site Internet sothebys.com

#### B. VENTES AUX ENCHÈRES EFFECTUÉES EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

Une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne désigne une vente aux enchères qui est effectuée exclusivement au travers des Plateformes en Ligne.

**Comment porter une enchère sur un lot dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne**

Une vente aux enchères effectuée exclusivement au travers des Plateformes en Ligne peut progresser très rapidement. Les enchères concurrentes peuvent souvent monter très vite. Après avoir créé votre Compte Vérifié, vous pourrez enchérir sur un Lot en cliquant sur le bouton « *Place Bid* » (Placer une Enchère) qui apparaît au niveau du Lot sur la Plateforme en Ligne et en enregistrant votre offre de prix maximale. Si vous n'êtes pas encore connecté en tant que Titulaire d'un Compte Vérifié, le système vous demandera de le faire à ce moment-là. Il vous sera ensuite demandé de vérifier et de confirmer votre enchère maximale en cliquant sur le bouton « *Continue to Confirm Bid* » (Continuer pour Confirmer l'Enchère), afin que votre enchère soit définitive. Vous acceptez qu'en cliquant sur le bouton « *Continue to Confirm Bid* » ( Continuer pour Confirmer l'Enchère), vous faites une offre qui vous engage et que pour augmenter votre enchère, il faut procéder comme indiqué au paragraphe « Suivez et augmentez vos enchères » ci-dessous.

Des enchères peuvent être placées par l'intermédiaire des Plateformes en Ligne depuis le début de la vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne jusqu'à ce que les enchères soient clôturées pour le lot considéré.

Vous pouvez enchérir au montant de l'enchère de départ affichée sur la Plateforme en Ligne ou au-dessus de ce montant. Vous pouvez également saisir une enchère maximale qui, une fois confirmée, sera automatiquement exécutée jusqu'à concurrence de cette valeur maximale prédéfinie en réponse à d'autres offres, en ce compris les offres placées par Sotheby's pour le compte du vendeur jusqu'au montant du prix de réserve (le cas échéant). Les offres placées par Sotheby's au nom du vendeur, jusqu'à concurrence du montant du prix de réserve, seront comptabilisées dans le nombre total d'enchères affiché sur la Plateforme en Ligne. L'enchère la plus élevée en cours sera visible par tous les enchérisseurs. En revanche, le niveau de votre enchère maximale et l'information selon laquelle votre enchère est (ou n'est pas) l'enchère la plus élevée au moment de la consultation ne pourront être vus que par vous, sauf si votre enchère est l'enchère la plus élevée en cours. Si le statut de votre enchère change, vous recevrez des notifications par courriel ou *push* (si vous avez installé l'application mobile Sotheby's App) et le statut mis à jour apparaîtra également sous l'onglet « My Bids » (Mes Enchères) dans la section« My Account » (Mon Compte) ainsi que sur la page en ligne de la Vente aux Enchères et la page en ligne du lot (lorsque vous êtes connecté).

Veuillez enregistrer votre enchère maximale (c'est-à-dire l'offre la plus élevée que vous êtes disposé à payer pour le lot). La Plateforme en Ligne placera alors des enchères par paliers pour votre compte jusqu'à concurrence de votre enchère maximale et aussi longtemps que votre enchère est la plus élevée. Sotheby's utilise des paliers d'enchères prédéterminés. Veuillez vous référer au lien « *bidding increments* » (paliers d'enchères), qui apparaît au niveau du lot sur la Plateforme en Ligne. Si deux enchères maximales de même niveau ont été enregistrées, celle qui a été enregistrée la première par ordre chronologique prévaudra.

**Suivez et augmentez vos enchères**

Si une enchère vient dépasser votre enchère maximale, vous en serez informé par un courriel qui contiendra un lien sur lequel vous pourrez cliquer si vous voulez augmenter votre enchère. Le nouveau statut de votre enchère sera également visible sous l'onglet « My Bids » (Mes Enchères) dans la section « My Account » (Mon Compte), ainsi que sur la page en ligne de la Vente aux Enchères et la page en ligne du Lot (lorsque vous êtes connecté). Nous

vous recommandons de suivre les enchères que vous avez portées sur un ou plusieurs lots pendant toute la durée de la vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, pour vous assurer que votre enchère demeure la plus élevée jusqu'à la clôture de la vente. Pour mettre une enchère à jour, veuillez cliquer sur le bouton « *Continue to Confirm Bid* » (Continuer pour Confirmer une Enchère).

Si vous utilisez l'application mobile Sotheby's App, l'option « *Quick Bid* » (Enchère Rapide) peut également être utilisée pour placer une enchère, (i) soit en faisant glisser le bouton « *Quick Bid* » (Enchère Rapide) tout à droite de l'écran, (ii) soit en cliquant sur le bouton « *Quick Bid* » (Enchère Rapide) puis sur le bouton « *Place Bid* » (Placer une Enchère).

Vous pouvez aussi utiliser les « *quick filters* » (filtres rapides) via la page en ligne de la Vente aux Enchères concernée, pour filtrer les lots selon vos intérêts, y compris selon vos enchères, tous les lots ou tous les lots dont les enchères sont ouvertes. Cette fonctionnalité vous permet de suivre les lots sur lesquels vous enchérissez (et notamment si vous enchérissez sur plusieurs lots dont l'heure de clôture est identique).

**Clôture de la vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne**

Pour chaque lot, une heure de clôture d'enchères est indiquée sur la page du Lot sur la Plateforme en Ligne. Il s'agit de l'heure à laquelle la vente du Lot est clôturée, sauf si une enchère est placée dans la minute qui précède l'heure de clôture d'enchères du lot. Dans ce cas, le temps de vente de ce Lot sera prolongé de 2 minutes à compter de la dernière enchère enregistrée, pour une période maximale de 2 heures. Cette prolongation du temps de vente d'un lot est sans incidence sur l'heure de clôture des enchères pour les lots suivants. Il en résulte que la chronologie des clôtures de vente des différents lots peut être différente de l'ordre numérique des lots.

Par exception à ce qui précède, les ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne de Vins et Spiritueux peuvent être clôturées par adjudication par un commissaire-priseur à l'heure indiquée sur le site Internet de Sotheby's. Lorsqu'une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne de Vins et Spiritueux est clôturée par adjudication par un commissaire-priseur, vous avez également la possibilité d'enchérir par téléphone. Veuillez contacter le Département des Enchères à l'adresse suivante, bids.paris@sothebys.com, pour plus d'informations. En cas d'enchères simultanées en ligne et par téléphone, les enchères effectuées par téléphone prévaudront sur les enchères en ligne.

À la clôture de chaque lot, vous recevrez des notifications par courriel et *push* indiquant si chacun des Lots sur lesquels vous avez enchéri vous a été adjugé ou pas. Le statut mis à jour de vos enchères s'affichera aussi sous l'onglet « My Bids » (Mes Enchères) dans la section « My Account » (Mon Compte), ainsi que sur la page en ligne de la Vente aux Enchères et la page en ligne du lot (lorsque vous êtes connecté).

**C. GÉNÉRALITÉS**

**Parties intéressées**

Lorsque des personnes ayant un intérêt direct ou indirect dans un lot peuvent enchérir sur le lot, par exemple le bénéficiaire ou l'exécuteur testamentaire de la succession qui vend le lot, un copropriétaire du lot ou une personne fournissant ou participant à une garantie pour le lot, Sotheby's avisera les enchérisseurs qu'une partie intéressée au lot peut enchérir sur le lot par un ou plusieurs des moyens suivants: la page en ligne du lot sera mise à jour pour inclure le symbole « parties intéressées », une notice sera ajoutée à la page en ligne de Sotheby's pour la vente aux enchères ou

une annonce sera faite au début de la vente ou avant que le lot ne passe en vente, indiquant qu'une partie intéressée peut enchérir sur le lot. Dans certains cas, des parties intéressées peuvent avoir connaissance du prix de réserve.

**Enchères portées par des employés de Sotheby's**

Un employé de Sotheby's ne peut enchérir que s'il n'a pas connaissance du prix de réserve et qu'il agit en stricte conformité avec le règlement interne de Sotheby's sur les enchères portées par ses employés.

**Droit de Prémption**

L'État peut exercer un droit de prémption sur certaines catégories de biens proposés à la vente.

Dans le cadre d'une vente aux enchères publique en salle, l'État peut exercer le droit de prémption par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'État dispose d'un délai de 15 jours à compter de la vente aux enchères publiques pour confirmer l'exercice de son droit de prémption. En cas de confirmation, l'État est subrogé à l'Acheteur.

Dans le cadre d'une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, la mise en œuvre de ce droit peut intervenir à l'issue de la vente. La prémption doit être confirmée dans les quatre (4) heures suivant la notification par Sotheby's, à la fin de la vente effectuée exclusivement en ligne, des informations requises (date et heure de fin de vente, description des lots vendus, prix d'adjudication des lots vendus). En cas de confirmation, l'État est subrogé à l'Acheteur.

Peuvent donner lieu à l'exercice du droit de prémption de l'État, les catégories de biens suivants :

- Objets archéologiques ayant plus de 100 ans d'âge provenant de feuilles et découvertes terrestres et sous-marines, de sites archéologiques ou de collections archéologiques ;
- Éléments de décor provenant du démembrement d'immeuble par destination ;
- Peintures, aquarelles, gouaches, pastels, dessins, collages, estampes, affiches et leurs matrices respectives ;
- Photographies positives ou négatives quel que soit leur support ou le nombre d'images sur ce support ;
- Œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- Productions originales de l'art statuaire ou copies obtenues par le même procédé et fontes dont les tirages ont été exécutés sous le contrôle de l'artiste ou de ses ayants-droit et limités à un nombre inférieur ou égal à huit épreuves, plus quatre épreuves d'artistes, numérotées ;
- Œuvre d'art contemporain non comprise dans les catégories citées aux 3) à 6) ;
- Meubles et objets d'art décoratif ;
- Manuscrits, incunables, livres et autres documents imprimés ;
- Collections et spécimens provenant de collection de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie ; collections et biens présentant un intérêt historique, paléontologique, ethnographique ou numismatique ;
- Moyens de transport ;
- Tout autre objet d'antiquité non compris dans les catégories citées aux 1) à 11).

**3. PAIEMENT DES LOTS ADJUGÉS**

**Factures**

Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs exigent que les acheteurs paient immédiatement pour leurs achats. Si un lot sur lequel vous avez enchéri vous est adjugé, vous recevrez une facture d'achat détaillant vos achats et comportant des instructions pour le paiement et l'approbation du paiement qui doit être reçu en fonds disponibles. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de refuser des paiements n'émanant pas de la personne qui s'est enregistrée comme enchérisseur et qu'un tel paiement sera soumis à approbation.

L'adjudicataire d'un lot est tenu de payer, le cas échéant: la taxe locale de vente « *sales tax* » ou de consommation « *use tax* » et/ou la taxe sur la valeur ajoutée (la « TVA »), le droit de suite, la taxe à l'importation, les taxes douanières et tous frais de dédouanement applicables pour votre pays, par exemple la *U.S. Merchandise Processing Fee* et/ou les frais d'expédition (y compris le coût de l'assurance-transport). Veuillez vous référer aux Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et notamment à l'Article 8 pour de plus amples informations.

Si, compte-tenu de votre adresse de livraison telle que confirmée, vous êtes éligible à un remboursement de la TVA, Sotheby's pourra, le cas échéant, établir une facture révisée.

**Moyens de paiement**

Votre paiement est dû immédiatement après la vente et doit être effectué par virement bancaire en euros. Les paiements par chèque en euros, en euros en espèces et par cartes de crédit/débit sont également acceptées sous réserve de certaines conditions indiquées ci-dessous.

**Paiements en espèces**

Les paiements en espèces peuvent être effectués en personne dans les locaux de Sotheby's France S.A.S. uniquement.

La loi française n'autorise les paiements en espèces par les particuliers et les professionnels que dans la limite de 1 000 € par vente. Toutefois, ce plafond est relevé à 15 000 € pour les particuliers qui n'ont pas leur résidence fiscale en France et qui n'agissent pas pour les besoins d'une activité professionnelle. Sotheby's aura toute discrétion pour apprécier les justificatifs de non-résidence fiscale ainsi que la preuve que l'acheteur n'agit pas dans le cadre de son activité professionnelle.

Sotheby's a pour politique de demander à tous les nouveaux clients et tous les acheteurs qui souhaitent effectuer un paiement en espèces de lui fournir: une preuve de leur identité (sous forme d'une pièce d'identité émise par un gouvernement et comportant une photographie, telle qu'un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire) ainsi qu'un justificatif de leur domicile permanent, sous forme d'une facture d'électricité ou similaire qui ne doit pas être datée de plus de trois mois (les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées). Nous vous remercions de votre coopération.

**Chèques**

Les chèques en euros doivent être libellés à l'ordre de Sotheby's. Bien que les chèques libellés en euros par une banque française soient acceptés, nous vous informons que le bien ne sera pas délivré avant l'encaissement définitif du chèque.

Nous nous réservons le droit de vérifier la provenance des fonds reçus.

**Transferts bancaires**

Nos coordonnées bancaires figurent sur nos factures d'achat. Veuillez indiquer votre nom, votre numéro de compte auprès de Sotheby's et le numéro de votre

facture d’achat dans vos instructions de paiement à votre banque. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de refuser des paiements n’émanant pas de la personne enregistrée comme l’acquéreur et qu’un tel paiement sera soumis à approbation. Veuillez contacter notre Post Sale Services pour toutes questions concernant l’approbation du paiement.

Les transferts bancaires doivent être effectués en euros en faveur de :

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber

75116 Paris

Nom de compte : Sotheby’s (France) S.A.S.

Numéro de compte : 30056 00050 00502497340 26

IBAN : FR 76 30056 00050 00502497340 26

Adresse swift : CCFRFRPP

**Paiement par carte**

Sotheby’s accepte des paiements par carte de crédit ou de débit Visa, MasterCard, American Express et China Union Pay. Les paiements par carte ne peuvent pas dépasser 40 000 € par vente. Aucun frais administratif n’est prelevé pour les paiements par carte.

Toutes les cartes sont acceptées en personne dans les locaux de Sotheby’s France S.A.S. à Paris, à l’adresse indiquée dans le catalogue. À l’exception de China Union Pay, les paiements par carte peuvent également être effectués : (a) en ligne sur http://www.sothebys.com/en/invoice-payment.html ; ou (b) via l’application Sotheby’s.

**Paiement en cybermonnaie**

Pour les lots pouvant faire l’objet d’un paiement en cybermonnaie (comme indiqué par le symbole des paiements en cybermonnaie), les paiements effectués en cybermonnaie sont soumis aux conditions énoncées à l’Article 8(b) des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

**Nouveaux Clients**

Si vous avez ouvert un nouveau compte auprès de Sotheby’s depuis le 1er décembre 2002 et ne nous avez pas encore remis les preuves d’identification requises, nous vous demanderons de nous présenter tout document permettant de nous assurer de votre identité avant de pouvoir vous remettre vos biens ou tout montant qui pourrait vous être dû. Nous pouvons aussi vous contacter pour vous demander une référence bancaire et/ou une provision. Veuillez nous fournir une preuve d’identité émise par un gouvernement et comportant une photographie, telle que votre passeport, votre carte d’identité ou votre permis de conduire et un justificatif de votre domicile permanent.

**Post Sale Services**

Notre Post Sale Services sera heureux de vous assister pour toutes questions concernant votre achat. Vous pouvez soit contacter le responsable du Post Sale Services pour la vente concernée, dont le nom apparaît sur la page en ligne de la vente (ou dans le catalogue de la vente) ou utiliser les coordonnées de contact qui suivent :

Tel : +33 (0)1 53 05 53 67

Courriel : FRpostsaleservices@sothebys.com

Du lundi au vendredi, 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Horaires d’ouverture pour l’encaissement : du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

**4. ENLÈVEMENT / ENTREPOSAGE / EXPÉDITION / EXPORTATION DES LOTS**

**A. LOTS AUTRES QUE VINS ET SPIRITUEUX**

Les petits objets peuvent normalement être retirés dans les locaux de Sotheby’s à Paris, mais les objets volumineux peuvent être envoyés au garde-meubles de Sotheby’s à Gennevilliers ou dans un garde-meubles tiers, chez Vulcan Art Services à Gennevilliers. Si vous avez un doute sur l’emplacement de vos achats, veuillez contacter le Post Sale Services avant l’enlèvement.

Sotheby’s a pour politique de demander une pièce d’identité lors du retrait d’un lot. Les lots ne vous sont remis, à vous ou à votre représentant autorisé, qu’après que Sotheby’s a reçu l’intégralité du paiement de la facture d’achat en fonds disponibles.

Nous demandons aux acheteurs d’organiser rapidement l’enlèvement de leurs achats car à l’expiration d’un délai de 30 jours suivant la vente aux enchères, les lots qui n’ont pas été enlevés donneront lieu à des frais de manutention et d’entreposage. Des frais de transfert, d’entreposage et de manutention peuvent être perçus pour des lots non retirés. Il est rappelé aux acheteurs qu’après la vente aux enchères, Sotheby’s décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages que les lots pourraient subir à l’expiration d’un délai de 30 jours suivant la date de la vente. Veuillez vous référer à l’Article 11 des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

**Retraits dans les locaux de Sotheby’s à Paris**

Les lots ne vous seront remis, à vous ou à votre représentant autorisé, qu’une fois que Sotheby’s a reçu l’intégralité du paiement de la facture d’achat en fonds disponibles et que tous frais de transfert, de manutention et d’entreposage et tous intérêts ont été acquittés, que vous nous avez remis une preuve adéquate de votre identité et que notre Post Sale Services a émis une note autorisant le retrait des lots.

Tous les lots achetés qui n’ont pas été retirés dans les 30 jours suivant la date de la vente seront soumis à des frais de manutention et de stockage aux taux indiqués ci-dessous.

Heures d’ouverture : Du lundi au vendredi, de 10h00 à 18h00.

Adresse : Sotheby’s France S.A.S., au 6 rue de Duras, 75008 Paris

Contact : Tel : +33 (0)1 53 05 53 67 – Courriel : FRpostsaleservices@sothebys.com

**Retraits au garde-meubles de Sotheby’s à Gennevilliers**

Les lots ne vous seront remis, à vous ou à votre représentant autorisé, qu’une fois que Sotheby’s a reçu l’intégralité du paiement de la facture d’achat en fonds disponibles et que tous frais de transfert, de manutention et d’entreposage et tous intérêts ont été acquittés, que vous nous avez remis une preuve adéquate de votre identité et que notre Post Sale Services a émis une note autorisant le retrait des lots.

Tous les lots achetés qui n’ont pas été retirés dans les 30 jours suivant la date de la vente seront soumis à des frais de manutention et de stockage aux taux indiqués ci-dessous.

Heures d’ouverture : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Adresse : Sotheby’s France S.A.S., au Peripark, Bâtiment A5, 99-101 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers.

Contact : Tel : +33 (0)1 53 05 53 67 - Courriel : FRpostsaleservices@sothebys.com

**Retraits au garde-meubles de Vulcan Art Services**

Les lots ne vous seront remis, à vous ou à votre représentant autorisé, qu’une fois que Sotheby’s a

reçu l’intégralité du paiement de la facture d’achat en fonds disponibles et que tous frais de transfert, de manutention et d’entreposage et tous intérêts ont été acquittés, que vous nous avez remis une preuve adéquate de votre identité et que notre Post Sale Services a émis une note autorisant le retrait des lots.

Les acheteurs doivent s’assurer que leur paiement a été approuvé avant l’enlèvement et qu’une note autorisant le retrait des lots a été transmise à Vulcan Art Services par notre Post Sale Services. Les acheteurs auxquels des délais de paiement ont été accordés peuvent récupérer leurs achats avant le paiement, bien qu’une note autorisant le retrait des lots soit toujours requise de la part de notre Post Sale Services, comme indiqué ci-dessus.

Tous les lots achetés qui n’ont pas été retirés dans les 30 jours suivant la date de la vente seront soumis à des frais de manutention et de stockage aux taux indiqués ci-dessous.

L’enlèvement au garde-meubles de Vulcan Art Services se fait uniquement sur rendez-vous à prendre sur le site Internet de Vulcan Art Services au lien suivant : https://www.vulcanfineart.com/booking/sothebys/?lang=en

Heures d’ouverture : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (fermeture le vendredi à 16h00)

Adresse : Vulcan Art Services, 135, rue du Fossé Blanc, 92230 Gennevilliers

Contact : Tel : +33 (0)1 41 47 94 00

**Frais d’entreposage**

Tous les lots achetés qui n’ont pas été retirés dans les 30 jours suivant la date de la vente seront soumis à des frais de manutention et de stockage aux taux suivants :

- biens de petite taille (tels que bijoux, montres, livres et objets en céramique) : frais de manutention de 25 € par lot et frais d’entreposage de 2,50 € par jour et par lot.

- biens de taille moyenne (tels que la plupart des peintures et meubles de petit format) : frais de manutention de 35 € par lot et frais d’entreposage de 5 € par jour et par lot.

- biens de grande taille (biens dont la manutention ne peut être effectuée par une personne seule) : frais de manutention de 50 € par lot et frais d’entreposage de 10 € par jour et par lot.

- biens de taille exceptionnelle (tels que les sculptures monumentales) : frais de manutention de 100 € par lot et frais d’entreposage de 12 € par jour et par lot.

La taille du lot sera déterminée par Sotheby’s au cas par cas (les exemples ci-dessus sont donnés à titre purement indicatif). Tous les frais sont soumis à la TVA, si applicable. Le paiement de ces frais devra être fait à l’ordre de Sotheby’s auprès du Post Sale Services.

Pour les lots dont l’expédition est confiée à Sotheby’s, les frais d’entreposage cesseront d’être facturés à compter de la réception du paiement à Sotheby’s des frais de transport, après acceptation et signature du devis de transport.

**Livraison.**

Sotheby’s offre un service d’expédition complet. Sauf en cas d’indication contraire dans le présent Guide, notre Département Shipping peut conseiller les acheteurs sur l’exportation et l’expédition de leurs biens et en arranger l’expédition.

Pour toute plus ample assistance, veuillez contacter le Post Sale Services : Du lundi au vendredi, 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Tel : +33 (0) 1 53 05 53 67

Courriel : FRpostsaleservices@sothebys.com

Nous vous enverrons un devis de transport pour l’expédition de votre (vos) achat(s) et vous prions de confirmer votre adresse de livraison. Nous pouvons inclure une assurance-transport dans votre devis de transport. Si le devis de transport est accepté, nous arrangerons l’expédition pour vous et les biens vous seront expédiés aussi vite que possible (et pour les ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne, trente (30) jours au plus tard suivant la date de clôture de la vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne au cours de laquelle ce lot a été adjugé, sauf report en raison de circonstances hors de notre contrôle, ou si nous avons passé d’autres accords avec vous), sous réserve que nous ayons reçu votre accord écrit avec les conditions du devis de transport et l’intégralité du paiement de la facture d’achat et des frais d’expédition, que tous les aspects financiers aient été réglés pour le lot et que toutes les licences ou certificats d’exportation ou d’importation éventuellement nécessaires aient été obtenus. L’expédition est effectuée aux frais de l’acheteur. Sotheby’s se réserve le droit de facturer des frais administratifs pour l’organisation de l’expédition.

Les frais d’emballage et d’expédition définitifs peuvent différer du devis de transport initial, sans que cela n’ait aucun effet sur votre obligation de conclure l’achat et d’être responsable de toutes les dépenses, y compris lorsque vous n’avez pas demandé de devis de transport préalablement à la vente à Sotheby’s ou que vous n’avez pas fourni toutes les informations nécessaires.

Tous les emballages dans lesquels un lot a été transporté doivent être ouverts à réception et l’état du lot doit être vérifié à ce moment-là. Tout problème doit être immédiatement notifié au contact indiqué dans votre devis de transport et/ou dans la documentation d’accompagnement.

Si vous décidez de charger un tiers de l’emballage et/ ou de l’expédition d’un lot, Sotheby’s ne sera en aucun cas responsable des actes ou omissions de ce tiers.

**Informations supplémentaires concernant l’expédition et la livraison pour les ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne**

Les informations pour les ventes effectuées exclusivement en ligne incluent un calculateur de frais d’expédition (*shipping costs calculator*) développé par Sotheby’s pour vous permettre d’estimer combien pourrait vous coûter le transport du lot à votre adresse de livraison (incluant la TVA, les frais d’emballage et d’assurance-transport) si vous êtes déclaré adjudicataire du lot, de manière à ce que vous puissiez tenir compte de ces coûts lorsque vous décidez de l’enchère que vous voulez porter. Les frais d’assurance et de transport indiqués par le calculateur de frais d’expédition n’inclut pas l’impact de tout droit de suite applicable sur le prix d’achat total payable par l’acheteur pour un lot. L’estimation de frais d’expédition générée par le calculateur de frais d’expédition pourra différer du montant effectif des frais d’expédition indiqué dans le devis de transport (qui comprendra le montant de tout droit de suite applicable payable en relation avec le lot).

Veuillez noter que Sotheby’s ne peut pas organiser de livraison aux destinations qualifiées de zones exclues par le calculateur de frais d’expédition disponible sur la Plateforme en Ligne (chaque zone exclue est une « Destination Indisponible »). Si vous demandez à faire livrer un lot à une Destination Indisponible, Sotheby’s se réserve le droit de vous demander d’enlever le lot dans les locaux de Sotheby’s à Paris ou au garde-meubles de Sotheby’s à Gennevilliers ou au garde-meubles de Vulcan Art Services à Gennevilliers, selon le cas, ou de confier la livraison à un transporteur externe. L’impossibilité d’expédier un bien à une Destination Indisponible ne constitue pas un motif d’annuler la vente.

**Exportation**

L’exportation de tout lot depuis la France ou son importation dans un autre pays peuvent être conditionnés à l’obtention d’une ou plusieurs licence(s) d’exportation ou d’importation. L’acheteur est seul responsable d’obtenir toute licence d’importation ou d’exportation nécessaire. Il est rappelé aux acheteurs que tout lot acheté doit être payé immédiatement après la vente. Le refus d’une licence ou des retards dans l’obtention de la licence ne constituent pas un motif d’annuler la vente ni une justification pour un retard dans le paiement du montant total dû.

Les biens vendus seront délivrés à l’acheteur ou expédiés selon ses instructions écrites et à ses frais, dès l’accomplissement, le cas échéant, des formalités d’exportation nécessaires.

Une Autorisation de Sortie de l’Union européenne est nécessaire pour pouvoir exporter hors de l’Union européenne des biens culturels soumis à la réglementation de l’Union européenne sur l’exportation du patrimoine culturel (Règlement (CE) n°116/2009 du 18 décembre 2008).

Un Certificat pour un bien culturel est nécessaire pour déplacer, de la France à un autre État Membre de l’Union européenne, des biens culturels évalués à hauteur ou au-dessus de la limite applicable fixée par le Service des Musées de France. Si vous le souhaitez, Sotheby’s pourra accomplir pour votre compte les formalités nécessaires à l’obtention de ce Certificat.

Un Certificat peut également s’avérer nécessaire pour exporter hors de l’Union européenne des biens culturels évalués à hauteur ou au-dessus de la limite applicable fixée par le Service des Musées de France mais au-dessous de la limite fixée par l’Union européenne.

On trouvera ci-après une sélection de certaines des catégories d’objets impliqués et une indication des limites au-dessus desquelles une Autorisation de Sortie de l’Union européenne ou un Certificat pour un bien culturel peut être requis :

- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d’âge 50 000 €.
- Dessins ayant plus de 50 ans d’âge 30 000 €.
- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d’âge (autres que les aquarelles, gouaches, pastels et dessins ci-dessus) 300 000 €.
- Sculptures originales ou productions de l’art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l’original ayant plus de 50 ans d’âge 100 000 €.
- Livres de plus de 50 ans d’âge (isolés ou par collection) 50 000 €.
- Moyens de transport de plus de 75 ans d’âge 50 000 €.
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales avec leurs matrices respectives ayant plus de 50 ans d’âge 20 000 €.
- Affiches originales et cartes postales, isolées et ayant plus de 50 ans d’âge ou en collection comportant des éléments de plus de 50 ans d’âge 20 000 €.
- Photographies, films et négatifs afférents ayant plus de 50 ans d’âge 25 000 €.
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de 100 ans d’âge 25 000 €.
- Incunables et manuscrits, y compris les lettres et documents autographes littéraires et artistiques, cartes géographiques, atlas, globes et partitions musicales (isolés ou en collection) ayant plus de 50 ans d’âge 3 000 €.

- Objets archéologiques de plus de 100 ans d’âge et monnaies antérieures à 1500, ne provenant pas directement de fouilles, découvertes ou sites archéologiques 3000 €.

- Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux ayant plus de 100 ans d’âge quelle que soit la valeur.

- Archives de toute nature et comportant des éléments, quel que soit le support, de plus de 50 ans d’âge, quelle que soit la valeur.

- Tout autre objet ancien (notamment les bijoux) ayant plus de 50 ans d’âge 100 000 €.

Veuillez noter que le décret n°2004-709 du 16 juillet 2004 modifiant le décret n°93-124 du 29 janvier 1993 indique que « pour la délivrance du certificat, l’annexe du décret prévoit, pour certaines catégories, des seuils de valeur différents selon qu’il s’agit d’une exportation à destination d’un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d’une exportation à destination d’un Etat tiers.

Sotheby’s attire votre attention sur le fait qu’à l’occasion de demandes de certificat de libre circulation, il se peut que l’autorité habilitée à délivrer les certificats manifeste son intention d’achat éventuel dans les conditions prévues par la loi.

Sotheby’s vous recommande de conserver tous les documents concernant l’importation et l’exportation d’un lot, y compris les licences, dans la mesure où les autorités de certains pays peuvent en exiger la présentation.

**Espèces menacées d’extinction**

Les lots constitués de, ou incorporant (indépendamment du pourcentage, de l’âge ou de la valeur) de la matière végétale ou animale menacée ou protégée sont marqués du symbole \* dans le catalogue. Ces lots comprennent par exemple : l’ivoire d’éléphant (veuillez consulter également la notice supplémentaire importante ci-dessous), le crocodile, certains types de corail, l’écaille de tortue, le fanon de baleine, la corne de rhinocéros et le palissandre du Brésil. L’importation de ces lots dans certains pays peut être interdite ou peut nécessiter des licences et des certificats délivrés par les organismes compétents pour être exportés de certains pays et des licences et certificats supplémentaires pour être importés dans d’autres. Veuillez noter que la possibilité d’obtenir une licence ou un certificat d’exportation ne garantit pas la capacité d’obtenir une licence ou un certificat d’importation dans un autre pays, et inversement. Il incombe à l’acheteur de vérifier toutes les exigences réglementaires et de licence applicables relatives à l’importation et à l’exportation d’un lot contenant des espèces menacées d’extinction avant d’enchérir, et d’obtenir toutes les licences et certificats nécessaires à ses propres frais. L’impossibilité pour un acheteur d’exporter ou d’importer ces lots, ou une saisie par un organisme gouvernemental, ne peut justifier un retard de paiement ou l’annulation d’une vente.

**Ivoire d’éléphant**

Les lots constitués d’ivoire d’éléphant ou incorporant de l’ivoire d’éléphant (indépendamment du pourcentage, de l’âge ou de la valeur) sont marqués du symbole \* dans le catalogue. Il existe d’importantes restrictions supplémentaires sur la circulation de l’ivoire d’éléphant, se traduisant par exemple par une interdiction totale de l’importation d’ivoire d’éléphant d’Afrique aux États-Unis d’Amérique, une interdiction presque totale de l’importation et de l’exportation depuis l’Union européenne et des exigences d’enregistrement spécifiques au Royaume-Uni. D’autres juridictions, telles que Hong Kong, ont également mis en place des restrictions. Il incombe à l’acheteur de vérifier toutes les exigences réglementaires et de licence applicables relatives à l’importation et à l’exportation d’un lot contenant de

l’ivoire d’éléphant, d’obtenir les licences et certificats requis et d’organiser tous les tests, tels que ceux requis par le U.S. Fish and Wildlife Service pour l’importation aux États-Unis d’Amérique, à leurs propres frais. L’impossibilité pour un acheteur d’exporter ou d’importer ces lots, ou une saisie par un organisme gouvernemental, ne peut justifier un retard de paiement ou l’annulation d’une vente.

**Sanctions économiques**

Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l’Union européenne imposent des sanctions économiques et commerciales sur certains pays étrangers, groupes ou organisations. Il peut exister des restrictions à l’importation aux États-Unis d’Amérique, au Royaume-Uni ou dans l’Union européenne de certains biens provenant de pays sanctionnés, notamment la Birmanie (Myanmar), Cuba, l’Iran, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie, la Russie et la Biélorussie. Le fait que l’acquéreur d’un bien ne puisse pas l’importer dans ces pays ou tout autre pays en raison de mesures de sanctions ou d’autres restrictions ne constitue en aucun cas une justification pour un retard de paiement ni un motif d’annuler la vente. Merci de bien vouloir vérifier avec le département compétent si vous avez des doutes concernant l’application à un lot des mesures restreignant l’importation ci-dessus ou de toutes autres restrictions à l’importation ou à l’exportation.

**B. VINS ET SPIRITUEUX**

**Frais relatifs aux vins et spiritueux sous douane**

Veillez noter que l’entrepôt douanier peut facturer des frais administratifs pour le traitement des documents d’exportation des vins et spiritueux exportés sous douane. Ces frais sont à la charge exclusive de l’acheteur et constituent une affaire entre l’entrepôt douanier et l’acheteur ou son mandataire.

**Remise des lots**

La remise des lots à l’acheteur ne pourra être faite que sous réserve qu’une note autorisant le retrait des lots ait été émise par Sotheby’s après réception de l’intégralité du paiement en fonds disponibles et que vous nous ayez remis une preuve adéquate de votre identité. La remise à l’acheteur d’une note autorisant le retrait des lots constitue une livraison par Sotheby’s.

**Enlèvement et Livraison**

Sauf indication contraire par l’intermédiaire d’avis publiés sur les Plateformes en Ligne de Sotheby’s, affichés en salle de vente ou d’annonces effectuées par le commissaire-priseur, les vins et spiritueux sont entreposés en France chez notre partenaire Hillebrand, à Beaune ou à Bordeaux.

La facture de Sotheby’s précisera les modalités d’enlèvement et de transport du lot depuis son lieu d’entreposage chez notre partenaire Hillebrand. Sotheby’s vous invitera à vous mettre en relation avec notre partenaire Hillebrand pour l’obtention d’un devis en vue du transport ou de l’exportation de vos biens et précisera les coordonnées de la personne à contacter dans la facture d’achat. Tous les coûts et frais d’emballage, de manutention et d’expédition (y compris tous les les frais d’assurance-transport) sont payables par l’acheteur à Hillebrand pour la fourniture de services de livraison du lot acheté à l’acheteur.

Pour toute plus ample assistance, veuillez contacter le Post Sale Services :

Tel : +33 (0)1 53 05 53 67

Email : FRpostsaleservices@sothebys.com

Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

**Entreposage**

Sotheby’s entreposera gratuitement (dans ses propres locaux ou ailleurs) les lots achetés pendant trente jours à compter de la date de la vente. Si, a cette date,

l’enlèvement n’a pas eu lieu ou si Sotheby’s n’a pas reçu l’intégralité du paiement en fonds disponibles accompagné d’instructions de livraison valides, des frais d’entreposage serony facturés au taux de 10 €, par lot et par mois. Aucun lot ne sera remis tant que tous les frais dûs n’aurent pas été payés.

**5. EXPLICATION DES SYMBOLES**

▫ **Absence de prix de réserve**

À moins que le symbole suivant en forme de case (▫) ne soit indiqué, tous les lots inclus dans la vente sont proposés à la vente avec un prix de réserve. Le prix de réserve est le prix d’adjudication minimum confidentiel arrêté avec le vendeur et au-dessous duquel le lot ne peut être vendu. En général, le prix de réserve est fixé à un pourcentage de l’estimation basse. Ce prix ne pourra pas être fixé à un montant supérieur à l’estimation basse du lot. Si des lots inclus dans une vente sont proposés à la vente sans prix de réserve, ces lots sont indiqués par le symbole suivant, en forme de case (▫). Si tous les lots inclus dans une vente sont proposés à la vente sans prix de réserve, une mention spéciale figurera dans le catalogue et ce symbole ne sera alors pas utilisé dans la description de chaque lot.

◦ **Propriété garantie**

Un prix minimum lors d’une vente aux enchères ou d’un ensemble de ventes aux enchères a été garanti au vendeur des lots accompagnés de ce symbole. Cette garantie peut être émise par Sotheby’s, ou conjointement par Sotheby’s et un tiers. Sotheby’s ainsi que tout tiers émettant une garantie conjointement avec Sotheby’s retirent un avantage financier si un lot garanti est vendu et risque de subir une perte si le lot demeure invendu. Un tiers qui est garant conjointement avec Sotheby’s peut émettre un ordre d’achat irrévocable ou enchérir d’une autre manière sur le lot garanti. Si le symbole « propriété garantie » pour un lot n’est pas inclus dans la version sur papier ou en format PDF du catalogue (le cas échéant) de la vente aux enchères, une annonce indiquant que ce lot fait l’objet d’une garantie sera faite aux enchérisseurs par un ou plusieurs des moyens suivants: la page en ligne du lot sera mise à jour pour inclure le symbole « Propriété garantie », une mention sera ajoutée sur la page en ligne de Sotheby’s pour la vente aux enchères, ou une annonce sera effectuée au début de la vente ou avant la vente du lot pour indiquer que le lot fait l’objet d’une garantie. Si tous les lots d’une vente sont garantis, une mention spéciale figurera dans le catalogue et ce symbole ne sera alors pas utilisé dans la description de chaque lot.

⇒ **Ordre irrévocable**

Ce symbole signifie que Sotheby’s a reçu pour le lot un ordre d’achat irrévocable qui sera exécuté durant la vente à un montant garantissant que le lot se vendra. L’enchérisseur irrévocable reste libre d’enchérir au-dessus du montant de son ordre et il peut recevoir une rémunération fixe et/ou conditionnelle. Il peut arriver qu’un actionnaire de Sotheby’s porte un ordre d’achat irrévocable. Si l’enchérisseur irrévocable est déclaré adjudicataire, toute rémunération fixe et/ou conditionnelle (selon ce qui est applicable) pour avoir placé l’ordre d’achat irrévocable peut être compensée avec son obligation de payer le prix d’achat total du lot, et le prix d’achat qui sera annoncé pour le lot n’inclut pas cette rémunération. Sotheby’s peut parfois passer des accords pour des ordres irrévocables couvrant plusieurs lots. Dans ce cas, la rémunération versée par Sotheby’s à l’enchérisseur irrévocable est appliquée au lot dont l’enchérisseur irrévocable n’est pas l’adjudicataire. Dans ces circonstances, la compensation totale en faveur de l’enchérisseur irrévocable ne dépassera pas la commission d’achat totale et les autres montants payés à Sotheby’s pour tous les lots pour lesquels l’enchérisseur irrévocable n’est pas l’adjudicataire. Si un ordre irrévocable est

passé après (le cas échéant) la date d’impression du catalogue ou de sa production en format PDF, une annonce sera faite aux enchérisseurs pour indiquer qu’il existe un ordre irrévocable sur le lot, par un ou plusieurs des moyens suivants : une mention du symbole « ordre irrévocable » sera ajoutée sur la page en ligne du lot, une notice sera ajoutée sur la page en ligne de Sotheby’s pour la vente aux enchères ou une annonce sera faite avant le début de la vente ou avant la vente du lot, indiquant que celui-ci a fait l’objet d’un ordre irrévocable. Il peut arriver que Sotheby’s ou une société affiliée financent l’enchérisseur irrévocable en lien avec l’ordre irrévocable. De plus, l’enchérisseur irrévocable peut parfois avoir connaissance du montant d’une garantie. Si l’enchérisseur irrévocable dispense des conseils à une personne en rapport avec le lot, Sotheby’s exige qu’il divulgue ses intérêts financiers concernant la vente du lot. Si un agent vous conseille ou enchérit pour votre compte sur un lot faisant l’objet d’un ordre irrévocable, vous devez exiger que l’agent divulgue s’il a ou non des intérêts financiers dans la vente du lot.

↵ **Parties intéressées**

Ce symbole signifie, pour les lots qu’il accompagne, que des personnes ayant un intérêt direct ou indirect dans la vente du lot, notamment (i) un bénéficiaire d’une succession qui vend le lot ou (ii) le copropriétaire d’un lot pourront enchérir sur le lot. Si la partie intéressée est l’adjudicataire, elle devra payer la totalité de la commission d’achat et de la commission de frais généraux. Dans certains cas, les personnes intéressées peuvent avoir connaissance du prix de réserve. Dans le cas où la participation d’une personne intéressée à la vente d’un lot n’est connue qu’après la date d’impression du catalogue de la vente ou de sa production en format PDF, une annonce sera faite aux enchérisseurs pour indiquer que des personnes intéressées pourront enchérir sur le lot, par un ou plusieurs des moyens suivants : la page en ligne du lot inclura le symbole « parties intéressées », une notice sera ajoutée sur la page en ligne de Sotheby’s pour la vente aux enchères ou une annonce sera effectuée avant le début de la vente ou avant la vente du lot pour indiquer que des personnes intéressées pourront enchérir sur le lot.

⊕ **Biens assujettis au droit de suite**

L’acquisition d’un Lot marqué de ce symbole (⊕) est soumise au paiement du droit de suite, dont le montant représente un pourcentage du prix d’adjudication calculé comme suit, à condition que le prix d’adjudication soit égal ou supérieur à 750 euros :

<b>Tranche du prix d’adjudication (en €) Taux du droit de suite</b>	
De 0 à 50 000 €	4%
De 50 000,01 à 200 000 €	3%
De 200 000,01 à 350 000 €	1%
De 350 000,01 à 500 000 €	0,5%
Au-delà de 500 000 €	0,25%

Le montant du droit de suite dû résulte de la somme des montants calculés selon les tranches indiquées ci-dessus, et ne pourra excéder 12 500 euros pour chaque bien à chaque vente de celui-ci. Le montant maximum du droit de suite de 12 500 euros s’applique pour les biens adjugés à 2 millions d’euros et au-delà.

● **Présence de matières restreignant l’importation ou l’exportation**

Des lots accompagnés de ce symbole ont été identifiés, lors de leur cataloguage, comme contenant des matières organiques qui peuvent impliquer des restrictions sur l’importation ou l’exportation. Ces informations sont mises à la disposition des acheteurs uniquement pour leur convenance, mais l’absence de ce symbole ne garantit pas qu’il n’y ait pas de restrictions sur l’importation ou l’exportation d’un

lot. Veuillez également vous référer au paragraphe « *Espèces Menacées* » dans le présent Guide ainsi qu’aux Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs. L’impossibilité d’un acheteur d’exporter ou d’importer un lot comportant ce symbole ne constitue pas une justification pour un retard de paiement ou un motif d’annuler la vente.

▮ **Monumental**

Des lots accompagnés de ce symbole peuvent, à notre avis, nécessiter une manutention ou des services d’expédition spéciaux en raison de leur taille ou d’autres attributs physiques. Il est conseillé aux acheteurs d’inspecter le lot et de contacter Sotheby’s avant la vente afin de discuter de toutes exigences particulières pour l’expédition.

🎁 **Lot Premium**

Pour enchérir sur des « Lots Premium » (accompagnés du symbole 🎁 dans les catalogues papier imprimés ou du symbole 🎁 sur la page en ligne du lot), il vous sera demandé de compléter une demande de pré-enregistrement pour Lots Premium. Vous devez faire en sorte que Sotheby’s reçoive votre demande de pré-enregistrement au moins trois jours ouvrables avant la vente. Veuillez garder à l’esprit que nous ne sommes pas en mesure d’obtenir des références bancaires pendant les week-ends ou les jours fériés. La décision de Sotheby’s d’accepter ou non une demande de préenregistrement est définitive. Si votre demande est acceptée, vous recevrez un numéro de raquette spécial. Si tous les lots du catalogue sont des « Lots Premium », une mention spéciale sera incluse à cet effet et le symbole ne sera pas utilisé pour chaque lot.

🌐 **Paiements en cybermonnaie**

Ce symbole signifie qu’il est possible de payer en cybermonnaie pour l’achat du lot correspondant, selon les paramètres définis dans les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs qui s’appliquent à la vente concernée et uniquement aux termes et selon les conditions qui y figurent à la date de la vente. Si vous souhaitez payer en cybermonnaie, veuillez consulter ces termes et conditions et contacter le Post Sale Services de Sotheby’s pour de plus amples informations.

♦ **Vins et spiritueux proposés à la vente sous douane disponibles en droits acquittés**

Les lots marqués ♦ sont sous douane, disponibles en droits acquittés. Veuillez vous reporter à la section intitulée « *TVA et autres informations fiscales* » relatives aux vins et spiritueux pour plus d’informations sur ces lots.

◇ **Vins et spiritueux proposés à la vente uniquement sous douane**

Les lots marqués ◇ sont uniquement vendus sous douane. Veuillez vous référer à la section intitulée « *TVA et autres informations fiscales* » relatives aux vins et spiritueux pour de plus amples informations sur ces lots.

**6. TVA ET AUTRES INFORMATIONS FISCALES**
**TVA**

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (« TVA ») peut être acquittée sur le prix d’adjudication et/ou la commission d’achat et la commission de frais généraux.

Les paragraphes suivants sont destinés à donner des conseils généraux aux acheteurs sur la TVA et certaines autres implications fiscales potentielles de l’achat d’un bien chez Sotheby’s. Ces informations concernent les circonstances les plus habituelles et ne sont pas destinées à être exhaustives. Sotheby’s n’est pas en mesure de vous fournir des conseils fiscaux et vous recommande d’obtenir des conseils fiscaux indépendants. Dans tous les cas, la législation

fiscale applicable prévaut et les taux de TVA en vigueur le jour de la vente d’un lot seront les taux facturés, à l’exception des lots vendus en admission temporaire pour lesquels le taux applicable sera celui en vigueur au moment de l’enlèvement. Il convient de noter que, aux fins de la TVA uniquement, Sotheby’s n’est généralement pas traitée comme un mandataire et que la plupart des biens sont vendus comme s’ils étaient la propriété de Sotheby’s.

Dans les paragraphes suivants, la référence aux symboles de la TVA désigne les symboles situés à côté du numéro de lot ou des estimations préalables à la vente dans le catalogue (ou toute note modificative annoncée ou publiée en salle de vente ou sur les Plateformes en Ligne).

**Biens sans symbole de TVA**

Lorsqu’un bien n’est pas marqué par un symbole de TVA, Sotheby’s peut utiliser le régime de la marge et la TVA ne sera normalement pas facturée sur le prix d’adjudication.

Sotheby’s doit facturer la TVA sur la commission d’achat et la commission de frais généraux et facturera donc la TVA au taux standard (actuellement 20%) sur ces commissions. Ce montant fera partie de la commission d’achat et de la commission de frais généraux sur notre facture et ne sera pas mentionné séparément. Les livres sont soumis à la TVA à un taux réduit et, par conséquent, la TVA au taux réduit (actuellement 5,5 %) sera ajoutée à ces commissions.

Veillez consulter la section « *REMBOURSEMENT DE TVA* » ci-dessous pour connaître les conditions à remplir pour que la TVA sur la commission d’achat et la commission de frais généraux puisse être remboursée.

**Biens avec le symbole † (*single dagger*)**

Ces biens seront vendus selon le régime normal de TVA et la TVA sera facturée (actuellement au taux de 20% ou de 5,5% pour les livres) sur le prix d’adjudication, la commission d’achat et la commission de frais généraux.

Veillez consulter la section « *REMBOURSEMENT DE TVA* » ci-dessous pour connaître les conditions à remplir pour que la TVA appliquée au prix d’adjudication puisse être remboursée.

A moins que l’acheteur soit un professionnel qui exerce son activité hors de France, Sotheby’s doit toujours facturer la TVA sur la commission d’achat et la commission de frais généraux pour ces lots et ne remboursera pas la TVA facturée.

**Biens vendus avec le symbole ‡ (*double dagger*) ou Ω (oméga)**

Ces biens ont été importés d’un pays tiers à l’Union européenne pour être vendus aux enchères en admission temporaire. Lorsque Sotheby’s remet ces biens aux acheteurs dans l’Union européenne, l’acheteur devient l’importateur et doit payer la TVA à l’importation de Sotheby’s aux taux suivants sur le prix d’adjudication :

**‡ - le taux réduit**

**Ω - le taux standard**

Vous devez également noter que le taux approprié sera celui en vigueur à la date d’enlèvement du bien chez Sotheby’s et non celui en vigueur à la date d’une vente aux enchères en salle ou à la date de clôture d’une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne.

Ces lots seront facturés selon le régime de la marge. Sotheby’s doit facturer la TVA sur la commission d’achat et la commission de frais généraux et facturera donc la TVA (actuellement au taux de 20% ou de 5,5% pour les livres) sur ces commissions. Ce montant fera partie de la commission d’achat et de la commission de frais généraux sur notre facture et ne sera pas mentionné séparément.

Sotheby’s transférera tous les lots vendus en admission temporaire dans son entrepôt douanier immédiatement après la vente.

**Les biens avec le symbole ♠ (Vins et spiritueux proposés à la vente sous douane disponibles en droits acquittés)**

Ces biens sont sous douane. L’acheteur a le choix entre une vente sous douane (la vente se faisant sous douane) ou une vente en droits acquittés. Les enchères se font au prix sous douane.

Si l’acheteur récupère le bien sous douane, la TVA ne sera pas facturée sur le prix d’adjudication. La TVA sera facturée au taux standard sur la commission d’achat et la commission de frais généraux.

Si l’acheteur récupère le bien en droits acquittés, outre la TVA au taux standard sur la commission d’achat et la commission de frais généraux, l’acheteur devra payer les droits de douane, la TVA sur le prix d’adjudication et tous autres droits et taxes applicables, dont les montants seront portés sur la facture d’achat. Sauf demande expresse contraire de leur part, les résidents dans un État membre de l’Union européenne recevront une facture en droits acquittés.

Si l’acheteur récupère le bien sous douane, il devra organiser l’enlèvement du lot soit par un transporteur habilité à effectuer des mouvements sous douane, soit par un entrepôt douanier enregistré si les vins et spiritueux restent dans l’Union européenne. L’acheteur sera responsable du dédouanement et de la livraison, du paiement des droits et taxes et de tous autres frais pouvant s’appliquer à compter de la date de la vente.

Si l’acheteur récupère le bien en droits acquittés, lorsque Sotheby’s remet le bien à un acheteur de l’Union européenne, l’acheteur doit payer à Sotheby’s les droits de douane au taux actuel et la TVA à l’importation au taux standard sur le prix d’adjudication plus tous autres droits qui ne peuvent être remboursés par Sotheby’s. La TVA sera facturée au taux standard sur la commission d’achat et la commission de frais généraux.

TVA - Il est rappelé aux acheteurs établis dans l’Union européenne qui sont assujettis à la TVA que la facture en droits acquittés établie par Sotheby’s ne leur permettra pas de récupérer la TVA ainsi payée. Pour pouvoir récupérer la TVA, ces acheteurs doivent acquérir les lots sous douane et procéder eux-mêmes au dédouanement en leur nom propre et avec leur numéro de TVA.

Tous les acheteurs professionnels établis en dehors de l’Union européenne doivent se référer à la section « *REMBOURSEMENT DE TVA* » pour savoir comment récupérer la TVA facturée sur la commission d’achat et la commission de frais généraux.

**Les biens avec le symbole ◇ (Vins et spiritueux proposés à la vente uniquement sous douane)**

Ces lots seront vendus uniquement sous douane. La TVA ne sera pas facturée sur le prix d’adjudication. La TVA sera facturée au taux standard sur la commission d’achat et la commission de frais généraux.

Les vins et spiritueux seront transférés sous douane à l’acheteur lors du paiement. Sotheby’s n’offre pas la possibilité de dédouaner les vins et spiritueux sous douane. La livraison n’est pas disponible.

Tous les acheteurs professionnels établis en dehors de l’Union européenne doivent se référer à la section « *REMBOURSEMENT DE TVA* » pour savoir comment récupérer la TVA facturée sur la commission d’achat et la commission de frais généraux.

**REMBOURSEMENTS DE TVA**

Dans certaines circonstances, la TVA peut être remboursée à condition que Sotheby’s reçoive les documents d’exportation appropriés dans les délais indiqués dans les paragraphes suivants.

**A. Exportations hors de l'Union européenne**

**Biens sans symbole de TVA**

Le montant tenant lieu de TVA facturée sur la commission d’achat et la commission de frais généraux peut être remboursé à condition que l’acheteur réside en dehors de France et que le bien soit exporté de l’Union européenne dans les 3 mois suivant la vente.

Lorsqu'un acheteur résidant en dehors de France organise sa propre exportation, l’acheteur doit fournir à Sotheby’s la preuve que le bien a été exporté vers un pays en dehors de l’Union européenne dans les 3 mois suivant la vente (sous la forme d’une copie de la documentation d’exportation tamponnée par les agents des douanes, sur laquelle Sotheby’s figure dans la case 44 selon les modalités prévues par la « Note aux opérateurs » de la Direction générale des Douanes et droits indirects du 24 juillet 2017, visé par les douanes au recto et au verso).

**Biens avec le symbole † (single dagger)**

La TVA facturée sur le prix d’adjudication, la commission d’achat et la commission de frais généraux peut être remboursée à condition que l’acheteur réside hors de France et que le bien soit exporté hors de l’Union européenne dans les 3 mois suivant la vente.

Lorsqu’un acheteur résidant en dehors de France organise sa propre exportation, l’acheteur doit fournir à Sotheby’s la preuve que le bien a été exporté vers un pays en dehors de l’Union européenne dans les 3 mois suivant la vente (sous la forme d’une copie de la documentation d’exportation tamponnée par les agents des douanes, sur laquelle Sotheby’s figure dans la case 44 selon les modalités prévues par la « Note aux opérateurs » de la Direction générale des Douanes et droits indirects du 24 juillet 2017, visé par les douanes au recto et au verso).

**Lots en admission temporaire - Biens avec un symbole ‡ (double dagger) ou Ω (oméga)**

Pour les biens vendus en admission temporaire, la TVA facturée sur le prix d’adjudication peut être remboursée si le bien est exporté vers un lieu situé en dehors de l’Union européenne. La TVA facturée sur la commission d’achat et la commission de frais généraux dans le cadre du régime de la marge est également remboursable à l’exportation hors de l’Union européenne.

Tout bien en admission temporaire en France sera soumis au dédouanement à l’arrivée (paiement de la TVA, des droits et taxes) lors de la relâche du bien. Tout bien en admission temporaire en France acheté par un non-résident de l’Union européenne fera l’objet d’une mise à la consommation (paiement de la TVA, droits et taxes) dès lors que le bien aura été enlevé. Toutefois, si Sotheby’s est informée par écrit préalablement à la relâche du bien, que le bien en admission temporaire va faire l’objet d’une réexportation et que les documents douaniers français sont retournés visés (sous la forme d’une copie de la documentation d’exportation tamponnée par les agents des douanes, sur laquelle Sotheby’s figure dans la case 44 selon les modalités prévues par la « Note aux opérateurs » de la Direction générale des Douanes et droits indirects du 24 juillet 2017, visé par les douanes au recto et au verso) à Sotheby’s dans les 3 mois après la vente, la TVA, les droits et taxes pourront être remboursés à un acheteur exportant en dehors de l’Union européenne. Passé ce délai de 3 mois, aucun remboursement ne sera possible.

**Remboursement de TVA aux acheteurs professionnels établis en dehors de l’Union européenne – Biens avec le symbole ◆ ou ◇**

Lorsque les vins et spiritueux sont proposés à la vente sous douane, la seule façon d’éviter de payer la TVA française sur le prix d’adjudication est d’exporter

les vins ou spiritueux sous douane. La TVA sur la commission d’achat et la commission de frais généraux peut être remboursable à l’exportation (si elle est facturée).

Dans chacune des situations ci-dessus, lorsque les conditions appropriées sont remplies, aucune TVA ne sera facturée si, au moment de ou préalablement à la facturation, l’acheteur donne instruction à Sotheby’s d’exporter le bien hors de l’Union européenne. Si une telle instruction est reçue après le paiement, un remboursement du montant de la TVA sera effectué. Si un acheteur décide ultérieurement de ne pas utiliser les services d’expédition de Sotheby’s, une facture révisée sera établie pour toute TVA frais de douane applicables.

Lorsque l’acheteur transporte lui-même ses achats depuis l’Union européenne ou utilise les services d’un autre transporteur, Sotheby’s facturera le montant de la TVA due à titre de provision et le remboursera si le lot a été exporté dans les 3 mois suivant la date de la vente et si les conditions suivantes sont remplies.

**B. Livraisons intracommunautaires**

La TVA locale et/ou la TVA à l’importation facturée, le cas échéant, sur le prix d’adjudication, la commission d’achat et la commission de frais généraux peut être remboursée aux acheteurs professionnels immatriculés à la TVA dans d’autres pays de l’Union européenne que la France, à condition que le bien soit expédié de France vers un autre pays de l’Union européenne dans un délai d’un mois apres la vente. L’acheteur doit fournir à Sotheby’s :

- le numéro d’immatriculation à la TVA intracommunautaire de l’acheteur,

- la preuve d’expédition appropriée pour le bien, et

- une déclaration de livraison intracommunautaire signée pour les professionnels de l’Union européenne.

Pour éviter toute ambiguïté, Sotheby’s n’est pas en mesure de rembourser la TVA facturée sur les ventes effectuées à des résidents français.

**PREUVE D’EXPORTATION REQUISE**

Pour les lots vendus sous le regime de la marge (sans symbole de TVA) ou le régime normal de TVA (symbole †), Sotheby’s doit recevoir les documents justificatifs appropriés attestant de l’exportation hors de l’Union européenne.

Pour les lots vendus sous le régime de l’admission temporaire (symboles ‡ ou Ω), et transférés ultérieurement dans l’entrepôt douanier de Sotheby’s (sous douane), les lots doivent être expédiés comme décrit ci-dessus dans la section intitulée « Biens vendus avec le symbole ‡ (*double dagger*) ou Ω (oméga) ».

Le remboursement de la TVA sera traité une fois que les documents appropriés auront été fournis à Sotheby’s.

Les acheteurs ayant l’intention d’exporter, de réparer, de restaurer ou de modifier des lots vendus sous admission temporaire (symboles ‡ ou Ω) et donc transférés dans l’entrepôt sous douane après la vente doivent en informer le département Shipping avant l’enlèvement. À défaut, la TVA à l’importation pourrait devenir immédiatement exigible et Sotheby’s ne serait pas en mesure de rembourser la TVA facturée sur la provision.

**SALES TAX ET USE TAX**

Les acheteurs sont informés que des taxes locales de vente (*Sales Tax*) ou de consommation (*Use Tax*) sont susceptibles de s’appliquer lors de l’importation de leurs achats (à titre d’exemple, une *Use Tax* est susceptible d’être due lorsque des biens sont importés dans certains états américains). Les acheteurs sont tenus de se renseigner par leurs propres moyens sur ces taxes locales.

Dans le cas où Sotheby’s procède, pour le compte d’un acheteur dans une de ses ventes, à la livraison d’un bien à destination d’un état dans lequel Sotheby’s est enregistrée aux fins de collecter des *Sales Taxes*, Sotheby’s est tenue de collecter et de remettre à l’état concerné la *Sales Tax/Use Tax* applicable sur le prix d’achat total de ces biens (y compris le prix d’adjudication, la commission d’achat, la commission de frais généraux et tous les frais de transport et d’assurance applicables), quels que soient le pays de résidence ou la nationalité de l’acheteur. Lorsque l’acheteur a fourni à Sotheby’s, avant la remise du bien, un certificat d’exonération valable pour les biens destinés à la revente (*Resale Exemption Certificate*), la *Sale Tax/Use Tax* ne sera pas prélevée.

Nous recommandons aux clients qui souhaitent fournir des documents relatifs à la revente ou à l’exonération de taxe de leurs achats et/ou aux clients qui souhaitent que les lots qu’ils ont achetés soient expédiés aux Etats-Unis d’Amérique par Sotheby’s, de contacter le Post Sale Services.

## 7. GLOSSAIRE ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À PROPOS DE CERTAINS GENRES DE BIENS

**A. GLOSSAIRE DES TERMES**

**(i)** Pour la convenance de nos clients, nous incluons le glossaire suivant, qui inclut la définition de certains mots utilisés dans nos catalogues Sotheby’s. Toute déclaration concernant la paternité, l’attribution, l’origine, la date, l’âge, la provenance et l’état est une déclaration d’opinion et ne doit pas être considérée comme une déclaration de fait. Veuillez lire attentivement les termes des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, en particulier l’Article 3 (« Les Lots ») et l’Article 15 (« Garantie d’Authenticité »).

**GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, il s’agit d’une œuvre de l’artiste. Lorsque le(s) prénom(s) est (sont) inconnu(s), des astérisques suivis du nom de l’artiste, précédés ou non d’une initiale, indiquent que, à notre avis, l’œuvre est de l’artiste mentionné. Le même effet s’attache à l’emploi du terme « par » ou « de » suivie de la désignation de l’auteur.

**ATTRIBUÉ À GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, l’œuvre a été exécutée pendant la période de production de l’artiste mentionné et des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l’auteur vraisemblable, cependant la certitude est moindre que dans la précédente catégorie.

**ATELIER DE GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, il s’agit d’une œuvre exécutée par une main inconnue de l’atelier ou sous la direction de l’artiste.

**ENTOURAGE DE GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, il s’agit d’une œuvre d’une main non encore identifiée, distincte de celle de l’artiste mentionné mais proche de lui, sans être nécessairement un élève.

**SUIVEUR DE GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, il s’agit d’une œuvre d’un artiste travaillant dans le style de l’artiste, contemporain ou proche de son époque, mais pas nécessairement son élève.

**DANS LE GOUT DE OU A LA MANIERE DE GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, il s’agit d’une œuvre dans le style de l’artiste mais exécuté à une date postérieure à la période d’activité de l’artiste.

**D’APRÈS GIOVANNI BELLINI**

A notre avis, il s’agit d’une copie, qu’elle qu’en soit la date, d’une œuvre connue de l’artiste.

(ii) Le terme signé et/ou daté et/ou inscrit signifie qu’à notre avis la signature et/ou la date et/ou l’inscription sont de la main de l’artiste.

(iii) Le terme porte une signature et/ou une date et/ou une inscription signifie qu’à notre avis la signature et/ou la date et/ou l’inscription ont été portées par une autre main que celle de l’artiste.

(iv) Les dimensions sont données dans l’ordre suivant : la hauteur précède la largeur.

**B. VINS ET SPIRITUEUX**

Veuillez vous reporter à la page des détails de la vente aux enchères de Vins et Spiritueux concernée sur le site Internet de Sotheby’s pour obtenir des informations sur les niveaux et les formats des bouteilles.

**C. JOAILLERIE**

Pour la commodité de nos clients, nous incluons le glossaire suivant qui comprend les définitions de certains termes utilisés dans la description des lots de ventes de Joaillerie dans nos catalogues. Veuillez lire attentivement les conditions de la Garantie d’Authenticité énoncées à l’Article 15.

NOM DU JOAILLIER

Lorsque le nom du joaillier apparaît dans la description du catalogue, cela signifie que, de l’avis de Sotheby’s, le bijou est de ce joaillier, même s’il n’est pas signé.

MONTÉ PAR

Lorsque nous indiquons “Monté par \_\_\_\_\_”, dans la description du catalogue, cela signifie que, de l’avis de Sotheby’s, la ou les pierres précieuse(s) a (ont) été fournie(s) par le client qui a commandé le bijou et non par le joaillier, lequel n’a réalisé que le montage.

POIDS DES PIERRES PRÉCIEUSES

Lorsque nous imprimons des poids pour les pierres précieuses dans le catalogue et les faisons précéder des mots « *stated to be* », « environ » ou « approximativement », les poids ne sont pas garantis par Sotheby’s. Il est rappelé aux acheteurs potentiels que tous les lots sont vendus tels quels, dans l’état où ils sont vus.

PURETÉ DES DIAMANTS (*DIAMOND CLARITY*)

La pureté des diamants est établie selon une échelle de graduation qui décrit la quantité d’impuretés présentes dans un diamant. Toute mesure de pureté est effectuée avec un grossissement de 10x. Plus il y a d’impuretés dans un diamant, plus le prix au carat diminue.

IF (*INTERNALLY FLAWLESS*)

Absence d’inclusions et uniquement des imperfections négligeables.

VVS1 AND VVS2 (*VERY VERY SLIGHT INCLUSION*)

Minuscule(s) inclusion(s) extrêmement difficile(s) à déceler, uniquement visible(s) à l’arrière de la pierre ; ou suffisamment petite(s) et superficielle(s) pour être facilement enlevée(s) au repolissage.

VS1 AND VS2 (*MINOR INCLUSIONS*)

Très petites inclusions difficile(s) à voir pour un oeil non exercé.

SI1 and SI2 (*NOTICEABLE INCLUSIONS*)

Inclusions facilement (SI1) ou très facilement (SI2) visible(s) avec une loupe de 10x. Une fois localisées avec une loupe de 10x, ces inclusions peuvent parfois se voir à l’oeil nu.

I1, I2, I3 (*OBVIOUS INCLUSIONS*)

Inclusions visibles à l’oeil nu, sans que le recours à une loupe soit nécessaire, sur le côté face de la pierre. En grade I3, elles peuvent constituer une menace pour la durabilité du diamant.

<b>TAILLES DES BAGUES</b>				
métrique France	Anglais	Américain	/Japon	
37.8252	—	A	½	
38.4237	—	A½	¾	
39.0222	—	B	1	
39.6207	—	B½	1¼	
40.2192	—	C	1½	
40.8177	—	C½	1¾	
41.4162	1	D	2°	
42.0147	2	D½	2¼	
42.6132	—	E	2½	
43.2117	3	E½	2¾	
43.8102	4	F	3	
44.4087	—	F½	3¼	
45.0072	5	G	3½	
45.6057	—	G½	3¾	
46.2042	6	H	4	
46.8027	—	H½	4¼	
47.4012	7	I	4½	
47.9997	8	I½	4¾	
48.5982	—	J	5	
49.1967	9	J½	5¼	
49.7952	10	K	5½	
50.3937	—	K½	5¾	
50.9922	11	L	6	
51.5907	—	L½	6¼	
52.1892	12	M	6½	
52.7877	13	M½	6¾	
53.4660	—	N	7	
54.1044	14	N½	7¼	
54.7428	15	O	7½	
55.3812	—	O½	7¾	
56.0196	16	P	8	
56.6580	—	P½	8¼	
57.2964	17	Q	8½	
57.9348	18	Q½	8¾	
58.5732	—	R	9	
59.2116	19	R½	9¼	
59.8500	20	S	9½	
60.4884	—	S½	9¾	
61.1268	21	T	10	
61.7652	22	T½	10¼	
62.4026	—	U	10½	
63.0420	23	U½	10¾	
63.6804	24	V	11	
64.3188	—	V½	11¼	
64.8774	25	W	11½	
65.4759	—	W½	11¾	
66.0744	26	X	12	
66.6729	—	X½	12¼	
67.2714	—	Y	12½	
67.8699	—	Y½	12¾	
68.4684	—	Z	13	

**ECHELLE DE GRADUATION DE COULEUR DU DIAMANT (COLOUR GRADING)**

L’échelle de graduation de couleur suit une hiérarchie qui analyse la blancheur ou l’absence d’une seconde couleur dans un diamant incolore ou quasiment incolore. Un diamant qui se trouve au grade le plus élevé apparaît incolore ; plus on descend dans l’échelle, plus le diamant a une teinte jaunâtre ou brunâtre.

GIA - D, E, F

Les grades de couleur les plus élevés, D, E, F, se réfèrent à un diamant qui apparaît incolore lorsqu’il est placé sur un fond blanc.

GIA - G, H, I

Les diamants de grades G, H, I sont presque incolores mais il y a une légère trace de couleur qui est perceptible à l’oeil d’un expert. Des pierres de 0.50 ct ou moins apparaîtront incolores.

GIA - J, K, L

Des diamants de grades J, K, L comportent de nettes traces de couleur. Les petites pierres de cette catégorie apparaissent incolores du côté face lorsqu’elles sont montées, mais les pierres plus larges sont teintées.

GIA - M - Z

Des diamants de grades M-Z présentent une teinte jaunâtre visible même pour un oeil non exercé.

*FANCY COLOURS*

GIA Z+

Le grade de couleur Z+ indique que le diamant a une couleur de qualité supérieure (*fancy*) et qu’il est de ce fait soumis à une tranche de prix différente.

<b>8. AVIS IMPORTANTS</b>	
ESTIMATIONS DANS D'AUTRES DEVISES QUE L'EURO	
Pour la commodité des acheteurs potentiels, les estimations peuvent être publiées (dans le catalogue papier imprimé ou en ligne) dans d’autres devises que l’euro.	
Ces chiffres sont fournis à titre indicatif uniquement et toutes les enchères sont effectuées en euros. Tous les taux de change sont des approximations au regard des actualisations, ils peuvent avoir été arrondis et ils ne doivent pas être considérés comme le montant précis qui figurera sur votre facture d’achat. Sotheby’s n’assume aucune responsabilité pour toute erreur ou omission dans tout montant indiqué en devises étrangères.	

Il est recommandé aux acheteurs de vérifier les taux de change les plus récents avant d’enchérir.

Le paiement des achats est dû en euros. Toutefois, nous accepterons un montant équivalent dans une autre devise (exceptés les ringgits malaisiens, les nouveaux dollars taiwanais, les won coréens et les renminbi/yuan chinois) au taux en vigueur le jour où le paiement est reçu en fonds disponibles.

Les vendeurs sont payés dans la devise de la vente ou, sur demande, dans une autre devise, au taux en vigueur le jour où Sotheby’s effectue le paiement.

Dernière Modification le 9 février 2023

<b>ENGLISH VERSION OF THE CONDITIONS OF BUSINESS FOR BUYERS AVAILABLE AT SOTHEBYS.COM</b>	



## INDEX

Baselitz, Georg 53  
Boilly, Louis - Léopold 58

Cragg, Tony 52

De Dreux, Alfred 59  
Desportes, Alexandre-François 13, 17  
Dubuffet, Jean 20, 51

Fahri, Jean-Claude 47  
Fragonard, Jean-Honoré 32  
Fontana, Lucio 6

Giacometti, Alberto 2  
Gormley, Antony 5  
Grenet de Joigny, Dominique Adolphe 61

Hackert, Jacob Philipp 16  
Heyrault, Louis Robert 60

Kiefer, Anselm 22, 55  
Klein, Yves 23  
Kusama, Yayoi 61

Lalanne, François-Xavier 3, 11, 15, 18  
Lemoine, Pierre-Antoine 8

Miro, Juan 50

Pater, Jean-Baptiste 26  
Picasso, Pablo 19, 49

Ranc, Jean 14  
Ricci, Marco 38, 39, 40, 41  
Richier, Germaine 54  
Richter, Gerhard 4  
Robert, Hubert 31

Soulages, Pierre 21  
Szafran, Sam 1

Tiepolo, Giovanni Domenico 37

## PHOTOGRAPHES

Damien Perronnet  
Eléa Lefèvre  
Nicolas Dubois  
Florian Perlot

## COPYRIGHT

© Succession Alberto Giacometti / Adagp, Paris [2023]  
© Succession Picasso, 2023  
© Photo : Waddesdon Image Library, Mike Fear  
© Photo : Waddesdon Image Library  
© ADAPG, Paris, 2023  
© MATTHEW WILLMAN  
© Archives Fondation Dubuffet, Paris, Photo Kurt Wyss  
© ADAGP, Paris, 2023

## NOTES

